This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L Soc 1628.20

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1904

TRENTE-NEUVIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE DUNKERQUOISE, RUE DE SOUBISE, 34.
1904

LSoc 1628.20

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Feb. 4, 1930

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

VOYAGE

DU

PREMIER CONSUL

A DUNKERQUE EN L'AN XI

Par M. P. NANCEY,
Sous-Préfet, Membre Honoraire

CHAPITRE Ier

APERÇU HISTORIQUE. — CAUSES DU VOYAGE DU PREMIER CONSUL

Depuis longtemps déjà les rapports étaient des plus tendus entre les cabinets de Londres et de Paris. Excitée chaque jour davantage par la grandeur de la France, l'Angleterre ne cherchait que les occasions de lui témoigner sa haine. Les gazettes rédigées par les émigrés s'efforçaient d'irriter l'opinion et les commerçants anglais, plus encore que les aristocrates poussaient le gouvernement britannique à prendre des résolutions qui devaient fatalement faire éclater la guerre entre les deux peuples.

L'intervention du Premier Consul, sollicitée par la Suisse pour régler ses difficultés intérieures et accordée malgré les protestations de l'Angleterre avait provoqué une agitation extrême à laquelle le ministère ne sut ou ne put résister. D'une part, il accordait des pensions aux Chouans, à Georges et aux autres conspirateurs, de l'autre, il essayait de soulever l'insurrection au-delà des Alpes ; enfin, chose plus grave, le cabinet de Londres refusa, après maintes hésitations, il est vrai, d'évacuer l'île de Malte occupée contre tous les droits. C'était la rupture de la Paix d'Amiens, la guerre devenait alors inévitable.

Malgré son irritation personnelle, le Premier Consul se garda bien d'agir de sa propre initiative : il voulait que la responsabilité d'une guerre aussi dangereuse ne lui incombât pas toute entière, et il convoqua le Sénat, le Corps Législatif et le Tribunat afin de leur demander leur avis, après leur avoir communiqué toutes les pièces de la négociation. Ce fut M. de Fontanes, membre du Corps Législatif qui fut chargé d'apporter la réponse des Assemblées et elle fut conçue dans de tels termes que Bonaparte se trouva muni d'un véritable blanc-seing. Il pouvait dès lors déclarer la guerre, ayant l'opinion publique avec lui : « L'Angleterre, disait M. de Fontanes, « qui se croit si bien protégée par l'Océan, ne sait-elle « pas que le monde voit quelquefois paraître des « hommes rares dont le génie exécute ce qui, avant « eux, paraissait impossible ?....»

C'était en quelque sorte prédire ce que Bonaparte allait entreprendre : attaquer la nation anglaise avec

des armées de terre, marcher sur Londres comme il aurait marché sur Vienne ou sur Berlin.

Deux moyens seuls étaient en effet à tenter, la descente en Angleterre ou le blocus continental ; ce fut le premier qui fut choisi. Les évènements devaient malheureusement plus tard faire adopter le second.

A partir de ce moment la pensée du Premier Consul fut toute entière dirigée vers le but à atteindre : il ne songea qu'à rassembler toutes les forces navales de la France et à créer une flottille assez considérable pour faire franchir le détroit à une armée de 150.000 hommes emportant avec elle tout le matériel de guerre, canons, chevaux, munitions et vivres.

Pour une entreprise aussi difficile, il fallait une quantité considérable de petits bâtiments du type spécial de chaloupes-canonnières à fond plat, gréés comme des bricks, cinq cents environ, au moins autant de bateaux canonniers destinés aussi bien aux troupes qu'aux pièces d'artillerie et de gros canots genre péniche pour les munitions et les vivres.

Le cabotage et la grande pêche pouvaient suffire pour le transport des chevaux, mais toute la flottille était à construire et il fallait trouver des chantiers qui ne fussent pas éloignés de l'endroit d'embarquement, afin de concentrer sans trop de difficultés ni de danger d'attaque les deux mille embarcations destinées à l'expédition.

Tous les ports de la Manche et de la mer du Nord ainsi que tous les bassins des rivières devaient concourir

à cet effort ; l'amiral Bruix désigné pour le commandement était aussi chargé de l'organisation, mais le Premier Consul voulait voir de très près les ressources dont disposaient les ports afin de les compléter au besoin et de régler sur place tous les points de détail.

Boulogne avait été choisi comme lieu de départ et centre d'armement ; la forêt voisine fournit une grande partie des bois employés et c'est aux environs mêmes, sur les deux rives de la Liane, que le camp de rassemblement fut établi sous la direction de Soult.

CHAPITRE II

ESPÉRANCES ET DÉCEPTIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNKERQUE

Bonaparte n'était pas homme à se contenter des renseignements qu'il recevait à Paris ; il lui fallait juger de ses propres yeux cette gigantesque organisation et un voyage sur les côtes de France, depuis Le Havre jusqu'à Ostende fut étudié dès la fin de fructidor an X ; aucune des villes intéressées n'en fut d'ailleurs informée et ne songeait à la visite du Chef de l'Etat quand une indiscrétion mit en éveil le Maire de Lille, M. Gentil-Muiron. Celui-ci, en bon collègue, s'empressa d'avertir le Maire de Dunkerque de la bonne fortune qui lui semblait réservée.

A la date du 24 vendémiaire an XI, il lui écrivit : « Citoyen-collègue. — La nouvelle que le Premier Con-« sul devait se rendre à Dunkerque ainsi que dans nos « murs circule ici depuis plusieurs jours sur la foi « d'une lettre du Général Vandamme au Général Com-« mandant d'Armes de la place de Lille.

« Le Général Vandamme y mande, de Paris : que le « Premier Consul devait en partir le 20 pour se rendre « à Rouen, que l'on croyait qu'il irait de là visiter Le « Havre, puis *Dunkerque* et qu'il passerait ensuite par

« Lille pour se rendre à Bruxelles. Je n'ai pas connais-
« sance qu'aucune lettre postérieure ait confirmé ce que
« l'on mandait par la première, comme je n'ai pas
« encore appris que le Premier Consul soit parti de
« Paris. »

Le lendemain 25 vendémiaire, M. Michaud, Maire de Calais, donnait à son collègue, à peu près les mêmes renseignements qne M. Gentil-Muiron.

M. le Maire Emmery, comme toute la population Dnnkerquoise, s'émut de cette nouvelle et c'est avec la plus grande impatience qu'on attendit les événements ; mais rien ne vint plus confirmer les dires des Maires de Lille et de Calais.

Ne voulant cependant pas rester dans une pareille indécision le chef de la Municipalité dunkerquoise écrivit directement au général Mortier, commandant en chef la 1re Division Militaire qu'il connaissait personnellement. Celui-ci répondit, le 23 frimaire an XI :
« Le désir que vous avez, mon cher compatriote [1], de
« posséder dans les murs de votre ville le Héros qui
« régit avec tant de gloire les destinées de la France,
« est vivement partagé par tous les départements qui,
« comme celui du Nord, ressentent les heureux effets
« de son administration. Si j'apprends qu'il doive aussi
« honorer de sa présence la ville de Dunkerque, je
« m'empresserai de vous en instruire. Je ne présume
« pas que ce voyage ait lieu avant l'été prochain. »

Cette réponse officielle ne renseignait pas beaucoup

[1] Général Mortier, né au Cateau-Cambrésis (Nord) en 1768.

M. Emmery. Bonaparte ne tenait pas à faire connaître ses desseins trop à l'avance et d'ailleurs, il hésitait à quitter Paris pendant la session législative.

Le Maire de Dunkerque restait donc dans le doute, lorsqu'à la date du 24 nivose an XI, il reçut la lettre particulière suivante de M. Devinck-Thiéry, représentant du peuple, membre du Corps législatif, son parent. (Nous en respectons l'orthographe).

« Mon cher Parent,

« Je puis vous *assurer* que le premier Consul se « rendra dans le département du Nord aussitôt après « la clôture de la session du Corps législatif qui aura « lieu du 10 au 20 floréal,

« La députation du Nord ayant été en mesure d'a- « dresser à Bonaparte quelques questions sur son « voiage dans la Belgique, il a bien voulu nous assurer « que son intention était de se rendre à Douay pour « y visiter l'arsenal et les autres établissements d'arts « et ne s'est pas expliqué sur le reste de son projet. « Cependant je crois qu'ayant visité les cottes depuis « le Havre jusqu'à Dieppe, qu'il continuera sa visite « depuis Dieppe jusqu'à Anvers. Au surplus les Préfets « du Palais ne laisseront point ignorer à celui du Nord « l'ittinéraire qui sera arrêté quelque temps avant son « départ et en mon particulier je me ferai un vrai « plaisir de vous prévenir de ce que j'apprendrai de « positif sur ce sujet.

« Votre affectionné parent,
« DEVINCK-THIÉRY. »

Cette lettre donna tant d'espoir à la Municipalité de Dunkerque qu'elle voulut aussitôt commencer ses préparatifs de réception. Elle chercha de quelle manière elle pourrait honorer le Premier Consul et imagina de créer une garde d'honneur, à pied et à cheval, composée « des citoyens zélés et surtout des jeunes gens « qui voudraient participer à l'avantage de garder « Napoléon Bonaparte ».

L'arrêté du Maire, daté du 1er germinal, donnait rendez-vous aux Volontaires pour le 6 à la Mairie. Ils devaient *se choisir un uniforme*, sous le contrôle municipal, et élire leurs officiers. Dès le 7, la feuille d'enrôlement reçut des signatures en tête desquelles figurent celles de MM. Paul Lemaire, Vandenbussche, Henri Guillaume, etc.

Le dévouement à la personne de Bonaparte, aussi bien que le désir de porter un brillant uniforme et de monter un cheval fourni par la Ville, firent que la Garde d'Élite eut, en quelques heures, son effectif de trente-deux hommes au complet, Mais comme tous les adhérents tenaient absolument à être « cavaliers » on fut obligé de modifier le règlement primitif et de décider que « la garde serait uniquement à cheval. » [1]

Cette organisation entretenait la population dans l'attente du premier Consul, et augmentait son impatience de recevoir des nouvelles.

M. Gentil-Muiron fut encore le premier à apprendre

[1] Archives de la Mairie,

quelque chose à ce sujet : il écrivit le 21 germinal « je « n'ai encore reçu aucun avis officiel sur l'itinéraire « de Bonaparte, mais des lettres particulières m'infor- « ment qu'il paraît présumable qu'il se rendra sur les « bords du Rhin dans les premiers jours de floréal ; que « de là il reviendra dans la Belgique et ensuite dans le « département du Nord. » [1]

Trois jours après le Sous-Préfet de Bergues, probablement mieux renseigné ou prenant un peu tôt son désir pour la réalité, envoya à tous les Maires la circulaire suivante :

« Citoyen Maire,

« Les principales communes du département du Nord « préparent des fêtes brillantes au grand Bonaparte « qui est attendu à Dunkerque dans les premiers jours « du mois prochain.

« Mon intention est que vous vous réunissiez à moi « pour lui présenter le tribut d'hommages que nous « devons à sa personne. Mais pour ajouter à l'éclat du « Corps administratif, il serait à désirer que vous fus- « siez en costume de Maire, c'est-à-dire en habit bleu, « ceinture rouge à franches tricolor (sic) et chapeau « français uni.

« Je vous informerai par des express du jour auquel le premier Consul passera par Bergues.

« L. SCHADET. »

Le Sous-Préfet s'était un peu hâté de prévenir offi-

[1] Archives de la Mairie.

ciellement les Maires : Bonaparte ne devait pas venir dans le Nord en floréal et n'avait pas l'intention de s'arrêter à Bergues, mais cette circulaire permettait aux intéressés de faire leurs préparatifs et de commander en temps utile le bel uniforme devant « ajouter à l'éclat du Corps administratif ». Il est malheureusement impossible de savoir combien d'entr'eux firent les frais de la tenue réglementaire, un peu dispendieuse pour certains Maires de petites communes.

M. Emmery dut s'étonner, après cette communication officielle de M. Schadet, de ne plus entendre parler de rien pendant un mois, qui, certainement lui parut fort long ; la population, en effet, s'impatientait de plus en plus et quelques esprits chagrins, comme il s'en trouve toujours, firent observer que l'on s'était trop pressé de croire à une nouvelle que rien ne venait confirmer ; des paroles aigres-douces durent même être échangées au sein du Conseil municipal et dans un mouvement de mauvaise humeur M. Emmery licencia, le 5 prairial, la garde d'élite, au grand désespoir des « cavaliers » qui en faisaient partie.

« Considérant, disait l'arrêté, que dans les circons-« tances, tout espoir de posséder le Premier Consul en « cette ville est évanoui..... du moins pour le mo-« ment[1] », ajoutait-il heureusement, car dès le lendemain arrivait à la Mairie la lettre suivante du Préfet du Nord, changeant complètement la situation et sauvant la garde d'élite à cheval !

[1] Registre des Arrêtés Municipaux de Dunkerque.

« Je vous préviens, citoyen Maire, que le Premier « Consul part dans le courant de cette semaine pour « faire son voyage de la Belgique. Il se propose de « coucher et séjourner à Amiens, Boulogne, Calais, « Dunkerque, Lille, Ostende, Gand, Anvers, Bruxelles. « De cette dernière ville, il déterminera la marche « ultérieure. Vous voyez que l'on n'a pas un instant à « perdre pour faire les préparatifs de sa réception.

« Je vous salue.

DIEUDONNÉ. »

Et le préfet ajoute de sa main : « Faites aussi prépa- « rer des logements pour le Ministre de l'Intérieur et « les autres personnes de la suite du Consul. Le Ministre « de l'Intérieur précèdera. [1] »

[1] Archives de la Mairie.

CHAPITRE III

LES PRÉPARATIFS DE LA RÉCEPTION

Cette fois le Maire de Dunkerque sait enfin à quoi s'en tenir ; il n'a plus qu'une vingtaine de jours pour tout organiser, mais il va s'y employer d'une manière fébrile, bien secondé par son conseil et toute la population.

D'autre part, si le Sous-Préfet de Bergues avait tenu à se montrer plein de zèle, le Préfet du Nord de son côté, aussitôt fixé sur la venue du Premier Consul, s'empressa de faire acte de patriotisme et de montrer sa haine pour les Anglais en adressant une lettre à tous les fonctionnaires, afin de les mettre en garde contre les menées du gouvernement ennemi.

Il est curieux de citer quelques passages de ce document administratif dont le style emphatique se retrouve dans presque tous les discours de l'époque :

« Vous avez été témoin, écrit-il le 10 prairial, de la « profonde indignation qu'a excitée dans tous les « citoyens, la conduite atroce et perfide de l'Angleterre « envers la France. Elle a signé un traité de paix et à « l'instant même elle l'a violé . . . . . .
. . . . . .

« Le Gouvernement Anglais organisera, s'il le peut, « des ateliers de crimes pour semer le trouble, la divi- « sion, l'incendie, le carnage et l'assassinat dans les « départements ; de nouvelles machines infernales seront « fabriquées par ses ordres et dirigées contre le héros « qui nous gouverne . . . . . .

. . . . . .

« Je vous recommande la vigilance la plus active. »

Le Préfet Dieudonné voulait, par cette circulaire, non seulement stimuler l'enthousiasme de ses administrés et faire réellement surveiller les intrigues des Anglais dans le Nord, mais très certainement aussi dégager sa responsabilité en cas d'attentat contre la vie de Bonaparte.

Il eut aussi l'idée, pour faire sa cour au chef de l'Etat, d'engager la population du Nord à armer et à équiper un vaisseau pour la guerre future : « Après « quatorze années de sacrifices et de combats sanglants, « un génie bienfaisant avait fait succéder les douceurs « du calme aux horreurs de la tempête : Bonaparte « nous avait donné la paix !... Sous sa douce influence, « les dissensions s'éteignaient... L'Angleterre, jalouse « et haineuse, vient de lever contre nous l'étendard « sanglant de la guerre. La haine contre l'Anglais est « le mot d'ordre de tous.

« Habitants du Nord,

« Ne retenons pas plus longtemps l'élan d'une juste « indignation ; armons, équipons un bâtiment que « l'Histoire, fidèle dépositaire des circonstances de l'ex-

« pédition des Français dans le cœur de l'Angleterre, « puisse dire à la Postérité : A la tête de la flotte qui a « protégé le passage des Français en Angleterre, on « voyait le « *Vaisseau du Département du Nord* » à « côté de celui du Commerce de Paris. »

A la lecture de ces circulaires, Mgr Louis Belmas, évêque de Cambrai, ne pouvait, sans montrer une véritable tiédeur, ne pas faire sa partie dans ce concert patriotique ; il regretta peut-être même de s'être laissé devancer par l'administration : le Sous-Préfet de Bergues connaissant le goût de Bonaparte pour l'uniforme allait présenter les maires en grande tenue, le Préfet offrait un navire tout équipé et tout armé pour la guerre contre les Anglais, il ne restait à l'évêque que la ressource d'ordonner des prières pour le succès de l'expédition : quatre jours après la publication de la circulaire préfectorale paraissait un mandement vibrant de patriotisme, adressé au clergé et aux fidèles du diocèse et dont la dernière phrase luttait d'éloquence avec la péroraison de M. Dieudonné :

« Cent braves, disait-il, par leur attachement au « Seigneur et à Gédéon, leur chef, défirent dans la « vallée de Jézeraël les troupes réunies de Madian et « d'Amalec. Quel succès ne doivent pas obtenir nos « phalanges nombreuses, si les Français ont pour cri : « *Au Seigneur et à Bonaparte !* »

Il est inutile d'ajouter, qu'à la suite de ces appels emphatiques, il régnait dans tout le département et surtout à Dunkerque une extraordinaire agitation.

Dans sa séance dn 26 pluviose, le Conseil Municipal

avait voté une somme de 10.000 francs, mais M. Emmery eut bien vite compris qu'elle était insuffisante : il fallait faire en hâte de nombreux travaux d'appropriation et d'aménagement à l'hôtel de l'Intendance, rue du Jeu-de-Paume [1], pour y recevoir Bonaparte, payer les chevaux de la garde d'élite et parer à toute éventualité. Il demanda un nouveau crédit de 12.000 francs qu'on lui accorda sans discussion.

L'évènement devenait proche, il n'y avait plus une minute à perdre, quand à son grand regret le Maire, appelé à Paris par ses fonctions de Membre du Conseil Général du Commerce, fut obligé de laisser les soins de l'organisation à MM. Kenny et Morel-Marchand, ses adjoints.

Les Conseillers Municipaux se réunissent souvent et se partagent la besogne : les uns cherchent des logis pour les personnages de la suite du premier Consul, les autres pour les troupes d'escorte ; une correspondance suivie s'établit entre la mairie et les chefs de services civils et militaires ; les magasins dits de la corderie encombrés par les effets d'artillerie sont demandés au chef de bataillon, sous-directeur de l'artillerie, Wasservas, pour y loger les chevaux ; le général Sol, commandant d'armes, offre à la municipalité, comme écurie pour 72 chevaux de la garde de Bonaparte, le quartier dit de la Comédie, derrière l'Intendance ; tous les hangars disponibles de la ville sont réquisitionnés.

[1] Le devis de ces travaux urgents montait à 3.450 francs.

Une des plus grandes préoccupations des Commissaires des fêtes est la désignation des logements. Grâce à la bonne volonté des citoyens, la répartition se fait sans trop de difficultés, mais non cependant sans exciter certaines jalousies, chacun tenant à avoir chez lui un personnage de marque. Puis, comme cela arrive toujours en pareil cas, une fois le travail terminé, il fallut le recommencer sur l'annonce de nouveaux visiteurs non prévus tout d'abord : c'est ainsi que dans les premiers jours de messidor, presqu'à la veille de l'arrivée du premier Consul, le Maire recevait une lettre de M. Dumoustier, officier supérieur du Palais, faisant savoir qu'on avait oublié sur la lettre transmise par l'aide de camp, treize billets de logement pour des sous-officiers de la garde d'escorte en poste, huit pour les courriers du gouvernement, douze pour les valets de chambre et les valets de pied, enfin on réclamait un appartement pour le chirurgien de Bonaparte, à proximité de l'hôtel de l'Intendance, où son service pouvait être réclamé à toute heure du jour ou de la nuit.

Il ne suffisait pas d'ailleurs seulement de procurer un gîte aux hôtes de la ville, on devait aussi les nourrir : la question la plus embarrassante était celle des cuisiniers. Certes, il n'en manquait pas à Dunkerque ! mais, bien que Bonaparte eût déjà la réputation de n'attacher qu'une médiocre importance aux choses de la table, on ne trouvait pas dans la ville un maître d'hôtel digne de préparer lesrepas des personnages illustres qu'on allait avoir à traiter. Il fallut, dure nécessité, se résigner à recourir à d'autres localités et particulièrement à la ville

de St-Omer, dont les habitants, moins absorbés par les affaires commerciales, passaient, à tort ou à raison, pour aimer la bonne chère.

M. Emmery avait exposé sa détresse à son collègue ; hélas ! aucune réponse n'était encore parvenue à la Mairie le 28 prairial, jour de l'arrivée du Préfet du Nord, et M. Kenny, en l'absence du Maire, était certainement au moins aussi préoccupé de la question culinaire que de la réception du premier magistrat du département.

Dans de pareilles circonstances les moindres choses ont leur importance et les plus brillantes réceptions, les festins les plus coûteux, peuvent perdre tout leur charme et même laisser de fâcheux souvenirs, par la faute d'un cuisinier dépourvu d'habileté ou de sang-froid.

Ceci a été reconnu de tout temps et l'on avait entendu dire à Dunkerque qu'en 1717, lorsque la ville avait eu l'honneur de recevoir Pierre le Grand, le Régent peu confiant dans les ressources de la province, avait chargé M. de Liboy gentilhomme de la Cour, de faire venir un maître d'hôtel de Paris pour préparer les mets destinés au Souverain moscovite, bien que celui-ci en eût amené un de St-Pétersbourg. C'est encore pourquoi, de nos jours, les Chefs de l'Etat se font suivre dans leurs déplacements d'un personnel apte à faire la cuisine savante et le service rapide des repas officiels.

On était au milieu de ces perplexités, quand M. Dieu-

donné, préfet du Nord, fit le 28 prairial à midi, son entrée dans la ville ; il fut reçu à la Mairie par les autorités civiles, et conduit dans la salle d'audience, où le premier adjoint lui adressa un discours de bienvenue.

Dans cette allocution certains passages laissent percer les préoccupations de M. Kenny : « La tâche que « nous avons à remplir nous paraissait au-dessus de « nos forces ; votre présence ranime notre courage ; « votre sagesse guidera notre zèle et nos faibles res- « sources s'agrandiront par la direction que vous leur « donnerez. »

Le Préfet cependant ne pouvait dans ces circonstances tirer la Municipalité d'embarras ! il se contenta de répondre en quelques mots encourageants et flatteurs, puis leva la séance.

Cette journée ne devait pas se terminer sans apporter un grand soulagement à M. Kenny et aux confidents de ses inquiétudes : dans la soirée arriva enfin un courrier porteur de la mission suivante :

« Le Maire de la ville de St-Omer au Maire « de la ville de Dunkerque,

« Citoyen collègue,

« J'ai fait toutes les démarches nécessaires pour « vous procurer les cuisiniers que vous me demandez. » Les C. Paquet père et fils ont bien voulu se rendre « à mon invitation. Comme le père est cuisinier en « chef, je vous prie d'avoir des égards pour lui ainsi

« que pour son fils. Un troisième cuisinier de cette ville « nommé Gugelot m'a aussi promis de se rendre à « Dunkerque. Ce sont les seuls que j'aie pu me pro- « curer. »

Cette troublante question réglée, on pouvait attendre avec confiance l'arrivée du premier Consul qu'un avis officiel annonçait pour le 11 messidor. [1]

Déjà la ville se remplit de troupes ; le 30 prairial un détachement de deux cents hommes de la garde Consulaire (grenadiers à cheval, guides et mamelucks) fait son entrée à Dunkerque et loge chez l'habitant ; aussi le Maire qui rentre le même jour de Paris, trouve-t-il la population toute heureuse de posséder l'avant-garde du premier Magistrat de la République.

Le 5, Beauharnais, colonel des guides, vient inspecter la Garde Consulaire, va le soir à la Comédie et après avoir, le lendemain, déjeuné chez M. Emmery, repart pour Boulogne où l'appelle son service.

Ce même jour la Municipalité adresse aux habitants une proclamation dans laquelle, après avoir indiqué l'itinéraire que suivrait le premier Consul (rues de Paris, de la Liberté, de la Vérité, du Moulin et du Jeu de Paume) elle ordonne que ces rues soient « jonchées de fleurs, pavoisées, décorées de guirlandes et de chapeaux de roses » ; elle invite aussi à illuminer toute la ville à neuf heures précises, le soir de l'arrivée de Bonaparte.

[1] 30 Juin 1803.

Si les Dunkerquois étaient heureux depuis quelques jours d'admirer les uniformes éclatants et variés des gardes consulaires, personne ne montra plus d'empressement à les accueillir et à leur faire les honneurs de la cité que les cavaliers de la garde d'élite : Non seulement ils espéraient gagner par leur fréquentation une allure plus martiale, mais encore, par leur amitié, éviter les sarcasmes que devait leur attirer leur gaucherie de débutants dans le port du costume militaire et du sabre de cavalerie.

Ils avaient encore bien des progrès à faire, malgré de fréquents exercices sous la direction de leur chef, le capitaine Sergent, ancien militaire ayant fait plusieurs campagnes.

Un moyen qui réussit toujours s'offrait à cette jeunesse pleine de bonne volonté plus que d'expérience, de mériter l'indulgence de la garde Consulaire : c'était d'offrir aux officiers un repas plantureux, arrosé des meilleurs vins du Bordelais et de la Bourgogne ; à table, du moins, ils se trouveraient sur le pied d'égalité avec les vainqueurs d'Italie et d'Egypte !...

Les invitations furent aussitôt lancées, et, le 6 messidor eut lieu ce banquet où furent également conviées les autorités civiles et militaires.

Est-il besoin de dire que la plus grande gaîté et la plus franche cordialité régnèrent dans cette réunion ; on y mangea et but copieusement. Au dessert, après les toats officiels d'usage, la garde d'élite n'avait rien à envier à la garde consulaire ; elles burent maintes et

maintes fois, l'une et l'autre, à leur réciproque amitié, et les cavaliers Dunkerquois, qui heureusement n'avaient pas à monter à cheval ce soir-là, purent être, à partir de ces agapes fraternelles, sûrs de la bienveillance de leurs nouveaux camarades.

Les quatre jours suivants ne furent marqués que par la venue de l'évêque de Cambrai et de ses vicaires généraux ; ils précédaient d'une journée le ministre de l'Intérieur et le ministre des Relations Extérieures ; ceux-ci, arrivés très tard dans la soirée du 10, se rendirent directement, le premier chez le Maire, le second chez M. Kenny où ils passèrent la nuit, remettant au lendemain les réceptions officielles. [1]

Dans la matinée du 11 [2], M. Emmery à la tête des autorités civiles vint rendre ses devoirs au ministre de l'Intérieur, Chaptal [3] et lui adressa une courte allocution.

Le séjour à Dunkerque de son chef hiérarchique avait stimulé le zèle de M. Schadet sous-préfet de Bergues ; avant de venir le saluer il avait cru indispensable de lancer une nouvelle circulaire à ses Maires pour les convoquer en vue de leur présentation. Il leur

[1] Le Ministre de la Marine descendit chez le contre-amiral Nielly, préfet maritime ; le Conseiller d'Etat Duretet, chez M. Louis Debacque ; Petiet également Conseiller d'Etat, chez M. Lancel, rue du Sud ; le Préfet du Nord chez M de Queux St-Hilaire.

[2] 30 Juin.

[3] Chimiste distingué, membre de l'Institut, ministre de l'Intérieur du 1er pluviôse an IX jusqu'à la fin de l'an XII. Il donna sa démission par dépit de voir sa maîtresse Mlle Bourgoin, actrice de la Comédie Française, appelée chez l'Empereur et renvoyée par lui en sa présence et dans le but de le désabuser et de l'humilier.

donnait rendez-vous pour le grand jour du 12 à neuf heures du matin « en l'auberge du Chapeau Rouge rue ci-devant des Capucins » ; il invitait les adjoints à venir également, mais à la condition qu'ils fussent aussi « en costume, c'est-à-dire portant habit bleu, ceinture rouge à franges blanches et chapeau à trois cornes » et il ajoutait en postscriptum : « Les Maires passant par Bergues pourront profiter de la barque qui part à huit heures précises. » [1]

[1] Les citoyens Christiaens et Zeghers étaient à cette époque entrepreneurs du service des barques publiques entre Bergues et Dunkerque : ils se faisaient une concurrence acharnée essayant par tous les moyens de s'enlever réciproquement leur clientèle.

En floréal an XI l'Administration dût même intervenir pour mettre un terme aux abus qui compromettaient la sécurité des voyageurs. Les heures de départ de chacune des barques furent fixées à une demi-heure d'intervalle par tirage au sort afin d'éviter les rencontres, luttes de vitesse (!) et raccolage des clients. « Défense fut faite aux entre- « preneurs et bateliers de l'une des barques de *molester les citoyens* « pour s'y porter plutôt que sur l'autre. »

Les entrepreneurs ne pouvaient en route arrêter leur barque pour prendre des voyageurs qu'aux forts Français et Libre. (Recueil des Actes administratifs du Département du Nord.)

CHAPIRE IV

LES RÉCEPTIONS

« Citoyen Maire,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que Madame Bona-
« parte arrivera demain soir à Dunkerque.

« Veuillez bien, je vous prie, indiquer au courrier
« l'hôtel préparé pour le Premier Consul afin qu'il
« puisse revenir au-devant des voitures et les y con-
« duire.

« CAFFARELLI,

« Général de brigade,
« aide du camp du Premier Consul ».

Telle est la lettre que reçut d'Arras le Maire de Dunkerque dans la journée du 11 Messidor (30 Juin).

La surprise et la joie de tous furent extrêmes, car personne n'avait espéré l'honneur de cette visite. On savait vaguement que Joséphine irait, passant probablement par Lille, rejoindre son époux à Bruxelles, pour l'accompagner pendant la seconde partie de son voyage ; dans la première, en effet, il devait être absorbé par des questions techniques : inspection des fortifications, étude des ports et de leurs ressources pour la construction de la flottille etc. Plus tard, au contraire,

sur les bords du Rhin, la raison politique dominait et la présence d'une femme s'expliquait davantage : on ignorait les pensées secrètes de Bonaparte. Son élection en l'an X au Consulat à vie, avec droit de désigner son successeur, avait fait de lui un véritable souverain et il tenait maintenant à ce qu'on ne pût s'y tromper, voulant tâter l'opinion pour l'avenir et même, comme cela devait arriver d'ailleurs dans certaines villes de la ci-devant Belgique, « se faire encourager à remplacer son titre trop précaire par un autre convenant mieux à la haute destinée qui l'appelait [1]. »

L'appareil de la Cour, militaire mais pourtant brillante, qu'il emmenait, le cérémonial imposé exactement partout, le ton impérieux du maître, la soumission de tous et enfin cette épouse du prenier Magistrat à laquelle la République ne devait rien et qu'on présentait à leurs hommages, tout cela ne pouvait guère indiquer que la marche d'un roi [2].

La population, qu'elle devinât ou non l'importance flatteuse de cette visite, manifesta un enthousiasme extraordinaire à la pensée de recevoir celle que sa bonté et sa grâce avaient déjà rendue populaire [3], et,

[1] Mémoires de Mme de Rémusat.

[2] Quand dans leurs discours, les Maires abordaient franchement ce sujet, Bonaparte interrompait l'orateur et réprimant un sourire de satisfaction répondait avec l'accent d'une colère feinte, que l'usurpation d'un pouvoir qui altèrerait l'existence de la République était indigne de lui ; et comme César il repoussait la couronne que peut-être il n'était pas fâché qu'on commençat à lui présenter. (Mémoires de Madame de Rémusat).

[3] Depuis que le 30 pluviôse le premier Consul avait quitté le Petit-

bien que quelques heures à peine précédassent son arrivée, on déploya tant d'activité que, lorsque sa voiture entra en ville à 9 heures 1/2 du soir, les rues étaient jonchées de fleurs, enguirlandées et pavoisées. La Municipalité et toutes les autorités étaient à leur poste, sous une tente élégamment ornée, dressée aux portes de Dunkerque, près du Pont-Rouge[1].

M. Emmery exprima en quelques mots à Madame Bonaparte les sentiments que sa venue inspirait à ses concitoyens,

Les cris d'allégresse de la foule se mêlaient au bruit du canon de l'artillerie de la place.

Le cortège se composait : de la garde d'Elite à cheval, de la garde Consulaire et d'un détachement du 2e dragons; l'infanterie de la garnison faisait la haie jusqu'à l'Hôtel de l'Intendance de Flandre. Là les autorités se préparaient à rendre leurs hommages à la femme du Premier Consul mais celle-ci connaissait trop bien les sentiments de son époux pour oser, avant son arrivée, faire acte de souveraine, aussi se contenta-t-elle de recevoir le Maire qu'elle retint à souper dans ses appartements avec Mesdames de Rémusat et Talhouet qui composaient sa suite.

Luxembourg pour s'installer solennellement aux Tuileries, Joséphine était traitée à Paris en véritable Souveraine ; cette situation nouvelle s'était affirmée le 2 ventôse par les hommages qu'elle reçut du Corps diplomatique qui vint la saluer après l'audience du premier Consul. « En sortant des audiences officielles on allait chez Mme Bonaparte « comme autrefois chez la reine après avoir été présenté au roi ». (Mémoires de Bourrienne).

[1] A l'extrémité du canal de Bergues — Construit en 1749.

De même, pendant toute la journée du 12 [1], elle s'efforça d'échapper aux honneurs qu'on aurait voulu lui prodiguer, se promenant sur le port sans escorte, visitant les jetées, les bords de la mer, se faisant conduire en canot dans le chenal, agissant en un mot comme un simple voyageur qui, traversant le pays, désire en voir les curiosités. En remettant pied-à-terre elle fit cependant cadeau d'un pavillon au capitaine d'un corsaire prêt à mettre à la voile et ordonna une distribution d'eau-de-vie à l'équipage, ce qui lui valut les applaudissements des matelots et de la foule.

Nous empruntons à une petite brochure (parue à Dunkerque le 18 messidor an XI) intitulée « précis de « la réception et du séjour du Premier Consul » ces quelques détails et une partie de ceux qui vont suivre.

Le grand jour est enfin arrivé : tous les habitants quittent de bonne heure leurs maisons, les ateliers sont fermés, les rues décorées de couronnes et de guirlandes, de laurier, les dames occupent toutes les croisées : un temps superbe concourt à embellir la fête.

A onze heures les autorités civiles et militaires se rendent dans une tente spacieuse ornée de trophées en avant de la barrière extérieure ; le général Vandamme commandant la division, à la tête du 2e régiment de dragons, les gardes d'élite et consulaire vont au devant du Premier Consul au village de Grande-Synthe, à deux heures de la ville ; la garnison fait la haie du Pont-Rouge à la rue du Jeu-de-Paume.

[1] 1er Juillet.

Hélas ! Comme dans tous les voyages officiels, où cependant tout est sensé ordonné minutê par minute, et où toujours des circonstances imprévues renversent les calculs les mieux établis, à quatre heures seulement les courriers qui se succédaient rapidement signalent l'arrivée.... 120 coups de canon sont tirés.

Parvenu en face de la tente des fonctionnaires, Bonaparte fait arrêter sa voiture et le maire accompagné du commandant d'armes s'avance et présente les clefs de la ville en prononçant le discours suivant :

« Quel bonheur, citoyen Premier Consul, que celui « de vous posséder dans ces contrées !

« L'allégresse publique est à son comble. Je viens « vous offrir, citoyen Premier Consul, les clefs de la « ville....

« Je les offre avec orgueil, car ces clefs je les ai re- « fusées, étant maire de Dunkerque, en 1793, au duc « d'York, quand, avec quarante mille hommes, il vint « nous assiéger et compromettre devant nos faibles « remparts sa carrière militaire.

« Les Dunkerquois par leur courage ont concouru à « chasser les Anglais de ces bords.

« Les Dunkerquois n'ont pas dégénéré : un peuple de « braves n'est que plus digne de recevoir un héros.

« La Patrie et Napoléon-Bonaparte sont nos cris de « ralliement.

« Recevez, citoyen Premier Consul, l'hommage de « notre amour et de notre respect. »

Le Premier Consul répondit :

« Les clefs de la ville de Dunkerque ne sauraient « rester en de meilleures mains qu'en celles du maire « distingué qui me les présente. Déjà l'attachement des « habitants m'était connu ; je me félicite d'être aujour- « d'hui parmi eux. »

Le Commandant d'armes prend à son tour la parole :

« Général Consul,

« Nous avons laissé au maire l'honneur de vous pré- « senter les clefs d'une ville que les braves Dunker- « quois ont su défendre contre le duc d'York : l'offre « qu'ils vous en font est une preuve de leur dévoue- « ment respectueux : de ma part ce n'eut été qu'un « devoir. »

« Les militaires composant la garnison que j'ai « l'honneur de commander, ne rivaliseront avec eux « que dans leur énergie pour défendre cette ville « importante, et dans leur amour et leur respect pour « vous. »

Le maire, bien que ne faisant pas partie de la garde d'élite, monte à cheval et se place à la portière de droite de la voiture de Bonaparte ; les autorités suivent la garde et le cortège arrive ainsi à l'Hôtel de l'Intendance.

Partout sur son passage, le Chef de l'Etat est accueilli par des acclamations et des cris de joie. Devant la porte de son hôtel se trouve un bataillon de la 46e demi-brigade, commandée par le colonel Lanchantin ; le

canon tonne aux batteries de la côte, des forts et des remparts.

Le Premier Consul était accompagné des généraux Duroc, Soult, Davoust, Caffarelli, Bessières et Moncey et des aides de camp Savary, Lebrun, Lacuée et Caulaincourt.

Cette première soirée fut consacrée au repos et Bonaparte soupa, sur sa demande, seul avec Joséphine qu'il retrouvait après vingt jours de séparation : M. Emmery fut cependant reçu, présenté par le Ministre de l'Intérieur et put avoir un long entretien au sujet des affaires de Dunkerque avec le Premier Consul.

Dans ses voyages, celui-ci avait pris l'habitude, après s'être fait informer des établissements publics qui manquaient dans les différentes villes traversées, d'en ordonner lors de son passage la fondation ; et, pour cette munificence, il emportait les bénédictions des habitants ; mais il arrivait peu après ceci : « Conformément « à la grâce que vous a faite le Premier Consul, man- « dait le Ministre de l'Intérieur, vous êtes chargés, « citoyens maires, de faire construire tel ou tel bâti- « ment, EN AYANT SOIN DE PRENDRE LES DÉPENSES SUR LES « FONDS DE VOTRE COMMUNE. »

Et c'est ainsi que les villes voyaient souvent leur budget bouleversé et leurs dettes s'augmenter. Le Préfet avait soin, cependant, que les ordres fussent exécutés, quitte à laisser en souffrance d'autres travaux utiles commencés. Mais on pouvait attester que d'un bout à l'autre de la France, tout s'embellissait, tout prospérait,

et que l'abondance était telle qu'on pouvait vaquer partout à des entreprises nouvelles quelque onéreuses qu'elles fussent[1].

Dunkerque ne devait pas faire exception à la règle générale ; mais ceux qui étaient chargés de l'administration s'apercevaient seuls plus tard des difficultés financières qu'on leur avait créées, tandis que toute la population ne voyait que la générosité apparente du Chef de l'Etat, qu'elle remerciait comme elle le pouvait, c'est-à-dire par des acclamations.

[1] Mémoires de Mme de Rémusat.

CHAPITRE V

LE SÉJOUR

Le 14 messidor, Bonaparte se levait de bonne heure ; il n'oubliait pas le but de son voyage : il visita le port et la Côte-Est avant de s'embarquer sur un canot pour parcourir la rade. Rien n'échappait à son examen et il étonnait les plus anciens marins par la justesse de ses remarques[1] ; on lui présenta à son retour quelques pétitions qui furent toutes accueillies.

Le déjeuner fut court, et, à midi, l'Evèque de Cambrai célébra la messe dans une chapelle que la municipalité avait fait préparer dans l'Hôtel de l'Intendance ; à une heure commencèrent les réceptions officielles, en présence de Mme Bonaparte. Le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal furent introduits les premiers, précédés de vieillards portant des vins d'honneur. M. Emmery s'exprima en ces termes :

« Citoyen Premier Consul,

« La splendeur de Dunkerque date particulièrement « de l'époque où Louis XIV vint visiter cette ville inté- « ressante par sa position et par son industrie.

[1] Appréciation des auteurs du compte-rendu des fêtes.

« Un de ces héros dont les siècles sont avares, paraît « dans nos murs : à sa vue nos espérances renaissent « et nos malheurs s'oublient.

« D'ambitieux insulaires prétendent à l'empire des « mers, des traités solennels sont violés. Toute la « sagesse du Gouvernement n'a pu éviter le fléau que « nous éprouvons, la guerre.... Eh bien, Citoyen Pre- « mier Consul, cette guerre qui détruit notre commerce, « qui paralyse notre navigation et enchaîne notre « industrie, n'abattra pas notre courage. Nous saurons « souffrir, mais.... nous saurons combattre.

« Dunkerque, l'objet constant de la jalousie des « Anglais, a plus d'une injure à venger.

« Dunkerque, dont l'Angleterre a si souvent juré la « ruine, trouvera encore des Jean-Bart pour relever et « illustrer la marine française. Cette guerre que nous « ne pouvions prévoir ne peut être longue.

« Les vastes desseins du génie qui sauva si souvent la « Patrie et dont les hautes conceptions étonnent l'uni- « vers, sauront forcer nos ennemis à se repentir de « l'avoir provoquée.

« Cet espoir et l'avantage, Citoyen Premier Consul, « de vous posséder, voilà les justes motifs d'allégresse « de tout un peuple qui vous aime et dont je me félicite « d'être l'organe.

« Recevez, Citoyen Premier Consul, les Vins d'hon- « neur que nous vous offrons au nom des habitants, « comme un faible gage de leur reconnaissance. »

Puis, s'adressant à Madame Bonaparte il lui dit :

« Madame,

« L'Administration s'empresse de vous rendre son « respectueux hommage.

« Epouse du héros que nous chérissons, vous avez « des droits à notre reconnaissance,

« Vous en avez, Madame, par les qualités qui vous « distinguent ; vous acquittez pour la France entière, « une dette bien sacrée en concourant à la félicité du « grand homme, dont la présence adoucit nos maux « et fixe nos espérances. »

Les autorités défilèrent ensuite, introduites dans l'ordre suivant : le Préfet du Nord, le Sous-Préfet de Bergues et les Maires de l'arrondissement, le Sous-Préfet d'Hazebrouck, la Chambre de Commerce, le Tribunal de Commerce, le Tribunal de première instance de Bergues, les Juges de Paix, les Commissaires de police, l'Evêque de Cambrai et son clergé, les généraux Vandamme, Roger et Sol, leur état-major, les Officiers de la garnison, les militaires qui avaient reçu des armes d'honneur, le Préfet maritime, son administration et les officiers de la marine militaire. Chacune de ces autorités adressa au Premier Consul un discours auquel il répondit en quelques mots.

La visite des Membres du Tribunal de Bergues avait duré beaucoup plus longtemps que les autres. Que s'était-il passé ? Une grave question avait été débattue, question agitée depuis plusieurs années et dont les intéressés espéraient enlever la solution. Il s'agissait

du transfert à Dunkerque du siège du Tribunal de première instance.

Le président M. Olivier et les juges, MM. Guilleman et Fauvel, insistaient vivement dans ce sens, invoquant l'insalubrité de Bergues « dont l'air fétide et malsain engendrait toutes les maladies » et donnant d'autres raisons d'un ordre différent qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Le Commissaire du gouvernement M. Vernimmen, au contraire, combattait avec vivacité les arguments des magistrats appuyé en sous-main par le Sous-Préfet et le Maire de Bergues. Partisans et adversaires du projet échangèrent même des paroles aigres-douces que Bonaparte écouta sans se prononcer ; sa décision cependant était déjà prise d'accord avec le ministre de l'Intérieur.

Les réceptions avaient occupé une grande partie de la journée et on fut bien vite arrivé à six heures du soir, heure fixée pour un dîner à l'hôtel de l'Intendance où avaient été conviés le Maire de la ville, le Préfet du Nord, le Commandant de la place, l'Evêque de Cambrai et le Vice-Président de la Chambre de Commerce. Les Ministres de l'Intérieur, des Relations Extérieures et de la Marine y assistaient également; lorsque dix heures et demie sonnèrent on se rendit à la salle de spectacle où tout était préparé pour un concert et un bal.

L'entrée du Premier Consul et de Madame Bonaparte suivis des Ministres, des Préfets du palais, des Géné-

raux de la garde et des aides de camp, excita l'enthousiasme de l'assemblée.

La salle offrait le coup d'œil le plus séduisant, elle était richement décorée et illuminée, toutes les loges étaient garnies de dames élégamment parées.

Les regards se portaient tous sur Joséphine, avec cette curiosité bien naturelle des provinciales, avides d'admirer un des chefs-d'œuvre de Leroy le grand couturier parisien.

Mme Bonaparte était d'ailleurs ce soir-là rayonnante de joie. Non-seulement elle se montrait en qualité de Souveraine dans une assemblée où, loin des intrigues et des jalousies parisiennes, elle ne rencontrait que respect et sympathie, mais, comme femme elle avait cette grande satisfaction d'orgueil de porter pour la première fois des parures faisant partie des joyaux de la Couronne.

Joséphine avait toujours eu la passion des bijoux, passion folle qu'elle conserva jusqu'à sa mort. Enfant, elle se pare à la Martinique de verroteries et de pierres de couleur; mariée au comte de Beauharnais, elle porte toujours dans ses poches les modestes écrins de sa corbeille pour le plaisir de les sentir sous sa main [1]; veuve, elle accepte les cadeaux de Barras, femme du Premier Consul sa coquetterie ne recule même pas devant les moyens les moins délicats pour contenter ses irrésistibles tentations. Elle a vu chez Foncier le bijoutier à la mode un collier de perles ayant, dit-on,

[1] Joséphine par Frédéric Masson.

appartenu à Marie-Antoinette ; il vaut deux cent cinquante mille francs d'après les mémoires de Bourrienne, cinq cent mille d'après ceux de Mme d'Abrantès, elle n'a pas d'argent pour le payer mais qu'importe ; on s'arrangera plus tard et le collier est acheté. Elle sollicite alors la complicité de Berthier ministre de la guerre et celui-ci, qui veut à tout prix obtenir de Joséphine l'admission aux Tuileries de Mme Visconti, sa maîtresse, n'hésite pas, à l'aide d'un virement de fonds, à solder le bijoutier sur le crédit affecté à la liquidation des comptes des hôpitaux d'Italie ; Bourrienne ensuite aide Joséphine à persuader à Bonaparte que ces perles fines sont celles offertes par la République Cisalpine pendant le voyage à Milan.

Elle avait déjà de magnifiques bijoux dès 1799, puisqu'au bruit de la mort de Bonaparte en Egypte, elle déposa chez Foncier, qui avait sa confiance et presqne son amitié, ses plus beaux diamants afin de les soustraire aux revendications de ses créanciers !

Le Premier Consul ne connaissait que trop les goûts de sa femme, et son amour le poussait à les contenter quelquefois plus que de raison : cette fois, l'emmenant dans un voyage qu'il voulait faire en véritable souverain et où il comptait éblouir et captiver les populations de la Belgique et des bords du Rhin, il avait, avant de quitter Paris, donné l'ordre au ministre des finances de mettre les Diamants de la Couronne à la disposition de Joséphine. [1]

[1] Thiers. Histoire du Consulat.

C'était donc à Dunkerque, où commençait pour elle le voyage officiel, qu'elle se paraît pour la première fois des bijoux des reines de France [1], trésor sans égal au monde, mais qui ne devait cependant pas suffire à satisfaire dans l'avenir son insatiable passion de créole pour tout ce qui brillait [2].

Joséphine était tout en blanc, comme à l'ordinaire d'ailleurs dans les soirées [3]. Elle aimait ces délicieux tissus, mousseline ou percale de l'Inde que vendaient si cher Schœlcher, M^lles^ Lolive et de Beuvry, mais que le fameux Leroy ou M^me^ Germon transformaient en robes pour la somme modique de 18 fr.

Très décolletées, courtes devant, moulant le corps en quelque sorte, il faut à peine trois aunes d'étoffe pour les faire; mais si la façon n'est rien, les ornements et les garnitures ont leur importance: les broderies artistiques font rapidement monter le prix de 18 à 2.000 et 3.000 fr. Ce sont cependant des toilettes bien simples !

Joséphine les porte fort bien car, sans être précisément jolie, toute sa personne possède un charme particulier : sa taille est parfaite, tous ses membres sont souples et délicats, le moindre de ses mouvements est

[1] La grande parure valait à elle seule 3.700.000 fr.

[2] Joséphine aimait à modifier continuellement la disposition de ses bijoux, changeant les ceintures en broches, les boucles d'oreilles en bagues, les colliers en bracelets ou diadèmes ; elle changeait, vendait, rachetait, trafiquait de toutes les manières (Frédéric Masson).

[3] Pendant le Consulat elle n'eut qu'une seule robe rose.
La Générale Bonaparte (Joseph Turquan).

aisé et élégant : son goût est extrême et elle embellit tout ce qu'elle met [1].

La collaboration du grand couturier et de la femme qu'il habille produit alors ces chefs-d'œuvre dans lesquels on ne sait ce que l'on doit louer le plus, la simplicité ou la richesse ?

Les préférences de Mme Bonaparte étaient surtout pour les percales, ces tissus sans apprêt, souples, légers, fuyants, faisant près des blancs de la batiste, de la mousseline, du linon, un blanc autre, moins sec, plus fondu, un blanc qui chante dans cette symphonie des blancs, plus langoureusement [2].

Les dames de Dunkerque étaient, on le conçoit, plus occupées à regarder la loge officielle qu'à écouter le concert. Ce n'étaient, il est vrai, ni Garat ni Mme Barbier-Valbonne qui devaient se faire entendre : on avait dû, faute d'artistes en renom se contenter d'amateurs de la ville ; Mme Kenny, femme du premier adjoint, joua un pot-pourri de Steibelt sur le forte-piano et Mlle Drouillard chanta « avec goût et méthode » un morceau de Ponce de Léon.

Qu'importait d'ailleurs à Joséphine ? N'était-elle pas tout à son succès de jolie femme adulée par une salle entière ? Elle n'avait pas derrière elle Pauline et Caroline, ses belles-sœurs, pour lui lancer des mots blessants et de bonnes amies envieuses de sa puissance et de sa grâce pour la dénigrer.... à moins que, mystère du

[1] Mémoires de Mme de Rémusat. T. 1, page 149.

[2] Joséphine. — Frédéric Masson.

cœur féminin, ces triomphes ne puissent être complets s'il y manque la satisfaction de provoquer des jalousies et le charme d'éclipser des rivales !

Le Premier Consul et Mme Bonaparte donnèrent le signal des applaudissements et le public fit alors une ovation aux deux musiciennes.

Après le Concert, M. Faulconnier, vieillard de 73 ans, appartenant à une des familles de Dunkerque les plus anciennes et les plus illustres, fut présenté à Bonaparte et lui récita la pièce de vers suivante :

Un brillant avenir vient frapper nos regards :
Permets que l'infortune y mêle son histoire,
A toi sont réservés l'avenir et la gloire
Et le temps qui n'est plus appartient aux vieillards.

J'ai vu tomber ces murs. Leur cime menaçante
Cent fois de l'ennemi foudroya les vaisseaux,
Et, des feux de l'Etna couvrant au loin les flots
Aux rives d'Albion rejeta l'épouvante.

Bientôt, d'un vieux monarque expiant les revers,
Dunkerque dut subir un long siècle d'outrages.
Ces môles protecteurs, qui couronnaient nos plages,
En funestes écueils s'allongent sous les mers.

Ce bassin fut comblé : de nos tristes murailles
Son onde en frémissant, recouvrit les débris ;
Pour inonder la terre on ouvrit ses entrailles,
La plaine disparut sous des flots ennemis [1].

[1] En 1713, le traité d'Utrecht stipula la ruine du Port de Dunkerque, on avait fait des saignées dans les dunes qui servent de digue à la mer, et une partie des plaines fut inondée.

La main du temps en vain réparant tant d'injures,
D'un commerce récent nous rendait les bienfaits :
J'ai vu l'Anglais, armé sur l'autel de la Paix,
Ressaisir sa victime et rouvrir nos blessures.

Mais un héros parait : tes destins sont changés,
Dunkerque. O mon pays ! renais à l'espérance !
Dans tes vastes débris, dans tes champs ravagés
La France a rassemblé ses trésors de vengeance.

Les enfants de Jean-Bart sauront suivre un héros
Qui va punir l'offense et venger l'infortune.
En vain de leur trident sont armés nos rivaux :
Le maître de la foudre est plus grand que Neptune !

Le Premier Consul écouta ces vers avec attention, il n'y découvrit probablement pas un grand souffle poétique, mais il sut gré de l'intention à l'auteur, se recommandant plus par l'illustration de sa famille que par son talent de versificateur.

Bonaparte et Joséphine saluèrent l'Assemblée et se retirèrent au milieu des plus vifs applaudissements. Après leur départ le bal commença et fut très brillant « des rafraîchissements de tous genres ne laissèrent rien à désirer. »

On ne dansait pas ce soir-là qu'à la salle de spectacle, le maire, voulant que tous les citoyens pussent prendre part à la fête avait dans la matinée décidé que trois bals publics auraient lieu : l'un dans la salle du citoyen Cherche-Dieu rue Sainte-Barbe, le second dans celle du citoyen Malbose rue Saint-Sébastien et le troisième chez le citoyen Allard rue de La Tour d'Auvergne.

Comme la veille toute la ville était illuminée : la

maison du Maire, la porte du Parc, la maison de Ville et la promenade de la Place Egalité étaient les points les plus remarquables.

Fidèle à ses habitudes matinales, Bonaparte sortit de bonne heure le 15 ; il voulait voir le port à basse-mer dans tous ses détails, et la côte aux environs du chenal. Il la parcourut à cheval et visita tout ce qui pouvait l'éclairer sur les moyens de rendre à Dunkerque son antique splendeur. Le bassin, les chantiers et tous les établissements de la marine fixèrent son attention ; à chaque arrêt il développa les idées les plus vastes et indiqua les projets les plus utiles[1].

Rentré à midi, il tint conseil avec les ministres, puis à 3 heures, il reçut la Chambre de Commerce en audience particulière ; cette audience commença par la lecture du vœu des négociants des ports maritimes demandant que le gouvernement identifiât le commerce intérieur et extérieur à l'administration générale et, qu'à cet effet, on voulût bien admettre au Conseil d'Etat une section de commerce, composée d'anciens négociants-armateurs. M. Lancel, président, ajouta que la situation géographique de Dunkerque avait rendu la position des armateurs, spéculateurs, assureurs et assurés de cette ville infiniment plus fâcheuse que celle de leurs collègues des autres ports de la République, puisque tous nos navires devaient passer par le détroit du Pas-de-Calais où rien n'échappait à la rapacité des Anglais qui, déjà, s'étaient emparés de tous nos bâtiments venant d'Amérique.

[1] Appréciation des auteurs du compte-rendu des fêtes.

Bonaparte répondit qu'il souffrait beaucoup de voir les pertes considérables dont le commerce était la victime, qu'il avait employé toute la modération imaginable pour éloigner la déclaration de guerre rendue aujourd'hui nécessaire par la violation du traité d'Amiens ; mais il assura le commerce que, si la paix venait à être conclue dans quelques mois, il imposerait comme condition expresse la restitution de tous les navires capturés par l'Angleterre et de leurs cargaisons.

M. Louis Debaecque entra dans de longues considérations sur le traité de commerce avec l'Amérique-Unie et l'arrêté du 1er messidor prohibant toutes les marchandises de cette provenance.

Le Premier Consul parut satisfait des observations de la Chambre et termina en engageant cette Compagnie « à s'occuper sans relâche des intérêts du Commerce « dont les avantages sont inséparables de la prospérité « nationale »[1].

La séance fut levée à 4 heures et Bonaparte se rendit sur la plage accompagné de sa garde pour passer la revue des troupes de la garnison ; les habitants de Dunkerque y assistaient en foule. Les ovations furent si chaleureuses et sincères que le Premier Consul en fut vivement ému, mais se dérobant à l'enthousiasme général, il partit à cheval sans que l'on puisse savoir ce qu'il était devenu.

Il était allé vers la rade où le hasard le fit assister précisément à la rentrée d'un corsaire de Dunkerque qui

[1] Archives de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

ramenait une prise anglaise. Il regagna ensuite la ville et dîna à 9 heures. La soirée se termina par une réception de dames à l'hôtel de l'Intendance où Madame Bonaparte « tint cercle ».

Les « Cercles », qui devaient, surtout à partir de 1805, prendre une grande importance parmi les distractions officielles de la cour, étaient déjà très en faveur en l'an XI depuis l'installation aux Tuileries du Chef de l'Etat. L'étiquette, sans avoir la rigueur que Napoléon exigea plus tard, était assez sévère : la grande toilette était obligatoire pour les dames, l'uniforme pour les hommes ; à moins d'être titulaire de quelque charge importante, officier de rang élevé, membre de la famille Bonaparte, on ne pénétrait pas dans ces réunions toujours gourmées quoique intimes.

A Paris, pour les rendre un peu plus attrayantes, on faisait quelquefois entendre Mmes Strinassachi, Nozari, Martinelli et d'autres artistes italiens en renom ; c'était l'exception. Le plus souvent la causerie seule occupait la soirée et les critiques, les médisances, les petites méchancetés que les femmes qui se jalousent peuvent lancer les unes contre les autres sous une forme toujours correcte en apparence, se chuchottaient continuellement à l'oreille.

Que de fois Joséphine elle-même ne fut-elle pas victime de l'esprit haineux de ses belles-sœurs et n'eut-elle pas, en rentrant dans sa chambre, des crises de larmes que ses véritables amies, Mesdames de Rémusat ou d'Abrantès, avaient peine à calmer ?

A Dunkerque Bonaparte avait tenu à ce que les usa-

ges de Paris fussent suivis : c'était une manière de permettre aux femmes des principaux fonctionnaires de pénétrer auprès de la sienne, et une grande faveur accordée. Mesdames Talhouet et de Rémusat aidaient Joséphine à faire les honneurs et s'ingéniaient à faciliter les conversations qne la timidité ou le manque d'habitude des invités rendaient forcément difficiles, surtout au début de la soirée ; Il fallait en un mot, rompre la glace ; L'amabilité enjouée de ces dames et la grâce de Madame Bonaparte y parvinrent en peu de temps.

Le premier Consul satisfait de sa journée quitta son travail de bonne heure et vint passer dans le salon plus d'une heure, ce qui était beaucoup pour lui. Il causa familièremeut avec plusieurs femmes de fonctionnaires; A onze heures tout le monde se retira charmé.

La journée du 16 messidor [1] marqua l'apogée de la garde d'Elite : le Maire n'avait pu trouver jusqu'alors l'occasion de la présenter officiellement au Premier Consul continuellement absorbé par ses travaux, ses réceptions et surtout par les visites au port. Saisissant un moment propice il procura à ces jeunes Volontaires la glorieuse satisfaction d'être remerciés de leur zèle par Bonaparte lui-même.

M. Emmery présenta également « le plus vieux soldat de la République le brave Durfort, ancien commandant de la place de Gravelines, âgé de quatre-vingt-quatorze ans et ayant soixante-seize ans de services » :

[1] 5 juillet.

le Chef de l'Etat lui serra la main et promit d'augmenter sa pension de retraite, puis il reçut encore les administrations des domaines, de l'enregistrement, de l'hospice et enfin les négociants assureurs.

Dans la soirée comme il avait à conférer avec les Ministres et les Conseillers d'Etat Marmont, Petiet, Bruix et Forfait, Madame Bonaparte exprima le désir de retourner au spectacle où le Maire l'accompagna. Ce n'était certainement pas le désir d'entendre encore la voix de M^lle^ Drouillard et les arpèges de M^me^ Kenny qui l'attirait, mais bien le plaisir de montrer une nouvelle toilette et une autre parure de diamants.

Il lui était plus facile de varier le spectacle qu'elle donnait au public, qu'à l'entrepreneur du théâtre de changer le sien. Cette représentation n'avait pas été prévue comme « gala » et la troupe ordinaire faisait les frais de la soirée.

Certainement la femme du Premier Consul s'amusa plus cette fois en écoutant les acteurs Dunkerquois surpris et troublés d'un honneur si grand et d'une aubaine si inattendue que si elle eut applaudi, dans sa loge de la Comédie-Francaise M^lles^ Raucourt, Georges, ou Duchesnois. Tragédies, opéras, concerts, ne valent pas, pour une femme comme elle, cette discrète et douce harmonie composée des murmures admiratifs et des chuchottements bienveillants de toute une salle respectueuse et charmée.

Pendant son séjour à Dunkerque ou peut affirmer que Joséphine fut réellement heureuse. La crainte du

divorce qui empoisonnait continuellement sa vie disparaissait devant l'attitude nouvelle de son époux : l'eut-il emmenée officiellement dans un semblable voyage ? Eut-il conservé la pensée de se séparer d'elle un jour puisqu'il la présentait en Belgique et sur les bords du Rhin comme Souveraine et compagne de sa vie ? Enfin lui eut-il fait remettre les diamants de la Couronne s'il avait cessé de l'aimer ?

Si légère et irréfléchie qu'elle fut, ces raisonnements devaient nécessairement la frapper et l'amener à conclure que tout péril était écarté....et c'est cependant dans ce même appartement de l'hôtel de l'Intendance, où elle voyait, avec joie, disparaître ses craintes et pressentait déjà dans ses rêves la suprême puissance, que devait, sept ans plus tard, dormir Napoléon empereur des Français, aux côtés de Marie-Louise d'Autriche, sa nouvelle épouse [1] !

[1] En mai 1810 Dunkerque était en fête pour recevoir l'Empereur et sa nouvelle épouse Marie-Louise. Des pêcheurs offrirent à l'Impératrice un poisson d'argent dans un filet d'or (H, Durin).

Napoléon était déjà revenu une première fois en 1804 (7 août). Il avait logé au Tornegat, aujourd'hui St-Pol, dans la maison de campagne de M. Guizelin-Thiery, où se trouvait établi le quartier-général.

Le récit du voyage de Napoléon en 1810 sera publié par nous dans le courant de l'année 1904.

CHAPITRE VI

LE DÉPART. — LES CADEAUX. CONSÉQUENCES DU VOYAGE POUR LA VILLE DE DUNKERQUE.

Dans la matinée du 17 messidor[1], avant de quitter Dunkerque, Bonaparte invita à déjeûner M. Emmery et pour lui exprimer sa reconnaissance lui donna une écharpe d'honneur; il avait eu le temps pendant son séjour d'apprécier son intelligence et les services qu'il avait déjà rendus à son pays. Ce n'était d'ailleurs qu'une première marque de son estime, car l'année suivante, le 15 août 1804, lors de la grande fête de l'institution de la Légion d'Honneur, au camp de Boulogne, il le décora le premier, parmi les douze maires auxquels la croix fut accordée.

Le départ pour Lille (par Bergues, Cassel et Armentières) eut lieu à 9 heures du matin et avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. Les autorités et la foule revinrent du Pont-Rouge en commentant les évènements des derniers jours qui laissaient dans les cœurs Dunkerquois un inoubliable souvenir; chacun s'applaudissait de la réussite des fêtes et rendait justice à la manière dont la municipalité les avait organisées.

[1] 6 juillet.

Le 18, les membres du Conseil Municipal, de la Chambre et du Tribunal de Commerce, ainsi que les Administrateurs de l'Hospice décidèrent de se rendre en corps chez M. Emmery pour le féliciter de la distinction avec laquelle il avait reçu le Premier Consul, et de la haute faveur dont il avait été l'objet. M. Kenny, premier adjoint, et M. Liebaert, Président du Tribunal de Commerce, prirent tour à tour la parole.

Le Maire, très ému, remercia ses concitoyens de ces marques d'estime et fit l'énumération des bienfaits qui avaient signalé la présence de Bonaparte à Dunkerque.

Il avait laissé 8.000 fr. aux hospices.
1.200 fr. à la police.
1.200 fr. à l'entrepreneur du spectacle.
1.200 fr. aux marins qui l'avaient conduit en rade.
120.000 fr. pour des travaux d'amélioration dans le port.

Il favorisait les armateurs de la pêche à la morue en permettant la vente à l'intérieur du sel étranger employé pour les salaisons.

L'importation des genièvres étrangers était accordée en payant les droits des eaux-de-vie étrangères.

Le ci-devant collège était rendu à l'instruction publique [1].

L'Eglise et le Couvent des ci-devant Récollets devaient former la paroisse de l'Ouest (St-Jean-Baptiste).

[1] Voir essai sur l'Histoire du Collège Jean-Bart, par M. Kremp, *Mémoires de la Société*, tome XXXV, p. 292.

L'hospice était réintégré dans une propriété occupée par l'artillerie.

Enfin le siège du Tribunal de première instance transféré de Bergues à Dunkerque.

Bonaparte avait de plus promis de nouveaux avantages dont il méditait l'exécution.

M. Emmery eut mission d'envoyer aux maires des villes précédemment traversées les petits souvenirs qui leur était destinés : M. Lefebvre, maire d'Abbeville, M. Merlin-Dubrault, maire de Boulogne, M. Michaud, maire de Calais, reçurent chacun une boîte d'or ; M. Debray, maire d'Amiens eut, comme son collègue de Dunkerque, une écharpe d'honneur. Il est vrai qu'il avait offert au Premier Consul, lors de son passage, de magnifiques cygnes blancs immédiatement expédiés à Paris et installés dans les Jardins des Tuileries.

Tous exprimèrant par lettre leur vive reconnaissance [1]. Seuls les matelots du canot de Bonaparte avaient un grave sujet de mécontentement : M. Malles, chef des mouvements maritimes, se fit l'interprète de leurs doléances auprès de son ami M. Emmery. Il résulte de sa lettre en date du 18 messidor [2] que les libéralités du Chef de l'Etat s'étaient trompées d'adresse et avaient été distribuées à d'autres marins qui n'avaient, paraît-il, absolument rien fait. Cela était d'autant plus regret-

[1] Les lettres et accusés de réceptions sont aux archives de la Mairie de Dunkerque.

[2] 7 juillet 1803.

table qu'il s'agissait, on le sait, d'une somme de 1.200 fr. ! « Il est bien difficile, avouait M. Malles, de « faire réparer cette erreur, car le mot *rendre* est un « terme inconnu pour un matelot. »

Les Cavaliers de la Garde d'Elite, étaient peut-être, à cet égard, de la même école que les marins du port» car, bien que les hôtes illustres de Dunkerque fussent partis depuis plus de trois jours, ils continuaient à parader dans les rues sans songer à remettre leurs chevaux à la Municipalité et à dépouiller leur brillant uniforme. Combien il était dur de renoncer au prestige militaire qui les rendait irrésistibles !

Les meilleures choses doivent cependant avoir une fin, et, devenue inutile et même un peu encombrante, la Garde d'Elite fut licenciée !

Adieu myrtes, les lauriers sont coupés... Afin d'atténuer les rigueurs de cette mesure cruelle mais nécessaire, le Maire prit, le 20 messidor, un arrêté prescrivant « que les noms des *trente-deux* seraient inscrits sur le « registre de la Mairie, comme un gage de reconnais- « sance des habitants de la ville pour les services « rendus. » [1]

[1] Registre des arrêtés municipaux, an XI.

Noms des volontaires de la garde d'élite : Sergent, capitaine ; Duverger, lieutenant ; Bérenger, maréchal-des-logis-chef ; Bigorgne, Loriole, maréchaux-des-logis ; Dégerin, brigadier-fourrier ; Benjamin Morel, Jacquelot, Coffyn, Blaise, brigadiers.

Véron, Van Wormhoudt, Liebart, Lemaire, Thorel, Stival, Vercoustre, Meurice, Tresca, Degravier fils, Archédéacon, Leroy, Duflos, Marescaux, Dagneau, Vandenbusch, La Barrière, Crépy, Horeau, Gourdin, Dessurne, Marin, F. Morel, cavaliers.

Ainsi fut fait ; et un siècle après le séjour du Premier Consul à Dunkerque, nous avons pu savoir, sans aucune omission, quels étaient les trente-deux vaillants jeunes gens qui composaient la phalange d'honneur. Peut-être eussent-ils volontiers cédé, pour une seule semaine de prolongation, leurs titres au souvenir admiratif de la Postérité.

Lugete veneres, cupidinesque.

CHAPITRE VII

NOUVELLES CONSÉQUENCES DU VOYAGE POUR LA VILLE DE DUNKERQUE

Le voyage que nous venons de raconter fut pour Dunkerque l'origine d'une fortune nouvelle et d'une véritable transformation : de messidor an XI date, en effet, son développement incessant.

Le Premier Consul avait visité le port dans tous ses détails, il s'était rapidement rendu compte de son importance non seulement au point de vue commercial mais encore au point de vue militaire comme poste avancé dans la mer du Nord et lieu de refuge pour une flotte française pendant une guerre navale.

Les 120.000 francs qu'il donna pour les travaux d'agrandissement n'étaient qu'une simple indication de ses sentiments ; son intention était de retourner dans des moments moins troublés et de continuer plus tard en temps de paix l'œuvre commencée.

La situation de la ville, son animation, son extension continuelle[1], gages certains d'un avenir brillant, l'avaient également frappé, et il décida d'y transférer le tribunal de première instance, laissant entendre qu'il donnerait à la cité qui l'avait accueilli avec tant d'en-

[1] La population de Dunkerque était en 1803 de 20.000 habitants.

thousiasme, de nouveaux avantages dont il méditait déjà la réalisation.

Ces promesses n'étaient pas de vaines et banales paroles de courtoisie et de remerciement car il n'attendit même pas son retour à Paris pour les mettre à exécution : vingt jours après, le 3 thermidor an XI, il signa à Bruxelles, où il interrompait brusquement son voyage, un arrêté qui transférait à Dunkerque le siège de la Sous-Préfecture du premier arrondissement du département du Nord.

Décembre 1903.

PIÈCES ANNEXES

Copie de l'Ampliation de l'arrêté du 3 thermidor transférant la sous-préfecture de Bergues à Dunkerque[1].

AMPLIATION

Extrait des registres des délibérations du gouvernement de la République.

Bruxelles, le 3 thermidor an XI.

Le gouvernement de la République sur le rapport du ministre de l'Intérieur, le Conseil d'Etat entendu, arrête :

Article 1er. — D'ici au premier Vendémiaire an douze, le siège de la Sous-Préfecture du premier arrondissement du département du Nord, qui, par arrêté du 17 Ventôse an huit, avait été fixé à Bergues sera placé à Dunkerque.

Article 2me. — La Sous-Préfecture sera établie dans la maison *nationale* dite de l'Intendance.

Article 3me. — Les ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de

[1] Archives de la Sous-Préfecture.

l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le bulletin des lois.

Le Premier Consul,
Signé : BONAPARTE.

Par le Premier Consul,
Le Secrétaire d'Etat,
Signé : Hugues-B. MARET.

Pour ampliation,
en l'absence du Ministre de l'Intérieur,
Signé : COULOMB.

La municipalité de Dunkerque fit sans doute une réclamation au sujet de la propriété de l'Hôtel de l'Intendance que l'arrêté dénommait *maison nationale* de l'Intendance, car le 15 floréal an XII parut la rectification suivante :

St-Cloud le 15 floréal an XII.

Le gouvernement de la République sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Arrête ce qui suit :

Article 1. — La rédaction de l'article 2 de l'arrêté du 3 thermidor an XI par lequel le chef-lieu de la Sous-Préfecture du premier arrondissement du département du Nord a été transféré à Dunkerque est rectifié ainsi qu'il suit : la Sous-Préfecture sera établie dans la maison *communale* dite de l'Intendance. [1]

La ville de Dunkerque est encore aujourd'hui pro-

[1] Archives de la Sous-Préfecture.

priétaire de l'hôtel de la rue du Jeu de Paume, actuellement dénommé « ancienne Sous-Préfecture ».

M. Schadet, sous-préfet de Bergues, fut nommé Sous-Préfet de Dunkerque. Il avait craint d'abord, que l'opposition faite par lui au transfert, ne l'empêchât d'obtenir cette place et s'était adressé à son beau-frère M. Herwyn, sénateur, pour solliciter en sa faveur.

Promu au Corps législatif, il fut remplacé par M. Nicolas-Marie Deschodt le 14 février 1806.

Texte d'une lettre remise à Bonaparte par l'Instituteur de Wormhout, (orthographe respectée)

Général Premier Consul,

Daignez agreer les félicitation respectueuse des instituteurs et élèves de l'école secondaire de Wormhout : Interprête de leurs sentiments, permettez moi de vous offrir les hommages et les vœux qu'ils forment pour votre prospérité.

Et quel homme mérita mieu que vous d'être heureux : Guerrier invincible, Pacificateur généreux, Legislateur profond. Vous réunisserez toutes les qualités dont une seule suffit pour immortaliser un héros.

Nous regarderons comme le plus beau jour de notre vie, celui où vous avez daignez nous honorer de votre présence et nous en conserverons à jamais le délicieux souvenir.

VANDERCOLME.

Que dut penser le Premier Consul de l'instruction donnée à ses élèves par un pareil instituteur ? A moins que, sans s'arrêter à la forme de la lettre il n'en ait retenu que les flatteries [1].

[1] Nous devons la communication de cette pièce intéressante à M. Georges Morael.

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

Par M. Emile BOUCHET
Vice-Président de la Société

III

Premières atteintes à la Franchise de Dunkerque. Mission des Députés du Magistrat à Paris en 1682.

Continuant l'exposé des relations établies entre le Magistrat du Corps municipal de Dunkerque avec Godefroy, comte d'Estrades, la présente étude forme, en quelque sorte, la seconde partie d'un travail dont les premiers chapitres ont été publiés il y a six mois dans le tome XXXVIII[e] des Mémoires de la *Société Dunkerquoise*.

Comme pour les précédentes, les éléments qui la constituent ont été tous empruntés au Registre premier de la *Correspondance du Magistrat de Dunkerque*. Nous n'avons donc pas à revenir sur des détails précédemment fournis relativement à la mine précieuse de documents inédits où nous avons largement puisé et nous aborderons notre sujet sans autre préambule, nous félicitant de nouveau d'avoir pu feuilleter le Recueil de *Lettres du Magistrat et autres* dont l'impor-

tance est capitale pour quiconque veut connaître la vie municipale intime de notre cité au XVII[e] siècle.

L'accueil favorable qui a été réservé à notre précédent travail nous engage à conserver dans celui-ci le même plan et le même procédé de composition. Nous avons, ici comme là, fait abstraction de toute ambition littéraire et nous nous sommes volontairement appliqué à laisser la parole aux documents eux-mêmes, nous bornant à trouver le lien destiné à les rattacher les uns aux autres.

Enfin, persuadé qu'il était surtout important de tirer des archives le plus grand nombre possible de pièces inédites que l'impression rendrait plus accessibles, nous n'avons pas balancé, même au détriment de l'unité de composition, à multiplier les pointes en dehors de notre sujet. Que celui qui n'a jamais connu le plaisir de mettre au jour des documents inédits ou de feuilleter de vieilles paperasses nous jette la première pierre !

Pourtant ce défaut, car c'en est un évidemment, sera, croyons-nous, moins sensible dans cette seconde partie que dans la première. Jusqu'ici, pour suivre les rapports établis entre le Magistrat et le comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, pendant une longue fréquentation de plus de vingt ans, nous avons dû mentionner toute une suite de questions diverses dans la solution desquelles son intervention est évidente : travaux publics avec l'Ecluse Bleue, mesures financières avec le droit d'accise, l'organisation des cantines militaires et les droits d'octroi sur les vins et bières des

officiers, sans parler des rapports de politesse établis entre le grand seigneur et les représentants de la bourgeoisie locale, enfin conflit entre le tribunal de l'Amirauté et celui du Magistrat ou encore premières luttes avec la toute puissante Ferme générale pour la défense et le maintien intégral des privilèges de la Franchise de Dunkerque.

Cette fois il n'en sera plus ainsi ; dans l'exposé des relations du maréchal d'Estrades avec Dunkerque, on est moins tenté de se disperser. L'intérêt se concentre sur un seul point : la question des privilèges et immunités de la Ville domine toutes les autres et c'est contre la Ferme générale que s'unissent tous les efforts des Dunkerquois.

*
* *

Ils sont rarement heureux dans cette lutte, mais ils ne se découragent jamais et si, parfois, la puérilité de certaines de leurs démarches fait sourire, si, de même, quelques incidents du combat témoignent chez eux d'une grande naïveté, il faut s'empresser de rendre hommage à leur attachement pour tout ce qui fait la force et la prospérité de la ville natale.

Cet attachement a dans tous les cœurs des racines profondes. L'esprit de clocher est, au XVII[e] siècle, partout vivace en France, l'amour de la grande patrie dont les révoltés de la Fronde ne percevaient qu'une idée assez vague, commençait alors à naître, et devait encore être étranger aux Flamands annexés de fraîche date à la monarchie, familiarisés par une pratique de

plusieurs siècles avec les libertés locales et communales, mais je ne sais si ce sentiment ne s'était pas encore fortifié, s'il est possible, à Dunkerque même, depuis vingt ans, avec la complicité même du gouvernement fort ennuyé alors de constater des tendances dont il avait de *son plein gré* facilité l'éclosion comme le développement,

Cette assertion semblera peut-être paradoxale à quelques-uns, aussi, dussé-je paraître m'écarter un instant de mon sujet, je demande la permission de la défendre. Je le ferai brièvement et l'on verra que ce n'est réellement pas un hors-d'œuvre si je réussis à expliquer une des raisons pour lesquelles les Dunkerquois mirent, en 1682, tant d'énergie à la défense de leurs privilèges.

*
* *

On a fait avec raison à Colbert l'honneur d'avoir inspiré et provoqué la fameuse Déclaration de Franchise du mois de décembre 1682, mais, peut-être, n'a-t-on pas assez tenu compte que Colbert a été aidé, encouragé par des collaborateurs qui ont applaudi à son initiative, plus touchés de l'intérêt politique que des avantages commerciaux de cette mesure. Le comte d'Estrades fut certainement de ce nombre,

Lorsque en 1662, Louis XIV acheta de beaux deniers la Ville de Dunkerque, toute la Cour partagea la satisfaction du roi, et, d'un accord unanime, tous ceux qui avaient le moyen de faire entendre un avis ou d'émettre un conseil, proposèrent les mesures qui leur paru-

rent les plus propres à assurer la conquête matérielle de la ville aussi bien que la conquête morale de ses habitants. On a beau prétendre que la Force prime le Droit, cet axiome brutal n'a d'autre mérite que de formuler brièvement une excuse brutale de la Violence victorieuse. Au fond, il n'a pas de sens, ou, du moins il n'a pas celui qu'on lui prête.

Ce triomphe de la Force sur le Droit n'est que momentané. Le Droit prend promptement sa revanche et, alors même que cette revanche reste incomplète ou se fait attendre, la Violence est bientôt contrainte de compter avec lui; elle est obligée de se faire pardonner et de dissimuler ses coups : c'est comme l'on dit, la main de fer qui se recouvre d'un gant de velours. On le vit bien durant la première période du règne de la France à Dunkerque.

La domination britannique avait été parmi nous trop précaire et de trop courte durée pour y jeter de profondes racines. Les Dunkerquois, dans le cours de leur histoire, avaient si souvent rencontré les Anglais parmi leurs ennemis qu'ils ne pouvaient les aimer. La divergence des croyances religieuses n'était point faite pour atténuer cette hostilité qui trouvait un aliment jusque dans l'opposition des intérêts matériels ou plutôt commerciaux, facile à constater entre les maîtres d'outre-Manche et leurs sujets continentaux. Cette absence d'entente cordiale a partout laissé des traces, elle est sensible même dans la *Correspondance du Magistrat* où les lettres échangées avec les autorités britanniques sont fort peu nombreuses et témoignent

de rapports plutôt tendus. Une seule fois, en 1660, le Magistrat semble sortir de sa réserve ; il devait voir avec une certaine faveur la substitution de la Monarchie à la République par l'avénement de Charles II et il adresse à propos de cet événement, un compliment à Lord Clarendon premier chancelier. Encore convient-il de remarquer au sujet de cette épître, écrite en Français, qu'elle a surtout, pour but, selon les termes mêmes employés, de demander que « rien ne puis estre « innové au préjudice de l'observance de nos capitula- « tions de la ville desquelles nous voudrions en bref « demander à Sa Majesté comme ayant jusques à « présent esté inviolablement maintenues » [1].

Les Français n'ignoraient rien de tout cela et ils savaient aussi que la population, prise en masse, n'éprouvait pas pour eux, la question de religion mise à part, une sympathie beaucoup plus vive que celle qu'elle éprouvait pour les maîtres précédents. Que fallait-il donc faire pour attirer à soi les Dunkerquois ? Prendre le contre-pied de tout ce que les Anglais avaient fait. Caresser leur amour-propre et frapper leurs esprits, arriver jusqu'au cœur en favorisant les progrès matériels, le développement commercial, flatter même, au moins en apparence, quitte à réagir plus tard, si cela est nécessaire, voilà ce qui, en quelques lignes, résume toute la politique française à Dunkerque, aux premiers temps de la prise de possession.

Sur le conseil du comte d'Estrades, qui connaissait

[1] Voir Annexe 1.

bien la ville et l'esprit de ses habitants, Louis XIV se décide sans peine à venir faire à Dunkerque, une entrée solennelle. Et ce n'est pas seulement pour lui une manifestation de sa joie très vive et très réelle; il encourage et récompense la fidélité de ses partisans, il gagne les indifférents, il inspire aux malintentionnés une crainte qui est le commencement de la sagesse, et pourtant il tient compte de leurs regrets ou de leur goût pour l'indépendance. En effet, il approuve des mesures qui placent, on peut le dire, Dunkerque sous un régime exceptionnel et spécial. L'une d'elles fait entrer le territoire nouvellement acquis parmi les provinces réputées étrangères, pays frontières encore mal assimilés à la monarchie et qui, au point de vue fiscal ou douanier, jouissaient de certains avantages qui ménageaient la transition entre le passé et l'avenir; la seconde plus importante encore fut la Franchise du port, de la ville et de sa banlieue.

Frappés de l'importance considérable de cette faveur au point de vue commercial, les historiens en ont jusqu'ici uniquement fait honneur à l'intelligente initiative de Colbert. Rien de plus exact en ce sens que Colbert y eut certainement une grande part, mais il n'est pas téméraire d'affirmer que d'Estrades fit de son côté valoir, à l'avantage de la Franchise des raisons qui pesèrent d'un grand poids sur la décision royale.

*
* *

Nous avons constaté déjà l'existence à Dunkerque, en 1662, de trois partis aux tendances nettement définies :

le parti français déjà acquis au roi, mais dont il fallait raffermir les bonnes volontés ; le parti espagnol dont l'hostilité s'atténuerait, peut-être, avec le temps, mais qui, encouragé par le clergé monastique et recruté surtout dans la population maritime, (témoin l'Escadre de Dunkerque continuant à figurer dans la marine espagnole) restait intransigeant et réclamait une étroite surveillance ; enfin le parti autonome ou flamingant, dont les aspirations éventuelles avaient été entretenues par Rantzau, et qui jouissait d'une influence très appréciable.

Des deux premiers, rien à dire sinon qu'il fallait soutenir le loyalisme de l'un et comprimer l'esprit de révolte de l'autre. Pour le troisième, c'était autre chose. On réussirait à se le rallier en multipliant les privilèges, les immunités. A quoi bon faire opposition à un gouvernement respectueux des antiques libertés locales et disposé à les développer encore ? A quoi bon poursuivre le rêve impossible de la constitution d'une nationalité flamande, puisque, par le bon plaisir de Louis XIV, les aspirations des Dunkerquois étaient satisfaites.

A vrai dire, Dunkerque ne possédait de la liberté que les apparences et non la réalité. Chaque jour, d'un mot brutal, d'une injonction brève, quelque ordre du roi, quelque lettre impérative d'un ministre, quelque communication de l'Intendant venait, avec des formules d'une politesse impeccable, rappeler aux bons bourgeois et à leurs administrés qu'ils n'étaient en définitive que les humbles sujets du roi et ceux-ci, en maugréant peut-être, s'inclinaient.

Toutefois, par cette raison même que les privilèges octroyés étaient aléatoires et précaires, les Dunkerquois s'y attachèrent avec passion. La Franchise surtout eut une conséquence inattendue : chaque fois qu'elle fut en cause les divisions intestines furent oubliées, les divers éléments de la population unirent leurs efforts, et sur cette question, l'entente fut complète.

Cela était naturel.

Il suffisait d'habiter Dunkerque pour comprendre sans peine les avantages de la liberté commerciale et pour tenir aux profits qu'elle procurait. Cette Franchise assurait à l'élément indigène le développement du négoce, en attirant du dehors, surtout d'Angleterre et des Pays-Bas, des étrangers, constructeurs, marins ou trafiquants, qui, selon l'expression consacrée, s'habituaient en la ville et finissaient par y solliciter le droit de Bourgeoisie ou y faisaient affluer la richesse, et l'élément français, représenté, en dehors des fonctionnaires, de la garnison et des officiers de marine, par quelques commerçants et marchands d'objets de luxe, âpres au gain, augmentait continuellement en nombre et en influence.

La Franchise était donc pour tous la question primordiale, la seule sur laquelle ils pussent s'entendre absolument, la seule enfin où, sans se compromettre, un Intendant, comme Demadrys, ou un Gouverneur, comme d'Estrades, pût leur prêter son appui, et ce dernier avec d'autant plus de zèle qu'elle était en partie son œuvre, tandis que Colbert, quelque part qu'il y eût prise, endossait bien d'autres responsabilités qui l'obli-

geaient parfois à sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Celui-ci était le moindre des soucis de nos ancêtres, et, nous savons déjà avec quel acharnement ils avaient défendu pied à pied leurs privilèges d'un commun accord lorsque quelque Arrêt du Conseil venait les entamer.

En 1682 la lutte reprit de plus belle et nous allons voir d'Estrades s'y mêler par une intervention des plus actives.

*
* *

En modifiant la configuration de notre frontière du Nord, la paix de Nimègue avait rendu difficile la tâche de la Ferme générale qui avait dû demander au roi d'effectuer un remaniement complet de ses bureaux dans cette région. L'autorisation réclamée lui fut accordée par Arrêt du Conseil du 6 décembre 1682[1].

D'après cet Arrêt, le roi, considérant que la création de nouveaux Bureaux dans les châtellenies de Bergues et de Bourbourg était incommode pour les habitants des territoires récemment annexés, ordonnait que ces Bureaux fussent placés aux portes même de Dunkerque ; en même temps, il était procédé au remaniement des droits ; ils étaient diminués sur les eaux-de-vie et les sels, supprimés sur les beurres et les chairs salées,

[1] Voir la première partie de ce travail dans le volume précédent des *Mémoires de la Société Dunkerquoise.*

établis sur les autres marchandises, conformément au tarif de 1671.

Bien que l'Arrêt du Conseil confirmât, en termes exprès, la Franchise de Dunkerque, il lui portait en fait, une atteinte profonde. La ville restait toujours un marché où les négociants, de quelque nation qu'ils fussent, pouvaient apporter, déposer, emmener par voie de mer toute espèce de marchandises en franchise de droits, mais, au contraire, par la frontière terrestre, les droits seraient désormais exigés tant à l'entrée qu'à la sortie.

Arguant des privilèges « accordés par le Roi lors de sa glorieuse entrée », le Magistrat protesta avec la plus grande énergie : ce fut en vain.

La ville était spécialement représentée à Paris par un *Agent en Cour*, du nom de Gardien, qui portait le titre officiel de Secrétaire du Roi. Le Magistrat, qui lui allouait, pour ses peines et soins, des émoluements annuels de 300 livres, en avait fait choix à la double recommandation du comte d'Estrades et du marquis de Montpézat. Dès le mois de décembre 1662, il était en relations continuelles avec lui, car sa prose couvre des pages du *Registre premier de la Correspondance* et jamais, dans les affaires qu'il avait eues à traiter, son zèle ni son dévouement n'avaient failli aux intérêts dunkerquois ; les années précédentes encore, dans le conflit d'attributions soulevé entre les juges de l'Amirauté et ceux du Magistrat, il avait mérité la reconnaissance de ses commettants.

Cependant, cet homme de loi avisé, énergique et

tenace, n'obtenait rien. Le Magistrat prit alors un grand parti : celui d'envoyer, en délégation spéciale, à Paris, deux députés. C'était une décision grave, fort onéreuse pour la caisse municipale, et dont l'utilité était plus que contestable en présence de l'échec tout récent des démarches de Van der Mersch, envoyé pour solliciter en faveur des prétentions du Magistrat contre l'Amirauté ; de plus, on risquait de déplaire à Colbert, car il avait, par un édit du 16 juin 1668, interdit aux maires et échevins de province de se présenter à la Cour sans motifs justifiés en alléguant, non sans raison, que, sous prétexte d'affaires municipales, ils venaient, aux dépens des villes, jouir des plaisirs de la capitale ou s'occuper de leurs propres intérêts. Toutefois, les questions en litige étaient si importantes que l'on passa outre à toute autre considération. Les députés choisis et qui acceptèrent se nommaient Pellaert et Bellanger.

*
* *

Nous savons peu de chose sur le compte de ces deux personnages qui ne nous sont guère connus que par leur correspondance, mais l'un d'eux, tout au moins, Bellanger, faisait en 1681-1682 partie du Corps échevinal. A ne considérer que la forme de leurs noms, l'un Peellaert ou Pellaert indique, à n'en pas douter, que son possesseur était indigène ; l'autre, Bellanger, appartenait beaucoup plus vraisemblablement à la colonie française immigrée à Dunkerque depuis 1662. C'est lui qui, de Paris, tiendra la plume pour correspondre avec le Magistrat. Ainsi les deux partis les plus importants qui

vivent côte à côte à Dunkerque sont représentés dans la députation et marchent d'accord.

Nous ne connaissons pas non plus le texte exact des instructions données à Pellaert et à Bellanger, mais ceux-ci s'en étant écartés, une lettre du Magistrat, qui est une sorte de rappel à l'ordre, y supplée. On leur recommande, le 27 juillet 1682, de négliger certains litiges peu importants dont la solution a été remise à l'Intendant et de concentrer leurs efforts sur les questions les plus sérieuses, à savoir sur les points que l'arrêt du 6 décembre précédent tranchait dans un sens défavorable à Dunkerque, relativement aux droits perçus sur les vins ou eaux-de-vie transportés sur le plat pays pour y être consommés, puis sur la quotité d'autres droits qui se lèvent sur le cru et manufactures du pays, enfin sur la gêne considérable qu'imposaient aux paysans les droits d'octroi à acquitter, tant à l'entrée qu'à la sortie de la ville, sur des objets de consommation courante[1].

Bellanger et Pellaert prirent le chemin de Paris vers le 20 juin, probablement afin de faire coïncider leur absence, qu'ils étaient loin de croire devoir être aussi prolongée, avec les fêtes de la Kermesse, époque où les affaires sont suspendues à Dunkerque. Ils arrivèrent à Paris le 27 et descendirent à une auberge, vraisemblablement *La Croix de Fer*, rue Saint-Denis, où Van der Mersch avait déjà logé l'année précédente.

Malheureusement nos deux Dunkerquois firent preuve

[1] Voir Annexe II.

dès le début d'un zèle inconsidéré, mêlé de beaucoup d'inexpérience.

Sans songer que l'agent ordinaire du Magistrat serait certainement blessé du procédé, sans s'apercevoir qu'ils risquaient ainsi de s'aliéner la bienveillance du maréchal, son protecteur, et leur meilleur appui, ils pensèrent agir au mieux en s'en remettant du soin de leurs affaires à l'Agent en Cour des Lillois nommé Correur, qu'ils ne connaissaient pas, mais dont on leur avait vanté la capacité ; du reste, ils comptaient bien que la protection du Gouverneur de Dunkerque ne leur ferait pas défaut et que les avis de Gardien ne leur manqueraient pas. Ce dernier, en effet, à la nouvelle du départ des deux délégués pour Paris, avait écrit, le 27 juin, au conseiller pensionnaire de Brier qu'il se mettait à leur entière disposition [1]. Il eut certainement marqué moins de zèle s'il eût connu les démarches que Pellaert et Bellanger commençaient à ce moment même, car nous allons assister à une petite comédie qui vient faire diversion aux affaires sérieuses et montrer, une fois de plus, combien, dans la vie, les petites ambitions, les vulgaires rancunes, les susceptibilités mesquines se mêlent aux questions les plus graves.

* * *

Les délégués ne perdirent pas une minute : arrivés le 27, ils allèrent aussitôt trouver Correur et, sans plus tarder, s'occupèrent avec lui de la rédaction de divers

[1] Voir Annexe III.

mémoires, puis ils rendirent visite au Maréchal d'Estrades, dont l'accueil cordial les enchanta.

Le « bon Gouverneur » reçut Pellaert et Bellanger « avecq touttes les tendresses et marques d'affection « immaginables » ; il leur promit d'intervenir vigoureusement près de Colbert en faveur de Dunkerque « qu'il ayme comme le lieu de sa naissance, témoignant « mesme qu'il voudroit de tout son cœur contribuer de « l'argent de sa bourse pour rendre la ville fleurissante [1] ».

Au cours de cette entrevue, le Maréchal s'était plaint assez vivement du Magistrat qui le laissait depuis longtemps sans nouvelles et qui avait omis de l'informer à l'avance de l'envoi d'une députation à Paris. Les délégués se hâtèrent d'en informer leurs commettants, mais le Corps échevinal avait déjà compris la nécessité de s'attirer les bonnes grâces du Maréchal ; dès le 1er juillet, Pellaert et Bellanger trouvaient, dans une lettre à leur adresse, un pli qu'ils avaient mission de lui remettre.

Les visites au Maréchal ne coûtaient pas aux deux Dunkerquois ; sans tarder, ils se rendirent chez lui après être passés au domicile de Gardien avec la lettre du Magistrat. On avait confié à d'Estrades les documents ou mémoires nécessaires pour le mettre au courant des questions en litige. On en était encore à la lune de miel. Le « bon Gouverneur » avait énergiquement protesté de nouveau de son zèle pour les intérêts de

[1] Voir Annexe IV.

Dunkerque. Il promit de voir Colbert aussitôt et de ménager aux délégués une audience du ministre pour le 4 juillet à Versailles, car, malgré la présence du Secrétaire d'Etat à Paris, il y restait invisible. Faute de mieux, on avait été solliciter dans les bureaux près des principaux commis [1].

Cette audience, marquée pour le 4 juillet, ne fut donnée que le 6, et lorsqu'au soir de ce même jour, Pellaert et Bellanger, selon leur expression, furent « *retournés de Versailles* » [2], grande fut leur surprise de trouver à leur logis une lettre de Dunkerque, non transcrite sur le registre de la *Correspondance,* mais qui, à coup sûr, les blâmait en termes fort vifs de s'être adressés à Correur, au lieu d'avoir eu exclusivement recours à Gardien, l'agent ordinaire de la Ville, dont, depuis vingt ans, le dévouement ne s'était jamais démenti.

C'était une réponse à une lettre du 29 Juin, et elle devait être d'autant plus explicite que le courrier expédié de Paris au Magistrat apportait, avec la lettre des délégués, une missive de Gardien qui rendait compte de sa première entrevue avec eux et, sans se douter de ce qu'ils machinaient, protestait de son désir de leur être utile [3].

Entre les délégués d'une part, et l'Agent en Cour de

[1] Voir Annexe V.

[2] *Retourné* de Versailles est un flandricisme. Encore aujourd'hui à Dunkerque, *retourner* est souvent employé comme synonyme de *revenir*.

[3] Voir Annexe VI.

l'autre, que s'était-il donc passé ? En attendant d'avoir trouvé le mot de l'énigme, Messieurs de la Loy allaient au plus pressé et déclaraient que Gardien devait toujours être pris pour conseil ; après on verrait.

On le vit bientôt et le Registre de la *Correspondance* nous permet d'assister, scène par scène, à une comédie en plusieurs actes, qui ne manque pas de saveur.

Nous en connaissons le prologue, Pellaert et Bellanger se sont inconsidérement adressés à Correur pour la conduite de leurs affaires, sans avoir, en cela, obtenu l'assentiment du Magistrat. Ils sont donc obligés de ne pas négliger le conseiller ordinaire de la ville, ils vont le voir, sont bien reçus par lui et leur embarras n'en devient que plus grand. Le plus simple est de déclarer au Magistrat, qu'on a eu recours à Correur. C'est fait ; malheureusement, les communications postales ne sont pas rapides au XVII[e] siècle, le temps se passe et la réponse de « Messieurs de la Loy » n'est pas encore parvenue que Gardien, en présence de la mauvaise volonté des députés, est mis en éveil. Il écrit à son tour. Le Collège des échevins n'a encore reçu aucune lettre de son agent, cependant il blâme sans attendre Pellaert et Bellanger. On juge de leur ennui, mais les explications sont malaisées à fournir et le style de leur missive du 7 juillet, décèle leur embarras [1].

Parce que les délégués se sont adressés au sieur Correur, ils n'ont pas renoncé pour cela aux avis de Gardien. Ils ont même eu soin de lui soumettre toutes

[1] Voir Annexe VII.

les pièces auxquelles il a pu, à son gré, apporter les modifications de forme et de fond qu'il a jugé nécessaires. Puis les délégués ont hâte de quitter ce terrain brûlant pour s'étendre en longues demandes d'explications sur certains points de leurs instructions. Il eût été, sans nul doute, beaucoup plus intéressant pour le Magistrat de recevoir des renseignements sur l'audience de Colbert. Pellaert et Bellanger se montrent, au contraire, très sobres de détail ; Colbert a reçu de leurs mains les papiers qu'ils lui ont remis et a dit qu'il les lirait. On sent que leur esprit est ailleurs et, en effet, le dernier paragraphe de la lettre est une très humble protestation d'obéissance aux ordres du Corps échevinal, car, disent les délégués, nous n'avons d'autre objet que d'induire Monseigneur Colbert à appuyer « par sa bienveillance ordinaire le peu de négoce qui reste à la ville de Dunkerque ».

En lisant cette longue lettre pleine de réticences, le Magistrat ne dut pas y comprendre grand'chose. Heureusement, par le même courrier, arrive un récit de Gardien écrit d'un tout autre ton et qui, non sans amertume, remet les choses au point. Bellanger et Pellaert n'y sont guère ménagés, mais ils seraient mal venus de se plaindre, car l'Agent en Cour se borne à répondre à une demande formelle d'explications adressée par le Magistrat, qui lui témoignait sa surprise [1] ; contrairement à Bellanger et à Pellaert, les explications de Gardien sont très précises.

[1] Voir Annexe VIII.

A leur arrivée à Paris, les délégués ont jugé suffisant de le prévenir de leur présence par un valet qui lui remit une lettre du Magistrat. Il leur fit savoir qu'il serait chez lui le jour même à leur disposition, mais il les attendit en vain. Aussi, lorsque, surpris de cette conduite peu correcte, il se présenta en personne à leur auberge, (sans doute, nous l'avons dit, *La Croix de Fer* rue St-Denis), il fut vivement choqué de ne trouver personne et de devoir avertir les délégués par un mot écrit, dans la salle commune, sur quelque ardoise sans doute. A ce moment, si l'on s'en rapporte aux documents de la *Correspondance*, Pellaert et Bellanger tenaient un conciliabule avec Correur, qui demeurait rue Bourg-l'Abbé.

En effet, lorsque les députés se présentèrent enfin chez l'Agent en Cour, il vit bien qu'on ne le consultait que pour la forme ; aussi ce dernier se contenta-t-il de rédiger, point par point, ses conclusions sur « une feuille à part ».

Jusque-là le nom de Correur n'avait pas été prononcé entre eux. Le 5 juillet seulement, les délégués firent mention du concours qu'ils en avaient reçu. Gardien leur fit quelques reproches, déclarant, non sans logique, qu'il était au moins inutile d'avoir recours à un étranger qui réclamerait un salaire, alors que Dunkerque payait un représentant à Paris pour défendre ses intérêts.

Néanmoins Gardien se contint et, silencieusement, entendit ses interlocuteurs lui parler de l'audience promise par Colbert, sans être invité, comme de coutume, à se joindre à eux.

Dans l'ignorance de ce que pensait le Magistrat, l'Agent ne voulait pas se compromettre. Pouvait-on savoir si la conduite de Pellaert et de Bellanger n'était pas conforme aux instructions de « Messieurs de la Loy ». Ses doutes ne furent pas de longue durée. Une lettre à son adresse, en date du 3 juillet, lui demandait des renseignements qu'il donnait le 7 et, en même temps, il éprouvait la satisfaction intime d'avoir à transmettre à Pellaert et à Bellanger une missive dont le sens ne pouvait être douteux pour lui : un blâme du Magistrat à ses deux mandataires.

Quoiqu'il en soit, il est évident qu'un malentendu de ce genre ne pouvait faciliter la mission de Pellaert et de Bellanger. En tout cas, fut-ce par la faute de Gardien ou pour toute autre cause, les affaires n'avançaient pas et l'inquiétude gagnait les délégués. Colbert n'avait pas donné l'audience promise pour le samedi 11 juillet ; on ne savait rien de ce qu'il se proposait de faire ; mécontent de ses émissaires, le Magistrat n'avait pas encore répondu à leurs explications fournies par la lettre du 7. Au bout de dix jours, Pellaert et Bellanger ne savaient à quels saints se vouer. Pour sortir d'incertitude, ils se mirent à rédiger une nouvelle lettre de justification, plus précise cette fois que la précédente, et qui, pour lui retirer son caractère officiel, était personnellement adressée au bourgmestre M. de Brier [1].

Cette lettre n'était pas achevée quand incontinent on fit entrer près des deux Dunkerquois l'agent Gardien,

[1] Voir Annexe IX.

apaisé, sans doute, par dix jours de réflexions. Vite plume et papiers furent repoussés bien loin et l'on causa. De la conversation nous savons peu de chose, seulement que rendez-vous fut pris pour se rendre à Versailles. A défaut de Colbert, on verrait son neveu M. de Vaubourg, qui avait été chargé par son oncle de s'occuper spécialement des affaires de Dunkerque.

Gardien parti, on rapprocha l'encrier pour tracer les lignes suivantes :

« Monsieur Gardien sort présentement de nostre « Chambre et nous donne la parole à dix heures pour « aller voir Monsieur de Vaubourg pour savoir ce qui « nous dira et luy recommanderons nos affaires. Nous « sommes comme les enfans qui sont au limbe, qui « n'antandent [1] qne la grâce du Bondieu [2]. »

Cette dernière phrase n'est-elle pas caractéristique ? elle en dit long dans sa brièveté.

Pellaert et Bellanger demeuraient dans des transes perpétuelles ; M. de Vaubourg était à ménager, mais il y avait un personnage beaucoup plus influent qui avait toujours témoigné de la sympathie pour Dunkerque et dont l'appui, s'il consentait à le prêter, ne manquerait pas d'être efficace ; les deux députés résolurent de profiter de leur voyage à Versailles pour solliciter la protection de Louvois, sans penser, peut-être, que son intervention ne disposerait guère favorablement Colbert.

[1] *Entendent* pour *attendent*, d'après la prononciation défectueuse qui s'est conservée à Dunkerque parmi le peuple,

[2] Le reste de la lettre est donné presque in-extenso. Annexe IX.

Dans cet appel à tous les protecteurs, le « Gouverneur » ne fut pas oublié, La lettre des délégués, en date du 19 juillet, est suivie de ce post-scriptum [1] :

« Nous avons veu ce matin Monseigneur le Maréchal « d'Estrades et l'avons saluez de vostre part. Nous l'a- « vons asseuré de vos respects, lequel (nous) a de son « (côté) fort agréablement (reçu) et nous ait (dit) de « vous asseurer de ses services.

« Il nous a dit avoir veu Monseignœur Colbert pour « une seconde fois et même dîné avecq luy [2] et luy a

[1] Voir Annexe X.

[2] Notons en passant ce double trait de mœurs du XVII[e] siècle que la *Correspondance* du Magistrat de Dunkerque vient confirmer. La vie de nos ancêtres était coupée tout autrement que la nôtre. Ils se levaient de grand matin et regagnaient leur lit de meilleure heure que nous. Dès cinq heures, un Colbert, un Louvois était au travail et avant 6 heures tous les employés des bureaux étaient sur pied. On connait cette anecdote : en remerciant Louvois de lui avoir attribué une place aux appointements de 6.000 livres, un commis déclarait qu il n'en était que plus malheureux. Comment cela, fit le ministre : « Oui, Monseigneur, répondit-il, vous voulez que nous soyons au travail de 5 heures du matin à 11 heures du soir ; de la sorte nous ne pouvons pas dépenser 2.000 francs. » — « Vous vous reposerez quand vous serez vieux », répliqua le ministre en riant.

Il y a peut-être là une certaine exagération, mais les affaires sérieuses étaient terminées avant une heure ou deux de l'après-midi. A ce moment, on se mettait à table pour le dîner qui se prolongeait, et c'est en causant, l'esprit libre, que se traitaient, *inter pocula*, les questions importantes, que se donnaient et se prenaient les rendez-vous. C'est ainsi que d'Estrades va dîner chez Colbert pour lui parler des intérêts de Dunkerque. Après ce dîner, on ne fait plus grand'chose. La soirée commence de bonne heure. On soupe à 7 ou 8 heures et, au moins dans la vie journalière, loin de la Cour, on se prépare au repos au moment où nous autres, hommes du XX[e] siècle, nous commençons à songer à nous distraire. On en voit la preuve à propos des théâtres dont les représentations commençaient à 4 heures pour finir à 7.

« promis de bien examiner nos mémoires, n'ayant pas « encore le temps de les bien voir. Il (Colbert) a fait « tirer un extrait par Monsr de Vobour. Nous espé- « rons bientôt en apprendre quelque chose, ce que nous « ne manquerons de vous faire scavoir[1]. »

Le dévouement de d'Estrades n'était pas contestable. En s'assurant l'appui de Louvois et de M. de Vaubourg, il y avait espérance de circonvenir Colbert et de faire pencher la balance en faveur des intérêts dunkerquois. Comment se fit-il donc que ce voyage à Versailles, dont les délégués attendaient un si bon résultat, et à la suite duquel ils se voyaient déjà sur le point de revenir à Dunkerque où leurs affaires personnelles réclamaient leur présence, comment se fit-il donc que ce voyage trompa leur attente et que la pierre d'achoppement posée sur la route fut vraisemblablement placée par Gardien ? *La Correspondance* donne le mot de l'énigme. Nous allons en effet assister, comme en une sorte d'intermède, à une comédie digne de Molière.

*
* *

En faisant intervenir, de leur propre chef, Correur dans les affaires de Dunkerque, pour lesquelles Gardien aurait dû rester seul intermédiaire, Bellanger et Pellaert s'étaient créé d'inextricables embarras dont ils ne parvenaient pas à sortir. Blâmés par le Magistrat, qui les laissait sans instructions nouvelles en dépit de leurs appels réitérés, obligés, à leur corps défendant, de

[1] Post-scriptum de la lettre de Pellaert et de Bellanger en date du 19 juillet 1682.

consulter Gardien qui restait l'homme de confiance de « Messieurs de la Loy », ils n'avaient pourtant pas rompu avec Correur et ils étaient tenus envers lui à certains ménagements.

On voit par là combien la situation était fausse et les conséquences de cet état de choses se développèrent de très désagréable façon pour les délégués.

Il semble que ce qu'ils eussent eu de mieux à faire, après une première brouille à peine apaisée et dans l'intérêt même de leur mission, eût été de se confier uniquement à Gardien, en renonçant franchement aux bons offices de Correur. C'eût été relativement facile puisque Gardien, de son propre mouvement, était venu trouver Pellaert et Bellanger à leur auberge, que l'on s'était réconcilié et que même rendez-vous avait été pris pour se rendre ensemble à Versailles solliciter Louvois.

Les Dunkerquois ne surent pas adopter ce parti énergique ; il leur plaisait, selon leur propre expression, de disposer des avis des deux conseillers, afin de prendre de l'un et de l'autre ce qui leur paraissait avantageux. Cela, en la circonstance, leur fut préjudiciable. Ils parlèrent à Correur du voyage de Versailles et de l'audience de Louvois qui devait s'en suivre. Le madré procureur les entortilla si bien qu'ils s'engagèrent à l'emmener avec eux. C'était parfait. Ils auraient ainsi deux conseillers et deux avis. Seulement, il était moins facile de faire accepter cette belle combinaison à Gardien. En effet, lorsque, assez embarrassés sans doute, Bellanger et Pellaert lui annoncèrent qu'il aurait Correur pour compagnon de route, l'Agent en Cour, justement blessé

de ce qu'il considérait comme un manque de confiance et un acte de suspicion, refusa en termes fort vifs de les accompagner à Versailles.

Le voyage se fit sans lui sous la conduite de Correur. Pellaert et Bellanger furent admis à l'audience de Louvois, virent le neveu de Colbert, Vaubourg, et aussi, sans doute, quelques-uns des principaux commis, mais la *Correspondance* avec le Magistrat ne fournit aucun détail précis à ce sujet. L'esprit des deux délégués, lorsqu'ils écrivirent à Dunkerque, était trop préoccupé de nouvelles scènes avec Gardien, pour songer à ce qui s'était passé l'avant-veille.

Bellenger et Pellaert avaient vu Louvois le 21 juillet; dès le lendemain, ils quittèrent leur auberge dans la matinée, afin de rendre visite à Gardien et de lui raconter leurs démarches à Versailles. S'ils pouvaient concevoir des doutes sur l'accueil qui leur était réservé, ils furent bientôt fixés.

Ayant croisé Gardien dans la rue, non loin de son logis, celui-ci affecta de ne pas voir les deux délégués et de passer outre. Ils s'approchèrent alors de lui et tentèrent de lui fournir quelques explications justificatives. L'Agent en Cour ne les laissa pas aller jusqu'au bout. « A quoi bon ? leur dit-il, vous n'avez pas que « faire de moi, puisque vous vous êtes servi de M. Cor- « reur pour vous présenter à M. Louvois. » Sans se décourager, les deux Dunkerquois se mirent à plaider les circonstances atténuantes. Peine perdue ! Gardien, au paroxysme de la colère, « avec un tremblement de tout son corps », leur pose nettement son ultimatum :

il ne voulait plus « les servir soit par conseil, ou autrement, à moins de quitter absolument M. Correur », et il rompit brusquement l'entretien, laissant ses interlocuteurs confus.

Devait-on rompre ainsi ? Bellanger et Pellaert ne le pensèrent pas ; la voie publique n'est pas un lieu propice à la discussion des affaires sérieuses. A midi, au moment de dîner, alors qu'il était certainement chez lui, Pellaert et Bellanger sonnèrent à la porte de Gardien, rue des Prêcheurs[1]. Ils ne dépassèrent pas l'antichambre ; mais il leur fit remettre « par sa servante » les papiers qu'il avait en main, faisant ajouter « qu'il n'avoit pas autre chose à dire. »

C'était un congé formel ; il n'y avait pas à s'y méprendre. Les deux délégués, avec leur courte honte, durent reprendre le chemin de leur auberge pour y tracer, terrible besogne, dans une longue lettre au Magistrat, le récit de cette succession d'incidents[2], puis ils terminent en réclamant avec instance des instructions qui ne venaient pas. En effet, le Magistrat ne mettait aucune hâte à leur répondre. Il avait préféré, dans l'incertitude de ce qui se passait à Paris et pour se faire une opinion, demander, dès le 21, des explications à Gardien. Celui-ci fournit les renseignements demandés dans une lettre du 24 qui confirme le récit des délégués, mais il les traite, comme on peut le croire, avec fort peu de

[1] La rue Saint-Denis où demeuraient les députés, la rue Bourg-l'Abbé où résidait Correur, la rue des Prêcheurs où était le domicile de Gardien, portent encore les mêmes dénominations et sont voisines l'une de l'autre.

[2] Voir Annexe X.

ménagements[1]. Aussi, sur le point de fermer sa missive, il craint d'avoir dépassé la mesure et, dans un post-scriptum, il essaie d'atténuer la vivacité de son style.

Messieurs Bellanger et Pellaert, dit-il, « pouvoient se « servir du conseil de M. Correur et d'autres mesmes « tant qu'il leur auroit plu, je n'y eusse rien trouvé à « redire, mais pour l'honneur et le travail de la négo- « ciation, il m'appartenoit sans doute, toutte l'affaire « roulant sur vos privilèges. Je ne (scays) sy ce procédé « n'est pas un effect de chagrin de ce que vous n'avez « pas voulu parroistre en cause à descouvert[2]. »

Gardien dit le mot juste. Jusqu'ici le Magistrat s'est refusé à « parroistre en cause à découvert » ; à présent sa religion est éclairée et il agit énergiquement. A la date du 27 juillet, le registre de la *Correspondance* contient deux lettres qui ne prêtent à aucune équivoque. L'une, adressée à Gardien, le prie « de vouloir oublier tout le passé et de reconseiller » les délégués, tandis que l'autre enjoint à ces derniers de s'entendre avec l'Agent en Cour « dans la poursuite des affaires regardants l'intérêt du publicq.[3] »

Malgré les termes impératifs de cette mercuriale, Pellaert et Bellanger, heureux d'en être quittes à si bon compte, se rapprochèrent de Gardien et celui-ci dont l'amour-propre était sauf, se montra bon prince ; il ne

[1] Voir Annexe XII.

[2] Corr. f° 289 verso.

[3] Voir Annexes XIII et XIV.

faut être plus royaliste que le roi, et dans une lettre qu'il écrivait au Magistrat pour se proclamer « le très humble serviteur » des délégués [1], il ajoutait en post-scriptum :

« Mess^rs Bellanger et Peellaert sortent présentement « de chez moy et m'ont dit qu'ils alloient m'envoyer « leurs papiers et me mener lundy à Versailles voir « Monseigneur Colbert. Il suffit que vous désiriez pour « me faire passer sur toutes autres (?) considérations [2]. »

* * *

Avant de voir de nouveau Pellaert, Bellanger et Gardien attachés ensemble à l'œuvre commencée, il importe de revenir un peu en arrière. En effet, pendant que toute une active correspondance, qui devait aboutir à une réconciliation, s'échangeait entre Paris et Dunkerque, les députés, fidèles à leur promesse de « poursuivre nostre affaire comme devant », malgré le refus de concours de Gardien, avaient continué leurs démarches et ils en rendirent compte dans une lettre du 29 juillet dont la lecture ne manque pas d'intérêt quand on connaît le dessous des cartes.

On sait que les délégués s'étaient rendus à Versailles avec Correur seul et sans que Gardien voulût les accompagner. Ils y étaient demeurés deux jours les 25 et 26 juillet. On sait encore qu'à leur retour ils avaient trouvé la lettre de blâme du Magistrat. Pellaert

[1] Voir Annexe XV.

[2] Lettre du 1^er août 1682-Corr. f° 192 verso.

et Bellanger ne se hâtent pas d'y répondre. Il leur faut trois jours pour peser jusqu'aux virgules d'une missive datée du 29 et dans laquelle ils parlent de tout, sauf de la mercuriale qu'ils ont reçue.

On se souvient que la lettre du Magistrat commençait sur un ton impératif pour s'adoucir légèrement ensuite lorsqu'on annonçait que certaines questions litigieuses, comme celle du droit de pontgelt, par exemple, avaient été remises à la décision de l'Intendant. Les deux Dunkerquois se félicitent de cette solution et manifestent une satisfaction quelque peu exagérée, puis, par contraste, sans doute, il leur échappe une réflexion sur la lenteur avec laquelle les affaires se traitent à la Cour.

Ce qui leur arrive en est la preuve. Pellaert et Bellanger ont vu à Versailles M. de Vaubourg ; ils ont plaidé devant lui la cause de Dunkerque. Mais que pouvait donc répondre à ces doléances le neveu de Colbert, sinon qu'il avait remis les pièces à son oncle et qu'il ne leur pouvait rien dire avant quatre ou cinq jours ?

Puis, ils ont eu, sans plus de succès, « l'honneur de présenter un placet » à Colbert.

Le résultat du voyage à Versailles était plus que maigre. Dans l'espoir d'ajouter quelque nouvelle meilleure, Pellaert et Bellanger s'étaient présentés chez d'Estrades. Ils jouaient de malheur. Le 28 au soir, ils ne rencontraient pas le Maréchal et le lendemain 29, jour même où la lettre était écrite, bien qu'il ne fut encore que 7 heures du matin, leur protecteur était déjà sorti[1],

[1] Voir Annexe XVI.

Décidément, il n'était pas trop tôt que Gardien reprit en main la conduite des affaires de Dunkerque. Les choses, sans doute, marcheraient mieux maintenant que la bonne entente était rétablie entre l'Agent en Cour et les délégués. En tout cas, ils furent pris d'un redoublement de zèle et d'activité.

*
* *

Dans leur entrevue du 1er août, Pellaert, Bellanger et Gardien avaient convenu de faire le surlendemain un voyage à Versailles, afin de tenter de voir Colbert, conformément au conseil de M. de Vaubourg et de lui remettre en mains propres un placet et des mémoires.

Voilà donc, au jour dit, Bellanger et Pellaert, accompagnés de leur guide, qui prennent le coche.

La *Correspondance* du Magistrat nous permet de reconstituer tous les incidents de cette journée du 3 août dont les deux Dunkerquois ne perdirent certainement jamais le souvenir[1].

A leur arrivée à Versailles, Gardien et les députés se rendirent dans les bureaux. Un commis de Vaubourg leur apprit que Colbert avait remis le dossier de Dunkerque à son chef après y avoir inscrit les mots *A Garder*. Mais quelle est la signification précise de cette formule, car on pouvait lui attribuer plusieurs sens? Pour dissiper toute incertitude, il fut résolu de rendre visite à Colbert et à son neveu.

[1] Voir Annexes XVII et XVIII.

Cependant « crainte de manquer l'un en se présentant chez l'autre », les trois compagnons se séparèrent. Tandis que Gardien se faisait introduire près de Vaubourg, Pellaert et Bellanger allaient se mêler à la foule des solliciteurs qui se pressaient dans les antichambres du puissant ministre où l'Agent en Cour ne tarda pas à les rejoindre.

Hélas ! il apportait de mauvaises nouvelles ; son entrevue avec de Vaubourg avait été aussi peu satisfaisante que possible. Colbert, il est vrai, avait inscrit sur le dossier les mots *A Garder*, mais, d'autre part, il avait rendu compte de l'affaire au Conseil du Roi et celui-ci avait, en définitive, pris une décision qui, en favorisant les prétentions de la Ferme générale, allait à l'encontre des espérances des Dunkerquois, et portait officiellement une grave atteinte aux privilèges locaux, car il avait été statué que « l'on « n'ordonneroit rien ny changeroit rien à ce qui avoit « esté fait. »

Consternés, Pellaert, Bellanger et Gardien se demandèrent, sans doute, s'il était bien utile de solliciter directement Colbert, mais ils étaient maintenant trop avancés pour reculer ; seulement, comme le placet rédigé le matin ne répondait plus parfaitement aux nécessités de la situation, ils se bornèrent à le lui remettre « en le priant d'avoir la bonté de le voir ». Cela n'engageait guère aucun des interlocuteurs ; le ministre promit et, sur cette assurance vague que les arguments développés dans le placet seraient pris en considération, les délégués prirent congé.

* * *

Je laisse à penser si ce voyage de Versailles, commencé sous d'heureux auspices, se termina tristement. Tandis que Gardien rentrait chez lui, Bellanger et Pellaert allaient, sans grand espoir, demander des conseils et des encouragements au comte d'Estrades.

Le Maréchal, toujours soucieux des intérêts de Dunkerque, multiplia d'efforts pour réconforter ses amis. Conformément à sa promesse antérieure, il avait, probablement à dîner, vu Colbert, le vendredi 22 août ; il avait eu avec lui un long entretien au cours duquel il n'avait négligé aucun argument en faveur de la cause dont il s'était constitué le défenseur. Un maréchal de France est un personnage que Colbert ne pouvait traiter comme de simples bourgeois flamands. Il mit quelques formes dans l'expression de son refus en déclarant « qu'il falloit du tems pour ces sortes d'affaires ». Et voilà Gardien, voilà Pellaert, voilà Bellanger dont les espérances renaissent ou plutôt qui manifestent dans leurs lettres une confiance qu'ils n'éprouvent guère en commentant dans un sens favorable et les mots « A Garder » inscrits sur le dossier par Colbert, et les assurances de d'Estrades, grisé sans doute par ses propres paroles, en vrai méridional qu'il était.

Le Magistrat avait plus de sang-froid et ne se bernait pas de chimères. Il était fort mécontent de ses députés qui n'obtenaient rien et le pauvre Bellanger fut le premier à subir les effets de cette mauvaise humeur ; elle se traduisit d'assez étrange façon.

On construisait alors des casernes à Dunkerque ; toutefois, en attendant qu'elles fussent achevées, le logement des troupes cantonnées chez l'habitant était une lourde charge pour la population. Les membres du Magistrat en étaient exempts. Mais comme Bellanger, (peut-être en vertu d'ordre du ministre), n'avait pas été maintenu dans ses fonctions au renouvellement de la Loy, à la ducasse de 1682, ses ex-collègues trouvèrent plaisant d'envoyer à sa femme un capitaine de cavalerie à loger. Avisé aussitôt, Bellanger, le 8 août [1], proteste de bonne encre. Il fallut faire droit à sa requête qui était absolument fondée, mais ce ne fut certainement pas sans une mauvaise volonté d'autant plus sensible que, quelques jours après, l'Intendant Demadrys faisait remarquer au Magistrat combien était élevée la dépense qu'imposait à la Ville le séjour de ses députés à Paris.

* * *

Un évènement tout à fait indépendant des affaires de Dunkerque allait pourtant le prolonger.

Le 6 août 1682, Louis XIV éprouvait une grande joie, dont Gardien faisait part au Magistrat, en lui envoyant la *Gazette*. Le Duc de Bourgogne était né. Le roi désireux d'associer la France à la satisfaction que lui causait la naissance d'un héritier du trône, expédia, dans toutes les villes de France, aux principales autorités, une circulaire pour prescrire un *Te Deum* et des réjouissances. Le registre de la *Correspondance* con-

[1] Voir Annexe XIX.

tient copie de la missive adressée par le roi au « Commandant dans la Ville de Dunkerque » c'est-à-dire au lieutenant du Gouverneur, Foucaut. Pour répondre aux intentions de Sa Majesté, le Conseil échevinal prit une délibération spéciale, en date du 16 août [1], car la veille l'Intendant Demadrys avait avait eu soin d'écrire au Magistrat pour exciter son zèle, mais, au XVII[e] siècle, on n'avait guère l'habitude de rédiger avec logique les lettres administratives; dans son épître le haut fonctionnaire glisse cette observation que les députés « vont viste en besoigne pour la dépense et que leur « séjour à Paris, sy vous n'y prenez garde, sera fâ- « cheux à la ville [2]. »

La remarque est juste, mais que pouvait-on répliquer, sinon ce que le Magistrat répondait à Demadrys, c'est que, puisqu'il était chargé de statuer en personne sur la plupart des points en litige, il devait lui-même en donner une prompte solution [3].

La réponse ne manquait pas de logique. On serait tenter de féliciter les membres du Magistrat de leur hardiesse, car il en coûtait souvent de répliquer avec netteté à ces gros personnages qu'étaient les intendants, mais nous sommes plutôt tentés d'y voir une preuve des embarras au milieu desquels chacun des acteurs de la comédie se débattait.

[1] Ces deux pièces sont des spécimens assez curieux de la littérature officielle au XVII[e] siècle, c'est pourquoi nous les reproduisons à l'Annexe XX.

[2] Voir Annexe XXI.

[3] Voir Annexe XXII.

Colbert, importuné par Pellaert, Bellanger et Gardien, hésitait pourtant à les rebuter absolument. Il reconnaissait, à part lui, le bien fondé des réclamations dunkerquoises et des observations de d'Estrades. Il y regardait à deux fois avant de retirer à Dunkerque, au profit de la Ferme générale, des privilèges qu'il avait tant contribué à faire octroyer et de détruire son propre ouvrage, comme nous le verrons tout à l'heure ; aussi, faute de mieux, pour retarder une redoutable échéance, avait-il pris le parti de renvoyer les pièces à l'Intendant Demadrys, afin de procéder à un supplément d'enquête.

*
* *

Durant ce temps, Pellaert et Bellanger, impatients de rentrer à Dunkerque, se morfondaient à Paris, sans se douter que leur inlassable importunité, leurs démarches inconsidérées ne servaient guère leur cause, et, s'ils étaient mécontents de ce que le Magistrat ne les aidait pas davantage, celui-ci irrité à son tour contre eux, leur témoigne une mauvaise humeur intempestive de leur insuccès, quitte à en rejeter la responsabilité sur Demadrys et à multiplier pour se concilier les bonnes grâces du roi ou de ses ministres « les mar-« ques d'une réjouissance publique pour la grande « nouvelle de la naissance de Mons^{gr} le Duc de Bour-« gogne ».

A Paris, Pellaert et Bellanger n'étaient, pendant ce temps, guère disposés à se réjouir. Abreuvés de soucis, blâmés de tous côtés, ils étaient allés, le 13 août,

rendre visite à d'Estrades, « *retourné* de Versailles » la veille au soir, pour lui confesser leurs ennuis et savoir de lui quelques nouvelles relativement à leur mission.

Une lettre fort curieuse du 13 août 1682 nous montre le « bienfaiteur et unique protecteur » de Dunkerque sous un jour très différent de celui où nous sommes habitués à le voir d'ordinaire.

Certes, le Maréchal avait vu Colbert et, dans un intérêt que la suite de la conversation nous fera connaître, avait pris, de nouveau, la défense de la cause de Dunkerque. Il y mit tant d'ardeur que le ministre lui répondit : « Je sais qu'à la moindre chose les Gouver-« neurs et Magistrats des places disent que la ruine « de toute une ville en dépend pour obtenir ce qu'ils « demandent ».

Le Maréchal ne se laissait pas facilement intimider ; il protesta « qu'il n'en parloit pas par intérest, comme « n'en en ayant pas, mais qu'il avoit pitié que la ville « de Dunkerque que le Roy chérit tant, alloit demeurer « déserte pour enrichir quelque soubs fermiers ». Rien n'était plus exact. « Beaucoup des plus fameux marchends de Zélande, Hollande etc. » avaient manifesté l'intention de venir s'habituer à Dunkerque et lui avaient écrit pour solliciter sa protection ; mais, depuis que le maintien de la Franchise n'était plus assuré, il n'avait plus rien de lettres de ce genre : « Ce n'est plus cela ».

Poussé ainsi dans ces derniers retranchements, Col-

bert eut un accès de franchise, ou plutôt un mot caractéristique lui échappe qui est comme l'aveu involontaire de ses préoccupations secrètes :

« Vous croyez doncq, Monseigneur, qu'il me soit si facile de retrancher le revenu du Roy ».

C'est là le mot de l'énigme, celui qui dévoile que, quoi qu'il en eût, Colbert devait opposer une fin de non recevoir à toutes les réclamations. D'Estrades le comprit sans doute, car il ne songea plus qu'à opérer une retraite en bon ordre : les Dunkerquois ne demandaient « aucune diminution mais seulement que tout demeu-«rast sur le vieux pied », puis il prit congé sur la vague assurance que Colbert examinerait les cahiers, « mais qu'il falloit du temps ».

Ce dialogue est piquant; ce qui ne l'est guère moins, c'est la suite de l'entrevue du Maréchal avec Bellanger et Pellaert.

Pénétrés de reconnaissance, les deux délégués se confondaient en remerciements, Le Maréchal trouve l'occasion favorable pour exprimer un vœu qui, dans sa bouche, ressemblait singulièrement à un ordre ; il le fit avec d'autant moins de scrupule qu'il estimait que toute peine mérite salaire et qu'il avait fait preuve de zèle dans la défense des intérêts dunkerquois.

Avec la politesse raffinée d'un grand seigneur habile à formuler un compliment, d'Estrades fit entendre à ses interlocuteurs qu'il serait bien aise de recevoir une avance de cinq cents écus sur la pension de trois mille livres que le Magistrat lui servait, c'est-à-dire que l'on

joignît au quartier récemment échu en juillet celui qui n'aurait dû être soldé qu'au 31 décembre.

Les députés ne pouvaient que s'incliner et promettre de faire part au Magistrat du désir du Maréchal. Ils s'excusèrent, mais leur bonne volonté mal récompensée fut pour eux une cause nouvelle de déboire et d'embarras. Ils avaient escompté la bienveillance de « Messieurs de la Loy », or « leurs Grâces », comme on disait, se montrèrent récalcitrantes, et lorsque des Flamands se buttent, il est malaisé de leur faire entendre raison,

L'Administration municipale, qui ne ménageait pas les subsides au Gouverneur quand il résidait à Dunkerque, se montrait moins généreuse depuis que, devenu maréchal de France, il visitait plus rarement son Gouvernement. Le déficit était une maladie chronique des finances dunkerquoises; le séjour de Pellaert et de Bellanger à Paris et les dépenses qu'ils y faisaient, prêtaient, en ce moment même, aux critiques de l'Intendant ; la crise commerciale provoquée ou aggravée par les prétentions de la Ferme générale avaient diminué les ressources disponibles. On avait donc différé le paiement d'une pension annuelle trop libéralement accordée et maintenant que le Maréchal, qui pensait qu'une somme de 1.500 livres (environ 3.705 francs) n'était pas à dédaigner, en réclamait le paiement, le Magistrat se trouvait dans un grand embarras, Que faire ? Il atermoie et, pour gagner du temps, se garde bien de répondre à l'invite des députés.

Les lettres suivantes ne soufflent mot des 500 écus.

Cela inquiète les délégués. En écrivant, le 16 août, que, le jour même, ils ont obtenu de Colbert une audience, où ils ont pu exposer leurs doléances poliment écoutées, et lui remettre un nouveau placet, ils en sont réduits à se déclarer « *ravis* » (ils avaient le ravissement facile), d'avoir appris par une lettre particulière de Jacques Omaer, le grand constructeur, à un compatriote du nom de Waeyenburgh, que l'Intendant Demadrys avait reçu de Versailles les pièces nécessaires pour formuler son avis sur les questions en litige, puis, demandant, avec des instructions, une réponse à leurs missives précédentes, c'est à peine si Pellaert et Bellanger font une timide allusion au maréchal d'Estrades. « Nous vous prions très humblement, Mes- « sieurs... d'accorder à notre Gouverneur la grâce « qu'il demande[1] ».

Gardien avait davantage son franc-parler ou, du moins, plus hardi, n'hésita pas à exprimer nettement ce que les délégués osaient à peine insinuer. A leur sollicitation, le 27 août, après avoir brièvement indiqué que la solution attendue dépendait en ce moment de l'Intendant Demadrys, il parlait en termes très forts de ce qu'il n'hésitait pas à appeler « la réquisition de Monsieur vostre Gouverneur » et engageait vivement le Magistrat à y faire droit « promptement et de bonne grâce ».

Pour le présent comme pour l'avenir, l'intérêt même de Dunkerque était en jeu, car les choses en étaient arrivées au point que Pellaert et Bellanger, dont l'Agent

[1] Voir Annexe XXIV.

en Cour était ici le porte-parole, n'osaient plus se présenter devant le Maréchal [1].

L'obstination du Magistrat était aussi inexplicable que peu justifiée, car, enfin, comme le lui faisaient, à leur tour, remarquer les délégués dans une lettre en date du 27 août, l'affaire était de peu de conséquence « puisque voilà déjà deux mois des six écoulés », et ils reprennent alors avec beaucoup de force les arguments déjà développés par Gardien. Ils ne craignent plus, en effet, de parler, puisque l'Agent en Cour a préparé les voies ; enfin ils se sentent d'autant plus hardis qu'à la joie de pouvoir annoncer une bonne nouvelle, (une audience de Colbert pour le surlendemain), se mêle une certaine irritation contre « Messieurs de la Loy ». Répondant enfin, le 23 août, à Bellanger et à Pellaert, le Magistrat, par une abstention évidemment préméditée, ne disait rien de la pension du Maréchal.

Hélas ! il y a loin de la coupe aux lèvres. Cette longue lettre du 27 août, dans laquelle Pellaert et Bellanger abordaient les sujets les plus divers, commençait par un hymne à l'espérance ; l'encre qui l'avait tracée n'était pas encore sèche qu'il fallait souffler sur des illusions trop tôt caressées, Gardien apprenait de bonne source que, le 25 août, Colbert « n'avoit pas encore reçu l'advis de Monseigneur nostre Intendant [2]. »

C'était là une missive officielle destinée à être communiquée à l'assemblée plénière du Magistrat, au *Collège*,

[1] Voir Annexe XXV.

[2] Voir Annexe XXVI.

comme on disait. Une lettre particulière laissait place à plus de liberté, sinon à plus de franchise. Ce fut donc d'un tout autre style que, par le même courrier, Bellenger et Pellaert écrivirent au bourgmestre Denis de Brier.

Ils commencent par les doléances que nous connaissons déjà ; ils insistent sur la nécessité de ne pas mécontenter pour une vétille le protecteur le plus influent et le plus dévoué que possède Dunkerque, mais ils ajoutent un détail omis jusqu'ici. Ils ont vu le Maréchal deux jours auparavant, et à toutes ses questions pressantes, ils n'ont pu opposer qu'une réponse dilatoire : ils attendaient les ordres du Magistrat.

Alors le ton de la lettre s'élève, il monte jusqu'à la menace. Le rédacteur s'écrie (c'est Bellanger sans doute) :

« Et cela tournera à la grande confusion des Messieurs « (de la Loy) et vous qui en estre (en êtes) le chef. Il « y va de vostre intérest de faire donner un ordre « prompte pour conter cest argent, afin que cela se fase « de bonne grâce. Il nous a dit qu'il iroit à Dunquerque « passé trois où quatre mois de tant sy tost que le Roy « seroit party [1], ce qui sera le dix du prochain. Voyé, « Messieurs, quelle confusion parmy vous sy l'on luy « refuse sy peu de chose et quel préjudice cela aportera « à la Ville. Nous nous somes trouvé obligé de vous en « advertir comme estant une affaire de la dernière « importance en vostre particulier. »

[1] Louis XIV allait à Chambord.

Ce trait final est bien lancé ; pour en atténuer la force Pellaert et Bellanger, un peu effrayés peut-être de ce qu'ils viennent d'écrire, ajoutent en post-scriptum :

« Madame la bourguemaistre aura sy lui plaist nos « baisemains à qui nous luy offrons nos services[1] ».

Quatre jours s'écoulèrent. L'ordinaire de Dunkerque n'apportait toujours aucune réponse à ces objurgations répétées, lorsque survint un incident qui porta au comble l'embarras et le trouble des délégués.

Bellanger et Pellaert évitaient soigneusement de se trouver en présence du Maréchal. Ne les voyant pas venir comme ils en avaient pris l'habitude aux premiers temps de leur séjour à Paris, il les fit mander. Nos deux Dunkerquois ne pouvaient éviter ce rendez-vous et ce fut avec une profonde appréhension qu'ils s'y rendirent.

On juge de leur embarras lorsque d'Estrades, leur reprochant avec politesse de ne plus recevoir leur visite et riant sans doute sous cape de leur mine déconfite, s'enquit près de Pellaert et de Bellanger des raisons qui rendaient ces visites si rares. Il ne l'ignorait certainement pas, mais il voulait les faire parler et il réussit. Les deux Dunkerquois interdits avouèrent alors qu'ils n'osaient affronter la présence du Maréchal avant d'avoir reçu du Magistrat des ordres formels concernant l'avance de fonds qu'il réclamait.

La franchise appelle la franchise. D'Estrades n'était,

[1] Voir Annexe XXVII.

à coup sûr, nullement blessé, mais, puisqu'il en était ainsi, il leur demanda de prendre seulement en échange de sa signature une somme de 750 livres sur leur crédit et de la lui donner.

La requête paraît étrange adressée qu'elle est par un Maréchal de France à deux obscurs provinciaux. Il fallait, pour la faire, être bien besoigneux ou bien âpre au gain, mais le demandeur ne courait aucun risque. Comment ces deux modestes bourgeois eussent-ils osé formuler un refus à ce grand seigneur qui leur faisait l'honneur de leur emprunter de l'argent? Bellanger se sacrifie; il souscrit l'avance demandée. Dans la lettre où il se rend compte des faits au Magistrat, il substitue le *Je* personnel au *Nous* collectif presque toujours employé, ce qui prouve bien qu'il était à Paris celui des délégués qui tenait la plume.

Désormais d'Estrades a gain de cause; les nerfs se détendent et l'entretien se continue amicalement.

D'Estrades a vu Colbert à Sceaux au mariage de sa nièce avec le fils du Ministre. Dans la conversation qu'ils ont eue ensemble, les questions intéressantes pour Dunkerque n'ont pas été oubliées; à deux reprises différentes, on a écrit à l'Intendant Demadrys de formuler un avis et le Ministre n'attend plus que cela pour décider.

Sur ces assurances encourageantes, Pellaert et Bellanger reviennent à leur logis, puis ce dernier prend la plume pour narrer en détail les péripéties si diverses de cette curieuse entrevue. Sa lettre reflète comme un miroir les sentiments comme les impressions qu'il a

éprouvés. D'abord l'embarras de se trouver en présence du Maréchal, l'ennui de devoir lui avouer que les instructions du Magistrat ne sont pas encore parvenues, l'étonnement que cause la demande du Maréchal d'une avance de fonds, le mélange d'ennui et de satisfaction qu'il éprouve à consentir à cette avance sur ses deniers personnels, ennui de devoir délier les cordons de sa bourse, satisfaction d'être, même au prix de 750 livres, délivré d'une difficulté redoutable, puis, lorsque la conversation se continue sur un ton plus cordial, joie sans mélange de pouvoir annoncer que la cause de Dunkerque est sur le point de triompher :

« Les affaires sont sur un bon pied : mais il se faut « presser de crainte que les affaires ne changent ; sy « vous laissez escouler tant de tant, nous courrerons « grand risque que les affaires ne seront pas achevez « de deux mois ou plus à cause du voyage du Roy [1] ».

Bellanger était-il aussi persuadé qu'il s'efforçait de le faire croire du prochain succès des affaires qui faisaient l'objet de sa mission à Paris, Nous nous permettrons d'en douter, mais il avait un intérêt personnel à revenir le plus promptement possible à Dunkerque où son négoce réclamait sa présence. De plus, il savait, par une lettre particulière de Jacques Omaer ; que « Messieurs de la Loy » avaient « en plain Magistrat » autorisé Pellaert à quitter Paris où sa présence n'était plus jugée nécessaire et il était jaloux de cette faveur qu'il faut, sans doute, attribuer à ce que son collègue, moins

[1] Voir Annexe XXVIII.

versé dans la connaissance de la langue française, ne rendait pas les services qu'on attendait de lui.

Quoiqu'il en soit, Bellanger ne se fut certainement pas montré si empressé à avancer au Maréchal un quartier de pension de ses propres deniers, il se fut étendu bien moins longuement, dans cette lettre du 1er septembre, sur son entrevue avec d'Estrades, s'il avait pu prévoir le coup de théâtre qui, à ce moment même, se produisait à Dunkerque.

En effet, tandis que le Magistrat était jusque là resté insensible aux objurgations les plus pressantes de Gardien et de ses délégués, la nouvelle de la prochaine arrivée de d'Estrades et la perspective peu réjouissante de subir les effets de son mécontentement lui ouvrirent tout à coup les yeux et délièrent, comme par enchantement, les cordons de la bourse municipale.

Le 31 août, une lettre à l'adresse du Maréchal [1] suppliait Son Excellence d'agréer « le payement de cinq cents écus par advance » et recommandait les « intérêts de la Ville » à l'honneur de sa protection. Pas un mot qui puisse donner à penser qne le Gouverneur eût le moindre droit à cette largesse bénévole et, au contraire, lorsqu'on sait de quelles formules hyperboliques le Magistrat affectait de se servir dans sa correspondance avec les grands personnages, on est frappé de la sécheresse de cette lettre.

Par le même courrier, le Magistrat prenait soin de

[1] Voir Annexe XXIX.

prévenir les deux députés que d'Estrades avait reçu « la satisfaction requise » et tout ensemble confirmait officiellement la lettre de Jacques Omaer qui autorisait Pellaert à « *retourner* incessamment » car « le s[r] « Bellanger avecq le s[r] Gardien sont suffisants de reste « pour solliciter de Monseigneur Colbert la résolution « sur l'advis de Monsieur l'Intendant [1] ».

Dès que cette lettre leur parvint, Pellaert et Bellanger s'empressèrent d'y répondre, à la date du 4 septembre : « Ensuite des ordres de Monsieur Jacques Omaer », Pellaert partirait « le mardi suivant », mais, dans l'intervalle, il joindrait ses efforts à ceux de son collègue pour obtenir une solution favorable des affaires dunkerquoises. Si les délégués ne s'étaient pas encore rendus près d'Estrades pour lui rendre leurs devoirs, c'est qu'il était à Versailles.

Ils se trompairent sur ce point. La lettre n'était pas encore partie, que le Maréchal les mandait chez lui à Paris et un post-scriptum donne un aperçu de leur visite. D'Estrades avait fait le meilleur accueil aux deux Dunkerquois. Il promit d'intervenir de nouveau en leur faveur à Versailles où ils devaient se retrouver tous trois, le lendemain, accompagnés de Gardien, puis il s'informa du nom des commis près desquels il serait opportun de solliciter.

D'Estrades devait un remerciement au Magistrat ; il le rédigea séance tenante avec une *imperatoria brevitas* digne d'un grand seigneur et une sécheresse

[1] Voir Annexe XXX.

égale à celle de la lettre à laquelle il répondait [1], puis il remit ce billet aux délégués pour qu'ils le fissent parvenir à destination avec leur propre correspondance.

Notons ici uu trait de mœurs du XVII[e] siècle. Les ports de lettres étaient alors fort coûteux, aussi, par une habitude devenue si générale que personne ne trouvait étrange de s'y conformer, on n'hésitait pas à confier à autrui sa correspondance et, lorsqu'on réunissait ainsi plusieurs lettres en un seul paquet, on réalisait une économie qui, répétée, ne laissait pas que d'être sensible. Mais tout n'est qu'heur et malheur en ce monde ; lorsque les membres du Magistrat dépouillèrent, quelques jours plus tard, leur courrier, ils n'y trouvèrent pas « l'incluse » du Maréchal annoncée par Bellanger et Pellaert. Ils durent éprouver une certaine déconvenue que la lettre suivante apaisa. Les deux délégués avaient oublié de joindre à leur envoi le billet de d'Estrades. Il n'arriva à destination que par l'ordinaire suivant, avec une longue lettre dans laquelle Pellaert et Bellanger racontaient en détail leur voyage à Versailles [2].

La visite des deux députés au Maréchal avait été faite dans la matinée du 4 septembre puisque celui-ci était parti le jour même pour Versailles à dix heures, après y avoir assigné un rendez-vous à Bellanger et Pellaert.

Lorsque les deux Dunkerquois se présentèrent le 5 septembre, dans les bureaux, ils apprirent une nouvelle qui leur réjouit le cœur. On leur affirme, à tort ou à

[1] Voir Annexe XXXI.

[2] Voir Annexe XXXIII.

raison, que Colbert avait enfin reçu l'avis de l'Intendant qui lui permettrait de statuer en dernier ressort sur les affaires de leur ville. Quel était cet avis ? Ils ne le savaient pas encore et s'inquiétèrent dès le lendemain d'obtenir de Demadrys un « petit estrait » de ses conclusions ; s'ils l'avaient eu sous les yeux ce « petit estrait » qui vraisemblablement n'était pas conforme à leurs vœux, ils auraient été moins satisfaits, mais, pour le moment, ils étaient tout à ces espérances que l'accueil de Colbert semble confirmer. Le Ministre fut bienveillant et reçut le nouveau placet, qui lui fut présenté, avec la politesse banale coutumière aux Excellences qui évitent de se compromettre. Il pousse même la condescendance jusqu'à dire à ses interlocuteurs qu'il se proposait de recevoir avant peu les représentants de le Ferme générale, ce qui pouvait passer pour un avertissement d'être prêts à répondre à leurs arguments.

La bonne impression produite par cette audience fut confirmée par d'Éstrades. Le Maréchal avait vu Colbert qui, sans prendre d'engagement formel, avait promis de s'occuper de l'affaire et de faire « tout se qui pourra » pour ses protégés. De plus, le Gouverneur de Dunkerque affirme que lui-même ne négligerait rien pour obtenir un résultat favorable et qu'il « y apporteroit tous ses soins ».

Voulait-on rassurer Pellaert sur le point de retourner à Dunkerque et qui, dès son arrivée, rassurerait le Magistrat en lui faisant l'éloge et de Colbert et du Maréchal ? Cela se peut, car, au moment même, Pellaert

prenait congé du Maréchal ; la perspective de rester seul à Paris désespérait Bellanger. Quelques lignes de la lettre où, le 6 septembre, il rendait compte du voyage à Versailles, témoignent clairement de cet état d'âme ; cessant de parler au nom de son collègue et au sien, il adopte la forme directe et dit :

« Je ne manquerez de faire de mon mieux avecq « Monsieur Gardien sans perdre un moment de temps, « car je ne puis plus rester davantage, ce m'est de trop « grand préjudice d'estre sy longtemps absent. Sy les « affaires se terminent pas dans le quinze, je vous prie « d'envoyer quelqu'un en ma place et vous m'obligerez « sensiblement[1] ».

Bellanger, à fréquenter les bureaux des ministères, n'avait pas tardé à constater que, pour vaincre, il fallait sans hésiter, faire marcher la cavalerie de Saint-Georges, mais il n'avait pas assez d'argent et, le 12 septembre, il priait le Magistrat de lui allouer un subside.

*
* *

« Messieurs de la Loy » furent fort embarrassés. Il n'y avait plus de fonds dans la caisse municipale et, pour payer la « petite avance » exigée par d'Estrades, on avait dû laisser sans les solder bien des dettes qu'il eût été urgent et habile de payer, par exemple la pension de Gardien échue depuis trois mois[2].

[1] Correspondance F° 306, v°. Fin de la lettre du 6 septembre 1682 dont le début est reproduit à l'Annexe XXXIV.

[2] Voir Annexe XXXV.

D'autre part, l'intendant Demadrys avait déjà directement signalé que les députés « allaient vite en besogne pour la dépense » ; on jugea donc nécessaire avant tout de demander à « Sa Seigneurie » son « agréation » préalable en s'appuyant sur cet argument caractéristique : « On ne peut rien obtenir en Cour qu'avec des amis et récompense[1]. » Curieux trait de mœurs qui en dit long sur les habitudes bureaucratiques du XVII[e] siècle, et qui témoigne, en tout cas, d'un étrange laisser-aller, puisqu'on réclame d'un haut fonctionnaire l'autorisation de consacrer « cent ou deux cents louis » à corrompre d'autres fonctionnaires. Du reste, pas plus que la lettre où Bellanger formule cette demande, la réponse de l'Intendant ne se trouve reproduite dans le registre de la *Correspondance*. On les avait sans doute jugées trop compromettantes pour en conserver copie.

Indécis et mécontents de tout comme de tous, dans l'attente d'instructions de l'Intendant qui évitait de les donner, « Messieurs de la Loy » laissaient Gardien et Bellanger sans nouvelles. Ce dernier, agacé et irrité, adressait à Dunkerque, le 24 septembre, une lettre dont la phrase de début est topique : « Puisque je suis sur le « pied de ne repcevoir aucune de vos lettres et que « c'est de mon debvoir de vous mander tout ce qu'il « se passe par delà, je vous (donne) avis que... » puis il raconte ses démarches infructueuses la veille à Versailles, ne réussissant ni à être admis près de Colbert, ni à obtenir de son neveu de Vaubourg aucun rensei-

[1] Voir Annexe XXXIV.

gnement précis. Alors il termine en ces termes[1] : « Enfin « je ne scay d'où vient que nous ne pouvons rien savoir « au vray de ce qu'il se passe si nous ne l'apprimes « par delà pour vous le faire savoir. Messieurs, comme « je suis à la fin de mon argeant et que je n'en ay plus, « je vous donne avis que je tire sur Monsieur Jacob, « Trésorier, deux cents écus pour la fin de ce mois et je « viens vous prier de luy ordonner de y faire honneur « sans couay je ne puis, car il faut toujours l'argeant à « la main. C'est ce que je vous recommande et suis à « vous baisant les mains. »

Cette lettre se croisait avec une missive du Magistrat datée de Dunkerque le 23 et que le député des marchands recevait le 27 septembre. Nous n'en possédons malheureusement pas le texte, car il est à remarquer que si « Messieurs de la Loy » prenaient grand soin de faire transcrire sur le registre de la *Correspondance* leurs lettres aux ministres ou à de grands personnages, comme autant de documents qu'il pouvait être utile d'invoquer, s'ils y faisaient également copier celles qu'ils recevaient, ils se montraient plus négligents pour les communications expédiées à leurs agents. Nous avons sous les yeux la plupart des lettres de Gardien, de Pellaert et de Bellanger au Magistrat ; celles de ce même Magistrat à l'Agent en Cour ou aux députés dunkerquois sont beaucoup plus rares. Cependant il est parfois assez facile de deviner le sens de la lettre perdue par le contexte de la réponse qui y est faite. C'est le cas ici.

[1] Voir le début de cette lettre à l'appendice XXXVI.

Cette lettre du 23 septembre apporta quelques adoucissements aux soucis de Bellanger. Il est évident que le Magistrat ne voyait pas, à distance, la situation sous un jour aussi sombre que son délégué ; il conservait des illusions entretenues soigneusement par l'Intendant. Demadrys savait que les papiers et mémoires des Dunkerquois se trouvaient entre les mains de Colbert et, dans ses entretiens avec les membres du Magistrat, ne craignait pas de les bercer d'espérances favorables à leurs désirs, bien que, mieux que personne, il dut savoir « la vérité de toute chose. »

Du reste, il semble qu'il y avait entente de tous côtés pour leurrer les Dunkerquois, peut-être d'après les ordres de Colbert ou du moins avec son consentement, car le ministre lui-même ne tient pas à Bellanger et à Gardien un langage différent de celui que Demadrys tenait aux membres du Magistrat.

Le 23 septembre, Bellanger et Gardien sont allés retrouver le ministre à Sceaux. Il les a reçus et, cette fois, il n'a pas fait de difficulté pour reconnaître qu'il a vu leurs papiers, mais il leur impose un nouveau délai avant de donner réponse : il faut maintenant attendre que le roi soit de retour de Fontainebleau. La perspective de ce nouvel « adjourne attaché au pied » désole Bellanger ; néanmoins il aura encore la patience d'attendre, mais, ne voulant rien négliger, il fait visite à d'Estrades, et le Maréchal, revenu à des sentiments de bienveillance que le règlement tardif de sa pension avait un instant atténués, lui promis de dîner le lendemain avec

Colbert pour plaider plus à loisir la cause des Dunkerquois [1].

Bellanger, on le voit, était un homme énergique et avisé qui, s'il se débattait dans le vide, n'en déployait pas moins un zèle infatigable, n'épargnant ni les démarches dans les bureaux, ni les voyages partout où se trouvait la Cour, rédigeant sans cesse, de concert avec Gardien, requêtes, placets, pétitions à l'adresse de quiconque, pensait-il, pouvait lui venir en aide ; sauf avec d'Estrades, cela servait peu, mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que le Magistrat, agacé et mécontent de tout comme de tous, lui témoignait une mauvaise volonté évidente. Ainsi, le 3 octobre, le député de Dunkerque était obligé de solliciter ses anciens collègues pour obtenir du tribunal des échevins une sentence contre un de ses locataires qui refusait de payer son loyer [2].

C'est un droit du propriétaire que d'être un créancier privilégié et « préféré à tout », néanmoins le Magistrat s'abstint de répondre. Bellanger, irrité cette fois, après une attente vaine de douze jours, adresse à « Messieurs de la Loy », le 15 octobre, une lettre dont le ton et les termes témoignent d'une impatience difficilement contenue : Il ira le lendemain, 16 octobre, à Fontainebleau et, si *on* le remet encore, (remarquez que cet *on* s'applique à Colbert : toute formule de politesse est supp rimée) il reviendra à Dunkerque où ses affaires le rappellent ;

[1] Voir Annexe XXXVII.

[2] Voir Annexe XXXVIII.

seulement il fera auparavant tout son possible « pour faire réussir la chose[1]. »

Cette lettre était à peine écrite que Gardien et Bellanger partaient pour Fontainebleau où ils couchaient. Le lendemain matin ils se présentaient à l'audience de Colbert. Dès qu'ils furent admis en présence du ministre, les deux représentants des Dunkerquois lui rappelèrent que, dans la récente entrevue de Sceaux, il avait fait entrevoir un prochain règlement des « différends que la ville et les marchands avoient contre les fermiers du domaine et des traites. » Colbert n'avait plus à apprendre ce que Gardien et Bellanger allaient lui exposer pour la sixième ou septième fois. Il les interrompit brusquement pour leur dire qu'il avait lu leurs mémoires, mais qu'il n'avait pas encore présenté de rapport au roi sur les questions en litige. On ne pouvait se méprendre sur le sens de ces paroles : c'était un congé poli ; néanmoins les deux solliciteurs affectèrent de ne pas comprendre. Ils répliquèrent en suppliant très humblement son Excellence de vouloir considérer que l'affaire traînait depuis quatre mois et qu'encouragés par cette inaction, les fermiers émettaient journellement des prétentions nouvelles, contraires aux franchises accordées à la Ville. Par exemple, les commis exigeaient actuellement que les maîtres des navires leur fissent connaître la quantité comme la qualité des marchandises mises en déchargement et réclamaient communication des connaissements, afin de faire payer les droits. La

[1] Voir Annexe XXXIX.

Franchise maritime n'avait jamais été mise en doute et Colbert put ou voulut bien se montrer catégorique sur ce point, mais sur celui-là seulement. « Ce n'estoit point l'intention du roi d'autoriser de telles pratiques. » Et ce fut sur ces paroles médiocrement rassurantes que les délégués durent prendre congé, bien résolus à revenir à la charge quelques jours plus tard [1].

Bellanger et Gardien séjournèrent une dizaine de jours à Fontainebleau où ils ne perdirent pas « un moment de temps. » Chaque matin, on les voyait dans l'antichambre de Colbert, invariable dans ses réponses : « Il n'a pas encore été fait rapport au roi de vos affaires » ou : « Il faut prendre patience ». Puis ils intriguaient dans les bureaux. Là ils apprirent que le Ministre avait remis leur dernier placet à son neveu de Vaubourg ; là on les avisa encore qu'un Arrêt du Conseil d'Etat réglerait prochainement toutes choses ; enfin ils rencontrèrent des représentants de la Ferme générale qu'ils ne virent pas venir à l'audience de Colbert et eurent quelques mots de conversation avec eux, mais sans savoir si ces représentants s'étaient entretenus avec le Ministre [2].

En fait, on jouait au plus fin et dans ce jeu Bellanger et Gardien furent les dupes.

Colbert, il faut le dire, *Amicus Plato sed magis amica veritas*, savait fort bien, au moment où il engageait ses interlocuteurs à la patience et lorsqu'il affir-

[1] Voir Annexe XL.

[2] Voir Annexe XLI.

mait qu'aucun rapport n'avait été fait au roi, Colbert, disons-nous, savait fort bien que, par un Arrêt du 15 octobre, le Conseil d'Etat, alors que Bellanger escomptait encore une décision favorable, avait statué dans un sens opposé aux vœux des Dunkerquois, seulement le ministre ne tenait pas à ce que la sentence fût divulguée avant que Bellanger eût quitté Paris. Ce fut donc seulement le 30 octobre que, d'Ypres, l'Intendant Demadrys dans le billet fort sec d'un homme désireux lui-même d'éviter une discussion où il n'eût pas eu le beau rôle, avisait le Magistrat de Dunkerque du rejet de ses principales revendications. [1]

Pour éloigner Bellanger de Paris, avant que les Dunkerquois eussent connaissance de cet arrêt, Colbert résolut de briser net. Le coup de foudre éclata le 23 octobre. Une lettre officielle, signée à la fois par Bellanger et par Gardien [2], confirmée par une autre lettre particulière du député de Dunkerque où il épanche toute l'amertume dont son cœur déborde [3], nous permet de reconstituer la scène en détail. Elle mérite d'être racontée, car elle nous montre le protecteur de Dunkerque sous un jour tout différent duquel les Dunkerquois étaient accoutumés de le voir.

En se présentant, toujours accompagné de Gardien, devant Colbert, Bellanger était nerveux, irritable, exaspéré de voir que l'on piétinait sur place et, plus

[1] Voir Annexe XLII.
[2] Voir Annexe XLIII.
[3] Voir Annexe XLIV.

encore, de ce que sa longue absence, faute de l'œil du maître, était préjudiciable à ses affaires personnelles. C'était une condition déplorable pour discuter et Colbert qui n'attendait qu'un mot imprudent, n'eut pas à attendre longtemps.

Tant que Bellanger le supplia humblement d'avoir quelques égards pour les marchands dunkerquois, dont le négoce périclitait par suite de l'incertitude du nouveau régime fiscal qui serait appliqué, et lui demanda de faire cesser cette incertitude, Colbert écouta froidement ; « Ce sera fait » dit-il. Mais dès que le député commit l'imprudence de parler de son long séjour de quatre mois à Paris et des conséquences déplorables de son éloignement de Dunkerque, le ministre saisit la balle au bond : « Monsieur le Député pouvait s'éloigner, sa pré-« sence à Paris n'était nullement nécessaire pour ter-« miner les affaires ». L'entretien fut rompu sur ces mots. Les deux hommes s'éloignèrent atterrés et, aussitôt rentrés à leur auberge, tandis que Gardien racontait l'évènement au Magistrat, Bellanger, encore tout ému, écrivait de son côté :

« Il n'y a plus affaire de député, sauf vostre meilleur « avis, puisque j'ai eu congé de la sorte. Pour moy je « n'oserois plus me présenter devant luy pour le mesme « sujet puisqu'il m'a donné mon congé. C'est pourquoy « je pars avecq Monsieur Gardien pour y attendre vos « ordres, le plus tôt qu'il sera possible, et y obéir. »

Dans l'incohérence de son trouble, Bellanger omet de mentionner quoi que ce soit, et les circonstances qui lui ont valu « son congé de la sorte », et le nom même

de Colbert qui le lui a donné. Une seule pensée le hante : regagner Paris, revenir à Dunkerque ; tout au plus attendra-t-il pour cela les ordres du Magistrat, encore faut-il qu'ils lui parviennent le plus tôt possible.

Ce style décousu indique bien quelle avait dû être la violence de la scène, puisque, le lendemain de cette audience mémorable, Bellanger n'avait pas encore reconquis son sang-froid. On peut donc par là juger de sentiments divers, colère, déception, incertitude, dont furent agités « Messieurs de la Loy » s'ils prirent tout d'abord connaissance de la lettre incompréhensible de Bellanger avant celle de Gardien qui l'expliquait. Aussi tardèrent-ils à envoyer les instructions réclamées avec tant d'instance.

Le 31 octobre, Bellanger n'avait encore rien reçu et, s'il prenait la plume, c'était pour rendre compte de diverses démarches qu'il avait faites en ces derniers jours dans l'intérêt de Dunkerque.

Colbert devenait inabordable. Ce serait une douce vengeance pour un éconduit que d'obtenir non pas tout à fait ce qu'on sollicitait du ministre, mais quelque autre avantage qui prouverait aux Dunkerquois que la mission de Bellanger et de Pellaert, si dispendieuse pour la ville, n'aurait pas été sans profit. L'amour-propre du député des marchands lui rendit toute son énergie et son activité.

*
* *

A l'entour de Colbert on comptait nombre de personnages qui, pour n'être pas tout puissants, jouissaient d'une grande influence, ou, dans un rang plus modeste,

des commis qui, ni plus ni moins que leurs héritiers d'aujourd'hui, réglaient souverainement des questions importantes suivant leur bon plaisir.

Gardien avait des relations avec tous ceux qui, à la Cour, se rattachaient à l'administration ; s'il fréquentait les ministres, il avait appris à ne pas négliger les sous-ordres ; de plus, Bellanger connaissait sans doute Le Pelletier dont le frère avait été Intendant de Flandre et qui devint Contrôleur Général des Finances à la mort de Colbert en 1683 [1]. Ce fut à lui qu'il s'adressa, sans négliger un commis du nom de Frenoit, ou plutôt Fresnoy, près duquel il fut vraisemblablement introduit par Gardien.

Nous avons vu que l'Arrêt du Conseil d'Etat du 6 décembre 1681, qui avait été la cause initiale de la députation de Pellaert et de Bellanger à Paris, avait autorisé la Ferme générale à établir des bureaux aux portes

[1] C'est, sans doute, par suite de cette circonstance de n'être pas inconnu des Dunkerquois que, sur le conseil de Correur, fut adressée à Le Pelletier, lors de sa nomination au Contrôle général, une lettre de félicitations qu'on peut lire au Registre de la *Correspondance*, ainsi que la réponse du ministre. Nous les reproduisons aux Annexes XLVI et XLVII. Insistons sur les formules finales de ces deux épitres qui viennent confirmer ce que nous disions dans une précédente étude. Les bailly, bourgmestre et échevins de la ville de Dunkerque qui inscrivent consciencieusement sur l'enveloppe de leur lettre les principales qualifications de leur correspondant: «Monseigneur Pelletier, Ministre d'Estat et Contrôleur Général des Finances en Cour » se bornent à se déclarer les « très humbles et très obéyssants serviteurs de sa Grandeur », tandis que tout naturellement le successeur de Colbert est à son tour « très affectionné serviteur des Echevins de Dunkerque ». Les plus hauts personnages gardaient sous Louis XIV, si le diable n'y perdait rien, les apparences d'une politesse outrée dans leur correspondance avec les Corps municipaux.

de la ville et à percevoir des droits, tant à l'entrée qu'à la sortie, sur toutes les marchandises ou denrées portées au tarif. Il en résultait, en dehors de l'atteinte sérieuse à la Franchise, une gêne considérable pour les rapports entre Dunkerque et les populations de sa banlieue. Bellanger et Gardien résolurent de travailler à obtenir la cassation de l'Arrêt du 6 décembre. Malheureusement Le Pelletier et Fresnoy s'accordèrent pour leur démontrer l'impossibilité de ce qu'ils désiraient. Jamais la toute puissante Ferme générale ne consentirait à l'abrogation d'un arrêt non obtenu sans peine et qui lui procurait de réels profits et les fermiers « sont « des messieurs qui ont tout de leur costé ce qui veul- « lent. »

A quoi bon alors persister dans un projet irréalisable. Mieux valait obtenir un résultat plus pratique, c'est-à-dire une atténuation des droits. Alors le concours de Le Pelletier et de Fresnoy serait tout acquis à Bellanger. Celui-ci se laisse convaincre et c'est en ce sens que se concentrèrent les efforts.

Fresnoy se fit donner un mémoire où Bellanger et Gardien avaient, pour la vingtième fois peut être, exposé les doléances de Dunkerque et il promit d'en faire un « juste rapport » aux principaux intéressés de la Ferme générale, tandis que, de son côté, le Magistrat agirait directement sur l'un d'eux, nommé Courchant, qui, selon les termes de Bellanger, « est à présent à nos cartiers », c'est-à-dire à Dunkerque ou dans ses environs.

C'était, on le voit, un plan de campagne bien combiné et si les deux Dunkerquois l'avaient adopté dès le début

en entrant directement en pourparlers avec les intéressés de la Ferme générale, il est probable qu'ils eussent obtenu plus promptement un résultat appréciable, mais ils étaient liés par les instructions formelles du Magistrat qui leur prescrivaient de s'adresser à Colbert.

En donnant un coup de barre à la dernière heure dans une direction différente, Bellanger ne pouvait prévoir, et n'espérait peut-être pas, le succès de l'affaire qu'il amorçait, car il laissa à Gardien le soin de la conduire à bonne fin ; son ambition était plus modeste, il voulait uniquement évacuer le champ de bataille avec honneur et prouver par quelques effets que sa mission en compagnie de Pellaert avait procuré certains avantages à Dunkerque.

Pour le moment, une seule pensée le hantait, celle de quitter Paris et de déposer le lourd fardeau des affaires publiques pour ne plus s'occuper, une fois rentré au foyer, que des intérêts de son négoce. Mais, pour pouvoir partir, l'autorisation du Magistrat était indispensable et elle n'arrivait pas.

Il est probable, en effet, que la lettre où Bellanger demandait son rappel sur un ton à la fois impératif et désespéré, provoqua plus d'une discussion orageuse au sein du Collège, car, après avoir écrit, le 5 novembre, dans une lettre qui traitait de diverses affaires et répondait à celle du 31 octobre, que Bellanger « n'avoit à songer à se revenir[1] », « Messieurs de la Loy » chan-

[1] Voir Annexe XLVIII.

geaient d'avis deux jours après, en redoutant qu'il n'eût pas attendu. Ils accordaient alors enfin la permission sollicitée : aussi, le 10 novembre, dans un court billet où Bellanger laisse éclater librement sa vive satisfaction, il disait ; « J'ay reçu en temps « la *chère* vostre du 7 courant. C'est ce qui me fait « résoudre de partir ce jour par voye de Lille pour « me rendre auprès de vous, ne pouvant plus solliciter « d'avantage [1] ».

Ce billet se terminait par un post-scriptum suggestif. On se souvient que précédemment Gardien avait déjà fort timidement exprimé le désir de voir acquitter une pension de trois cents livres demeurée en souffrance depuis quelques mois. Les fonds n'étaient pas venus ; le Magistrat, en présence de sa caisse vide, et fidèle à un procédé qui semble être passé chez lui à l'état d'habitude, (témoin ses démêlés avec d'Estrades) s'était bien gardé d'y répondre. Au moment de quitter Paris, Bellanger, qui avait pu apprécier le zèle dévoué de l'Agent en Cour, et qui éprouvait désormais pour lui des sentiments que leurs rapports, si difficiles au début, ne permettaient guère de prévoir, Bellanger réclamait le payement de sa pension. Cela, disait-il sévèrement, « n'auroit pas dû se demander », puis, persuadé sans doute que la leçon ne porterait pas, il ajoutait cet argument plus frappant : « Sous vostre mesme avis pour luy donner courage de bien travailler pour vous ».

[1] Voir Annexe XLIX.

*
* *

Les comptes de 1682-83 nous diraient seuls si Gardien fut payé, mais il est incontestable que, resté unique avocat de Dunkerque à Paris, il n'épargna pas ses peines pour faire triompher la cause qu'il avait prise en main et, pendant deux mois encore, il continua ses démarches avec le zèle le plus louable. On voit, par exemple, Gardien écrire, le 14 novembre, deux lettres au Magistrat, l'une le matin, l'autre l'après-midi. La première rend compte de ce qu'il a fait dans les bureaux de la douane la veille et l'avant-veille ; la seconde résume ses entretiens avec plusieurs fermiers ou leurs commis.

On sait qu'il s'agit d'obtenir de la Ferme générale la réduction de droits perçus sur certaines catégories de marchandises et, s'il se peut, la suppression de ceux de ces droits qui portent sur les menues denrées apportées ou emportées par les gens de la campagne. En définitive, il s'agit toujours d'une abrogation au moins partielle de l'Arrêt du 6 décembre 1681, mais, après de longs pourparlers, les traitants « n'y veullent entendre en aucune façon du monde » et, en fin de compte, Gardien ne trouve qu'à formuler ce conseil :

« Je croy aussy que sy Monseigneur de Madrys vou-
« loit un peu les exhorter (les fermiers) sur la liberté
« des denrées entrant et sortant à Dunkerque par terre,
« peut estre obtiendriez-vous quelque chose, mais de
« la manière dont ils ne parlent là dessus, ils n'escou-

« teront rien du tout de ce que vous et moy leur pour-
« rions remonstrer[1]. »

Quant à lui, on l'a purement et simplement remis à huitaine en ajoutant qu'on écrirait aux commis de Dunkerque pour leur demander des renseignements.

Conformément à l'avis de Gardien, « Messieurs de la Loy » écrivirent à l'Intendant, le 20 novembre, pour plaider leur cause près de lui.

Dès lors les membres du Magistrat traversent une période d'incertitude cruelle ; leur Agent en Cour, qui écrit presque journellement, leur fait parvenir les nouvelles les plus contradictoires, car il recueille tous les bruits qui parviennent à ses oreilles.

A quelques faits exacts se mêlent bien des racontars sans fondement, répandus plus d'une fois par les commis de la Ferme générale, ou même les fermiers, qui, pour endormir les Dunkerquois, discutent à perte de vue avec Gardien, font aujourd'hui une concession qu'ils retirent le lendemain, et, en fin de compte, veulent s'en tenir à l'application intégrale du règlement de 1681.

Le 21 novembre, « ce n'estoit un secret pour personne », Colbert n'attendait plus pour statuer que quelques renseignements demandés à Demadrys, tandis que les fermiers disaient que : « ils consentoient à la réduction des droits pour la moittié à l'égard des eaux-de-vie,

[1] Deuxième lettre du 14 novembre. Corr. f° 316 R° et V°, 317 R°.

mais que, pour les vins, ils ne pouvoient faire plus grande diminution que du tiers[1]. »

D'autre part, Demadrys, dans une lettre datée du 22 novembre, à Ypres, insere un banal accusé de réception de la requête précédemment reçue par lui[2].

« J'escriray, disait-il, à Messieurs les fermiers généraux pour leur recommander vos intérests. Il conviendroit bien mieux de s'adresser tout droit à M. Colbert, s'il n'estoit sur le point de décider sur d'autres affaires qui vous regardent et qui sont bien plus considérables. »

Voilà qui n'engageait guère, pourtant le Magistrat sentit aussitôt se ranimer toutes ses espérances et sa confiance devint plus ferme encore à la réception d'une longue lettre de l'Agent en Cour datée du 26 novembre par laquelle il annonçait que les fermiers généraux avaient abaissé le tarif des droits sur les eaux de vie et vins dans les proportions précédemment spécifiées[3].

Une bonne nouvelle ne vient jamais seule et, deux jours après, Gardien pouvait annoncer que Demadrys avait enfin fait parvenir les renseignements nécessaires pour que Colbert pût régler tous les points en litige entre la ville de Dunkerque et les fermiers[4].

De son côté, le Magistrat s'était empressé d'apprendre à son représentant à Paris, par une lettre du 25 novem-

[1] Correspondance f° 315 V° 316 R° et V°.

[2] Correspondance f° 318 V° et 319 R°.

[3] Voir Annexe L.

[4] Voir Annexe LI.

bre que nous ne possédons pas, l'engagement pris par l'Intendant, et Gardien, avec un élan de gratitude dithyrambique, chante, le 2 décembre, les louanges de Demadrys.

Il n'avait pas, il est vrai, eu connaissance de l'avis formulé par le haut fonctionnaire sur les affaires de Dunkerque, mais l'Intendant avait été homme de parole, il avait écrit aux fermiers généraux. Aussi l'Agent en Cour disait :

« Messieurs, ayant receu avec la vostre du 25e celle « de Monsieur Demadrys votre Intendant pour Messieurs « les fermiers généraux, je l'ay lue avecq bien du plaisir « y voyant un effect de la générosité et justice de mondt. « seigneur qui avecq toutte la discrétion possible leur « parle néantmoins avecq force et leur faisant connoistre « que sans la disposition ou il les vit il y a 8 mois de « vous traitter favorablement pour les marchandises « entrants et sortants par terre, il en auroit fait des « remonstrances à Monseigneur Colbert. Je prie Dieu « qu'il le bénisse et ceux qui comme lui ne s'espargnent « pas pour le soulagement des peuples [1]. »

Je ne me figure pas que Demadrys se soit fait grande illusion sur l'efficacité d'une lettre qu'il écrivait par acquit de conscience ou plutôt pour complaire à une portion de ses administrés. Quant à cette puissance qui s'appelait la Ferme générale, la lettre de l'Intendant n'était pas pour l'émouvoir. Les fermiers se souciaient peu de ses reproches et avaient sans broncher subi bien

[1] Corr. fo 319 Vo 320 Ro.

d'autres assauts. Ils s'en tenaient donc, quoiqu'on en eût, à l'application de l'Arrêt du 6 décembre 1681 et, sauf quelques concessions sur le taux des droits dont les vins ou eaux de vie étaient frappés, ils ne cédaient rien. On tournait toujours dans le même cercle sans aboutir et en répétant à satiété les mêmes arguments. Gardien continuait ses démarches, cherchait, sans y parvenir, à connaître le sens de la réponse qui, par les soins d'un Mouslé ou Moullé, devait être adressée à l'Intendant. Le découragement le prenait et, le 5 décembre, il écrivait au Magistrat[1] :

« Voylà plusieurs jours de suite que je vay chez « M. Moullé et à la douane pour la response à M. Dema- « drys. Il me renvoit incessamment du matin au soir et « du soir au lendemain et je commence à craindre que « les M^rs^ ne veulent esluder la chose. J'y retournerez « pourtant jusqu'à ce que j'en voye la fin ; vous ne « scauroit croire la peine et le temps qu'il y faut em- « ployer[2]. »

Tout ce labeur était vain ; Gardien finit par se convaincre que l'on piétinait inutilement sur place et, saisi d'un découragement dont on s'étonne même de n'avoir pas plus tôt constaté les symptômes, il écrit dans une lettre du 10 décembre, reproduite in extenso aux annexes, les lignes suivantes où, craignant de nommer Colbert, il le désigne seulement par une initiale :

« Quant aux affaires consernant le domaine je vous

[1] Corr. f° 320 V°.

[2] Corr. f° 320 R°.

« diray, Messieurs, que je scay de bonne part que « M. C... ne statuera rien sur tous vos mémoires ny « pour vous ny pour le fermier. Il ne me serviroit que « le chagriner de se présenter davantage à luy pour « n'en avoir (que) des responses inutils et daidaygneuses « (cela est réglé) ou mesme nulle response. Vous pou- « vez, Messieurs, si vous voulez, luy en écrire encore « et j'aurai soin de suivre les lettres, mais je n'en « espère non plus que des offices de vive voix que « Messieurs vos députés ont fait et que j'ay fait aussi « depuis. Je voudrois pouvoir faire mieux, mais quand « il iroit de ma vie, je ne poudrait davantage [1]. »

Tant que la lutte lui avait paru possible et peut-être parce qu'elle était profitable à ses intérêts, Gardien avait travaillé en faveur des Dunkerquois et n'avait épargné ni son zèle ni son dévouement au service de ceux dont il était le défenseur attitré depuis vingt ans, mais maintenant il constatait, un peu tardivement, que tous ses efforts seraient vains et, de même que le Maréchal d'Estrades, son protecteur, dont le nom ne se retrouve plus dans la *Correspondance*, il laisse à d'autres plus habiles ou moins scrupuleux le soin de défendre une cause perdue d'avance.

Cette retraite était un avertissement que Messieurs du Magistrat auraient dû comprendre ; ils ne l'entendirent pas. Egarés par leur entêtement, ils oublièrent tout ce que leur représentant à Paris avait fait pour eux.

[1] Voir Annexe LII.

* * *

Gardien comptait quelques amis dans l'Assemblée échevinale, mais il faut croire que ses adversaires y étaient nombreux, qui avaient un candidat tout désigné, déjà mêlé à l'affaire, et qui n'attendait qu'une occasion pour se transformer, d'intermédiaire officieux qu'il était, en Agent en Cour officiel.

Ce ne fut pas sans peine qu'il atteignit ce but de ses efforts et il serait sans doute assez curieux de pouvoir suivre en détail les négociations, les intrigues, les discussions qui précédèrent sa nomination en titre. La *Correspondance* est presque muette à ce sujet, on n'y trouve qu'une allusion discrète dans les lignes suivantes où Correur s'exprime ainsi, le 6 septembre 1683 :

« Je me donne l'honneur de vous escrire quoy que je « sache bien les pas que l'on a fait et les lettres que « l'on a escrittes pour m'oster l'agence que vous m'avez « donnée avecq tant de bonté et dans touttes les « formes [1]. »

Ce n'est là qu'une remarque incidente ; la lettre, datée du jour même de la mort de Colbert, avait pour objet principal de faire part au Magistrat de Dunkerque de la disparition du grand ministre. L'envoi est écrit à la hâte ; il débute ex abrupto.

« Monseigneur Colbert est mort aujourd'hui à trois « heures un cart du matin. M[r] de Seignelay est parti un « moment après pour aller trouver le Roy. »

[1] Voir Annexe LIII.

Cette disparition imprévue du grand homme, victime de l'ingratitude de Louis XIV et de la haine de Louvois, a été considérée par l'impartiale histoire comme un véritable désastre. Il n'en fut pas ainsi pour les contemporains, car les gens de Cour ne pensèrent qu'à la moisson d'honneurs ou de places à obtenir parmi celles sans nombre dont jouissait le défunt et les peuples n'essayèrent même pas de dissimuler le sentiment de délivrance qu'ils éprouvaient. A cet égard la lettre de Correur est curieuse à lire, car, avant même que le cadavre du grand ministre ne soit refroidi, elle exprime spontanément, ou plutôt elle devance, le sentiment public. Déjà il peut dire : « On est dans l'incertitude qui pourra « occuper cette place (que tenait Colbert dans l'Etat) et « l'on verra peut estre dans les grands postes une per- « sonne à quoy l'on s'attendra le moings. Cette mort « apportera un grand changement dans les Finances. »

En tout cas, elle n'altérait pas le sang-froid de Correur qui, faisant allusion aux atteintes portées à la Franchise de Dunkerque, ajoutait ;

« De cette manière, je crois qu'il sera nécessaire de « recommancer de nouveaux touttes vos affaires de quoy « on ne vouloit presque poient entendre parler. Peut- « estre aurey vous plus de facilité à l'advenir. Je le « souhaitte pour les interest du commerce de vostre « ville. » Et sur le champ, sans prendre la peine de dissimuler le fond de sa pensée, Correur se propose pour reprendre les démarches nécessaires en faisant valoir ses relations avec les personnages qui se partageaient les dépouilles de Colbert.

Correur n'était pas, en effet, autant que nous l'avions pensé, un obscur homme de loi. Il avait des relations dans le haut personnel administratif à Paris et à Versailles. S'il était moins connu ou moins estimé de Colbert que Gardien, lorsque Pellaert et Bellanger s'étaient adressés à lui, il possédait déjà la confiance du Magistrat de Lille dont il était l'Agent en Cour ; comme tel il avait été en rapports fréquents avec Le Pelletier de Souzy, Intendant de la Flandre Wallonne, et, par suite, avec le frère de ce dernier qui allait être pourvu du Contrôle général des Finances où il avait d'autres accointances par son intimité avec du Fresnoy, premier commis de cette importante administration qui, disait-il, était fort de ses amis. Enfin, dans un temps où quiconque approchait plus ou moins de la Cour à un titre quelconque, avait dû se ranger soit derrière Colbert, soit derrière Louvois, il était, dès longtemps, partisan du secrétaire d'Etat de la guerre ; or, à ce moment, Louvois victorieux montait au pinacle.

Ce sont là des atouts dont Correur connaît l'importance et il pense bien que le Magistrat de Dunkerque les voit dans son jeu, mais il pense aussi qu'on ne saurait trop les étaler, qu'il faut frapper fort et à coups redoublés. Dès le lendemain, il revient donc à la charge et signale les changements de personnes dont la mort de Colbert est la conséquence : Louvois devenu Surintendant des Bâtiments à la place du marquis de Blainville, second fils du défunt, Le Pelletier, ami intime de Louvois, avec son frère, l'Intendant de Lille, à ses côtés, chargé des Finances ; Seignelay, il est vrai, maintenu à

la Marine, mais pourvu d'un terrible contrôleur, Saint-Pouange. Rien n'échappait donc à l'influence directe de Louvois. Correur se hâte de le proclamer. La maison de Colbert « qui touchoit quasy au ciel, dit-il, n'est plus présentement qu'un ombre de la fortune. » Et veut-on voir la conséquence immédiate de cette révolution de palais au point de vue dunkerquois ou plutôt la conséquence que l'Agent en Cour en déduit! Ecoutez-le :

« Je crois, dit-il, que quand les choses seront bien « établies, il faudra un peu remuer les affaires qui ont « esté refusées. J'espère que nous y auront plus de faci- « lité. Je le souhaitte pour la satisfaction du pays [1] », et il engage le Magistrat à féliciter les nouveaux ministres.

Correur mettait beaucoup d'ardeur à vouloir « remuer les affaires qui avaient été refusées », car, en ranimant cette éternelle question des atteintes à la Franchise de Dunkerque, il était personnellement assuré de voir s'enfler la note de ses honoraires, point capital. Malheureusement, à dessein ou par négligence du scribe, les lacunes se multiplient ici dans la correspondance avec Paris. Une lettre expédiée par le Magistrat à Correur, le 13 septembre, qui nous aurait éclairé sur les intentions de l'Assemblée échevinale, n'a pas été transcrite. On peut seulement présumer, d'après une missive de l'Agent en Cour datée du 17 du même mois, que « Messieurs de la Loy » suivirent les instigations qui leur étaient adressées [2].

[1] Voir Annexe LIV.

[2] Voir Annexe LV.

Ces lettres aux ministres, qui devaient être remises aux destinataires en mains propres par Correur, furent expédiées. On connaît déjà celle qui parvint à Le Pelletier et la réponse du nouveau Contrôleur Général [1]. Nous donnons en appendice le texte de la missive à Louvois, non qu'elle dise quoi que ce soit que nous ne sachions, mais parce qu'elle est, comme ton et comme forme, un specimen caractéristique de la correspondance entre les ministres et les Corps municipaux dans le troisième tiers du XVII[e] siècle [2].

Toutes ces lettres, et d'autres encore sans doute qui ne nous sont pas parvenues, tendaient à se ménager des appuis pour reprendre, dans de meilleures conditions que jadis, l'offensive contre la Ferme générale.

Les fermiers, d'autre part, n'ignoraient pas ce qui se machinait contre leurs intérêts et fourbissaient leurs armes. Mais, ici encore le Registre de la *Correspondance* ne donne aucun renseignement précis. Il ressort pourtant d'une lettre de Correur, en date du 18 mars 1684 [3], que, tout comme son illustre prédécesseur, Le Pelletier eut recours à des moyens dilatoires pour retarder une décision embarrassante. De nouveau, il prétexta la nécessité de renseignements complémentaires pour renvoyer les pièces du litige à Demadrys.

Celles-ci ne pouvaient faire indéfiniment la navette de Dunkerque ou Ypres à Paris et vice versâ ;

[1] Se reporter aux annexes XLVI et XLVIII.
[2] Voir Annexe LVII.
[3] Voir Annexe LVIII.

il fallait statuer et, pour n'avoir pas à fournir une réponse ferme, le Ministre eut recours à un stratagème d'une nouvelle espèce en faisant intervenir son frère sans paraître lui-même. Le 17 mars 1684, Correur avait appris, de bonne source, que les pièces de ce débat prolongé entre les Dunkerquois et les représentants du fisc venaient d'achever leur dernière pérégrination. Dès le lendemain, il se présentait dans l'antichambre de Le Pelletier de Souzy. Les fermiers en corps s'y trouvaient également, ce qui donne à croire qu'ayant à compter avec le bon plaisir d'un nouveau ministre dont les dispositions en faveur des Dunkerquois n'étaient ignorées de personne, ils étaient résolus de tenter un suprême effort.

Du reste, les partisans sentaient si bien le peu de fondement de leurs prétentions qu'à la dernière heure ils vinrent au-devant de l'Agent en Cour.

Correur, qui est loin de posséder cette vivacité et ce coloris de style dont certaines lettres de Gardien nous ont donné des exemples, écrit très nettement, mais avec non moins de froideur, en rendant compte de la scène au Magistrat.

« Les fermiers sachant que j'ay l'honneur d'agir pour « vos affaires, vinrent m'accoster. Ils me firent quelque « propositions, mais comme je les trouvay un peu « captieuses et que je scais que ces sortes de Messieurs « ne cherchent qu'à endormir leurs parties pour ensuitte « les faire tomber dans le panneau, je leur répondis... »

Plein de confiance en la sympathie de Le Pelletier de

Souzy, il leur répondit par quelques vérités fort dures : « car nous étions présentement, proclama-t-il très haut, « dans un ministère qui rendoit la justice et qui ne « vouloit pas l'accablement des peuples » ; aussi attendrait-il tranquillement la juste décision de nos affaires.

Repoussés ainsi avec perte, les fermiers se retirèrent assez inquiets, sans doute, à l'autre bout de la pièce, tandis que Correur se redressait fièrement : ils étaient là, l'Agent en Cour dunkerquois d'un côté, ses adversaires de l'autre, ne sachant trop quelle contenance garder.

Après une attente assez longue, Le Pelletier de Souzy ouvrit la porte de son cabinet et parut sur le seuil. Il avait une grande influence sur son frère qui lui renvoyait presque toutes les affaires. Correur ne fut donc pas fâché de pouvoir afficher, en présence des fermiers, ses relations cordiales avec un si haut personnage ; les devançant, il se précipita au-devant de lui.

L'ancien Intendant de la Flandre accueillit parfaitement l'Agent en Cour. Au compliment que celui-ci lui adressa au nom du Magistrat de Dunkerque, il répondit par les assurances les plus encourageantes.

« Je le suppliay, dit Correur dans sa lettre à Mes- « sieurs de la Loy, en date du 16 mars 1683, je le « suppliay de vous honorer de sa protection pour vos « affaires présentes. Il me dit qu'elles étoient entre les « mains de Monseigneur le Contrôleur Général avecq « les advis de Mr l'Intendant Demadrys et que sy elles « lui sont renvoyez qu'il rendra service avec plaisir ».

C'était là une distribution d'eau bénite dont Correur dut se contenter car il lui fallait prendre congé, laissant en présence Le Pelletier et les fermiers et il ne sut rien des conversations échangées entre eux. En effet, il se borne à ajouter en manière de conclusion.

« Je verray mondt. Seigneur le Contrôleur Général « sur ce sujet et je luy feray connoistre les choses les « mieux qu'il me sera possible. Si vos affaires viennent « à Mr. Le Peletier de Souzy, il sera nécessaire que M. « Demadrys luy escrive. Je scay que mondt. Seigneur « de Souzy a une extrême considération pour luy. Je « feray asseurément mon debvoir pour tout ce qui vous « concerne; je me tiendray alerte sur les actions de vos « fermiers et j'employeray tous mes soins pour que « rien ne se puisse à votre préjudice. Je me donneray « l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui se « passera. »

*
* *

Hélas ! Correur n'eut à rendre compte de rien, car il ne se passa rien ou, du moins, le Registre de la *Correspondance* n'indique plus qu'il survint quelque chose à propos de ces premières atteintes à la Franchise de Dunkerque qui, pendant deux ans, ont pris tant de place dans les préoccupations du Magistrat.

Nul doute cependant que Correur, engagé par amour-propre à réussir là où Gardien avait échoué, ne ménageât pas ses peines. Il vit certainement le Contrôleur-général ; il se tint, comme il le dit « alerte » sur les actions des fermiers, mais sa vigilance fut inutile. La

Ferme générale l'emporte. L'Arrêt du 6 décembre 1681 qui portait une si grave atteinte aux privilèges de Dunkerque fut non seulement maintenu, mais on n'obtint même pas les atténuations de détail qui eussent rendu les charges fiscales moins lourdes ou moins vexatoires.

Aucun document, parmi ceux que nous avons pu consulter, ne vient prouver directement qu'il en fut ainsi. Correur, il est vrai, dut, plus d'une fois, faire part à ses commettants de l'insuccès de ses démarches, mais il le fit sans doute dans des lettres adressées personnellement, soit au bourgmestre, soit à un membre quelconque du Collège, ou, s'il continua, pour cette affaire à communiquer dans la forme accoutumée avec la collectivité du Corps municipal, comme ses missives n'avaient rien d'agréable pour le Magistrat, celui-ci s'est abstenu de les faire transcrire par son greffier sur le registre officiel de la *Correspondance*. Pour peu qu'on lise celui-ci avec quelque attention, on n'a pas de peine, par le rapprochement des textes, à constater assez fréquemment de ces oublis intentionnels. La preuve que nous sommes bien ici en présence d'un cas de ce genre et que la Ferme générale ne se départit en rien de ses rigueurs, c'est que, trois ans plus tard, le 10 décembre 1687, le Magistrat adressait sous la signature de Tugghe, le beau-frère de Jean Bart, une plainte à l'Intendant Demadrys, Il s'agissait alors d'un marchand de lin du nom de Maril, ou plus vraisemblablement de Marcel, chez qui, sans formalité de justice, permission, ou ordre du subdélégué, un receveur des traites avait jugé bon d'envoyer, de son autorité privée,

trois garnisaires, le marchand ayant refusé d'acquitter, pour une quantité minime de lin, un droit qu'il prétendait ne pas devoir [1]. C'est en somme, toute proportion gardée, à l'égard des Flamands, ce qui se pratiquait dans les pays protestants à l'égard des Religionnaires. Mais fermons cette parenthèse qui pour nous n'a d'autre but que de montrer que les efforts combinés et successifs de d'Estrades, de Gardien, de Bellanger, de Pellaert, comme de Correur n'avaient pas abouti. Ce serait pourtant se tromper que d'attribuer uniquement cet insuccès à la toute puissance de la Ferme générale. Si influente qu'elle fût, elle n'était pas encore capable de s'opposer à la volonté d'un ministre de Louis XIV même celle du médiocre continuateur de Colbert, en dépit de sa bonne volonté pour Dunkerque, mais, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, l'inéluctable nécessité de procurer au roi des ressources financières arrête l'élan de sa sympathie, comme elle avait déjà empêché Colbert de persister dans les mesures libérales dont il avait, au début, fait profiter Dunkerque. Il y eut là, plus encore que pour le grand ministre, un cas de force majeure toujours plus impérieux à mesure que le règne de Louis XIV se prolongea et contre lequel les privilèges ou immunités accordés à nos ancêtres ne pouvaient prévaloir. C'est cela et pas autre chose qui assura, en effet, le triomphe des prétentions de la Ferme générale. Le Magistrat de Dunkerque aurait dû comprendre qu'en ces conditions, sa défaite était

[1] Voir Annexe LIX.

certaine et il eût fait preuve d'intelligence en se décidant moins tardivement à abandonner la lutte, car il livrait le combat du pot de terre contre le pot de fer.

Ne nous en étonnons pas trop.

« Messieurs de la Loy » partageaient sur ce point les illusions de tous les Corps municipaux du royaume ; ils se figuraient bénévolement que les privilèges et immunités octroyés, suivant la formule, de leur « grâce spéciale » et « pleine autorité », par les souverains, en vue souvent d'un résultat politique immédiat et temporaire, étaient des engagements intangibles, alors que le Pouvoir n'en tenait compte que dans la mesure de ses convenances.

En fait, et ce sera là, semble-t-il, la conclusion générale à tirer d'un simple épisode d'une histoire locale : l'observation sous l'Ancien Régime d'un privilège quelconque était subordonnée, il ne convient pas de dire, même à la volonté d'un Ministre, mais simplement à la décision arbitraire et variable de Monseigneur l'Intendant, sur qui, dans la plupart des cas, le Ministre s'en remettait du soin de statuer après avoir tenu compte, dans une large mesure, du degré d'influence que les parties en présence pouvaient avoir acquises à la Cour ou plutôt près des Ministres, sans compter les commis et autres personnages subalternes.

*
* *

Nous n'avons garde d'attribuer à cette étude sur les premières atteintes portées à la Franchise de Dunker-

que une importance qu'elle n'a pas ; son seul mérite, si c'en est un, est de faire pénétrer, grâce aux pièces d'archives qu'il nous a été donné de consulter, dans un des recoins ds la vie intime de la bourgeoisie dunkerquoise au XVII[e] siècle et ce travail ne prétend pas à autre chose qu'à montrer à quel point, quand on étudie l'histoire par ses petits côtés, la conception générale qu'on se fait à distance des événements se transforme et se modifie.

Consultez tous les auteurs sans exception qui ont traité de l'histoire de Dunkerque, depuis Faulconnier jusqu'à Derode, et tous, vantant le temps du grand roi, proclameront que jamais, si ce n'est aux derniers jours du règne, à partir de 1711 ou 1712, la gloire et la prospérité de la ville ne s'étaient élevées aussi haut. Or voici que le dépouillement d'un unique registre de la *Correspondance* du Magistrat vient, non pas détruire, mais, à tout le moins, atténuer cette opinion unanimement admise.

L'éclat des succès de nos corsaires, et parmi eux les exploits de Jean Bart, bien qu'il attende encore son véritable historien, les visites fastueuses de Louis XIV, la fondation d'un grand arsenal, la création par Vauban d'un grand port et d'une ceinture de fortifications, encore en partie subsistante, l'octroi de la Franchise même, mesure politique autant que commerciale, qui a institué pour Dunkerque un régime économique spécial, tout cela a ébloui, mais il y avait un revers à cette brillante médaille : vingt ans à peine après l'annexion, par exemple, les Dnnkerquois écrasés par le poids des

impôts ou des dépenses excessives résultant des travaux du port, se plaignaient, on l'a vu, de la diminution de leur commerce et du ralentissement de la navigation.

Si exagérées que puissent être ces plaintes, elles avaient pourtant un fondement certain. Comment se fait-il qu'à peine un écho très affaibli en arrive aujourd'hui seulement jusqu'à nous ?

N'hésitons pas à le dire, Faulconnier est le vrai coupable.

* * *

La *Description historique* a été le livre de chevet de tous ceux qui ont écrit sur le passé de Dunkerque et Dieu nous garde de prétendre qu'elle n'est pas, sauf quelques lacunes, un excellent guide jusque et y compris la période espagnole ; il suffit de parcourir pour se convaincre de la conscience de l'auteur, les volumes de preuves et les liasses de notes ou extraits aujourd'hui conservés à la Bibliothèque communale, mais à partir de la domination française, une autre préoccupation assiège son esprit.

Raillé de la première heure avec son père, pourvu par Louis XIV de la charge de grand bailli héréditaire de la ville et territoire de Dunkerque, Pierre Faulconnier veut se faire bien venir. Plus ou moins consciencieusement, par sympathie naturelle à coup sûr, un peu par ambition peut-être, il obéit à cette pensée qu'il faut présenter tous les évènements de l'histoire locale sous

le jour le plus favorable à la France. Dès lors, avec le changement de point de vue, le caractère de la *Description historique* se modifie.

Ce n'est pas à dire pour cela que, dans le second volume de son grand ouvrage, Faulconnier soit moins exact ou moins véridique, mais il est moins complet. De propos délibéré et à bon escient, il retranche, il supprime de son récit tous les faits susceptibles d'indiquer que le gouvernement de Louis XIV a pu rencontrer à Dunkerque la moindre résistance, que l'annexion morale, si l'on peut ainsi s'exprimer, n'a pas immédiatement suivi la conquête matérielle, que le gouvernement français a rencontré parmi la population indigène considérée en masse, une opposition plus ou moins sourde, plus ou moins vive, mais réelle, et que l'incorporation de l'élément flamand dans la grande nationalité française, si complète aujourd'hui, ne s'est opérée ni en un jour ni sans à-coups.

Envisagée sous cet aspect, la *Description historique* de Faulconnier reste ce qu'elle a toujours été et ce qu'elle sera toujours, un document capital infiniment curieux mais qui revêt une sorte de cachet officiel en ce qu'elle mentionne seulement les faits dont le gouvernement français voulut que la postérité eut connaissance. L'étude du passé de notre ville à son époque la plus brillante serait donc à reprendre en s'appuyant sur de nouvelles bases, et cette *Histoire de Dunkerque sous Louis XIV*, à laquelle la remarquable thèse de M. A. de Saint-Léger a ouvert la voie, serait féconde en révélations et présenterait, au point de vue

général, un intérêt qui dépasserait de beaucoup les murs de notre cité.

Il ne faut pas se le dissimuler ; cette entreprise, bien digne de séduire un érudit, serait une tâche difficile et de longue haleine. Il faudrait, au préalable, se familiariser avec les archives municipales locales, ne pas craindre de passer, de longues heures dans les grands dépôts de Paris, puiser, plus d'une fois, dans les documents du Musée Britannique[1], ne pas négliger les archives de Simancus, ni celles de Bruxelles et de Vienne ; enfin, à la connaissance indispensable du Flamand, il ne serait pas inutile de joindre celle de l'Anglais, du Hollandais et de l'Espagnol.

Ce sont là des conditions multiples et en attendant que ce beau sujet puisse être traité comme il convient, il faut limiter son ambition, se contenter de dresser des pierres d'attente, et d'étudier minutieusement quelques points de détail lorsqu'une occasion se présente comme celle que nous a offerte le dépouillement du *Registre premier de la Correspondance du Magistrat de Dunkerque.*

L'adverbe *minutieusement* ne s'est pas rencontré par hasard sous notre plume. En effet, nous estimons que les petits côtés de l'histoire du genre de ceux que nous avons abordés dans les deux tomes XXXVIII et XXXIX des *Mémoires de la Société Dunkerquoise* ne valent que

[1] Une récente étude de M. A. de St-Léger dans le dernier fascicule de l'Union Faulconnier : *La question de Dunkerque en 1713*, prouve l'importance capitale des documents anglais pour l'histoire de Dunkerque.

par la précision et l'exactitude du détail. C'est de l'histoire anecdotique, et l'histoire, considérée ainsi, ne présente de véritable intérêt que si les auteurs d'études plus générales sont certains de pouvoir en toute confiance en résumer la substance avec l'assurance que les renseignements fournis présentent des caractères de précision et d'authenticité non discutables.

*
* *

C'est pourquoi, avant de clore ces pages, nous voudrions réunir en un faisceau quelques indications très sommaires, fussent-elles incomplètes, sur quelques-uns des acteurs qui ont joué un rôle dans les affaires dont nous avons narré les péripéties. Ce procédé nous semble préférable à l'emploi de courtes et sèches notes dispersées au bas des pages un peu au hasard de la composition.

A tout seigneur tout honneur ; commençons par Geoffroy, comte d'Estrades.

Au moment où, de guerre lasse, le Magistrat renonçait à défendre la Franchise intégrale de Dunkerque, le Maréchal avait 77 ans ; il lui restait à peine deux années à vivre et, dans l'intervalle, il allait être, pour fort peu de temps, chargé de présider à l'éducation du duc de Chartres. Il n'était même plus gouverneur réel de Dunkerque, fonctions dont il avait obtenu la survivance en faveur de son fils[1]. Après avoir été longtemps, nous

[1] La Commission qui accorde au fils de d'Estrades la survivance du Gouvernement de Dunkerque, contenu au registre VI, f° 77 des archives

l'avons vu, en rapports très cordiaux avec le Corps Municipal de Dunkerque, bien qu'il ne cessât de mettre son influence au service de « Messieurs de la Loy, » ces liens d'intimité avec eux s'étaient relâchés. L'affaire du non payement de la pension que nous avons rapportée eut sur leurs relations un effet réfrigérant, puis vint l'insuccès de Gardien qui fait le sujet de cette étude et son remplacement comme Agent en Cour par Correur, ce qui acheva certainement de mécontenter le Maréchal, car, après le congé donné à son protégé, on ne rencontre plus aucune lettre de lui dans la *Correspondance* du Magistrat.

Du reste, avec d'Estrades disparaissait un des derniers représentants des jours héroïques du règne de Louis XIV. La génération suivante n'était plus entourée de cette auréole de gloire qui provoquait le respect et l'admiration. Il semble bien que le fils du comte n'a joui ni de la considération ni de l'estime dont les Dunkerquois entouraient son père. Ils n'avaient pas ensemble cette communauté de souvenirs mêlés de joie et de tristesses qui rapproche les distances. Vivant, sans doute, à Paris, à Versailles ou à l'armée, cet héritier d'un grand nom ne se souciait de son Gouvernement de Dunkerque que pour les profits qu'il en tirait, évalués par Faulconnier

municipales, trace un éloge pompeux de « *ce port qui est un des plus fameux et des meilleurs de toute la coste* ». Il ne serait pas sans inrérêt de recueillir les témoignages officiels ou particuliers épars de toutes parts dans les écrits du XVII[e] siècle qui apportent la preuve indubitable de l'importance attachée par les contemporains à l'acquisition de Dunkerque ; ce sont des titres de gloire dont les Dunkerquois peuvent être encore fiers aujourd'hui.

à 22.000 livres. Rien n'indique que le marquis d'Estrades ait laissé aucun regret à Dunkerque lorsqu'il céda, avec la permission du roi, contre espèces sonnantes, sa charge au Comte de Medavy.

Il n'en fut pas de même de François Demadrys, Intendant de la Flandre Maritime depuis 1680, Grand Bailli d'Ensisheim et prévôt de Kaiserberg, qui mourut à Dunkerque en 1699. Ancien Conseiller au Parlement de Metz, précédemment Intendant à Charleville, Demadrys était un fonctionnaire distingué ; il avait acquis une connaissance approfondie du pays qu'il administrait, mais, s'il affichait une obéissance absolue aux ordres de la Cour, il savait conserver, par l'urbanité de ses manières, l'affection et l'estime de ceux dont il lésait les intérêts ou combattait les prétentions, et il jouit de la confiance de Colbert comme de celle de Le Pelletier.

On le vit bien durant les négociations de 1682-83. Tandis que Colbert n'était parfois ménagé ni par les Dunkerquois ni par Gardien, jamais dans la *Correspondance* on ne rencontre la moindre insinuation contre Demadrys. Et pourtant, allons au fond des choses, lisons cette *Correspondance* entre les lignes ; il est clair que l'Intendant fut l'arbitre du différend. On lui mit en main toutes les pièces et les ministres ne décidèrent que sur son avis.

Après lui, par ordre d'importance, se présentent Gardien et Correur qui furent, tour à tour, en qualité d'agents du Magistrat, la cheville ouvrière de toute l'affaire. Nous ne savons d'eux que ce que la *Corres-*

pondance en veut bien dévoiler ; ce n'est rien, mais, sous cette réserve que Gardien semble avoir eu plus de véritable dévouement aux intérêts de Dunkerque, on peut dire que les deux Agents en Cour appartiennent l'un et l'autre à cette catégorie d'hommes de lois si nombreux au XVII^e^ siècle qui, experts à se reconnaître dans le maquis de la procédure, faisaient métier d'exploiter les bourgeois de province si ardents à la défense de leurs droits, privilèges et immunités.

Robert Pellaert et Jean Bellanger étaient bien deux représentants de cette bonne bourgeoisie provinciale dont les membres, adonnés généralement au commerce et arrivés à la fortune à force d'économie et de sagesse, pénétraient enfin, suprême ambition, dans les Conseils de la cité. Ils administraient les affaires municipales comme ils avaient géré les leurs, incapables de vues générales ou élevées, bornant leur horizon à l'enceinte de leur ville qui, pour eux, était le monde et pour qui la moindre atteinte à la plus mince de leurs prérogatives était une affaire d'Etat.

Ce qui serait un défaut à nos yeux était une inappréciable qualité aux regards de leurs contemporains. On le voit bien par l'exemple des deux députés de Dunkerque à qui les témoignages de confiance ne furent pas ménagés ; on le verrait mieux encore si l'on prenait la peine de reconstituer leur biographie au moyen des pièces qui se trouvent aux Archives municipales. Ce serait facile, car tous deux ont occupé une place importante au milieu de la bourgeoisie dunkerquoise de leur temps.

Robert Pellaert appartenait, sans doute, à une des familles flamandes ralliées au nouveau régime. Son portrait, ainsi que celui de Bellanger, se rencontre à côté de celui de Michel de Swaen dans un tableau d'Elias peint à l'occasion d'une *Fête du Roi de la Perche* pour la Confrérie de S^t^-Sébastien et déposé actuellement dans l'atelier de M. Sehelley [1] ; il fut bourgmestre en 1710-1711-1712-1713, à une époque néfaste de l'histoire de notre ville puisque c'est celle où, immédiatement avant la paix d'Utrecht, Dunkerque subit la présence des troupes anglaises et que cette occupation ne fut pas sans créer mille difficultés au Magistrat. Les Pellaert étaient bien d'une famille où se recrutait le Collège, puisqu'on relève le nom de son fils, également appelé Robert Pellaert, sur la liste des bourgmestres de 1726 à 1732 exclusivement.

Si Jean Bellanger, dont les derniers descendants existent encore dans notre ville, ne parvint pas à la plus haute magistrature locale, il faut présumer que le principal obstacle vint de l'indépendance et de la vivacité de son caractère. Etre vif, résolu et indépendant n'est pas toujours une condition favorable au succès.

Nous croyons qu'il était d'origine audomaroise et qu'il vint à Dunkerque peu après l'annexion, poussé comme Philippin, le maître dont nous avons parlé [2], par le désir de faire fortune, mais, plus heureux que son émule,

[1] Voir l'Album *Dunkerque à travers les siècles*, par M. H. Durin.

[2] Voir la première partie de cette étude dans le précédent volume.

il ne se brisa pas contre la volonté d'un Louis XIV, formulée par un Le Tellier.

Bellanger obtint sans peine son admission dans la bourgeoisie, se fit inscrire au Métier de S[t] Jean et ouvrit rue de l'Eglise un magasin d'articles de luxe, draps, soieries, laines et dentelles. La boutique était bien fournie, le patron complaisant et, s'il vendait sa marchandise à un prix élevé, ses clients ne regardaient pas à la dépense pour suivre les modes de Paris. Il acquit donc rapidement une jolie fortune qui lui ouvrit l'accès de l'Echevinage.

Ce Français naturalisé Dunkerquois joua bientôt un rôle important dans l'Assemblée communale où il ne ménageait ni son temps ni sa peine et, plus d'une fois, on fit appel à son dévouement comme à son expérience des affaires. C'est ainsi qu'il fut délégué à Paris. Nous avons vu avec quelle ténacité il lutta et qu'il combattit jusqu'au bout avec une énergie digne d'un meilleur sort.

Déjà en son absence, Bellanger, nous l'avons vu aussi, avait eu à tenir tête aux intrigues de ceux qui, sans doute, le jalousaient ; il leur imposa silence ; quelques années après, il entreprit de mener à bien une entreprise où il réussit, mais non sans soulever bien des tempêtes, et provoqua contre lui bien des haines.

Le Métier de S[t] Jean auquel Jean Bellanger était affilié en sa qualité de marchand de drap et soie, englobait un grand nombre de professions que l'on est assez surpris de voir réunies en un même Corps et Communauté ; en

effet, la Corporation comprenait les tailleurs et couturières, les drapiers, les chapeliers, les gantiers, les savoyards ou quincailliers, les pelletiers, les vendeurs de rubans et filets, les boutonniers et les faiseurs de bas de chausses[1]. C'était donc un des Serments les plus nombreux de la ville, mais aussi un de ceux qui associaient trop de métiers différents pour que la bonne harmonie régnât entre leurs membres. L'amour-propre des gros marchands de drap, soie et autres articles de luxe souffrait de se voir associé à de menues gens telles que les tailleurs, les couturières, les savoyards ; de leur côté, ceux-ci se plaignaient d'être sacrifiés par l'aristocratie du Métier et d'être mal protégés dans leurs intérêts par l'aristocratie du Corps qui accaparait toutes les fonctions honorifiques.

Le remède semblait facile à trouver : une division ou scission entre des professions trop disparates pour s'entendre et la création par la partie démembrée d'un Corps et Communauté nouveau placé sous le patronage de S[t] Louis.

Cette solution radicale parut nécessaire à Jean Bellanger et il se mit à la tête du mouvement, recrutant des adhésions parmi un certain nombre de confrères adonnés au commerce de la draperie. Mais ces démarches rencontrèrent une vive opposition de la part des tailleurs qui, tout en formulant, à tout propos, des griefs contre les drapiers, voyaient avec peine la portion la

[1] Voir le travail de M. Nosten : *Nos Anciennes Corporations. Le Métier de Saint-Jean* dans le *Bulletin de l'Union Faulconnier* tome VI. Année 1903, fascicule III.

plus riche du Métier vouloir faire bande à part. De là des chicanes et des procès portés successivement devant toutes les juridictions et sur lesquels le travail consacré au Métier de S[t] Jean par notre confrère M. Nosten nous dispense d'insister. La conclusion de l'affaire nous importe seule : Jean Bellanger triompha. Le Corps des drapiers dit de S[t] Louis finit par se constituer et fut doté de statuts particuliers par le Magistrat le 6 août 1699. Le marchand de la rue de l'Eglise en fut un des principaux membres, mais ce jour là il se ferma les portes de l'Echevinage.

Au contraire, tous ceux dont nous avons rencontré les noms au cours de cette étude, ont occupé pendant longtemps sans interruption des fonctions municipales. Et il ne s'agit pas seulement du grand Bailly Pierre Faulconnier qui, sans être désigné par son nom dans le registre de la *Correspondance*, a pourtant revêtu de sa signature tous les originaux des pièces suivies de la mention : *les Bailly, Bourgmestre et Eschevins de la Ville de Dunkerque.*

La seconde signature, était, en 1682-1683, celle de Pierre Denis De Brier, d'une famille qui joua un certain rôle en Flandre à partir du XV[e] siècle et dont le plus ancien membre mentionné par M. Alexandre Bonvarlet[1] mourut en 1469 après avoir été bourgmestre de Gravelines. Depuis leur arrivée à Dunkerque, les de Brier furent presque continuellement représentés dans

[1] Bonvarlet. *Généalogie de la famille de Brier.* Bulletin du Comité Flamand, t. III, p. 234 et suiv.

le Magistrat. Pierre Denis fut bourgmestre, nous l'avons dit, en 1681-83, puis en 1690. Sa femme dont Pellaert et Bellanger baisent les mains dans une lettre que nous avons reproduite, se nommait Anne Balthazar et était fille d'un conseiller-pensionnaire de la ville. On avait compté ce dernier, ainsi que Nicolas Soy, bourgmestre au moment de l'épidémie de peste qui décima la ville en 1666, parmi les plus chauds adhérents de la France dès l'époque de l'annexion ; aussi les malintentionnés étaient-ils certainement pas fondés à mettre en doute les sentiments de ce dernier, surtout pour le Maréchal d'Estrades.

En lisant les indications malheureusement incomplètes et si sommaires qui précèdent, on ne peut s'empêcher de trouver que le Collège était constitué, sous le règne de Sa Majesté Louis XIV, d'un amalgame d'éléments divers où étaient associés des Flamands de race comme Pellaert avec des Français naturalisés Duukerquois de longue date comme les de Brier et des Espagnols, comme vraisemblablement les Balthazar, des Français immigrés comme Jean Bellanger. Pourtant un cinquième élément s'y était fait sa place ; nous voulons parler de l'élément anglais et néérlandais recruté parmi les Hollandais et, au-delà du détroit, dans ce groupe de négociants que favorisait d'Estrades et qui avaient renoncé à leur patrie d'origine, attirés à Dunkerque par la perspective des facilités que les privilèges et immunités commerciales accordés à la ville offraient à leur intelligence ou à leur esprit d'initiative.

Les Dunkerquois réservaient bon accueil à ces nouveaux venus qui leur inspiraient peut-être moins de préventions que les Français de race ; si beaucoup d'entre eux succombèrent dans le struggle for life, il en est qui réussirent et parmi eux deux personnages dont les noms se sont trouvés sous notre plume dans les pages qui précèdent : Jacques Omaer et Jacques Thugghe.

Jacques Omaer appartenait à une famille de constructeurs venus de Hollande à Dunkerque vers 1663 ou 1664, qui mirent en chantiers un grand nombre de bâtiments et reçurent des commandes importantes pour la marine royale. Colbert même, si puissant qu'il fut, devait compter avec eux et supporta de la part de Jacques Omaer bien des observations qu'il n'eut permis à personne autre de formuler. Les documents nombreux reposant aux Archives Nationales (anciennement aux Archives de la Marine) permettraient d'écrire l'histoire très intéressante, même au point de vue général, de cette famille, qui parvint à la fortune en constituant à Dunkerque une association puissante, une sorte de syndicat de corsaires, pourrait-on dire. L'un des Omaer, Jean, en dépit de sa qualité d'étranger, fut investi de la charge de bourgmestre en 1679 et 1680. Jacques Omaer, que nous avons trouvé délégué des marchands dunkerquois fut bourgmestre en 1692-1693-1694.

Quant à Thomas Ignace Tugghe, échevin en 1691, conseiller-pensionnaire en 1697, décédé en 1722, il descendait d'une famille de bannerets écossais

qui avait quitté son pays d'origine vers la fin du XVI[e] siècle, pour fuir la persécution religieuse, et l'on sait avec quelle intelligence et quelle activité il sut, en 1712 et 1713, durant une mission à Londres, défendre la cause de Dunkerque auprès du Cabinet britannique [1].

*
* *

Nous terminerons ici ces notes en évoquant pour un instant le souvenir de Jean Bart, car il se trouve que, comme toujours à cette époque de notre passé, la grande figure du héros se dresse devant nous. Au début de sa carrière et même lorsqu'il était déjà lieutenant de vaisseau, les armateurs Omaer lui confièrent le commandement de plusieurs de leurs bâtiments armés en course. Ils se connaissaient en hommes.

Par son mariage avec Marie Tugghe, Jean Bart, alors capitaine de vaisseau et veuf de Nicole Gattière, devint le beau-frère de Thomas Ignace.

*
* *

Que ces pages jaunies du registre de la *Correspondance* du Magistrat de Dunkerque évoquent de réminiscences de tous genres ! Nous avons eu peine à nous en détacher ; il faut se décider à le fermer. Puisse le lecteur ne pas trouver que nous aurions dû depuis

[1] Voir Carlier et Bonvarlet « *La Famille Tugghe* » au tome XV p. 6 de nos Mémoires.

longtemps cesser d'y glaner; avant nous un historien, Faulconnier, y avait puisé quelques-uns des documents sur lesquels il appuie son récit : l'itinéraire du voyage des ambassadeurs du Siam à Dunkerque par exemple. Mais il avait négligé bien d'autres pièces qui, sans valeur pour un contemporain, présentent, croyons-nous, un véritable intérêt pour l'histoire. Nous sommes-nous trompés ? Le lecteur le dira.

PIÈCES ANNEXES

Extraites du Registre premier de la Correspondance du Magistrat de Dunkerque

---

I

Le Magistrat à lord Clarendon. — Félicitations à propos de l'avènement de Charles II et de l'élévation de Clarendon au poste de Chancellier

Monseigneur,

Par ces presentes nous venons comportituler Vostre Illustrissime au bon retour de Sa Majesté en Angleterre, aussy de vostre restablissement en office dont le Bon Dieu soit loué.

Nous donnons par ces presentes à Vostre Seigneurie Illustrissime le bonheur au retour du Roy en Angleterre et de son restablissement en ses royaumes dont le Bon Dieu soit loué éternellement.

Et comme nostre debvoir et obligation est de venir rendre hommage à Sa Majesté et luy prester la fidelité et obeyssance et qu'à cet effect nous avons commis des deputez de nostre College, le voyage estint differé pour quelques jours à cause de la venue de Monsieur le Coronel Harley en qualité de nouveau Gouverneur de cette ville, et aussy pour la crainte que, pour la grande multitude du peuple et confusion des affaires au premier abord de l'arrivement du Roy, nous n'aurions pas citost sceu consuivre

audience, nous avons cependant trouvé à propos de prier Vostre Excellence par ces presentes que durant nostre absence et sejour icy, rien ne puis estre innové en préjudice de l'observance de nos capitulations de la ville des quelles nous viendrons en bref demander de Sa Majesté la confirmation comme ayant jusques à present esté inviolablement maintenues, et espérans que Vostre Excellence nous faira la faveur d'y tenir la main, prierons le Tout-Puissant de le conserver longues années en santé et prosperité et demeurerons, Monseigneur, de Vostre Excellence tres humbles et obeissans serviteurs.

Les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Dunckerque.

II

Le Magistrat à Pellaert et Bellanger (Extrait). Objet de leur Mission.

. . . . . .

Vous scavez, Messieurs, que l'affaire lequel est à decider de present par la Cour consiste, au regard des dommaines, ès eaux-de-vie et droits sur les vins que l'on transporte sur le plat pays pour y estre consommés, comme aussy, au regard des traittes, sur l'arrest du mois de decembre 1681, le surplus regardant les droits des poids et ballance, pongelt et tonlieu estant renvoyez à Mons^r^ l'Intendant par arrest du 27^e^ Juin passé pour donner son advis à Sa Majesté, auxquels affaires et notamment au regard des traittes touchant les droits qu'ils levent sur le cru et manufactures du pays, comme aussy sur les minuties que les laboureurs habitans la campagne et autres gens venants au marchez emportent pour leur usage inexcusable et dont

ils ne se peuvent passer en leurs familles, nous vous prions de travailler incessamment....

III

Gardien à De Brier, Conseiller-Pensionnaire (Extrait). Il se met à la disposition des délégués.

A Paris, 27e Juin 1682.

Monsieur,

. . . . . .

Si j'ay l'honneur de voir Messieurs Bellanger et Pellaert, du depart desquels vous me donnez advis, je ne manqueray, en conformitez de ce que vous me marquez par vostre derniere, de leur faire offre de tout ce qui dependra de moy qui suis de tout mon cœur, Monsieur, votre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

IV

Pellaert et Bellanger au Magistrat (Extrait). Compte-rendu de leurs démarches prés de Correur et de leur première visite à d'Estrades.

Paris, 29e Juin 1682.

Messieurs,

Nous nous sommes donner l'honneur de vous asseurer de noz humbles respects en vous advisant de nostre arrivée 27 du present...

Monsr Clerex at eu la bonté de nous addresser icy à Monsr Correur, un homme tres esclairé dans touttes sortes d'affaires et principalement dans celles de la nature de

nos presentes. Nous avons travaillé ce jour d'hier conjonctement avecq luy qui à present est empeschez à en dresser deux memoires, l'un desquels nous presenterons à Monseigneur Colbert et l'autre pour donner ès-mains de Monseigr le Marichal d'Estrade nostre bon Gouverneur qui nous a fait l'honneur de nous recevoir avecq touttes les tendresses et marques d'affection imaginables.

Apres que nous luy eusmes fait un recit du subjet de nostre voyage, il nous at temoigné n'estre pas entierement satisfait de ce que vous, Messrs, ne lui en avez pas escript cy devant, nous a demandé l'estat ou memoire que nous venons luy delivrer demain et nous a promis que l'ayant, il irat disner avecq Monseigr Colbert pour avoir l'occasion de luy faire voire commodement l'importance de ceste affaire de laquelle despend la ruine de la ville qu'il ayme comme le lieu de sa naissance, qu'il ne souhaitte pas la voire deserte et qu'il y prend autant d'interest que touts les bourgois, jusque la mesme qu'il nous a tesmoigné qu'il voudroit de tout son cœur contribuer de l'argent de sa bourse pour rendre la ville fleurissante.

Quant il aura sceu l'intention de Monseigr Colbert et nous l'aura communiqué, nous ne tarderons Messieurs, de vous la faire scavoir. Il n'est pas pourtant, Messrs, que mondt seigneur d'Estrade ne trouve nos affaires tres difficiles à obtenir, mais nous esperons que le Bon Dieu d'une oeille de pitié regarderat toutte la ville et bourgois...

V

Pellcert et Bellanger au Magistrat (Extrait). Nouvelle visite à d'Estrades.

Paris, le 2 Juillet 1682.

Messieurs,

Nous avons reçeu avec bien de (la) joye l'aggreable que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire 28 passé avecq l'incluse à Monseigr le Mareschal que nous avons eu l'honneur de luy rendre ce matin avecq la liste des fermiers et le memoire de nos pretentions qu'il nous avoit demandé. Il nous a tesmoigné qu'il prend part en ces affaires qui le touchent sensiblement et nous a promis qu'il ira disner avec Monseigr Colbert pour avoir la commodité de luy faire un destail de nos plaintes et luy faire voire que de ces affaires depend la ruine de touts les bourgeois et negotians de la ville qui ne subsiste que par le negoce et ensuitte nous ferat savoir la reponce de mondt seigneur Colbert (Plust à Dieu qu'elle nous soit favorable). Nous vous prions, Messieurs, d'estre persuadés qu'aussitost nous ne manquerons, en acquit de nos devoirs, de vous en informer. Mondt seigr Colbert est presentement à Paris, mais nous n'y pouvons pas esperer d'audiance. Nous esperons que se sera samedy prochain, 4e du present, à Versailles où nous aurons l'honneur de luy presenter nostre memoire...

VI

Gardien au Magistrat.
Il a reçu la visite de Bellanger et de Pellaert à la disposition desquels il s'est mis.

A Paris, le 4e Juillet 1682.

Messieurs,

J'ay eu l'honneur de voir icy Messieurs les deux deputez des marchands et leur ay fait tenir la lettre que vous m'avez addressée pour eux. Nous avons commancé à parler d'affaires. Ils m'ont dit qu'il ne communiqueroit leurs memoires et pieces et moy je les ai asseurez que j'estois prest de les servir en tout ce qui dependroit de moy. Je suis de tout mon cœur, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

VII

Pellaert et Bellanger au Magistrat (Extrait).
Rapport des délégués avec Gardien. Explications embrouillées Première audience de Colbert. Excuses.

Paris, 7 Juillet 1682.

Hière au soir estant retourné de Versailles (où nous avons eu l'honneur de presenter à Monseigneur Colbert le placet et cahiers ou memoires dont cy inclus, Messieurs, vous avez la coppie), nous nous sommes trouvé honnoré de l'agreable vostre du 2 courrant, en reponce de laquelle nous vous dirons, Messieurs, que quoyque (par le conseil Monsr Clerex) nous nous sommes addressés pour faire dresser les dits placet et cahiers à Monsr Correur, nous

n'avons pas laissé cependant d'aller trouver Mons^r Gardien et luy demander advis et conseil sur touts nos affaires ensuitte de vos ordres, Mess^rs, et mesme l'avons asseuré qu'aussytost que les dits memoires seroint dressées, nous les luy ferions voire avant que de les presenter pour suivre en tout son bon conseil, à quoy nous n'avons pas manquée (comme sans doute il vous aura advisée, Mess^rs), de sorte que les ayant lues et consideré attentivement avecq luy, il a changez et adjousté ce qu'il a trouvé convenir. Nous esperons doncq, Mess^rs, que jusques icy vous serez satisfaits de nostre conduitte et que vous serez persuadez que nous tacherons de tout nostre cœur de continuer en tout ce qui vous plaira nous ordonner.

. . . . . .

Monseigneur Colbert acceptant nostre placet et memoires nous a fait l'honneur de dire qu'il voira nos papiers. Nous ne pourrons avoir le bien de le revoir et luy presenter un autre placet que samedy prochain II du courrant. Sy cependant, Messieurs, vous trouvez que les dits memoires ne soient pas de poient en point conforme à vos intentions (ce que nous esperons touttefois) ou sy désiré qu'il y soit changez ou ajousté quelque chose, nous vous supplions tres humblement, Mess^rs, de nous le commander et d'estre persuadé que nous ne fairons gloire que de les effectuer ponctuellement, n'ayant pas d'autre objet que de tacher d'induire Monseig^r Colbert à appuyer par sa bienveillance ordinaire le peu de negoce qui reste à la ville de Dunekerque et de vous faire voire, Mess^rs, avecq combien de verité nous sommes et tacheront de demeurer toujours, Messieurs, vos tres humbles et tres obeyssants serviteurs.

Signé : R. Pellaert et Bellanger.

VIII

Gardien au Magistrat.
Mise au point du récit des délégués par Gardien. Sa version.

A Paris, ce sept Juillet 1682.

Messieurs,

Je n'ay pas esté moins surpris que vous de ce que Mrs Bellanger et Pellaert se sont servis du sr Correur en des affaires qui regardent l'interest et les privileges de vostre ville dont ils scavent bien que je fais les affaires pres de nosseigneurs les ministres, par lesquels vous m'honorez d'une pention.

Ils m'envoyerent à leur arrivée un homme avecq une lettre de recommandation de vostre part et pour me parler. Je luy dis que je les attendrois jusques à deux heures, mais estant demeuré au logis jusques à 4 sans qu'ils vinssent, j'allay le lendemain mathin à leur auberge où, sur le lieu commun, j'escrivis que j'estois venus pour avoir l'honneur de les voir.

Ils vinrent chez moi le lendemain ; nous discourumes des affaires qui faisoint le sujet de leur deputation et il me dirent qu'ils feroint leur memoire et me l'apporteroient avecq les pieces, pour ensuitte travailler aux requestes.

Ils vinrent me retrouver avant hier, mais je fust bien estonné qu'ils m'apporterent ces mesmes requestes touttes dressée par le dit sieur Correur qu'ils me dirent leur avoir esté indiqué par Mr Clereq. Cela me toucha sensiblement et je leur tesmoignay que j'en estois surpris et de ce qu'estant proposé et payé pour les affaires de la

ville de Dunekerque et par consequent ne leur devant rien compter, il employoint un estranger qu'il faudroit qu'ils payassent.

Je ne voulus pourtant pas leur faire parroistre trop de chagrin afin d'estre plus en estat de travailler pour le bien et service de la ville et comme nous eusmes là ensamble ces requestes qu'asitoirement (qu'entre parenthèses) sans vanité j'auroys dressées tout autrement, je me contantay de redresser sur un papier à part les conclusions à prendre sur chasque point et nous y travaillames deux heures. Ils me dirent qu'ils reverroient le dt sr Correur pour cela et que le lendemain, qui estoit hier, ils yroient à Versailles. J'envoyay hier à leur logis vostre lettre pour eulx qui accompagnoit la lettre pour moy du 3e de ce mois.

Je leur ay toujours tesmoigné que j'estoit tout prest à leur rendre tout le service dont j'estoit capable. Voylà Messieurs, sincerement comme les choses se sont passée...

Je suis de tout mon cœur et avec tout le zele possible, Messieurs, votre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

IX

Pellaert et Bellanger à De Brier, Bourgmestre de la ville de Dunkerque (Extrait). Nouvelles explications des délégués.

Paris, le 17 juillet 1682.

Monsieur le Bourguemestre de Bry,

Monsieur,

Apres nos humble respect selle cy est pour vous et pour vous donner avis que nous vous avons récrit et à tous les

messieurs du Magistrat le 7 courant où nous vous avons envoyez la coppie des cahiers que nous avons presentez à Monseigneur Colbert pour, apres l'avoir veu, nous en dire vostre sentiment sy il y a quelque chose à diminuer ou à augmenter.

Nous sommes surpris de ce que vous ne nous faitte pas responce. Nous ne scavons sy monsieur Gardien vous at escrit touchant nostre conduitte. S'il se plainct de nous, il auroit grand tort, veu que nous n'avons encore rien fait sans luy avoir donnée à connoistre ainsy que vous nous l'avons mandé et comme nous avons receu une des vostres de la part du Magistrat par laquelle il nous ordonne de nous servir de monsieur Gardien conjointement avecq monsieur Correur, si le s[r] Gardien *vinct se feront* [1] nous advertir aux vollontez de Mons[r] Gardien, se qui seroit un peu facheux pour nous, veu que vous avez bien voulu nous confier les affaires qui sont de grande importance pour nostre ville, se seroit nous lier les mains et toujours estre en doute de scavoir ce que nous aurions à faire. Nous agisons avecq toutte la franchise possible et nous ne serions pas bien aize d'estre surprins ny reprimandez en ce que nous faisons puisque nous n'antreprennont rien sans auparavant avoir prins conseil de l'un et de l'autre et nous prenons ce qui nous est avantageux. C'est pourquoi nous aurions esté bien aise de scavoir le sentiment de messieurs du Magistrat pour nous gouverner à l'advenant.

. . . . . .

[1] Ces trois mots sont incompréhensibles.

X

Les Mêmes au Magistrat (Extrait).
Les délégués se proposent de réclamer l'appui de Louvois.

Paris le 19 juillet 1682.

Messieurs les Bailly, Bourgmestre et Eschevins
de la ville de Dunckerque.

Messieurs,

. . . . . .

Nous partons demain pour Versailles pour voir Monseigneur de Louvois que nous n'avons pas encore veu pour le prier de nous garder dans sa protection et au mesme temps nous verons Mons^r^ Vobour, celuy qui at nostre affaire en main pour ensuitte le prier de prendre nos interests et de faire connoistre à Monseigneur Colbert la juste verité de nos affaires et le prier de fasiliter nostre expedition en bref comme ne pouvant faire un bon jour hor de nos affaires et ansuitte nous vous donnerons avis de ce qui se passera....

XI

Les Mêmes au Même.
Ils font le récit de leurs démêlés avec Gardien,

Paris ce 23^e^ juillet 1682,

Messieurs Bailli, Bourguemestre et Eschevins
de la ville de Duncquerque.

Messieurs,

Le jour d'hier nous fusmes pour voir M^r^ Gardien pour luy faire un recit de ce que nous avions fait à Versailles.

Nous le rancontrames dans la rue proche chez luy et ne faisant semblans de ne nous pas voir et voulut passer sans nous regarder. Nous nous aprochame de luy. Il nous respondit : « Couay faires? Vous n'avez pas que faire de mon conseil puisque vous vous este servit de Monsr Correur pour vous presenter à Monsgr de Louvois », à cause que nous avons estéà a Versailles sans luy, disant que nous avions veu Monsieur de Louvois et que c'estoit à luy à nous presenter, ce que nous n'avions pas trouvez à propos, attendu que trois ou quatre jours devant, nous luy demandasme s'il vouloit bien venir avecque nous à Versaille acompagné de Monsr Correur à qui nous estions deja engagez. Il nous respondit que non et le jour devant nous luy avions donnez nos caires (cahiers) et memoires pour encore les examiner. De plus nous estion d'intention de luy donner tout nos papiers et pieces justificatives pour l'instruire de touttes chose pour ensuitte respondre à Monseigneur Colbert au cas qu'il nous eust fait venir devant luy pour deffendre nostre cause.

Voyant que le sr Gardien estoit sy jaloux de ce que le sr Correur estoit venus avecq nous à Versailles ne povant faire autrement atandu que nous estion obligez de mener le sr Correur avecq nous pour cette fois pour aller parler à Monsr de Vobour et Monsieur Lespinais pour scavoir au vray sy nos papiers luy avoient esté renvoyé par devant luy, ce que nous trouvames véritable, ainsi que l'on nous l'avoit dit, pour ensuitte faire solliciter nos affaires par le dit sr Gardien.

Après luy en avoir fait le rapport et voyant que le dt sieur estoit cy couroucé contre nous avec un tramblement de tout son corps et voyant qu'il n'y avoit plus moyen de nous servir de luy et qu'il vous dit absolument qu'il ne

voulut (voulait) plus nous servir soit par conseil ou autrement à moins de quitter absolument monsieur Correur, que nous avons du moins trouvez aussy capable et inteligent et abille en ces sortes d'affaires que le dyt s[r] Gardien.

Nous fumes encore à l'heure de diner chez luy pour luy parler encores une fois, quy estant chez luy et dedaigna de nous parler, nous fist rendres les papiers que nous luy avions laissez en main par sa servante disant qu'il n'avoit pas d'autre chose à nous dire.

Cela n'empeschera pas que nous ne poursuivions nostre affaire comme devant et employerons tout nos amis pour ce sujet et nous serviron de mesme d'un mesme conseil.

Nous vous prions de nous faire reponce étant sans vostres à respondre depuis nostre derniere, ce que nous atandons de Vos Grâces et sommes en vous baisans les mains, Messieurs, vos tres humbles et obeyssans serviteurs.

Signé : BELLANGER ET PELLAERT.

XII

Gardien au Magistrat (Extrait). — Version de l'Agent en Cour.

A Paris le 24 juillet 1682.

. . . . . .

Je me suis donnée l'honneur, Messieurs, de vous escrire que Messieurs Bellanger et Peclaert m'avoint mis eux-mesme hors d'estat de leur rendre service m'ayant preferez le s[r] Correur en touttes choses. Nous n'avons que la voix de la plume pour toute sortte d'affaire. Ils se sont fait presenter par luy à nosseg[rs] les ministres, ils

luy ont fait faire touttes les escriptures, il me les ont renvoyez demander par leur vallet dès le vingtme de ce mois qu'ils furent avecq le dit sieur à Monseigr de Louvois, ils m'ont manqué de parole diverses fois, m'ont voulu mesme faire croire des choses qu'ils n'eussent dits d'abord, quoyqu'ils n'eussent dit tout le contraire, comme de me rapporter un petit memoire avecq les pièces justificatives pour dresser leurs requestes, enfin ne sont venus les derniers jours chez moy que pour retirer les dits escriptures. Ainsy tout cela n'allant qu'à mon deshonneur et ne servant plus qu'à les groscier (grossoyer) je leur ay rendu, le 22e les dits escritures.

Je ne puis vous exprimer le déplaisir que ce procedé cause attendu plusieurs considerations. ..

XIII

Le Magistrat à Gardien.
Excuses au sujet de ce qui s'est passé.

Duncquerque 27e juillet 1682.

Mr Gardien,

Monsieur,

Vous scavez que du commencement et dès que les srs Bellanger et Peellaert ont esté à Paris, ils ont eu nos ordres pour vous consulter les affaires et ne rien faire sans vostre advis, communication et agreation, cependant nous sommes fort surpris de voire par la vostre du 24 de ce mois les demarches des dits srs au regard de la personne du dit sr Correur qu'ils ont employez et lequel nous ne cognoissons en aucune maniere.

Nous leur mandons par lettre de ce jourd'huy de vous

voire et donner communication de tout l'estendue desdit affaires afin de travailler aux expeditions d'iceux.

Nous vous prions de vouloir oublier tout le passé et vous prions de reconseiller avec les dits S^rs^ et ensuitte de ce nous donner advis à ce qui reste à faire afin de prendre noz mesures à l'advenant.

Demeurons, Monsieur, vostres humbles et affectionnez serviteurs.

Les Bailly, Bourgmestre et Eschevins de Dunckerque.

XIV

Le Magistrat à Pellaert et Bellanger.
Ordre de se réconcilier avec Gardien (extrait).

Duncquerque 27^e^ juillet 1682.

Messieurs,

Nous avons reçeu vos precedentes, la derniere du 23^me^ de ce mois. Pour responce dirons estre fort surpris de voire que vous n'avez employé dans la poursuitte des affaires regardants l'interest publicq le sieur Gardien nostre agent en Cour. Nous vous chargons espressement de le voire et oublier ce qui est passé et de vous reconcilier avecq luy afin qu'il puisse travailler aux expeditions des dits affaires, dont nous vous donneré advis pour scavoir l'estat de la conduitte et ne manquerez pas de luy donner communication de tout l'estendu de nos affaires afin de nous pareillement donner advis de ce qui reste à faire,... Nous vous prions de travailler incessament le tout conjointement avecq le d^t^ s^r^ Gardien.

XV

Gardien au Magistrat.
Il se reconcilie avec les délégués.

A Paris le 1er aoust 1682.

Messieurs,

Ce que je me suis donné l'honneur de vous escrire en responces des vostres au sujet des Mesrs Bellanger et Peellaert a esté plus pour ma justification que pour les blasmer. Vous voyez que le seul zele pour vostre service et nul interest de mon costé n'y ont point eu de part. Je n'ay nulle resentiment contre eulx et je suis leur tres humble serviteur, mais l'honneur m'a toujours esté en recommandation.

Puisque vous me tesmoignez desirer que, s'ils viene me revoir, je prenne les communication qu'ilz me donneront et employe mes soings à cette affaire, je le feray par le respect et la consideration que j'ay pour vous et tout ce qui regarde de vos interest, estant de tout mon cœur, Messieurs, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé : GARDIEN

XVI

Pellaert et Bellanger au Magistrat,
Ils se félicitent de ce que quelques unes des questions qu'ils avaient à traiter soient remises à la décision de l'Intendant — Leur voyage à Versailles le 25 juillet — Tentatives pour voir d'Estrades.

Paris 29 juillet 1682.

Messieurs,

Hier soir, estant de retour de Versailles où nous avions

resté pendant deux jours, nous nous sommes trouvé honnorés de la tres aggreable vostre du 23 courrant qui nous dit à nostre grande joye que Sa Majté at eu la bonté de renvoyer la discusion du pontgelt, de la ballance et du passage à Monseigr l'Intendant pour, parties ouyes, en donner advis à Sa Majté, qui est, comme nous esperons Messrs, un affaire à demy jugée en faveur de la ville puisque nous sommes asseurés que mondt Seigneur ne manquerat d'appuyer nostre bon droit que vous, Messieurs, luy ferez voire plus clair que le jour.

Plut à Dieu que les difficultées restantes soyent aussy renvoyez à mondt seigneur l'Intendant (lequel nous vous prions tres humblement, Messieurs, de vouloir asseurer de nostres humbles respects et obeyssances), affin que, par son assistance, on nous rende justice en bref.

Car les affaires ne se terminent pas cytost à la Cour comme nous nous l'estions imaginés. Il y a desja plus d'un mois entier que nous sommes icy, auquel temps n'avons asseurement perdu le moiendre moment pour tacher d'avancer autant qu'il se peut et cependant, Messrs, nous sommes touts confus de ne pas pouvoir encore vous dire quelque chose de positif comme nous nous estions advancé de vous promettre.

Lundy dernier 25 du present, estant arrivez à Versailles, nous fusmes à l'audience de monsieur de Vaubourg, lequel, apres que nous luy eusmes, du mieux qu'il nous estoit possible, fait comprendre combien toutte la ville souffre par ces nouveautés qui ont esteint totalement le commerce, (si bien) que tous les marchands qui sont chargés de marchandises n'en peuvent avoir debit et que nous, en particulier, souffrions beaucoup par une si longue absence, nous dit qu'il avoit rendu noz cahiers avec l'estrau,

qu'il en avoit fait (rapport) a monsr Colbert à qui il en renouvelleroit encore la memoire à ce qu'il nous promit.

Nous eusmes ensuitte l'honneur de presenter un placet à mondt Seigneur remonstrant les raisons avandittes et luy suppliant de nous expedier [1], mais comme il n'y avoit que deux jours qu'il avoit nos papiers avecq le dt extrait de monsr de Vaubour, nous n'osserions le revoir que dans 4 ou 5 jours et vous donnerons cito advis de ce qui sera passé.

Nous attendrons avecq impatience voz lettres pour Monseigr Colbert et monsr de Vaubourg avecq les coppies de ce qui ce passera pour prendre nos mesures.

Nous fusmes hier au soir chez Monseigr d'Estrades pour luy donner part de ce qui s'estoit passé à Versailles, mais n'eusmes pas l'honneur de l'y trouver, comme aussy cest matin à 7 heures nous y fus(mes) pour ce subjet et obeyr à vos ordres, Messrs; il estoit desjà sorty. Apres mydy ne manquerons de le saluer de vostre part. Cependant nous nous donnerons l'honneur de nous dire à toujours, Messieurs, vos tres humbles tres obeyssants et acquis serviteurs.

Signé : R. PEELAERT et BELLANGER.

XVII

Les Mêmes au Même (Extrait).
Audience de Colbert — Visite à d'Estrades.

Paris 4e august 1682.

Messieurs,

Nous avons esté le jour d'hier à Versailles comme nous

[1] *Luy suppliant de* pour *le suppliant de* — Flandricisme.

vous mandions 2 courrant, en compagnie de Monsr Gardien, où nous avons aprins par Monsr Lespinois commis de Monsr de Vaubourg que le Seigr Colbert avoit remis nos papiers entre les mains du dt sieur de Vaubourg y ayant escrip pour toutte responce : « A Garder ».

Sur quoy nous nous sommes trouvez à l'audiance de mondt seigr Colbert et luy avons de rechef presenté un placet couché par Monsr Gardien par lequel nous supplions tres humblement que Sa Grandeur auroit voulu avoir [1] la bonté de considerer que le commerce de nostre ville estoit entierement extinct, que touts les marchands estoint fort chargé de marchandises qui leur restent sur les bras sans en pouvoir avoir le debit, que les dittes marchandises deperissent de jour en jour, enfin que, s'il n'avoit pitié des bourgois de Dunckerque, qu'ils estoient touts perdus.

Il print nostre placet ne nous respondant rien que « Je «voiray ».

Nous persuadans, Messieurs, qu'il ne repondrat rien du tout auparavant d'avoir l'advis de Monseigr l'Intendant sur les points renvoyé par devant luy, à quoy nous vous supplions tres humblement, Messrs, de vouloir travailler incessament affin que Monseigr l'Intendant aye la bonté d'en donner favorable advis en bref, affin que nous puissions estre expedié au plus tost, car nous ne sommes icy (comme vous scavé et considerés, sans doutte, Messrs) qu'à tres grands frais et à nostre tres grand intérest (préjudice); nous attandrons, s'il vous plaist, ceste grace ..

Nous venons tout presentement de chez Monseigneur le Marichal d'Estrade. Luy ayant rendu compte de ce qui

[1] Nous supplions que Sa Grandeur *auroit voulu*. Flandricisme.

s'est passé à Versailles, il nous a dit qu'il a parlé encore vendredy dernier, icy à Paris, de nos affaires à Monseigr Colbert, luy resmonstrant le grand prejudice que souffroit tout la ville de ce long retardement et priant de prendre favorable esgard aux raisons deduits dans nos cahiers puisqu'il estoit asseuré que de là depend entierement le bonheur de nostre ville, si bien que le dit Seigneur nostre Gouverneur luy dit de scavoir de bonne part qu'il y avoit plus de 50 familles des plus considerables de la place resolues de decamper en cas que le negoce demeurast interompu comme il est et qu'il n'attendoint pour cela que nostre retour ; qu'il scavoit aussy bien que quelques honnestes marchands d'Hollande [1], de Flandres et autres lieux avoient esté resolu de se venir establir à Dunckerque qui n'y viendront pas que ces affaires ne soyent terminées ; en un mot que si on ostoit le negoce de Dunckerque, que c'estoit la rendre deserte puisse qu'elle n'est composée que de marchands et qu'elle ne subsiste que par là.

Apres que Monseigr Colbert eust escouté ces raisons, luy repartit qu'il falloit un peu se donner patience, que ces affaires n'alloint pas cy vites que nous croyons, qu'il avoit bien d'autres affaires, et de plus grande importance, à rapporter au Roy, qu'il examineroit nos papiers à fond quand il en auroit le temps.

Vous voiré, Messrs, par l'inclose les sentiments de Mousr Gardien sur tout....

. . . . . .

[1] Une vieille rue de Dunkerque détruite pour élargir le quai du Bassin du Commerce se nommait *Rue d'Hollande*.

XVIII

Gardien au Même.
Sur le même objet.

De Paris le 4e aoust 1682

Messieurs,

J'eus l'honneur d'accompagner hier Messieurs Bellanger et Pellaert à Versailles.

Nous parlasme d'abord à un commis de M. de Vaubourg nepveu de monseigr Colbert auquel le dt Sr de Vaubourg avoit rendu les memoires et papiers et ce commis nous a dit que le dt seigneur avoit mis de sa main sur le dossier ces mots : « A Garder ».

Nous primes le partis de voir mondt sr de Vaubourg et Monseigneur Colbert et, craint de manquer l'un en se presentant chez l'autre, nous nous partageasmes. Ces messieurs allerent à l'audience chez M. C. et moy à Mr de Vaubourg qui me dit que Mgr Colbert avoit fait rapport de l'affaire au Conseil du Roy et que l'on n'ordonneroit rien, ny ne changeroit rien à ce qui avoit esté fait, (ce sont ses termes) et qu'il avoit rendu le dossier et mis « A Garder ». Je luy representay l'extremme prejudice que cela feroit à vostre ville dont ce seroit abolir et ruiner les privileges et le commerce et je revins trouver vos messrs à l'audiance de Mgr Colbert.

Nous avions fait un placet tout prest dès le matin pour le luy presenter, tendant à le faire ressouvenir des memoires à lui presenter. Mesdits sieurs le luy presenterent en le priant d'avoir la bonté de le voir, ce qu'il promit. Nous avons mise ordre pour estre informés au plustost du succez de ce placet

Je croy, Messieurs, n'avoir pas besoing de vous dire icy la consternation où mesdits sieurs et moy avons esté pour cette facheuse responce de Mr de Vaubourg. Je pense que vous vous l'immaginez bien.

Ce matin mesdits Srs ont pris la peine de venir chez moy et m'ont dict qu'ilz avoint veu Mr d'Estrades qui leur avoit dit qu'ayant recommandé vostre affaire à Mr Colbert, ce Ministre l'avoit escouté assez favorablement et respondu qu'il falloit du temps pour ces sortes d'affaires. Ainsy, Messieurs, voilà noz esperances ranimées avecq d'autant plus de raison que ces mots « A Garder » mis sur le dossier quadrent bien plu juste avec la responce d'attendre et qu'il faut du temps, que non pas à celle de M. de Vaubourg qu'on n'ordonnera ny changera rien, veu mesme que si c'estoit là l'esprit de Mgr Colbert, il auroit mis un neant aux deux barres = qui y équipolent sur le dit dossier et non pas les mots « A Garder ».

Voylà, Messieurs, l'estat des choses. Je prie Dieu qu'il y donne un heureux succes et à moy les occasions de vous tesmoigner avecq combien de zele, je suis vostre tres humbles et tres obeyssants serviteur.

Signé : GARDIEN.

XIX

Bellanger au Magistrat.
Réclamation relative à un logement militaire

Parys, le 8e Aoust 1682.

Messieurs,

J'ay receu lettre aujourd'huy de ma femme, laquelle me mande que vous luy avez logez un capitaine de caval-

lerye. La place est encore bien nouvelle attandu que j'estoys encore dans le Magistrat lorsque vous m'avez deputé pour vous en Cour pour le service du publicq. Ce n'est pas ce que l'on m'avoit promis que l'on auroit soin de ma famille pendant mon absence et aux contraires je ne suis pas sitost sorty de fonction que l'on me charge, en mon absence, sans aucune consideration. Quoyque je suis encore à present dans ma fonction dues de vous, me voulez traitter de la sorte, je vous prie de songer à envoyer un de vostre Corps à ma place pour que je puis aller prendre garde à ma maison puisque je n'ay que ma femme qui puisse vaquer à tout et que vous la voulez inquietter de la sorte. C'est la grace que je vous demande et suis, Messieurs, vostre tres humble et obeyssant serviteur.

Signé : BELLANGER.

XX

Louis XIV à Foucault.

Lettre écrits par sa Majesté à M. Foucault, Commandant dans la Ville de Dunkerque, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Monsieur Foucaut, les heureux succes que mes justes desseins ont toujours eu, soit dans la paix, soit dans la guerre, depuis mon avenement à cette couronne et les progrez advantageux que mes armes ont fait sur mes ennemis, qui ont rendus la paix à l'Europe, ont mis mes Estats à couvert des entreprises des envieux du bonheur dont ils jouissent et retablis mes alliez dans ceux dont on les avoit despouillez, on fait assez clairement connoistre à tout le monde la puissante protection de Dieu pour cette couronne, mais elle n'a jamais parru si visiblement ny fait naistre tant d'esperances pour la felicité future de

mes peuples et l'affermissement de leur repos que par le gage precieux qu'il vient d'en donner à la France et la naisance d'un prince que j'ay nommé Duc de Bourgoigne, dont ma tres chere et tres amez fille la Dauphine a esté heureusement delivrée.

Ce dernier tesmoignage que je reçois de la bonté divinne et qui met le comble à tant des prosperitez don elle a favorizé mon regne, me donne des sentiments si vifs de reconnoissance envers Sa Divine Majté que je me trouve dans l'impuisance de l'en pouvoir dignement remercier. Et comme je ne scauroit y satisfaire qu'on obligeant tous mes sujets qui participent à tant de bienfaits d'en rendre avecq moy les actions de graces qui luy en sont deues, j'escris aux archevesques et evesques de mon royaume et terres de mon obeissance de faire chanter le Te Deum dans leurs eglises cathédrales et autres de leurs dioceses et je vous fais cette lettre pour vous donner part de cette aggreable nouvelle et pour vous dire en mesme temps que je desire vous teniez la main à ce que le Te Deum soit chanté avecq la solemnitez requise dans la principale eglise de Dunckerque, que vous y assistiez et fassiez que les Officiers de justice et ceux du Corps commun de la Ville y assistent, que vous fassiez tirer le canon, faire des feux de joye et donner touttes les marques de rejouissance publicque qu'un evenement si avantageux merite.

A quoy m'asseurant que vous satisferez, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsr Foulcault, en sa sainte garde.

Escrip à Versailles le sixiesme Aoust 1682.

Signé : Louis.

Et plus bas : Le Tellier.

Sur le Registre de la *Correspondance* cette royale missive est accompagnée de la note suivante ;

En conformité des ordres de Sa Majté addressante à Monsieur de Foucault, Commandont dans cette ville de Duncquerque, contenus en la lettre icy dessus, si est-il que les Bailly, Bourgmestre et Eschevins de la ditte ville font scavoir à ung chascun par les presentes que l'on chantera ce soir immediatement apres le Salut dans l'Eglise parroissiale d'icelle le Te Deum, comme aussy l'on allumera les feux de joye, ordonnant à ung chasqun d'assister au dt Te Deum et de donner touttes marques de reconoissance publicque selon le desir de Sa Majté et de faire des feux de joye devant leurs portes, à peine aux contrevenants d'estre reputez gens mal intentionnez et desobeyssants.

Fait au College, le 15e d'aoust 1682.

Signé : A. L. DEBRIER.

Publié par devant l'Hostel de Ville le jour que dessus en presence des sieurs Lievens et Omaer eschevins et Denys Hugo Lt Bailly, témoings.

Signé : A. L. DE BRIER.

XXI

L'Intendant Demadrys au Magistrat.
Naissance du duc de Bourgogne. — Demande de renseignements. — Observations sur les dépenses à Paris

A Ipre le 14e Aoust 1682.

Messieurs,

Vous estes si bon François et sy zelez pour le service du Roy qu'il n'y a rien à vous prescrire pour les tesmoignages de joye que vous devez donner à cause de la grande nouvelle, que nous avons receue, ainsy, suivant vostre penchant naturel et ce qui se praticque en pareille

occasion, vous ferez plus qu'on ne peut souhaitter. Le sujet de rejouissance est d'ailleurs extraordinaire.

Aussy il est necessaire que vous envoyez incessament vos repliques sur les pretentions du fermier et qui sont joincts aux memoires que vos deputez ont presenté à Mr Colbert.

Il me semble, pour respondre au troisiesme article de vostre lettre qu'ils vont viste en besoigne pour la depense et que le leur sejour à Paris, sy vous n'y prennez garde, sera fort facheux à la ville[1].

Je suis toujours avecq verité, Messieurs, vostre humble et tres obeissant serviteur.

Signé : DEMADRYS.

XXII

Le Magistrat à l'Intendant Demadrys (Extrait). Réponse à la précédente.

Dunckerque, 17 aoust 1682.

Monsieur l'Intendant,

Nous envoyons à Vostre Seigrie nos repliques sur les pretentions du fermier des dommaines et touttes les aultres pieces fourny par le dt fermier, joinct le memoire presenté par les députés à Monseigr Colbert.

. . . . . .

Nous avons samedy dernier sur le soir, environ les neuf heures, fait allumer les feux de joye dans crtte ville apres que le Te Deum avoit esté chantez apres le salut et la pro-

[1] Remarquons, en passant, que cette lettre où le Magistrat se plaignait à l'Intendant, de ses députés, n'est pas reproduite dans la *Correspondance* afin, sans doute, que Pellaert et Bellanger ne puissent l'y retrouver.

cession portée à l'entour de la dite ville et donnez touttes les marques d'une rejouissance publicque pour la grande nouvelle de la naissance de M^gr^ le duc de Bourgoigne, esperant que Vostre Grandeur en sera entierement satisfait de nostre conduitte.

Nous voulons croire, Monsieur, que, par l'advis favorable de Vostre Seigneurie, les affaires seront en bref terminez à la Cour, pour lesquels les deputez y sont, et que partant ils pouront bientost estre de retour affin de remedier à ung sejour d'autre part un peu couteux à la ville et apres avoir asseurez Vos Seig^ries^ de nos tres humbles et tres obeyssants respect, demeurerons à tousjours de tout nostre cœur, avecq bien de submission, Monseigneur, vos tres humbles et tres obeyssants serviteurs.

Les Bailly, Bourgmestre et Eschevins de Dunckerque.

XXIII

Pellaert et Bellanger au Magistrat (Extrait).
Visite de d'Estrades à Colbert — Règlement de la pension servie par la Ville au Maréchal.

Paris, 13 d'aoust 1682.

Messieurs,

Nous attendons encore aujourd'huy que vous nous fassiez l'homeur de nous envoyer les lettres et coppies promises par l'aggreable vostre du 23 passé, comme aussy la communication de tout ce qui s'est fait du depuis. Nous ne doutons point que nos precedentes (lesquelles vous demandent la mesme grace) ne vous ayent esté delivré promptement et que vous ne sçachiez tres bien que les affaires n'avanceront pas icy sans cela. C'est pourquoy nous vous supplions de recheff, Mess^rs^, de ne pas vou-

loir tarder plus longtemps et d'estre persuadé que nous ne negligerons rien executants avec plaisir touts vos ordres.

Nous venons tout presentement d'avoir l'honneur de voire Monseigneur le Marichal d'Estrades qui estoit retourné de Versailles hière au soir où il at encore eu la bonté de parler à Monseigneur Colbert de nos affaires avecq tant d'ardeur que mond[t] seigneur Colbert luy dit : « Je scais qu'à la moindre chose les gouverneurs et ma« gistrats des places disent que la ruine de toutte une ville « en depend pour obtenir cela qu'ilz demandent ». A quoy Monseigneur d'Estrades replicant qu'il n'en parloit pas par interest comme n'y en ayant pas, mais qu'il avoit pitié que la Ville de Dunkerque que le Roy cherit tant, alloit demeurer deserte pour enrichir quelque soubs fermiers, jusques là mesme de dire qu'il (avait) cy devant receu quantitez de lettres de beaucoup des plus fameux marchands de Zelande, Hollande etc., par lesquels ilz luy demandoient sa protection pour se venir establir à Dunquerque, mais que depuis quelque temps ce n'est plus cela, sans doutte pour les troubles que mess[rs] les buralistes font de jour en jour au negoce. Sur quoy Monseig[r] Colbert luy dit : « Vous croyez doncq, Monseig[r], qu'il me soit si facil « de retrancher le revenus du Roy ». A quoy il replicat que nous ne demandions pas de diminution, mais seulement que tout demeurast sur le vieu pied. Finallement il luy repartit qu'il examineroit noz cahiers à fond mais qu'il falloit du temps.

En veritez, Mess[rs], nous avons tous beaucoup d'obligations à Monseig[r] nostre bon gouverneur qui ne scaurait pas nous tesmoigner plus d'amitié qu'il ne faut. Il nous a chargez de vous asseurer, Mess[rs], de son affection et servi-

ces, vous priant en mesme temps de luy faire une grace qui est de luy faire compter par avance par nous ou autres tels qu'il plairat à Vos Graces, le cincq cents escus que la Ville est coustumé de luy donner par demye année. Il espere fort, aussy bien que nous, que vous luy accorderé ceste grace. C'est pour le quartier commancé depuis le premier juillet et celuy qui eschoira le dernier jour de cette année.

Nous ne nous donnerons l'honneur de presenter un autre placet à Monseigr Colbert quequand nous aurons receu des nouvelles de Vos Graces que nous attandons avecq impatience.

Il y a icy rien de nouveaux depuis nostre derniere, sinon que le Roy at resolu de partir pour Chambourg où il sejournerat deux mois et demye sitost la relevée de couche de madame la dauphine qui (grace à Dieu) se porte tres bien, comme aussy Monseigr le jeusne duc de Bourgogne.

. . . . . .

XXIV

Les Mêmes au Même (Extrait).

Nouvelle audience de Colbert — Les délégués n'ont pas de nouvelles directes du Magistrat — Ils demandent une réponse relativement à la pension du gouverneur et réclament des instructions.

Versailles, 16e Aoust 1682.

Messieurs,

Nous nous sommes trouvé cest midy à l'audiance de Monseigr Colbert auquel nous avons de rechef presenté un placet de la meme teneur que nostre precedent. Le dt seigneur ayant prins la paine d'escouter attentivement nos

supplications, nous at respondu qu'il attand les memoires de Monseigneur l'Intendant. Plust à Dieu qu'elies nous soyent favorables, à quoy nous ne doutons point, nous asseurants que vous auré fait voire clairement à mondict seigneur avecq quelle injustice messieurs les fermiers troublent et ruinent totalement le negoce de nostre ville par touttes leurs nouveautez inouyes. Nous n'osons pas, Mess^rs, vous recommander de prendre cest affaire à cœur, estant persuadé qu'elle vous l'est assé d'elle mesme, puisque de l'advis qu'en donnera Monseig^r l'Intendant à mond^t seig^r Colbert, depend (à ce que nous croyons), le bon ou malheur de toutte la ville et bourgeois d'icelle.

Nous n'avons pas encore l'honneur d'avoir receu aucunne de vos agreables, mais nous sommes ravis de voire par une lettre que nous venons de recevoir cest soir, de la part de monsieur Van Waeyenburgh, que le sieur Jacques Omaer luy mande de nous dire qu'il nous escrira dans 3 ou 4 jours ne pouvant encore rien escrire de particullier à cause que Monseig^r Colbert avoit envoyé le tout par devant Monseigneur l'Intendant de qui on attendoit seulement l'advis qui confirme antierement la reponce que nous avons receu de mondict seig^r Colbert.

. . . . . .

Nous vous prions tres humblement, Messieurs, de vous asseurer que de nostre part il ne serat rien negligez ; (puis) d'asseurer monseig^r l'Intendant et de nostres humbles respect et obeyssances ; (en outre) d'accorder à monseigneur nostre Gouverneur la grace qu'il nous demande, de nous honnorer de vostre responce sur touttes nos precedentes et d'estre persuadez que nous (nous) ferons gloire de demeurer toujours avecq beaucoup de respect, 'Mes-

sieurs, vos tres humbles tres obeyssants et tres obligez serviteurs.

Signé : R. PELLAERT et BELLANGER.

XXV

Gardien au Même.
La pension du Maréchal d'Estrades.

A Paris, 21e Aoust 1682.

Messieurs,

Hier, Messieurs Bellanger et Peellaert me firent l'honneur de me venir voir et de me donner en communication les escripts qui ont esté servis en dernier lieux par devant M. Desmadrys tant de la part du soub fermier du dommaine que de la vostre en consequence des derniers renvoys faits par ordre de Monseigneur Colbert à mondt sr Intendant. J'ay trouvez les vostres fort bien digerez et nous sommes maintenant apres à scavoir precisement si l'advis de mondt sr Demadrys est pardevers mondt Seigr et at tacher d'y penetrer le plus que nous pourrons pour en faire continuer les offices et devoirs tant par escript que de vive voix pour l'expedition de ses affaires que je prie Dieu qu'il nous donne favorable. S'il y a quelque chose qui merite d'estre adjousté, nous en ferons un petit placet ou memoire pour estre joinct à tout le reste, sinon nous laisserons les escriptures comme elles sont.

Au reste, Messieurs, comme mesdts Srs Bellanger et Peellaert m'ont fait confidence de la requisition de M. vostre Gouverneur pour quelque petit advance de ce que vous scavez, j'ay cru que vous me pardonneriez si, à leur instance, je prenois, comme je fais, la liberté de vous dire qu'il seroit bon de faire la chose promptement et de bonne

grace non seulement pour les tirer de l'embarras où le deffaut d'y pouvoir, et mesme de vostre responce, les met auprez de ce Seigr qu'ilz n'osent revoir, mais encore pour reconnoistre en quelque façon par ceste honnesteté qui n'importe que de 3 mois, les bons offices qu'il vous a rendus et peut encore vous rendre tant dans cest affaire cy qu'en d'autres.

XXVI

Pellaert et Bellanger au Même (Extrait).
Même sujet et objets divers.

Paris ce 27e aoust 1682.

Messieurs,

Nous avons receu avecq bien de la joye vostre tres aggreable du 23 courrant avecq les coppies y incluse qui nous donnent toutte espoire que nous voirons dans peux de jours l'heureux succes de nos affaires, que Dieu veuille. Nous avons d'abord fait voire le tout au Sr Gardien qui nous a promis de faires touts devoirs possible pour decouvrir cejourd'huy par voye asseurée si Monseigneur Colbert at receu l'advis de Monseigr nostre Intendant ; ensuitte de quoy ne manquerons de nous trouver au premier jour d'audiance ché mondt seigneur Colbert, qui serat samedy prochain 29 de cest mois, et pouvez vous asseurer, Messieurs, que nous ne negligerons rien pour soliciter les expeditions dudt Seigneur.

Nous sommes extremement surprins, Messrs, de ce que vous ne nous respondez rien touchant la grace que nous vous avons demandez pour monseigneur le marichal, nostre bon gouverneur et seul protecteur de nos affaires. Il nous at de bonne foy, Messieurs, trop tesmoigné par

effects avoir trop de bienveillance et honnesteté pour vous, Messieurs, et pour toutte la ville et bourgois d'icelle, pour (soubs tres humble correction), luy pouvoir refuser celle cy.

Le dt Seigr nous advoit enjoint de l'aller advertir citost que nous aurions nouvelles que Monseigr Colbert auroit receu l'advis de mondt seigr Intendant, nous promettant qu'en mesme temps il iroit à Versailles expressement pour recommander nos affaires au seigneur (Colbert); mais nous sommes sy confus de voire que vous lui refusé tacitement ceste grâce (à quoy il ne s'attendoit aucunnement) que nous ne scavons comment nous oserions paroistre devant luy.

Nous nous exempterons encore de l'honnr de l'aller voire pendant quelques jours. Esperons que vous auré resolu de donner voz ordres à nous ou à quelque autre de compter ce qu'il vous demande attendu le peu d'importance de ceste affaire et consideré que voila desja deux mois des six ecoulés et qu'asseurement c'est luy qui jusqu'à present nous a fait et pourra faire les meilleures offices en ces affaires.

Monsr Gardien qui, à nostre sollicitation vous escrit l'incluse [1] vient tout presentement de nous faire voire une lettre de son filz du 25 du present par laquelle il luy mande qu'apres s'en avoir bien informez, at aprins de bonne part que ledt jour Monseigr Colbert n'avoit pas encore reçeu l'advis de monseigneur nostre Intendant, lequel nous vous supplions tres humblement, Messrs, vouloir asseurer de noz tres humble respect et obeyssances.

. . . . . .

[1] C'est l'annexe XXV.

XXVII

Pellaert et Bellanger à Pierre Denis de Brier bourgmestre. — La pension du Maréchal d'Estrades.

Paris ce 27e Aoust 1682.

Monsr le Bourgmestre,

Monsieur,

Nous avons receu celle de Messieurs du Magistrat du 23e courant...., mais vous ne nous faitte pas responce sur celle que nous sont (sommes) donné l'honneur de vous escrire le vingt unge dudt, par laquelle nous vous mandions que nous avions escrit à Messieurs du Magistrat sur la priere que Monsieur le Marichal leur demande une grace de luy vouloir avancer 1500 livres sur les six mois qui courent pour les raisons cy devant dittes. Et mesme nous luy avons dittes que nous croyons que vous luy auriés accordé tout ensamble, sela estant de la derniere importance veu que c'est un homme qui fait tout ce qu'il peut pour nous rendre service dans cest affaire là, et nous pouvons dire que sans luy nous n'orions pas peu vider nos affaires sy avant ny (avec) tandt d'apparance et obtenir ce que nous demandons.

Nous le vime il y a deux jours et nous demanda sy nous n'avions pas encore eu ordre de luy conter cet argeant. Nous luy dime que nous atandion à tout moment les ordres du Magistrat, sy bien que, sy l'on luy refuse cela, il nous sera imposible de plus retourner chez luy et cela tournera à la grande confusion de Messieurs (du Magistrat) et vous qui a estre (en êtes) le chef. Il y vat de vostre interest de faire donner un ordre prompte pour conter cest argent afin que cela se fase de bonne grace.

Il nous a dit qu'il iroit à Duncquerque passé trois à quatre mois de tant sy tost que le Roy sera party, qui sera le dix du prochain : Voyé, Messieurs, quelle confussion parmy vous sy l'on luy refuse sy peu de chose et quel prejudice cela aportera à nostre ville. Nous nous somes trouvé obligé de vous en advertir come estant une affaire de la dernier importance pour vous en vostre particulier et nous vous prions de croire que nous sommes veritablement, Monsieur, vos tres affectionnés serviteurs.

Signé : BELLANGER et R. PELLAERT.

Madame la Bourguemaistre aura, sy luy plaist, nos baisemains pour agreables, à qui nous luy offrons nos services [1].

XXVIII

Pellaert et Bellanger au Magistrat.
Une visite à d'Estrades.

Paris, ce premier 7bre 1682.

Messieurs, nous sommes sans vostre à respondre du depuis celle que vous nous avez fait honneur de nous escrire avecque les memoires et nous sommes fort surprins de ce que vous ne nous faitte pas reponce sur celle que nous vous avons escrit au sujet de Monseigneur le Marichal, lequel nous at envoyez chercher et nous a demandez pourquoy nous estions sy longtemps sans le venir voir. Nous luy avons respondu que nous estions confus de parroistre devant luy attandu que vous ne nous fissiez par reponce sur ce qu'il nous avoit demandé. Il nous dit qu'ainsy, puisque

[1] On voit par là que le séjour des députés à Paris était très apprécié de madame la bourgmestre et des femmes de « Messieurs de la Loy » qui les chargeaient de leurs commissions.

cela estoit ainsy, que sy nous voulions lui faire le plaisir de prendre seulement 750l sur nostre credit et luy donner, qu'il nous donneroit son billet pour recepvoir de vous à la fin de ce mois. Voyant ce proposition, nous n'avons peu nous dispencer de luy accorder sa demande, ce que nous avons fait, esperant que vous ne le trouverez pas mauvès puisque il y vast de l'interest de la ville et cela en attandant que vous aurez la bonté de luy accorder les autres 750e.

Ayant vos ordres, je trouverez aussy de l'argent pour, sous mon credit, jusqu'à l'echeance de l'autre cartier, au cas que vous ne souhaittiez le payer plus tost. Nous vous prions de nous faire reponce sur cette proposition.

Monsieur le Marichal nous a dit que Mgr Colbert lui a dit qu'il a dejà escript deux fois à Mr Demadrys pour avoir son advis sur nos affaires et qu'il n'atant plus que cela pour desider et ne doute pas que nous obtiendron ce que nous demandons, mais il se faut presser de crainte que les affaires ne changent. Il a eu son entretien avecq lui à Seau au mariage de sa niece avecq le filz de Monseigneur Colbert.

Les affaires sont sur un bon pied. Pressez Monsieur l'Intendant à envoyer les memoires au plus tost. Il ne tiendra que à luy de nous rendre service en cette occasion... Nous revinme hier de Versailles et l'on nous dit que Monseigr Colbert n'avoit pas encores receu les memoires de monsieur l'Intendant. Sy vous laissez escouler (tant) de tant, nous courreront grand risque que les affaires ne seront pas achevez de trois mois ou plus à cause du voyage du Roy qui part sans faute le quinziesme du courant et vous scaurez que dans huict jours les ministres ne donneront plus d'audience jusque au retour de son voyage, ce qui

sera tres facheux pour moy qui ne peut rester davantage puisque mes affaires (ne) le permettent pas. Si vous croyez que cela puisse durer plus longuetemps que 15 jours, je vous supplie de en envoyer un autre en ma place pour faire le reste, (afin de) ne pas abbandonner cette affaire qui est de sy grande importance pour la ville et pour les habitans d'icelle.

Monsieur Omaert at mandé à monsieur Pelaert de s'anretourner seul, l'ayant ainsy resolu en plain Magistrat du consentement de monsieur l'Intendant, et qu'il suffirat que je reste avecq monsieur Gardien pour le restant des affaires. Et surtout, je vous prie, prennez bien vos mesures jusque au 15e courant puisque je ne puis rester davantage et de m'envoyer un autre, tel qui vous plera, en ma place. C'est la grace que je vous demande, vous priant de faire responce à celle que je me donne l'honneur de vous escrire et du moins que je me puisse consoler seul puisque je n'ay d'autre zelle que de vous rendre service, et sommes en vous baisants les mains à tout sans reserve, Vos tres humbles et affectioné serviteurs.

Signé : BELLANGER et R. PELLAERT.

XXIX

Le Magistrat à d'Estrades.
Avis du payement de sa pension.

Monseigneur d'Estrades,

Nous avons veu par les lettres que nos deputés nous ont escript que Vostre Exelence at eu la bonté, pour proteger les interests de la ville, d'interceder pour la conservation d'iceux aupres de Monseigneur Colbert, dont nous demeurerons à toujours tres obligez à Vostre Excellence, priants

tres humblement qu'il plaise à icelle de vouloir continuer. Nous souhaitterions avoir des occasions de pouvoir temoigner à icelle nos reconnaissances ; cependant nous supplions Vostre Excellence d'aggreer le payement de cinq cents escus, lesquels nous avons donné au Sr des Roziers par advance en payement de la recognoissance que debvons à Vostre Excellence, laquelle doibt escheoir ultima decembre prochain venant.

Nous vous recommandons les interest de la ville et l'honneur de vostre protection, laquelle veritablement nous avons bien besoing dans la presente conjointure et demeurerons à toujours, Monseigneur, de Vostre Excellence, les tres humbles et tres obligez serviteurs.

LES BAILLY, BOURGMESTRE ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE DUNCQUERQUE.

Duncquerque le 31e Aoust 1682.

XXX

Le Magistrat à Pellaert et à Bellanger (Extrait).

Duncquerque, 31me Aoust 1682.

Messieurs,

Nous avons receu les vostres des 13me, 16me et 27me du courant. Pour responce à icelle dirons avoir consenty, pour aultant que nous regarde, que le sieur Jacques Omaer, comme doyen des marchands, manderoit au Sr Peellaert de retourner incessamment puisque nous croyons que le Sr Belanger avecq le Sr Gardien sont souffisants de reste pour sollicitter de Monseigneur Colbert la resolution favorable sur l'advis de Monsieur l'Intendant lequel doibt partir ce jourd'hui d'Ipre.

. . . . . .

Nous avons donné la satisfaction requise à Monseigneur le Marichal d'Estrades auquel nous sommes tres obligés et luy en avons escrit sur ce sujet et demeurerons, Messieurs, vos tres humbles et tres obeyssant serviteurs.

LES BAILLY, BOURGMESTRE ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE DUNCKERQUE.

XXXI

Le Maréchal au Magistrat. — Remercîements de d'Estrades.

A Paris ce 4e Septembre 1682.

Messieurs,

Je vous remercy de l'advance que vous m'avez fait de ce que la ville me donne de gratification dont je vous suis obligez. Je continueré à solicitter vos interests autant qu'il le pouldra de moy et suis tres veritablement, Messieurs, vostre tres humble serviteur.

LE MARÉCHAL D'ESTRADES.

XXXII

Bellanger et Pellaert au Magistrat (Extrait).
Réponse à la lettre du 31 Août. — Visite à d'Estrades.

Paris, 4e 7bre 1682.

Messieurs,

Nous avons receu l'agreable vostre du 31 passé avecq la remise de 1500l pour satisfaire à la demande qu'il nous at esté faitte par Monseigr le Marichal d'Estrade. Nous ne manquerons samedy de le satisfaire de vostre part à Versaille où il est à presant et ensuitte nous le prierons dere-

chef de soliciter Mr Colbert pour avoir une prompte expedition de nos affaires conjoinctement avecq Mr Gardien et ensuitte nous vous donnerons avis de ce qu'il se passera et vous prions de croire que nous ne negligerons rien en tout ce qu'il nous sera possible.

Monsieur Pellaert partira mardy prochain ensuitte des ordres de monsieur Jacques Omaer. . . . . .

. . . . . .

Signé : BELLANGER et R. PELLAERT.

. . . . . .

Nous venons tout presentement de chez monsieur le marichal en suitte de l'avis qu'il nous donna hier aux souar (au soir) qu'il n'estoit pas party pour Versaille comme nous le croyons, et nous fist dire qu'il souhaittoit nous parler touchant les affaires de la ville.

Il nous a demandez qui estoit le commis qui avoit noz pieces. Nous luy disme que c'estoit Monsieur Lespinaux commis de Monsieur de Vobour. Il nous a promis de voir l'un et l'autre (?) et fera son possible pour nous faire expedier devant le depart du Roy. En veritez, Messieurs, vous ne pouviez jamais faire mieux que de luy accorder ce que vous avez fait. Nous avons son receu pour les 1500l et nous vous envoyons sa reponce de vostre lettre.

Nous parton demain pour Versaille et ledt seigneur est partyt ce jour à dix heures.

Nous vous donnerons avis de ce qui ce passera, vous prions de en faire de mesme de vostre costé et somme avec respect, Messieurs, Vos tres humble et affectioné serviteurs.

BELLANGER et R. PEELLAERT.

XXXIII

Les Mêmes au Mêmes (Extrait).
Voyage de Pellaert et de Bellanger à Versailles. Audience de Colbert.

Paris, ce 6 Septembre 1662.

Messieurs,

. . . . . .

Sur l'avis que vous nous avez donné, nous avons esté à Versaille où nous avons apris avecq Mons^r^ Gardien que M^gr^ Colbert avoit receu les memoires de Monsieur l'Intendant. Ensuitte de cella nous avons trouvé à propos de presenter encore une fois un placet à Monsieur Colbert pour l'expedition de nos affaires.....

Nous avons ausy apris que messieurs des dommaines avoit presenté un placet à M^r^ Colbert pour avoir communication du memoire de Monsieur l'Intendant, ce qui leur a esté accordé. Vous pouvez en donner avis à M^gr^ l'Intendant. Nous ne savons ce qu'il contient. Sy vous trouvez à propos de en demander un petit extrait à M^r^ l'Intendant, cela nous pourroit servir pour nous gouverneur à l'advenant et le plus tost seroit le mieux, car M^gr^ Colbert nous a dict qu'il les veroit bientost.

De plus monsieur le marichal d'Estrade nous dict à Versailles que il avoit veu M^r^ Colbert sortant de l'audiance immediatement apres que nous avons presanté nostre placet, lequel il luy auroit prié de nous expedier et de nous estre favorable, que autrement tout le commerce et la ville deperisoit de plus en plus. M^r^ Colbert luy promis qu'il fera tout ce qui ce pourra faire pour nous et qu'il alloit travailler à cela. M^r^ le marichal nous promit qu'il

ne l'abandonneroit pas, qu'il y apporteroit tout ses soins.

Monsieur Pelaert a, mesme temps, prins congé de luy et partira mardy prochain, s'il plaist à Dieu.

. . . . . .

Nous somme, Messieurs, vos tres humbles et affectionez serviteurs.

Signé : BELLANGER et PEELAERT.

Nous avions obliez de vous envoyer l'incluse de Monsieur le Marichal d'Estrade. Nous vous prions d'asseurer mons^r^ l'Intendant de nos tres humble service et obeyssance.

XXXIV

Le Magistrat à l'Intendant Demadrys.
Il demande l'autorisation d'envoyer un subside à Bellanger.

Monseigneur l'Intendant,

Le S^r^ Belanger, qui est encores à Paris comme deputé pour les affaires des marchands de cette ville contre les fermiers des domaines du Roy, dont Vostre Seigneurie at entiere et parfaitte connoissance, nous marque par sa lettre du 12^e^ de ce mois icy joincte que les dits affaires, sur l'advis favorable de Vostre Seigneurie, sont en tres bon estat et apparence d'estre decidé et terminées à l'advantage de la generalité de cette ditte ville et, comme on ne peult rien obtenir en Cour qu'avecq des amis et recompence, il nous demande les ordres pour sacrifier cent ou deux cent louis afin de pouvoir tant mieulx reussir ; à quoy ne pouvons respondre sans au prealable avoeur eu sur ce subject vostre agreation, ce qui nous fait prendre la liberté d'escrire la presente à Vos Seigneuries, affin de scavoir la dessus vostre intention, laquelle nous accomplirons ponc-

tuellement tant à ce esgard qu'en toutte autre lorsqu'il plaira à icelle de nous honnorer de ses commandements comme estants à toujours avecq la derniere submission et respect, Monseigr, vos tres obeyssants serviteurs.

LES BAILLY, BOURGMESTRE ET ESCHEVINS
DE DUNCQUERQUE.

Duncquerque 16 Septembre 1682.

XXXV

Gardien au Magistrat (Extrait).
Il réclame sa pension.

A Paris le 19 Septembre 1682.

Messieurs,

J'ay laissé à Mr Bellanger à vous informer des soings que luy et moy prennons pour les affaires contre les fermiers. Nous avons esté, luy et moy, diverse fois à Versaille pour cela. Nous eusme audiance de monseigr Colbert mardy dernier en laquelle ce ministre nous promis de voir les papiers et nous fist esperer que nous serions encore ouys de vive voix sur le destail de ces affaires. Mr Bellanger est retourné à Versailles d'où je l'attents demain.

. . . . . .

Vous m'obbligerez, Messieurs, sy vostre commoditez vous permetz, de me faire tenir l'année de la pention escheu au dernier juillet dernier. Je suis de tout mon cœur vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

XXXVI

Bellanger au Même (Extrait).
Insuccès de ses démarches.

Paris ce 24e 7bre 1682.

Messieurs,

Puisque je ne suis sur le pied à ne recepvoir aucune de vos lettres et que c'est mon debvoir de vous mander tout ce qu'il se passe par delà, je vous (donne) avis que le jour de hier à unze heures nous fusmes, Mr Gardien et moy, chez Mr Colbert, lequel ne donna pas audience. Nous visme seulement Monsieur de Vobourg, lequel nous dit que Mr Colbert avoit veu nos papiers, lesquelles estoit presentement devant luy, et n'atendoit plus que queleque memoires de Monsieur l'Intendant. Je croit que ce sont encores quelques memoires que les fermiers ont presenté à Mr Colbert sur la communication des memoires qu'ils ont eu de ce que Monsr l'Intendant a envoyez la derniere fois. Comme je vous l'ay mandé par mes precedentes, nous ne scavons ce qu'ils contienne, aussy il seroit bon, sous vostre meilleur avis, que vous tachiés à scavoir de Monsieur l'Intendant ce qu'ils contienne afin de nous en donner avis pour nous regler à l'advenant. Ce sera peut estre sur ceux des traites que les dernieres memoires ont esté envoyez.

. . . . . .

XXXVII

Le Même au Même (Extrait).
Audience de Colbert à Sceaux.

Paris 27 septembre 1682.

Messieurs,

. . . . . .

Nous fummes hier à Sceaux, Mr Gardien et moy, où

nous heume audience de Monseigr Colbert, et nous dist que il avoit veu nos memoires et qu'il falloit atandre que le Roy fust de retour à Fontaine Bleau, qui sera le six ou le sept du prochain.

Je prendré patience jusqu'à ce temps là ; puisque vous avez si bon espoir de nos affaires, cela me donne courage couay que sela me reveille fort de mes affaires.

Nous luy avons encore presenté un placet affin qu'il aye d'autant plus esgard à nostre misere et ce jour nous metterons un autre placet en main de monseigr le marichal, avecque cest adjournement ataché au pied, pour le prier, comme il vait demain desjuner avecq Mr Colbert, de (le) luy presenter luy mesme. C'est comme je vois vostre sentiment afin de couper chemin à tout ses innovations.

XXXVIII

Le Même au Même (Extrait).
Bellanger demande au Magistrat de prononcer sentence contre un locataire qui refusait de payer son loyer.

Paris, ce 3e Octobre 1682.

Messieurs,

... Celle-cy n'est seulement que pour vous prier incessament d'avoir la bonté de vouloir donner centence contre Marthin Vangave à ma femme pour le contraindre à payer son loyer qu'il doit comme cela et preferez à tous, et de vouloir considerer que je suis absent et que je ne puis vaquer à mes affaires comme vous le scavez. Faitte moy, s'il vous plaist, ce plaisir et vous (y) serez obligez n'y ayant rien de plus juste...

XXXIX

Le Même au Même (Extrait).
Bellanger se rend à une audience de Colbert. S'il échoue, dans sa démarche, il reviendra à Dunkerque.

Paris, ce 15e Octobre 1582.

Messieurs,

. . . . . .

Je part demain avecq Mr Gardien pour Fonteyne Bleau pour voir sy je pourrez avoir une fin de nos affaires et, sy je vois qu'il me remet encore, je vous le manderay et vous prierez de vouloir envoyer quelqu'un de vous autres, Messieurs, en ma place parceque mes affaires ne permettent pas que je reste davantage en ce lieu. Je feray tout mon possible pour faire reusir la chose sy plaist à Dieu...

XL

Bellanger et Gardien au Magistrat (Extrait).
Compte-rendu d'une audience de Colbert

A Fontaine Bleau, le 17 Octobre 1682.

Nous arrivames hier en ce lieu et ce matin nous avons eu audience de Mr Colbert auquel nous avons representé qu'à Seaux il nous avoit fait esperer qu'il termineroit l'affaire concernant les differends que la ville et les marchands avoient contre les fermiers du dommaine et des traittes. Sur quoy, en nous interrompant, il nous a dit qu'il avoit veu nos papiers mais qu'il n'en avoit pas encore fait rapport au Roy et qu'il le feroit. Nous avons adjoutté que nous voudrions bien luy bien estre moins importun, mais

que le supplions tres humblement de vouloir considerer qu'il y avoit tantost quatre mois que nous estions à la poursuitte de cette affaire et, ce qui estoit encore plus important, que pendant ces temps les fermiers des dommaines faisoient journellement des nouvelles entreprises et des demandes non accoustumées, jusqu'au point de faire assigner les maistres des navires pour donner la declaration de la quantité et qualité des marchandises qu'il vouloient faire decharger de leurs bords, representer leurs cognoissements pour payer ensuitte les droits, ce qui estoit notoirement contraire aux franchises de la ditte ville et habitans, dans lesquelles il avoit pleu à Sa Majesté de les confirmer. Mondt Seigneur nous a dit que ce n'estoit pas l'intention du Roy...

Dans deux ou trois jours, nous nous presenterons de rechef à l'audience de mondt seigr. C'est, Messieurs, tout ce qu'il ce peut faire humainement dans cette affaire et, s'il y avoit quelque autre chose à tenter, nous n'y manquerons pas. Tout ce qui se peut faire d'ailleurs dans les bureaux et envers les commis pour penetrer l'estat des choses n'est pas oblié.

XLI

Gardien et Bellanger au Magistrat (Extrait).
Ils rendent compte de diverses démarches.

De Fonteyne Bleau ce 21e Octobre 1682.

Messieurs,

Nous sommes sans vostre à respondre. Selle-cy n'est que pour vous donner avis que nous nous presentons touttes les jours à l'audience de Mr Colbert lequel nous dit qu'il n'a pas encore fait rapport au Roy de nos affaires et qu'il

faut prendre patience. Il a renvoyez nostre placet à Mr de Vobourg et, quelque jours apres, Mr Legendre et deux autres des fermiers des dommaines sont venus en Cour, mais nous (ne) les avons pas encore veu à l'audience. Nous ne scavont s'ils ont parlé à Mr Colbert. Nous les avont rencontrés deux ou trois fois ; ils nous ont acosté, mais nous n'eusme pas grande conferance ensanble.

Nous croyons qu'il y aura bientost un arrest rendu pour toutte chose...

Nous esperons que tout cera reglé aux premier jour ; nous ne perdons pas un seul moment de temps, soyez en persuadé. C'est tout ce que nous vous pouvons dire pour le present et sommes, Messieurs, vos tres humbles et obeyssants.

Signé : BELLANGER et GARDIEN.

XLII

Demadrys au Magistrat.
Notification d'un arrêt du Conseil d'Etat.

A Ipre le 30 Octobre 1682.

Messieurs,

Vous connoistré sy clairement par l'arrest du Conseil d'Etat du Roy cy joinct, en date du 15 de ce mois, l'intention de Sa Majté que je n'ay rien à y ajouter. Je suis toujours, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : DEMADRYS.

XLIII

Gardien et Bellanger au Même (Extrait).
Audience de Colbert.

Messieurs,

Nous nous sommes presenté hier à l'audience de Mgr Colbert auquel M. Belanger, portant la parole, a dit qu'il le supplioit de nous pardonner si nous nous rendions si importuns pour les affaires de Dunckerque, lui representant qu'il y avoit quatre mois entier qu'il estoit à la poursuitte de ces affaires, que cela causoit grand prejudice au commerce qui en estoit interrompus et aux affaires de tous les marchands en general et aux siens en particullier et qu'ainsy qu'il supplioit tres humblement mondt seigneur d'y voulloir mettre fin et terminer les choses selon les esperances qu'il nous en a données. Il a respondu qu'il le feroit, mais que pour cela sa presence n'estoit pas necessaire et qu'il se pouvoit retirer. Mr Bellanger a repliqué que ç'auroit esté une grande consolation, et pour le general et pour luy en particullier, que ces affaires eussent esté terminés durant sa deputation puisqu'il avoit passé tant de temps. A quoy mondt seigneur a reparty qu'encore une fois elles se finiroient bien sans mondt Sr Bellanger.

Nous nous sommes retirez et nous croyons avoir penetré par le moyen de nos amis que les choses tireront encore en longeur et que mondt seigneur est en quelque disposition d'escrire encore à Mr l'Intendant sur quelques circonstance et dependance de l'affaire...

XLIV

Bellanger au Même (Extrait).
Même objet.

De Fontaine Bleau ce 24e Octobre 1682.

Messieurs,

Nous vous escripvons, Mr Gardien et moy, sur ce qui c'est passé ce jour de hier. Vous en voyé le detail ainsy. Il n'y a plus affaire de deputé, sauve vostre meilleur avis, puisque j'ay eu congé de la sorte. Je voye bien qu'il ne veut plus estre importuné et qu'il le faut (Colbert) laisser faire puisque il est instruict de tout. Je crois, sous vostre meilleur avis, qu'il sera plus à propos de remettre tous les affaires entre les mains de Monsr Gardien qui aura le soin de poursuiver l'affaire jusques à ce qu'elle soit terminé. Pour moy, je n'oseroit plus me presenter devant luy (Colbert) pour ce mesme sujet puisque il m'a donné mon congé ; c'est pourquoy je parts avecq monsieur Gardien pour Paris pour y attendre vos ordres, le plus tost qu'il vous sera possible, pour y obeyir...

XLV

Le Même au Même (Extrait).
Bellanger, en attendant les ordres du Magistrat, s'occupe de diverses affaires concernant Dunkerque,

Paris, ce 31 Octobr 1682.

Messieurs,

Je suis sans vostre à respondre depuis celle que je me suis donnée l'honneur de vous escrire de Fonteyne Belau où je n'attans plus que vos ordres pour partir.

Nous avons du depuis nostre arrivée à Parys trouvé à propos de voir monsieur Peletier et monsr Frenoit aux

sujet de la consommation de la ville pour l'entrée et la sortie, et apres luy avoir fait connoistre le grand prejudice que nous fait le dernier arest du 6e decembre 1681 qu'il ont (les fermiers) obtenu pour mettre les Bureaux à nos portes pour y faire payer les droits entrant et sortant de tout les marchandises qui se consomme dans nostre ville et, croyant que nous demandions à faire casser le susdt arrest, il nous (a fait) dire qu'il ne falloit point songer à cela et que cela ne ce pouvoit faire, mais bien à trouver des moyens à facilité le commerce par la moderation des droits et, pour cest effect, ils nous demanderent un memoire de nos intentions, ce que nous avons fait et mis en main de M. Frenoit, conforme à celuy cy encloz et, ce jour, nous luy avons parlé et nous a dit, à Mr Gardien et à moy, qu'il l'avoit fait voir à Messieurs les Interessez et, au mesme temps, il auroit resolu d'envoyer ce memoire à un de ses Messieurs qui est à present à nos cartiers pour informer de la chose et, au mesme temps, leur en faire un juste rapport pour ensuitte conferer par ensamble, nous faisant esperer qu'il nous donneroit soulagement.

C'est ce que nous vous avisons la dessus pour vous prier, cistost la presente reçeue, de tacher de voir cest Intéressé et de voir avecq luy s'il n'y at rien à augmenter et ce que nous avons demandez qui est bien juste.

Nous vous prions de ne pas negliger cette occasion et je serez (tourmenté) en attendant vostre responce et vous prions ensuitte de scavoir de monsieur l'Intendant sy Mr Colbert ne lui at plus escript ny rien mandé touchant les domaines et traites. C'est ce que nous vous prions de nous faire seavoir au plus tost et sommes, Messieurs, vostre tres humble et obeyssant serviteur.

Signé : BELLANGER.

L'Intéressé qui est par delà s'apelle Mr de Courchant. Nous avons prins conseil, Mr Gardien et moy, pour voir sy nous aurions peu faire casser l'arret, mais l'on nous a conseillez de ne rien faire, que nous ne pourions jamais obtenir cela atendu que ce sont des messieurs qui ont tout de leur costé ce qui veullent.

XLVI

Le Magistrat à Le Pelletier.
Félicitations à propos de sa nomination au Contrôle général des Finances.

Monseigneur,

Nous venons d'apprendre avecq une joye extreme la promotion de Vostre Grandeur en la place et dignité de feu Mgr Colbert. Nous n'avons voulu manquer de nostre debvoir que de venir feliciter à icelle, priants tres humblement Vostre Grandeur de nous honorer de sa protection aux occurences et d'estre persuadé que sommes et demeurerons à toujours avecq la derniere submission et respect,

Monseigneur,

de Vostre Grandeur,

Les tres humbles et obeyssants serviteurs.

Les Bailly, Bourgmestre et Eschevins de la Ville de Dunkerque.

Dunkerque, 18e 7bre 1683.

XLVII

Le Pelletier au Magistrat.
Réponse à la lettre précédente.

Messieurs,

Je vous auriez remercié plus tost de la part que vous prennez a l'honneur que Sa Majté m'a fait sy l'accablement

d'affaires où je suis ne m'en avoit empeché. Comme vous travaillez utilement au bien de la justice et des sujets du Roy, ne doutez pas, Messieurs, que je n'aye une grande joye d'avoir occasions de faire valoir vos services et de vous temoigner que je suis tres veritablement, Messieurs, vostre tres affectioné serviteur.

Signé : LE PELETIER.

A Versailles, ce 11e Octobre 1683.

Et plus bas : LES ESCHEVINS DE DUNCKERQUE.

XLVIII

Le Magistrat à Bellanger et Gardien (Extrait). Réponse à leur lettre du 31 Octobre [1]

Dunckerque 5 Novembre 1682.

Messieurs Bellanger et Gardien,

Nous avons receu celle du sr Bellanger du 31me du passé. Pour responce dirons avoir escript audt sr Belanger qu'il n'avoit à songer à se revenir puisque monseigr Colbert avoit dit que sa presance n'estoit plus necessaire et qu'il auroit laissé tous les papiers entre mains de monsr Gardien et, comme peult estre il pourroit avoir resté [2] encores à Paris, nous dirons avoir veu icy Monsieur de Courchant, ung des fermiers genereaux, auquel nous avons, avecq une partie de messieurs les marchands, fait connoistre les interests (dommages) causées à la ville par l'arrest du VIe decembre 1681, qui nous a dit : « Il fault que vous donniez, Messieurs, vos memoires », ce que nous avons fait, de sorte

[1] Voir annexe XLV.

[2] *Avoir resté à Paris* — Flandricisme.

qu'avecq celuy presenté par delà et du costé de cette ville, la Compagnie des dts messieurs (les fermiers généraux) pourra facilement voire le grand prejudice causé par le dit arrest aux dits marchands de cette ville et le peu de revenus pour leur fermes, à quoy ils pourront tant plus tost apporter le remede necessaire, ayant le tout remarqué sur les lieux, s'ils veullent condescendre au maintien du peu de commerce qu'il nous reste.

Monsieur l'Intendant est encore à Ipre et nous n'avons rien ouy de luy au regard de ce que monseigneur Colbert auroit peu mander de luy touchant les domaines ; si nous apprenons quelque chose, ne manquerons pas de vous le faire scavoir et cependant prions tres humblement de tenir la main à la solicitation de ses affaires.

. . . . . .

XLIX

Bellanger au Magistrat.
Il annonce son départ de Paris.

Paris, ce 10 Novembre 1682.

Messieurs,

J'ai receu en temps la chere vostre du 7e courant que je delivre à Mr Gardien pour ensuitte prendre ses mesures sur ce que vous luy ordonné ; en suitte de vos avis et comme j'ay veu que vous me croyez party et que vous ne me mandez pas de rester davantage, ayant trouvé à propos avecq Mr Gardien que je n'avois plus à faire à Paris puisque le dt sieur est instruit de tout chose et qu'il ne manquera pas à soliciter tout ceux qu'il y at à voir...., c'est ce qui me fait resoudre de partir ce jour par voye de L'Islle pour me rendre aupres de vous, ne pouvant plus

solicitter davantage, et suis avecq respect, Messieurs, vostre tres humble et obeyssant serviteur.

Signé : BELLANGER.

Monsieur Gardien m'a tesmoigné qu'il voudroit bien estre payez de sa pention de 300 livres. Sela ne se debvroit pas demandé. Sous vostre mesme avis pour luy donner courage à bien travailler pour vous.

L

Gardien au Magistrat.

Nécessité de recourir à l'Intendant pour obtenir une solution satisfaisante de certaines questions fiscales. Annonce d'une réduction des droits perçus sur les vins et les eaux-de-vie.

A Paris, le 26 Novembre 1682.

Messieurs,

Depuis dimanche dernier jusques au jour d'hier j'ay fait deux voyages à Versailles. J'y ay toujours demandé des nouvelles des affaires contre les fermiers des dommaines et l'on m'at toujours respondu que l'on n'avoit point encore de responce de Mr Demadrys. Vous pouvez, Messieurs, soliciter mondt sieur l'Intendant sur les lieux et me donner avis, s'il vous plaist, quand il aura escript.

Quant à Messieurs des traites ils m'ont hier asseuré que dès lundy ils avoient envoyé leurs ordres bien signé à Mrs leurs receveurs et controlleurs de n'exiger que les deux tiers des droits sur les vins et la moitié sur les eaux-de-vie. Sur cela et sur leur perseverance aux reffus de donner quelque franchise et liberté pour les marchandises et denrées qui entrent et sortent de Dunckerque par terre pour le commerce du plat pays, je leur ay representé, outre les raisons alléguées par cy devant, que vous seriez

obligez de renvoyer des deputez pour vous en plaindre à M. Colbert, d'autant que ces choses causoient un tres grand prejudice et incommodité aux habitans, mais ils m'ont respondu qu'ilz s'estoint relachez et avoir fait grace de tout ce qui leur estoit possible et m'ont tesmoigné ne pas craindre les plaintes.

Faites-moi l'honneur de me croire toujours entierement, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN

LI

Gardien au Magistrat.
Demadrys a envoyé des renseignements à Colbert.

A Paris, le 28 Novembre 1682.

Messieurs,

Je suis enfin certain que M. Demadrys a rescrit et envoyez son advis à Monseigneur Colbert sur les affaires d'entre vous et les fermiers du dommaine. Je tache de penetrer ce qu'il contient et cependant je fais instance à ce qu'il plaise à mondit seigneur de decider et de vous donner expedition favorable. Je suis de tout mon cœur, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

LII

Gardien au Magistrat. Nouvelles démarches. Son échec. Il se refuse à continuer davantage.

A Paris, le 10e Décembre 1682.

Messieurs,

J'ay enfin joinct M. Moulle qui m'a communiqué l'ordre

dont j'ay tiré copie que je vous envoye cy jointe, et m'a asseuré que la Compagnie estoit toujours en resolution de s'y tenir ayant esté conserté avecq M. Demadrys auquel ces messieurs ferons responce. Mais pour la liberté de quelque quantité de marchandises par vous demandée pour la sortie par terre de vostre ville en faveur du plat pays, c'est à quoy ils ne veulent point entendre, mais se tenir à l'arrest du six^e^ decembre 1681. Je leur ay representé tous ce qu'il convenoit sur cette liberté en faveur du plat pays et que la chose importoit peu à leur ferme, mais ils ne veullent rien changer.

J'ay eu quelque entretien particullier avecq aucun d'eulx et je croy, nonobstant cette fermeté de la Compagnie, que si, lorsque M^r^ l'Intendant sera en vostre ville et qu'il y aura un Interessé qui fera la visitte, vous prenniez cette occasion et que vous puissiez obtenir de mond^t^. S^r^ l'Intendant qu'il menageast quelque chose avecq eulx en vostre faveur pour quelque denrées sortant pour le plat pays, jusques à une certaine quantité, ils y pourroient donner les mains et en me faire un reglement et ordre comme ils ont fait pour ce qui entre. Je ne vous dist pas cela sans sujet, mais s'est le seul moyen d'y reussir. Quand aux affaires concernant le dommaine, je vous diray, Messieurs, que je scay de bonne part que M. C.... veut que l'arrest du 18^e^ avril 1682 en faveur des fermiers pour le debit des eaux de vie soyent executté, mais aussy il ne souhaitte pas que les fermiers fassent aucunne nouveauté au delà de ce qui est porté par led^t^ arrest. Cependant il ne statuera rien sur tous vos memoires ny pour vous ny pour le fermier. Je scay que cela est surprennant, mais enfin je n'y vois point d'autre remede que de vous deffendre en general sur vos privileges et l'usage des precedents fermiers et sur le deffaut de ceux cy d'apporter ni representer aucun

ordre de la Cour pour l'execution de leurs nouvels pretentions, et s'il veulent user de violence, vous (vous) en plaindré à monseigr l'Intendant et lui desduiré les mesmes raisons que je vient de toucher. Apres estre ainsy informé de la disposition où est monsieur C..., il ne me serviroit (comme je ne le marque desjà que trop) qu'à le chagriner de se presenter davantage à luy pour n'en avoir (que) des responces inutils et daidaigneuses, cela est reglé, ou mesme nulle responce. Vous pouvez, Messieurs, si vous voulez, lui en escrire encore, et j'auray soin de suivre les lettres, mais je n'en espere non plus que des offices de vive voix que Mrs vos deputé on fait et que j'ay fait aussy depuis. Je voudrois pouvoir mieux, mais, quand il iroit de ma vie, je ne poudroit davantage.

Je suis de tout mon cœur, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : GARDIEN.

LIII

Correur au Magistrat.
Il annonce la mort de Colbert.

Mgr Colbert est mort aujourd'huy à trois et un cart du matin. Mr le marquis de Seignelay party un moment apres pour aller trouver le Roy, on est dans l'incertitude qui pourra occuper cette place, et on verra peut estre dans les grand postes une personne à quoy l'on s'attendra le moings. Cette mort apportera un grand changement dans les finances et, pour empecher qu'il n'arrive quelque confusion, on a commis Mr Pussort, Conseiller d'Etat, Mr Demarest Intendant des Finances, et M. du Mez, garde du thresor royal, pour agir pour les affaires courantes jusques à ce que Sa Majesté ait choisie un autre ministre;

de cette maniere je crois qu'il sera necessaire de recommancer de nouveaux touttes les affaires, de quoy on ne vouloit presque poient entendre parler; peut estre aurez vous plus de facilité à l'advenir. Je le souhaitte pour les interests du commerce de vostre ville. Je me donne l'honneur de vous escrire quoy que je sache bien les pas que l'on a fait et les lettres que l'on a escritte pour m'oster l'agence que m'avez donnée avecq tant de bonté et dans toutte les formes. Quoy qu'il en arrive, je ne laisseray d'estre toujours tout à vostre service et ce qui m'a instruys dans cette affaire c'est qu'asseurement Mr. de Frennois me fait la grace d'estre fort de mes amis et m'en donner tous les jours des marques; il faut qu'il ait esté extrement oisible de ses parents pour avoir escrit comme il l'a fait. Cependant, Messieurs, vous estes toujours les maistres de choisir qu'il vous plaist. En attendant l'honneur de vos commandement je suis entierrement, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : CORREUR.

A Paris ce 6e Septembre 1683.

LIV

Correur au Magistrat.
Seconde lettre relative à la mort de Colbert.

A Paris ce 7e Septembre 1683.

Messieurs,

Je me donnay hier l'honneur de vous faire scavoir la mort de Mr Colbert et aujourd'huy je vous donne avis que Mr Le Peletier, frere de Mr Le Peletier Intendant de l'Ille, a esté mis à sa place. Cependant on laisse à Monseigr le marquis de Seignelay les fonctions de sa charge et l'on a

osté à Mr le marquis de Blainville, son frere, la Surintendance des Bastimens que l'on a donnée à Mgr de Louvois. Ainsy va le monde. La maison de Colbert qui touchoit quasy au ciel n'est plus presentement qu'un ombre de la fortune. Je crois que, quand les choses seront bien establis, il faudra un peu remeuer les affaires qui ont esté refussée. J'espere que nous y auront plus de facilité. Je le souhaitte pour la satisfaction du pays. Je suis entierement, Messieurs, Vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : CORREUR.

LV

Le Même au Même.
Il donne des nouvelles de Versailles et recommande l'envoi de félicitations à Le Pelletier et à Louvois.

A Paris, ce 17e Septembre 1683.

Messieurs,

J'ai receu la lettre du 13e de ce mois que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. Je crois vous avoir fait scavoir que le Roy avoit donné la place de Mr Colbert à Mr Le Pelletier et que c'estoit à luy presentement à qui il falloit s'adresser pour toutes les affaires qui consernoient les finances, et mesme il ne seroit pas mal à propos, Messieurs, que vous escrivisiez une lettre à Mgr Le Pelletier Ministre d'Estat et Controleur General des Finances, par laquelle vous luy demanderez l'honneur de sa protection et puis, quelque temps apres, suivant que je verrés le cours des affaires, je vous donneray advis lorsqu'il faudra travailler pour les interests de vostre generalitez et particulierement pour le commerce qui fait tout l'estat de vostre ville. Mais, Messieurs, je crois estre encore obligez de vous dire que

Mgr de Louvois ayant presentement la Sur Intendance des Batimens, Artz, Commerce et Manufactures de France, il seroit, s'il vous plait, necessaire que vous luy en fissiez une lettre de compliment et le prier de vouloir bien soustenir vostre commerce qui diminue à veue d'œil. Je suis asseuré qu'il trouvera ce compliment fort bon. Je vient d'apprendre tout presentement une nouvelle qui est que Sa Majesté a donné à Mr le marquis de Seignelay pour adjoint Mr de St Pouange pour touttes les affaires de la marine. Voilà un terrible controleur que l'on donne à mondt Sr de Seignelay. . . . . .

. . . . . .

Je suis et serray toute ma vie pour tout ce qu'il vous plaira me commander, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : CORREUR.

LVI

Correur au Magistrat.
Conséquenoes de la mort de Colbert — Nouvelles démarches à tenter.

A Paris ce 22e Septembre 1683.

Messieurs,

Jy receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire avecq une incluse pour monseigneur Le Peletier à qui demain je la donneray en main propre et, en mesme temps, je luy feray vos compliments. Ce preambule ne sera pas mal à propos pour la suitte parce qu'il est en estat de vous donner du soulagement s'il le veut. Cependant, Messieurs, il faut, s'il vous plaist, que vous mestiez en estat touttes vos affaires afin que, quand il sera temps, ce que je me donneray l'honneur de vous faire scavoir, on puisse

agir incessamment . . . . . .

La joinction de Monseigr de Seignelay avecq Mr de St Pouange pour la Marine n'est pas encore faitte. Il y a d'autre mistere qui se remeue. La dessus, en lon, on en attent l'issue avecq impatience ; je vous en donneray les avis necessaires schachant bien l'interest que la ville de Duncquerque y doit prendre.

Je suis entierement, Messieurs, vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : Cgbreur.

LVII

Le Magistrat à Louvois.

Il le félicite de sa nomination à la Surintendance des Bâtiments.

Monseigneur de Louvois,

Nous venons d'apprendre avecq une joye extreme que Sa Majesté vous a confié la Surintendance des Bastiments, Arts, Commerce et Manufactures de France. Nous avons cru, Monseigr estre de nostre debvoir de vous y souhaitter toutte sorte de contentement, satisfaction, bonheur et prosperité. Nous avons jusques à present receu en touttes rencontres la faveur de vos prosperitez, protections dont nous sommes infiniment obligez à Vostre Grandeur et voulons esperer qu'icelle aura la bonté de nous les continuer et nottament au regard du commerce et qui fait l'unicq subsistence de cette ville et maintien de tous bourgois et habitans, priants avec avecq le dernier respect et submission qu'il vous plaise, Monseigneur, de nous proteger au faict du dit negoce et commerce, lequel journellement à veue d'œil nous voyons diminuer et venir à neant, si ne

soyons secouru de vostre ayde et faveur, et demeurerons en toutte humilité et submission,

Monseigneur,

De Vostre Excellence les tres humbles, tres obeyssants et tres obligés serviteurs.

LES BAILLY, BOURGMESTRE ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE DUNCKERQUE.

22e Septembre 1683.

LVIII

Correur au Magistrat.
Débat aveo les Fermiers Généraux.

A Paris, ce 18e mars 1684.

Messieurs,

Je ne me suis pas donné l'honneur de vous escrire il y a longtemps parce que je n'avois rien icy à poursuivre pour vos interests et que les papiers que les fermiers avoient produits pardevant Mgr le Controleur general ayant esté envoyés à Mr l'Intendant Demadrys, je devois attendre que les dits papiers, avecq les avis de mondt Sr l'Intendant sur le tout, fussent renvoyez à la Cour.

On me donna hier advis que les dits fermiers devoient ce trouver en corps chez Mr Le Peletier de Souzy devant qui presentement presque que touttes les affaires sont renvoyez par Mgr le Contrôleur General son frere. Je ne manquay pas d'y aller. J'y trouvay les dits fermiers, qui sachant que j'ay l'honneur d'agir pour vos affaires, vinrent m'accoster. Ils me firent quelque propositions, mais, comme je les trouvay un peu captieuses et que je scais que ces sortes de messieurs ne cherchent qu'à endormir leurs parties pour ensuitte les faire tomber dans

le panneau, je leur repondit que, comme presentement nous estions dans un Ministere qui rendoit la justice, qui ne vouloit pas l'accablement des peuples, j'attendrons (nous attendrions) tranquillement la juste descision de nos affaires de ce coté là.

Quelque temps apres, Mr Le Pelletier de Souzy sortoit de son cabinet. Je l'aborday en luy faisant un compliment de vostre part et je le suppliay de vos honnorer de sa protection pour vos affaires presentes. Il me dit qu'elles estoient entre les mains de Mgr le Controlleur general avecq les advis de Mr l'Intendant Demadrys et que, sy elles luy sont renvoyez, qu'il rendra service avecq plaisir.

Je varray mondt seigr le Controlleur general sur ce sujet et je luy feray connoistre les choses les mieux qu'il me sera possible. Si vos affaires viennent à Mr Le Peletier de Souzy, il sera necessaire que M. Demadrys luy escrive. Je scay que mondt Sr de Souzy a une extreme consideration pour luy.

Je feray asseurement mon debvoir pour tout ce qui vous conserne et je me tiendray alerte sur les actions de vos fermiers et s'employerons tous mes soins pour que rien ne se puisse à vostre prejudice. Je me donneray l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui se passera. Je suis entierement, Messieurs, Vostre tres humble et tres obeyssant serviteur.

Signé : CORREUR.

LIX

Le Magistrat à Demadrys.
Plaintes contre les commis des traites.

Monseigneur l'Intendant,

Le Sr Maril nous a fait plainte, comme vous verrez

par sa requeste que nous prenons la liberté de vous envoyer que le recepteur des traittes sans aucunne formalité de justice, permission ny ordre de vostre subdellegué, a fait mettre trois gardes dans sa maison pour le contraindre au payement de 49 l pour quelque grain de lin qu'il pretend que le dt Marel auroit fait passer, ce qu'il denie formelement, soutenant de n'en avoir fait passer. aucun et par consequent ne rien devoir.

Ce procedé nous parroit une violence tout à fait extraordinaire contre le droit et privileges de nos bourgois et entierement contraire au commerce ; parce que cela detruit le credit des marchands, nous croyons que ce n'est pas l'intention de Sa Majesté, ny la vostre, et nous vous venons prier, Monseigneur, d'avoir la bonté de vouloir bien vous faire informer à fond de cette affaire pour punir celuy qui a tort et empecher que nos bourgois ne soyent pas davantage vexez de pareil traitement, et ils vous en auront des obligations tout à fait grandes.

. . . . . .

LES BAILLY, BOURGMESTRE ET ESCHEVINS
DE LA VILLE ET TERRITOIRE DE DUNCKERQUE.

Signé : TUGGHE.

Dunckerque, le 10e Décembre 1687.

TABLE DES PIÈCES ANNEXES

Extraites du registre de la Correspondance du Magistrat de Dunkerque (1660-1683)

I. — Le Magistrat à lord Clarendon. — Félicitations au sujet de l'avènement de Charles II et de l'élévation de Clarendon au poste de Chancellier, le 25 Juin 1660. (F° 73 R° et V°) 160

II. — Le Magistrat à Pellaert et Bellanger (Extrait). Objet de leur mission, 27 Juillet 1682. (F° 290 V°)..... 161

III. — Gardien à de Brier, Conseiller pensionnaire (Extrait). — Il se met à la disposition des deux délégués, 27 Juin 1682. (F° 280 R°)... 162

IV. — Pellaert et Bellanger au Magistrat. — Compte-rendu de leurs démarches près de Correur et de leur première visite à d'Estrades, 29 Juin 1682. (F° 280 R° et V°)..... 162

V. — Les mêmes au même. — Nouvelle visite à d'Estrades, 2 Juillet (F° 281 R° et V°) 164

VI. — Gardien au même. — Il a reçu la visite de Bellanger et de Pellaert à la disposition desquels il s'est mis, 4 Juillet. (F° 282 R°). 465

VII. — Pellaert et Bellanger au Magistrat (Extrait). Rapports des délégués avec Gardien. Explications embrouillées.— Première audience de Colbert. Excuses. 7 Juillet. (F°s 282 R° et V° — 283 R° et V°)..... 165

VIII. — Gardien au Magistrat. — Mise au point du récit des délégués par Gardien. Sa version, 7 Juillet. (Fos 283 Vo 284 Ro)..... 167

IX. — Pellaert et Bellanger à De Brier, Bourgmestre de Dunkerque (Extrait). — Nouvelles explications des délégués, 17 Juillet. (286 Ro et Vo, 287 Ro)..... 168

X. — Les mêmes au Magistrat. — (Extrait) 19 Juillet. — Ils se proposent de réclamer l'intervention de Louvois. (Fos 287 Ro et Vo, 288 Ro)..... 170

XI. — Les mêmes au même. — Ils font le récit de leurs démêlées avec Gardien, 23 Juillet. (Fos 288 Ro et Vo, 289 Ro)..... 170

XII. — Gardien au même. (Extrait). — Version de l'agent en Cour, 24 Juillet. (Fo 289 Ro et Vo) 172

XIII. — Le Magistrat à Gardien. — Excuses au sujet de ce qui s'est passé, 27 Juillet. (Fo 290 Ro)..... 173

XIV. — Le Magistrat à Pellaert et à Bellanger (Extrait). — Ordre aux délégués de s'entendre avec Gardien et de se réconcilier avec lui. — Même date (Fos 290 Ro et Vo)..... 174

XV. — Gardien au Magistrat. — Il se réconcilie avec les députés, 1er Août (Fos 291 Vo, 292 Ro)..... 175

XVI. — Pellaert et Bellanger au même. — Ils se félicitent que quelques unes des questions qu'il avaient à traiter soient remises à la décision de l'intendant. — Leur voyage à Versailles le 25 Juillet. — Tentatives pour

voir d'Estrades, 29 Juillet. (F° 291 R° et V°) 175

XVII. — Les mêmes au même. (Extrait). — Entretien avec Vaubourg. — Audience de Colbert. — Visite à d'Estrades, 4 Août. (F°s 292 R° et V°, 293 R°) 177

XVIII. — Gardien au même. — Relativement au même objet, 4 Août. (F°s 293 V° et 294 R°). 180

XIX. — Bellanger au même. — Réclamation relative à un logement militaire, 8 Août (F° 295 R° et V°)..... 181

XX. — Louis XIV à Foucault. — Lettre écrite par sa Majesté à Monsieur Foucault, Commandant dans la Ville de Dunkerque, touchant la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, 6 Août 1682. (F°s 294 R° et V°, 295 R°)..... 182

XXI. — L'Intendant Demadrys au Magistrat. — Naissance du duc de Bourgogne. — Demande de renseignements. — Observation sur les dépenses des délégués à Paris, 14 Août. (F° 297 V°)..... 184

XXII. — Le Magistrat à l'Intendant Demadrys (Extrait). — Réponse à la précédente, 17 Août. (F° 298 R° et V°) 185

XXIII. — Pellaert et Bellanger au Magistrat. (Extrait). — Visite de d'Estrades à Colbert. — Règlement de la pension servie par la ville au Maréchal, 13 Août. (F°s 296 V°, 297 R°). 186

XXIV. — Les mêmes au même. (Extrait). — Audience de Colbert. — Les délégués n'ont pas de nouvelles directes du Magistrat. —

Ils demandent une réponse relativement à la pension du Gouverneur et réclament des instructions, 16 Août. (F° 299 R° et V°) 168

XXV. — Gardien au même. — La pension du Maréchal d'Estrades, 27 Août. (F° 299 V° 300 R°) 190

XXVI. — Pellaert et Bellanger au même. (Extrait). — Même sujet, 27 Août. (F°s 300 V°, 301 R°) 191

XXVII. — Bellanger et Pellaert à Pierre-Denis Debrier, Bourgmestre. — La pension du Maréchal d'Estrades, 27 Août. (F° 301 R° et V°)..... 193

XXVIII. — Les mêmes au même. — Une visite à d'Estrades, 1er Septembre. (F°s 304 R° et V° 305 V°) 194

XXIX. — Le Magistrat à d'Estrades. — Avis du payement de sa pension, 31 Août. (F°s 302 V° 303 R°)..... 196

XXX. — Le même à Pellaert et Bellanger. — On les informe de ce payement, 31 Août. (F° 302 V°)..... 197

XXXI. — Le Maréchal au Magistrat. — Remerciements de d'Estrades, 4 Septembre (F°s 304 V°, 305 R°)..... 198

XXXII. — Pellaert et Bellanger au Magistrat. (Extrait). — Réponse à la lettre du 31 Août. — Visite à d'Estrades, 4 Septembre. (F°s 305 V°, 306 R°)..... 198

XXXIII. — Les même au même. (Extrait). — Pellaert et Bellanger à Versailles. — Audience de Colbert, 6 Septembre. (F° 306 R°

et V°)..... 200

XXXIV. — Le Magistrat à l'Intendant Demadrys. — Il demande l'autorisation d'envoyer un subside à Bellanger, 16 Septembre (F° 307 R° et V°)..... 201

XXXV. — Gardien au Magistrat. — Il réclame sa pension. (Extrait), 19 Septembre (F° 307 V°) 202

XXXVI. — Bellanger au même. (Extrait). — Insuccès de ses démarches, 24 Septembre (F° 308 V° 309 R°)..... 203

XXXVII. — Le même au même (Extrait). — Audience de Colbert à Sceaux, 27 Septembre (F° 309 R° et V° 310 R°)..... 203

XXXVIII. — Le même au même. — Bellanger demande au Magistrat de « prononcer sentence » contre un locataire qui refuserait de payer son loyer, 3 Octobre. (F° 310 R°). 204

XXXIX. — Le même au même (Extrait). — Bellanger va voir Colbert ; s'il échoue dans sa démarche, il reviendra à Dunkerque, 15 Octobre. (F° 310 R° et V°)..... 205

XL. — Bellanger et Gardien au même (Extrait). — Compte-rendu d'une audience de Colbert, 17 Octobre. (F° 310 V° 311 R°)..... 205

XLI. — Gardien et Bellanger au Magistrat. — Ils rendent compte de diverses démarches, 21 Octobre (F° 311 R° et V°)..... 206

XLII. — Demadrys au Magistrat. — Notification d'un arrêt du Conseil d'Etat, 30 Octobre. (F° 313 R°)..... 207

XLIII. — Gardien et Bellanger au même (Extrait).

— Audience de Colbert, 24 Octobre. (F° 312 R° et V°)..... 208

XLIV. — Bellanger au même, 24 Octobre. — Même objet (Extrait). (F° 311)..... 209

XLV. — Le même au même (Extrait. — Bellanger, en attendant des ordres du Magistrat, s'occupe de diverses affaires concernant Dunkerque, 31 Octobre. (F° 313 R° et V°)..... 209

XLVI. — Le Magistrat à Le Pelletier. — Lettre de félicitation à propos de sa nomination au Contrôle Général des Finances, 18 Septembre 1683 (F° 332 V°)..... 211

XLVII. — Le Pelletier au Magistrat — Réponse à la précédente, II Octobre 1683. (F° 333 R°). 211

XLVIII. — Le Magistrat à Bellanger et Gardien. (Extrait). — Réponse à la lettre du 31 Octobre, 5 Novembre.— F°s 314 V°, 315 R°).. 212

XLIX. — Bellanger au Magistrat. — Il annonce son départ de Paris, 7 Novembre (F° 310 V°) 213

L. — Gardien au même. — Nécessité de recourir à l'Intendant pour obtenir une solution satisfaisante de certaines questions fiscales. — Annonce d'une réduction des droits sur les vins et les eaux-de-vie, 6 Novembre. — (F° 319 R°)..... 214

LI. — Le même au même. — Demadrys a envoyé des renseignements à Colbert, 21 Novembre. — (F° 319 R°)..... 215

LII. — Le même au même. — Nouvelles démarches. — Son échec. — Il se refuse à continuer davantage, 10 Décembre 1682. —

(Fa 329 Ro et Vo) 215

LIII. — Correur au Magistrat. — Il annonce la mort de Colbert, 6 Septembre 1683. (Fo 331 Ro et Vo) 217

LIV. — Le même au même. — Seconde lettre relative à la mort de Colbert, 7 Septembre 1683. — (Fos 330 Vo, 331 Ro)..... 218

LV. — Le même au même. — Il donne des nouvelles de Versailles et recommande l'envoi de lettres de félicitations à Le Pelletier et à Louvois, 17 Septembre 1683. (Fos 331 Vo, 332 Ro)..... 219

LVI. — Correur au Magistrat. — Conséquences de la mort de Colbert.— Nouvelles démarches à tenter, 22 Septembre 1683. — (Fo 333 Vo) 220

LVII. — Le Magistrat à Louvois. — Il le félicite de sa nomination à la surintendance des bâtiments, 28 Septembre. — (Fo 334 Ro)..... 221

LVIII. — Correur au Magistrat. — Débat avec les fermiers généraux, 18 Mars 1684,— (Fo 345 Ro et Vo)..... 222

LIX. — Le Magistrat à Demadrys. — Plaintes contre le Receveur des traites. (Extrait).— 10 Décembre 1687. — Fos 369 Vo, 370 Ro).. 223

ÉTUDE

SUR LA

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE

ETUDE

SUR LA

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

EN FRANCE

Par M. E. BOIVIN, Membre titulaire

Avant la Révolution Française, la propriété littéraire existait, non comme un droit, mais comme une concession de la royauté ; l'auteur d'un livre l'exploitait au moyen d'un privilège octroyé par le roi, pour le faire imprimer par un libraire. Ces privilèges étaient donnés sous la forme de « Lettres de Chancellerie » ; ils étaient reproduits en tête ou à la fin du livre. Le monopole de la publication dérivait ainsi d'une concession royale.

Les publications sans privilège du roi n'obtenaient aucune protection ; au contraire, loin de constituer un droit, elles étaient considérées comme un délit ; et l'on a vu souvent les auteurs non munis du privilège royal poursuivis devant les parlements, qui se montraient très sévères pour réprimer cette infraction.

Sous Louis XIV, la condition des écrivains fut améliorée par les arrêts du Conseil de 1777 et de 1778 ;

quelques garanties leur furent accordées, sans toutefois déroger au principe fondamental du privilège. La faculté d'imprimer un livre était toujours liée à la concession du pouvoir royal, mais non regardée comme un droit appartenant exclusivement à l'auteur ou à l'imprimeur. Le préambule de l'arrêt de 1777 était ainsi conçu : « Le « privilège en librairie est une grâce fondée en justice, « et qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de « récompenser son travail ; si elle est obtenue par un « libraire, de lui assurer le remboursement de ses « avances et de l'indemniser de ses frais. Cette diffé- « rence dans les motifs en doit produire une dans la « durée ; l'auteur a sans doute un droit plus assuré à « une grâce plus étendue, tandis que le libraire ne peut « se plaindre si la faveur qu'il obtient est proportionnée « au montant de ses avances et à l'importance de son « entreprise. »

L'arrêt de 1778 n'était qu'interprétatif de celui de 1777. Tous les deux cherchaient à établir une alliance entre le droit de l'auteur et celui du public, alliance bien difficile, comme on va le voir. Si le privilège était accordé personnellement à l'auteur, et si celui-ci ne le cédait pas, il devenait héréditaire et se perpétuait dans la famille ; si le privilège était octroyé à un libraire, il finissait avec la vie de l'auteur ; à la mort de ce dernier, l'ouvrage tombait dans le domaine public. Dans le premier cas, l'hérédité était unie au privilège, ce qui constituait une protection efficace pour l'écrivain ; aussi, l'Académie Française en témoigna-t-elle sa reconnaissance au roi.

Mais cette législation ne s'appliquait qu'aux livres ; elle ne règlementait pas les ouvrages dramatiques destinés à la représentation ; les auteurs qui confiaient leurs œuvres au Théâtre Français étaient placés sous l'autorité d'un règlement établi par quatre officiers du roi, gentilshommes de la cour, et sous la dépendance des comédiens, qui se considéraient comme propriétaires des ouvrages déposés à la bibliothèque du Théâtre, et en tiraient de grands profits.

L'Assemblée Nationale modifia cet état de choses. A la séance du 24 août 1790, plusieurs écrivains dramatiques, ayant à leur tête Laharpe et Ducis, réclamèrent à la barre de l'Assemblée la reconnaissance de leur droit de propriété et la liberté des théâtres. Par son décret-loi du 19 janvier 1791, l'Assemblée Nationale accorda la libre faculté d'établir des théâtres sous la surveillance de l'autorité municipale ; elle déclara propriété publique les ouvrages dramatiques des auteurs morts depuis cinq ans ; elle reconnut aux auteurs dramatiques un droit de propriété exclusive sur leurs œuvres pendant leur vie, et elle restreignit à la durée de cinq ans après leur décès, le droit des hétitiers des cessionnaires.

La constitution de 1791, titre 1, garantit, « comme « droit naturel et civil, la liberté à tout homme de « parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, « sans que ses écrits puissent être soumis à aucune « censure ni inspection avant la publication ». Le régime des privilèges et des lettres de chancellerie avait vécu.

La loi du 19 juillet 1793, rendue sur le rapport de

Lakanal, étendit le bénéfice du décret-loi de janvier 1791 à tous les auteurs d'œuvres littéraires. Cette loi a définitivement posé les bases de notre législation sur la matière, et elle a porté à dix années, au lieu de cinq, le droit des héritiers. Ce délai fut porté à vingt ans par le décret du 5 avril 1810, qui accordait en même temps à la veuve de l'auteur la jouissance viagère de l'œuvre, mais seulement lorsque ses conventions matrimoniales lui en donnaient le droit.

La loi du 8 avril 1854 généralisa le droit des veuves, sans avoir aucun égard à leurs conventions de mariage, et prolongea la durée du droit des héritiers à trente ans.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'en 1866 ; à cette époque, le Corps Législatif s'occupa activement du droit des héritiers des auteurs ; la matière fit l'objet de débats restés célèbres : Jules Favre et Jules Simon y prirent une part brillante. Ces débats amenèrent la loi du 14 juillet 1866, qui est toujours en vigueur et qui a porté le délai du droit des héritiers à cinquante ans à compter du décès de l'auteur. Cette loi est intitulée : « Loi sur les droits des héritiers et ayants-cause des « auteurs. »

Ainsi qu'on le voit, le législateur de 1866 n'a pas voulu, dans son texte, du titre de « propriété » dont on avait abusé précédemment. On a suivi, en France, depuis 1791, un progrès continu vers la perpétuité, sans pouvoir y parvenir ; cependant, en 1866, la durée du droit de cinquante ans n'a été acceptée par les partisans de la perpétuité que comme un commencement et une espérance.

En résumé, voici l'état actuel du droit : l'exploitation exclusive de l'ouvrage est assurée à l'auteur pendant toute sa vie, et à ses héritiers, cinquante ans après sa mort ; en outre, son conjoint, mari ou femme, a personnellement la jouissance viagère de ce droit, sauf réduction au profit des héritiers à réserve.

Le conjoint survivant perd son droit dans deux cas :

1° Quand il existe contre lui, au moment du décès, un jugement de séparation de corps ;

2° Quand il contracte un nouveau mariage.

Enfin, le conjoint survivant n'est pas protégé par un droit de réserve ; il perd son droit de jouissance si l'auteur en fait un don entre vifs ou le lègue à un autre par disposition de dernière volonté.

ESSAI DE SANATORIUM D'HOPITAL

A DUNKERQUE

(Juillet 1901 — Mars 1902)

ESSAI

DE

SANATORIUM D'HOPITAL

A DUNKERQUE

(Juillet 1901 — Mars 1902)

Par M. le Docteur DURIAU, Président de la Société

C'était au printemps de l'année 1901, le Professeur Albert Robin n'avait pas encore esquissé son programme de socialisme anti-tuberculeux[1], et l'Allemagne enorgueillie de la découverte du bacille de Koch, confiante en l'autorité de Grancher qui avait osé enseigner et su prouver la grande nouvelle *que le tubercule porte toujours en soi le germe de sa guérison*, triomphait bruyamment avec ses *quatre-vingt-dix* sanatoriums et ses 7.200 lits[2] de tuberculeux.

Sans doute nous avions précédé l'Allemagne dans la création des hôpitaux marins; sans doute, nous avions la belle œuvre d'Ormesson ainsi que celle de Villepinte[3].

[1] M. Albert Robin. Revue de Paris, 15 Juillet 1901.

[2] Œuvre anti-tuberculeuse. Carte dressée par le Dr Sersiron. 1900.

[3] L'Œuvre d'Ormesson (Drs Petit, Dereck, Sœur Candide) est tout particulièrement intéressante en ce sens que prenant l'adolescent tuberculeux à Paris, elle le conduit après le sanatorium jusqu'à la colonie agricole pour en faire, suivant la formule de Peter, un petit paysan.

Nous pouvions encore nous féliciter de la ligue française contre la tuberculose (Dr Armaingaud) de la Société des sanatoriums populaires (Drs Sersiron et Dumaretz) de la Société de préservation contre la tuberculose (Dr Peyrot), et toutes ces Sociétés étaient patronnées par les représentants éminents de la Médecine française. Mais vraiment tout cela permettait-il de soutenir la comparaison avec l'œuvre allemande ? Et le patriotisme français ne pouvait-il pas se demander avec angoisse si le flambeau de la science et de la charité n'était pas passé de l'autre côté du Rhin ?

Quoiqu'il en soit, la croisade populaire en faveur des sanatoriums pour tuberculeux pulmonaires se prêchait ardente, enthousiaste, patriotique, par tout le territoire français à Bordeaux (Dr Depreux), à Hyères (Dr Léon Petit), à Lyon (Dr Dumarest), à Moulins (Drs Méplain, Ranglaret et Gomot), à Nantes, à Poitiers (Dr Jablowski), à Tarbes (Dr Gaudy), à Toulouse (Dr Molinéry) à Tours (Drs Petit, Boureau et Beaudouin), à Versailles (Drs Fleury et de Fourmestreaux [1], à St-Quentin (Dr Artaud), à Lille (Dr Ausset), etc., etc. Et partout l'enthousiasme du public répondait à ces ardentes prédications qui prouvaient, statisques allemandes en main, la facile et presque certaine guérison de la tuberculose à tous les degrés.

A vrai dire le public médical français ne partageait que médiocrement cet enthousiasme. Le médecin praticien en lutte journalière contre la tuberculose n'arri-

[1] Œuvre anti-tuberculeuse-1900, pages 74 à 88.

vait guère à se persuader de la facile et définitive curabilité de la consomption pulmonaire, mais les apôtres de la nouvelle doctrine étaient si nombreux, si convaincus, si qualifiés, si soutenus, que vraiment, à moins de passer pour tout particulièrement malheureux auprès de ses malades, le modeste praticien ne pouvait réellement pas ne pas sembler adhérer à la doctrine de l'extrême facilité de la cure des poitrinaires [1].

*
* *

La croisade en faveur des sanatoriums se prêcha aussi à Dunkerque, elle eut ce magnifique résultat d'émouvoir la Commission Administrative des hôpitaux. Mais celle-ci avec la froide décision et le calme bon sens des gens du Nord, décida de faire un simple essai et encore sur une toute petite échelle.

Il existe dans la riante commune de Rosendael, faubourg de Dunkerque, dans les vastes terrains où s'élève l'hospice de Dunkerque, un petit Pavillon isolé réservé aux convalescents.

Ce pavillon dénommé Pavillon Frédéric Duriau [2] fut

[1] Il faut rendre hommage au courage avec lequel un médecin de Vailly-sur-Aisne, osa rompre en visière avec les partisans du Dr Artaud, de St-Quentin. En une langue toute littéraire, avec une rare érudition, à coups redoublés de logique et de bon sens, le Dr Louis Lancry opposa au sanatorium populaire, préconisé par son éminent confrère de St-Quentin, les sanatoriums de fortune du Docteur Brunon. Malheureusement il n'eut pas la bonne fortune de voir adopter son projet.

[2] Dr Frédéric Duriau, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris (1857-1858), médecin à Dunkerque (1859-1899), médecin de l'Hôpital de Dunkerque (1876-1893).

A propos de Sanatorium et « *des idées nouvelles* » qui nous seraient

choisi comme lieu d'expérience, et la Commission Administrative voulut bien nous en confier l'organisation et la direction.

Ce pavillon est situé à proximité de la mer du Nord, il est protégé contre les vents froids par un épais rideau de dunes et de constructions. Isolé de tous les autres bâtiments de l'hospice par une certaine distance et par des palissades, il est entouré d'arbres et son jardin est des plus fleuris.

venues d'Allemagne sur le traitement de la phtisie, nous citerons le passage suivant de la thèse de Doctorat du Dr Frédéric Duriau (1857).

« A côté de ce traitement curatif (iodure de potassium, vapeurs « d'iode), il existe un traitement hygiénique ou prophylactique; je n'en « dirai que quelques mots. Au premier rang il faut insister sur un « régime essentiellement réparateur, j'ai déjà insisté sur ces conditions « diétiques (de l'abstinence dans les maladies, Moniteur des Hôpitaux. « Décembre 1855), que les phthisiques soumis à l'abstinence, soit « volontairement, soit par la prescription du médecin, succombent « très souvent au milieu des désordres de l'inanition. Cette nourriture « éminemment réparatrice consiste en viandes rôties et grillées, en vin « généreux. Le malade ne fera pas d'exercices disproportionnés avec « ses forces, il évitera toute espèce de refroidissement. »

Puis cet auteur ajoutait : « et maintenant on se rappelle qu'on peut « produire la phthisie aussi bien que la scrofule, artificiellement par « de mauvaises conditions d'habitation et d'alimentation, que chez les « animaux constamment à l'étable, on voit se développer des affections « tuberculeuses, que chez les singes on a pu enrayer la marche de la « phthisie ou en prévenir les manifestations en modifiant leur nourri- « ture, il devient superflu de faire observer qu'indépendamment des « moyens spécifiques, il y a toute une série de soins qui ne doivent « jamais être négligés et qui sont d'une importance non moins remar- « quable que les agents médicamenteux. » (Abstinence dans les mala- dies. Chapitre phthisie pulmonaire.)

Et si à cette époque (1857) les doctrines de Broussais avaient encore de nombreux partisans, la Faculté de Paris, en décernant le prix Corvisart au jeune docteur, montrait que dans son ensemble, elle approuvait complètement sa manière de traiter les poitrinaires par une riche alimentation et par une hygiène bien entendue.

Construit en bois, élevé sur un sous-sol, il ne comprend qu'un rez-de-chaussée sans étages, il a la forme d'une L ou d'une équerre de menuisier. Il s'étend de l'est à l'ouest. La grande branche de l'équerre mesure 11 mètres de long sur 5 mètres de large avec 4 mètres 50 d'élévation. Elle cube 247^{mc} pour dix lits et de plus est aérée par de larges fenêtres ; les parois intérieures sont blanchies à la chaux ; elle ne possède que le mobilier strictement indispensable, sans aucun tapis ni rideau.

La petite branche de l'équerre s'étendant du Nord au Sud comprend tous les bâtiments annexés, lavabos, vestiaire, cuisine, logement du personnel, etc., etc. Sur notre demande on construisit une vérandah adossée à la grande branche de l'équerre, exposée par suite aux vents du Sud. Une religieuse consentit à s'isoler de ses compagnes, enfin il fut décidé qu'on imposerait une discipline aussi rigoureuse que celle des sanatoriums allemands et qu'on donnerait aux malades une nourriture riche, abondante et copieuse.

Pourtant à propos du régime alimentaire nous fûmes absolument d'accord avec l'Administration quand elle trouva superflu d'offrir à des indigents du bureau de bienfaisance une cuisine raffinée telle que celle des sanatoriums payants. Au reste voici ce régime alimentaire et nous le déclarons absolument suffisant pour une expérience de sanatorium d'hôpital.

Les repas étaient répartis et composés de la façon suivante : au réveil lait chaud; premier déjeuner à dix heures (potage, viande, légume, bière, vin, café) ; à une heure (fromage, pain, beurre, bière), à cinq heures dîner

(potage, viande ou œuf ou poisson, bière) ; à huit heures lait. Jamais on n'exigeait du malade qu'il se gavât, on tenait strictement à ce qu'il s'alimentât régulièrement.

Quant au règlement, nous croyons inutile d'en donner les détails, il nous suffira de dire qu'il se rapprochait le plus possible de ceux existant déjà et tout particulièrement des prescriptions demandées par le Professeur Letulle [1]. Signalons toutefois que les malades devaient séjourner trois mois au sanatorium et se soumettre rigoureusement à la discipline. Et nous appelons tout spécialement l'attention sur ce fait que le régime alimentaire n'a jamais dépassé le prix de 3 francs par jour [2].

Les renseignements qui précèdent démontrent que l'expérience faite à Dunkerque réunissait réellement à un degré suffisant toutes les conditions qui constituent le traitement des sanatoriums allemands. Voyons les résultats :

Mais tout d'abord quels étaient les malades que nous devions choisir ?

Pour nous exprimer clairement et éviter toute confusion, nous diviserons la gamme de l'évolution de la tuberculose en cinq notes :

1° le *prétuberculeux* ou candidat à la tuberculose, non encore touché par la maladie que décèle la méthode

[1] Œuvre anti-tuberculeuse. 1900.

[2] A Dunkerque le prix de la journée réclamée par l'hôpital aux Compagnies d'assurances est de 2 fr. 50.

d'analyse du chimisme respiratoire trouvée par le Professeur A. Robin ;

2° *le bacillaire* ou malade plus ou moins infecté de bacilles, mais avec des signes pulmonaires à peine perceptibles ;

3° le tuberculeux à la première période de Laennec (tubercules non ulcérés) ;

4° le tuberculeux à la deuxième période (tubercules ulcérés avec expectoration muco-purulente ou purulente) ;

5° le tuberculeux à la troisième période ou tuberculose cavitaire avec consomption pulmonaire — le phthisique.

Que le prétuberculeux et le simple bacillaire guérissent facilement c'est un fait universellement reconnu, nous n'avions donc pas à vérifier dans cet essai hospitalier un fait affirmé et reconnu par tout le monde.

Mais les tuberculeux à la première, à la seconde, à la troisième période, sont d'une curabilité tout autrement difficile. C'est seulement à cette catégorie de malades que nous résolûmes de nous adresser. De plus on sait à quel point la phthisie laryngée est rebelle à tout traitement ordinaire, il nous parut intéressant de recevoir une tuberculose laryngée.

Observations

A — Tuberculose à la fin du premier degré — Toux sèche, expectoration muqueuse et très légèrement purulente, craquements dans les deux sommets avec quelques râles humides.

1° Gustave Lah..., 37 ans, ouvrier du port, alcoolique invétéré, séjour total six mois (2 Juillet 1901 - 1er Janvier 1902).

à l'entrée	poids 70 k 325. périmètre thoracique 92. bacilles de Koch.
à la sortie 1er Octobre	poids 72 k 200. périmètre thoracique 95. disparition des bacilles.

Première sortie le 5 Octobre. Le malade reprend ses habitudes d'alcoolisme, est pris d'une abondante hémoptysie et rentre au sanatorium le 12 octobre.

A la rentrée du 12 Octobre	poids 71 k. périmètre thoracique 92. quelques rares bacilles de Koch.
A la fin de Décembre	poids 75 k 200. périmètre thoracique 93. plus de bacilles de Koch.

Quand, le 1er Janvier, il s'évade en sautant au-dessus de la palissade pour aller s'enivrer. Quelques jours après, il sollicitait sa rentrée que nous lui refusons, estimant que le lit dont il disposait serait mieux employé pour un malade moins indocile.

2° Edouard Lob..., ouvrier du port, 43 ans, marié. Séjour trois mois (28 Juillet - 5 Novembre).

A l'entrée	poids 58 k 500. périmètre thoracique 89. bacilles de Koch.

A la sortie
- périmètre 64 k 700.
- périmètre thoracique 95.
- plus de bacilles de Koch.

3° Albert Del..., journalier, célibataire, 22 ans, séjour trois mois et demi (27 Août - 10 Décembre).

A l'arrivée
- poids 66 k.
- périmètre thoracique 91.
- bacilles de Koch.

A la sortie
- poids 74 k 30.
- périmètre thoracique 92.
- disparition des bacilles.

B — Tuberculose au second degré.— Râles muqueux disséminés par toute la poitrine, principalement dans les sommets. Expectoration muco-purulente ou purulente.

4° Louis Couv..., célibataire, 22 ans, maçon, séjour huit mois (1er Juillet - 1er Mars).

A l'entrée
- poids 58 k.
- périmètre thoracique 84.
- bacilles de Koch très abondants.

A la sortie
- périmètre 66 k 70.
- périmètre thoracique 90.
- diminution des bacilles de Koch.

5° Charles Cl..., 29 ans, célibataire, garçon d'hôtel, séjour six mois (1er Juillet-1er Janvier).

A l'entrée
- poids 60 k 200.
- périmètre thoracique 85.
- bacilles de Koch.

A la sortie { poids 64 k 400.
périmètre thoracique 90.
bacilles de Koch.

6° François Cla..,, ouvrier de filature, 44 ans, marié, séjour deux mois (30 Août - 2 Novembre), sort sur sa demande.

A l'entrée { poids 42 k 700.
périmètre thoracique 84.
bacilles de Koch peu nombreux.

A la sortie { périmètre 47 k.
périmètre thoracique 84.
bacilles de Koch, mais très rares.

C — Tuberculose à la troisième période. — Caverne et consomption.

7° Romain Sneck..., cordonnier, 16 ans, coxalgie ancienne, guérie avec raccourcissement, séjour trois mois (17-Juillet - 17 Octobre).

A l'arrivée { poids 30 k 100.
périmètre thoracique 66.
bacilles de Koch.

A la sortie { poids 31 k 600.
périmètre thoracique 70.
bacilles de Koch.

8° Eugène de S[t] J..., 21 ans, journalier, célibataire, séjour un mois (3 Octobre - 31 Octobre).

Accepté par commisération et sur ses très vives instances, ce malade étant convaincu que le sanatorium pourrait le guérir. Après 28 jours de séjour nous sommes obligé, à la suite de violentes hémoptysies, de

l'évacuer sur l'hôpital ; il y succombe le 5 Novembre.

9° Edouard Lom..., marin, marié, 43 ans, ancienne tumeur blanche du genou suppurée, entre en février 1902 ; le pavillon venant à être désaffecté, cet homme ne reste que trois semaines et est évacué sur l'hôpital où on l'ampute de la cuisse et où il meurt de tuberculose généralisée en 1903.

D — Phtisie laryngée.

10° Louis Host..., célibataire, 26 ans, employé aux bureaux du chemin de fer, séjour un mois (17 Octobre-16 Novembre).

A l'arrivée { poids 48 k 300. / périmètre thoracique 77. / bacilles de Koch très abondants.

Ce malade ne voulant pas s'astreindre au règlement, sort au bout d'un mois, étant resté stationnaire.

L'expérience dut s'arrêter en Mars 1902 par suite d'une épidémie de variole qui força à licencier le pavillon Frédéric Duriau.

* * *

Nous n'avons donc que dix observations. Evidemment c'est peu pour tirer des conclusions générales. Néanmoins il nous paraît légitime de montrer l'enseignement que donnent ces quelques malades.

Tout d'abord nous pouvons dire que tous nos malades ont bénéficié d'une amélioration considérable, amélioration d'autant plus grande qu'ils étaient atteints d'une tuberculose moins avancée. D'autre part, il n'est pas

douteux qu'il eût été impossible, vu leur condition sociale, de les faire profiter d'une si grande amélioration par un traitement à domicile. En conséquence et jusqu'à nouvel ordre le sanatorium d'hôpital ou aérium de Brunon, qui ne coûte qu'un maximum de trois francs par jour, est le moyen pratique le plus efficace dont nous disposions pour améliorer et guérir les clients tuberculeux de l'Assistance Publique.

Ajoutons que la nécessité de remplir ce devoir de charité et de solidarité sociales envers les tuberculeux pauvres se double de l'impérieux devoir de justice de protéger les autres malades des hôpitaux de la contagion tuberculeuse.

Or, n'est-il pas déplorable que nous nous soyions trouvé dans l'absolue nécessité de renvoyer à l'hôpital, dans les salles communes, plusieurs de nos malades, à la sortie du sanatorium?

Sans doute il serait sage de changer notre architecture hospitalière, de l'étendre sur une vaste surface en multipliant les pavillons isolés, de l'abaisser en hauteur en supprimant les étages, de transporter nos hôpitaux en pleine campagne, mais encore nous croyons pouvoir conclure dès à présent à la nécessité pour l'Assistance Publique, des sanatoriums d'hôpital à l'instar de celui de Beaujon qui réussit si bien sous la direction du Professeur Letulle et malgré l'insuccès des tentatives faites à Lariboisière.

Est-ce à dire que nous nous inscrivions en faux contre l'initiative des Professeurs Grancher, A. Robin et Just

Lucas Championnière qui préconisent avant et par-dessus tout la méthode de préservation des personnes saines par ce que nous avons appelé le socialisme anti-tuberculeux ? En aucune façon et nous sommes pleinement d'accord avec ces éminents maîtres en constatant la difficile curabilité de la tuberculose avancée. En effet, nos statistiques immédiates, qui donnent 80 0/0 de guérison, se sont, tout comme les statistiques allemandes, peu à peu assombries au fur et à mesure qu'on s'éloignait de la sortie du sanatorium, tant et si bien qu'en 1903 le quantum des guérisons était tombé à 30 0/0 et les derniers survivants que nous avons suivis vont probablement disparaître sous peu. Mais nous distinguons soigneusement avec Grancher, Robin et Championnière la lutte sociale contre le fléau tuberculeux d'avec le devoir d'assistance individuelle au malade.

Sur le terrain de la lutte sociale : le succès réside dans le socialisme anti-tuberculeux [1].

Sur le terrain de l'assistance aux tuberculeux pauvres le succès va aux sanatoriums d'hôpital ou aériums de Brunon.

[1] Voir sur le même sujet (Mémoires de la *Société Dunkerquoise*) *Le Fléau social de la Tuberculose, ses Causes, ses Remèdes*, 1901, par le Dr Gustave Lancry, et tout récemment, du même auteur, *Le Sanatorium à domicile*. La première de ces brochures a été signalée et analysée dans une Revue de la Tuberculose par le Dr Championnière dans son journal de « Médecine et Chirurgie pratique » (10 Janvier 1904), la seconde a été en grande partie reproduite par le Bulletin de Thérapeutique.

nous hei
il avoit
Roy fus
sept du

Je pr
avez si
couay

Nou
d'aut.
teron
chal.
prie
(le
set.

r

ESSAI SUR

STOIRE DU COLLÈGE JEAN-BART

Collège Communal et Universitaire de Dunkerque

ESSAI SUR

L'HISTOIRE DU COLLÈGE JEAN-BART

Collège Communal et Universitaire de Dunkerque

Par M. Georges KREMP

Professeur d'Histoire et de Géographie, Membre honoraire

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉDIFICE SCOLAIRE

Ses Origines. — Sa Construction. — Ses Agrandissements. — Son Etat actuel [1].

CHAPITRE V.

ÉTAT ACTUEL DU COLLÈGE : LE COLLÈGE JEAN-BART

C'est en 1810, sous l'administration municipale de *M. J. Kenny*, que le premier coup de pioche fut porté aux ruines de l'Abbaye Jésuitique ; c'est en 1899, sous l'administration municipale de *M. A. Dumont*, que le Collège a reçu sa dernière extension : il a donc fallu quatre-vingt-neuf années, presque un siècle, pour doter la ville de Dunkerque de son édifice scolaire. Cette grave question a

[1] Voir les Chapitres I, II, III et IV dans les XXXIII^e^. XXXIV^e^, XXXV^e^ et XXXVIII^e^ volumes des *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences des lettres et des Arts.*

Conclusions

L'expérience de sanatorium ou aérium faite à Dunkerque sur dix malades (Juillet 1901 - Mars 1902) démontre qu'il est possible et pratique de venir efficacement en aide aux tuberculeux, puisque tous les malades ont été améliorés et que la journée d'hôpital est restée inférieure à trois francs.

La nécessité de construire des sanatoriums d'hôpital, principalement sous forme de pavillons isolés, s'impose dans l'intérêt des tuberculeux qui sont améliorés et peuvent être guéris, et dans l'intérêt des autres malades hospitalisés qui doivent être arrachés aux dangers des contaminations tels qu'ils existent aujourd'hui.

Janvier 1904.

ESSAI SUR

L'HISTOIRE DU COLLÈGE JEAN-BART

Collège Communal et Universitaire de Dunkerque

A la sortie { poids 64 k 400.
périmètre thoracique 90.
bacilles de Koch.

6° François Cla..,, ouvrier de filature, 44 ans, marié, séjour deux mois (30 Août - 2 Novembre), sort sur sa demande.

A l'entrée { poids 42 k 700.
périmètre thoracique 84.
bacilles de Koch peu nombreux.

A la sortie { périmètre 47 k.
périmètre thoracique 84.
bacilles de Koch, mais très rares.

C — Tuberculose à la troisième période. — Caverne et consomption.

7° Romain Sneck..., cordonnier, 16 ans, coxalgie ancienne, guérie avec raccourcissement, séjour trois mois (17-Juillet - 17 Octobre).

A l'arrivée { poids 30 k 100.
périmètre thoracique 66.
bacilles de Koch.

A la sortie { poids 31 k 600.
périmètre thoracique 70.
bacilles de Koch.

8° Eugène de S[t] J..., 21 ans, journalier, célibataire, séjour un mois (3 Octobre - 31 Octobre).

Accepté par commisération et sur ses très vives instances, ce malade étant convaincu que le sanatorium pourrait le guérir. Après 28 jours de séjour nous sommes obligé, à la suite de violentes hémoptysies, de

l'évacuer sur l'hôpital ; il y succombe le 5 Novembre.

9° Edouard Lom..., marin, marié, 43 ans, ancienne tumeur blanche du genou suppurée, entre en février 1902 ; le pavillon venant à être désaffecté, cet homme ne reste que trois semaines et est évacué sur l'hôpital où on l'ampute de la cuisse et où il meurt de tuberculose généralisée en 1903.

D — Phtisie laryngée.

10° Louis Host..., célibataire, 26 ans, employé aux bureaux du chemin de fer, séjour un mois (17 Octobre-16 Novembre).

A l'arrivée { poids 48 k 300. / périmètre thoracique 77. / bacilles de Koch très abondants.

Ce malade ne voulant pas s'astreindre au règlement, sort au bout d'un mois, étant resté stationnaire.

L'expérience dut s'arrêter en Mars 1902 par suite d'une épidémie de variole qui força à licencier le pavillon Frédéric Duriau.

* * *

Nous n'avons donc que dix observations. Evidemment c'est peu pour tirer des conclusions générales. Néanmoins il nous paraît légitime de montrer l'enseignement que donnent ces quelques malades.

Tout d'abord nous pouvons dire que tous nos malades ont bénéficié d'une amélioration considérable, amélioration d'autant plus grande qu'ils étaient atteints d'une tuberculose moins avancée. D'autre part, il n'est pas

Nous pouvions encore nous féliciter de la ligue française contre la tuberculose (Dr Armaingaud) de la Société des sanatoriums populaires (Drs Sersiron et Dumaretz) de la Société de préservation contre la tuberculose (Dr Peyrot), et toutes ces Sociétés étaient patronnées par les représentants éminents de la Médecine française. Mais vraiment tout cela permettait-il de soutenir la comparaison avec l'œuvre allemande ? Et le patriotisme français ne pouvait-il pas se demander avec angoisse si le flambeau de la science et de la charité n'était pas passé de l'autre côté du Rhin ?

Quoiqu'il en soit, la croisade populaire en faveur des sanatoriums pour tuberculeux pulmonaires se prêchait ardente, enthousiaste, patriotique, par tout le territoire français à Bordeaux (Dr Depreux), à Hyères (Dr Léon Petit), à Lyon (Dr Dumarest), à Moulins (Drs Méplain, Ranglaret et Gomot), à Nantes, à Poitiers (Dr Jablowski), à Tarbes (Dr Gaudy), à Toulouse (Dr Molinéry) à Tours (Drs Petit, Boureau et Beaudouin), à Versailles (Drs Fleury et de Fourmestreaux [1], à St-Quentin (Dr Artaud), à Lille (Dr Ausset), etc., etc. Et partout l'enthousiasme du public répondait à ces ardentes prédications qui prouvaient, statisques allemandes en main, la facile et presque certaine guérison de la tuberculose à tous les degrés.

A vrai dire le public médical français ne partageait que médiocrement cet enthousiasme. Le médecin praticien en lutte journalière contre la tuberculose n'arri-

[1] Œuvre anti-tuberculeuse-1900, pages 74 à 83.

vait guère à se persuader de la facile et définitive curabilité de la consomption pulmonaire, mais les apôtres de la nouvelle doctrine étaient si nombreux, si convaincus, si qualifiés, si soutenus, que vraiment, à moins de passer pour tout particulièrement malheureux auprès de ses malades, le modeste praticien ne pouvait réellement pas ne pas sembler adhérer à la doctrine de l'extrême facilité de la cure des poitrinaires [1].

*
* *

La croisade en faveur des sanatoriums se prêcha aussi à Dunkerque, elle eut ce magnifique résultat d'émouvoir la Commission Administrative des hôpitaux. Mais celle-ci avec la froide décision et le calme bon sens des gens du Nord, décida de faire un simple essai et encore sur une toute petite échelle.

Il existe dans la riante commune de Rosendael, faubourg de Dunkerque, dans les vastes terrains où s'élève l'hospice de Dunkerque, un petit Pavillon isolé réservé aux convalescents.

Ce pavillon dénommé Pavillon Frédéric Duriau [2] fut

[1] Il faut rendre hommage au courage avec lequel un médecin de Vailly-sur-Aisne, osa rompre en visière avec les partisans du Dr Artaud, de St-Quentin. En une langue toute littéraire, avec une rare érudition, à coups redoublés de logique et de bon sens, le Dr Louis Lancry opposa au sanatorium populaire, préconisé par son éminent confrère de St-Quentin, les sanatoriums de fortune du Docteur Brunon. Malheureusement il n'eut pas la bonne fortune de voir adopter son projet.

[2] Dr Frédéric Duriau, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris (1857-1858), médecin à Dunkerque (1859-1899), médecin de l'Hôpital de Dunkerque (1876-1893).

A propos de Sanatorium et « *des idées nouvelles* » qui nous seraient

Nous pouvions encore nous féliciter de la ligue française contre la tuberculose (Dr Armaingaud) de la Société des sanatoriums populaires (Drs Sersiron et Dumaretz) de la Société de préservation contre la tuberculose (Dr Peyrot), et toutes ces Sociétés étaient patronnées par les représentants éminents de la Médecine française. Mais vraiment tout cela permettait-il de soutenir la comparaison avec l'œuvre allemande ? Et le patriotisme français ne pouvait-il pas se demander avec angoisse si le flambeau de la science et de la charité n'était pas passé de l'autre côté du Rhin ?

Quoiqu'il en soit, la croisade populaire en faveur des sanatoriums pour tuberculeux pulmonaires se prêchait ardente, enthousiaste, patriotique, par tout le territoire français à Bordeaux (Dr Depreux), à Hyères (Dr Léon Petit), à Lyon (Dr Dumarest), à Moulins (Drs Méplain, Ranglaret et Gomot), à Nantes, à Poitiers (Dr Jablowski), à Tarbes (Dr Gaudy), à Toulouse (Dr Molinéry) à Tours (Drs Petit, Boureau et Beaudouin), à Versailles (Drs Fleury et de Fourmestreaux [1], à St-Quentin (Dr Artaud), à Lille (Dr Ausset), etc., etc. Et partout l'enthousiasme du public répondait à ces ardentes prédications qui prouvaient, statisques allemandes en main, la facile et presque certaine guérison de la tuberculose à tous les degrés.

A vrai dire le public médical français ne partageait que médiocrement cet enthousiasme. Le médecin praticien en lutte journalière contre la tuberculose n'arri-

[1] Œuvre anti-tuberculeuse-1900, pages 74 à 88.

vait guère à se persuader de la facile et définitive curabilité de la consomption pulmonaire, mais les apôtres de la nouvelle doctrine étaient si nombreux, si convaincus, si qualifiés, si soutenus, que vraiment, à moins de passer pour tout particulièrement malheureux auprès de ses malades, le modeste praticien ne pouvait réellement pas ne pas sembler adhérer à la doctrine de l'extrême facilité de la cure des poitrinaires [1].

*
* *

La croisade en faveur des sanatoriums se prêcha aussi à Dunkerque, elle eut ce magnifique résultat d'émouvoir la Commission Administrative des hôpitaux. Mais celle-ci avec la froide décision et le calme bon sens des gens du Nord, décida de faire un simple essai et encore sur une toute petite échelle.

Il existe dans la riante commune de Rosendael, faubourg de Dunkerque, dans les vastes terrains où s'élève l'hospice de Dunkerque, un petit Pavillon isolé réservé aux convalescents.

Ce pavillon dénommé Pavillon Frédéric Duriau [2] fut

[1] Il faut rendre hommage au courage avec lequel un médecin de Vailly-sur-Aisne, osa rompre en visière avec les partisans du Dr Artaud, de St-Quentin. En une langue toute littéraire, avec une rare érudition, à coups redoublés de logique et de bon sens, le Dr Louis Lancry opposa au sanatorium populaire, préconisé par son éminent confrère de St-Quentin, les sanatoriums de fortune du Docteur Brunon. Malheureusement il n'eut pas la bonne fortune de voir adopter son projet.

[2] Dr Frédéric Duriau, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris (1857-1858), médecin à Dunkerque (1859-1899), médecin de l'Hôpital de Dunkerque (1876-1893).

A propos de Sanatorium et « *des idées nouvelles* » qui nous seraient

Nous pouvions encore nous féliciter de la ligue française contre la tuberculose (Dr Armaingaud) de la Société des sanatoriums populaires (Drs Sersiron et Dumaretz) de la Société de préservation contre la tuberculose (Dr Peyrot), et toutes ces Sociétés étaient patronnées par les représentants éminents de la Médecine française. Mais vraiment tout cela permettait-il de soutenir la comparaison avec l'œuvre allemande ? Et le patriotisme français ne pouvait-il pas se demander avec angoisse si le flambeau de la science et de la charité n'était pas passé de l'autre côté du Rhin ?

Quoiqu'il en soit, la croisade populaire en faveur des sanatoriums pour tuberculeux pulmonaires se prêchait ardente, enthousiaste, patriotique, par tout le territoire français à Bordeaux (Dr Depreux), à Hyères (Dr Léon Petit), à Lyon (Dr Dumarest), à Moulins (Drs Méplain, Ranglaret et Gomot), à Nantes, à Poitiers (Dr Jablowski), à Tarbes (Dr Gaudy), à Toulouse (Dr Molinéry) à Tours (Drs Petit, Boureau et Beaudouin), à Versailles (Drs Fleury et de Fourmestreaux [1], à St-Quentin (Dr Artaud), à Lille (Dr Ausset), etc., etc. Et partout l'enthousiasme du public répondait à ces ardentes prédications qui prouvaient, statisques allemandes en main, la facile et presque certaine guérison de la tuberculose à tous les degrés.

A vrai dire le public médical français ne partageait que médiocrement cet enthousiasme. Le médecin praticien en lutte journalière contre la tuberculose n'arri-

[1] Œuvre anti-tuberculeuse-1900, pages 74 à 88.

vait guère à se persuader de la facile et définitive curabilité de la consomption pulmonaire, mais les apôtres de la nouvelle doctrine étaient si nombreux, si convaincus, si qualifiés, si soutenus, que vraiment, à moins de passer pour tout particulièrement malheureux auprès de ses malades, le modeste praticien ne pouvait réellement pas ne pas sembler adhérer à la doctrine de l'extrême facilité de la cure des poitrinaires [1].

*
* *

La croisade en faveur des sanatoriums se prêcha aussi à Dunkerque, elle eut ce magnifique résultat d'émouvoir la Commission Administrative des hôpitaux. Mais celle-ci avec la froide décision et le calme bon sens des gens du Nord, décida de faire un simple essai et encore sur une toute petite échelle.

Il existe dans la riante commune de Rosendael, faubourg de Dunkerque, dans les vastes terrains où s'élève l'hospice de Dunkerque, un petit Pavillon isolé réservé aux convalescents.

Ce pavillon dénommé Pavillon Frédéric Duriau [2] fut

[1] Il faut rendre hommage au courage avec lequel un médecin de Vailly-sur-Aisne, osa rompre en visière avec les partisans du Dr Artaud, de St-Quentin. En une langue toute littéraire, avec une rare érudition, à coups redoublés de logique et de bon sens, le Dr Louis Lancry opposa au sanatorium populaire, préconisé par son éminent confrère de St-Quentin, les sanatoriums de fortune du Docteur Brunon. Malheureusement il n'eut pas la bonne fortune de voir adopter son projet.

[2] Dr Frédéric Duriau, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris (1857-1858), médecin à Dunkerque (1859-1899), médecin de l'Hôpital de Dunkerque (1876-1893).

A propos de Sanatorium et « *des idées nouvelles* » qui nous seraient

« que je vous présente M. le Professeur Moy, permettez « que je vous expose les circonstances dans lesquelles « cette fête a été organisée ; je ne serai pas long, car « j'estime que les discours les plus courts sont ordinaire- « ment les meilleurs.

« A côté du Collège fonctionne, depuis 1878, l'Association « des Anciens Elèves qui a pour but de venir en aide à ses « membres et, en second lieu, de concourir par tous les « moyens possibles à la prospérité de cet établissement ; « c'est ce second point seul qui va nous occuper.

« Depuis quelque temps déjà, au sein du Comité de « l'Association, avait été agitée la question de mettre le « Collège sous l'invocation d'un homme illustre ? Mais ne « nous trouvant pas dans les conditions propres à en as- « surer le succès, nous avions renoncé à ce projet, quand « l'arrivée de notre nouveau Principal, M. Lefebvre, ra- « mena cette question sur le tapis. Avec l'enthousiasme « qui est l'heureux apanage de la jeunesse et avec la « volonté de réussir qui constitue la moitié du succès, « M. Lefebvre sut bientôt se concilier tous nos suffrages. « A un homme nouveau ne fallait-il pas accorder de nou- « veaux moyens d'action ? Et le principe du changement « de nom fut résolu.

« Il convient ici de faire remarquer qu'il est entré « aujourd'hui dans l'usage d'attribuer un nom célèbre « aux établissements d'instruction. Clermont-Ferrand « n'a-t-il pas son lycée Pascal, Rouen son lycée Cor- « neille, et, plus près de nous, le nom glorieux du « général en chef de l'armée du Nord, du vainqueur de « Bapaume, du héros qui avec un petit corps d'armée sut « tenir en échec, à St-Quentin, une armée de 60.000 hom- « mes, le nom de Faidherbe n'orne-t-il pas le fronton du « lycée de Lille ? Et nos descendants, en franchissant le

« seuil de ce lycée, apprendront que si Faidherbe a sauvé « l'honneur du drapeau français, il leur a laissé la lourde « tâche de continuer son œuvre.

« Nous aussi, au-dessous de notre héros populaire n'a- « vons-nous pas, parmi nos anciens condisciples, quelques « noms à revendiquer ? L'amiral Gervais ne fut-il pas « élève de notre Collège ? Nous ne pouvons oublier que « c'est sous sa conduite que l'escadre du Nord a fait cette « marche triomphale commencée à Cronstadt et terminée « à Moscou, et qu'il fut l'heureux négociateur de l'alliance « franco-russe. Mais son nom n'appartient pas encore à « l'histoire. Il n'en est pas de même de Jean-Bart, dont « l'illustration semble grandir à mesure que nous nous « éloignons de lui, et qui, en dehors de toutes les légendes, « sut allier la bravoure la plus indomptable au patriotisme « le plus pur. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à « solliciter que le Collège de Dunkerque prît le nom de « Jean-Bart, et, grâce à l'obligeante activité de notre « honorable Sénateur, M. Trystram, la décision du Gou- « vernement ne se fit pas trop longtemps attendre ; le 15 « Décembre, un décret de M. le Président de la République « réalisait nos vœux. Désormais nos enfants pourront « constater que si la France sait honorer ses héros, Dun- « kerque, partageant les mêmes sentiments, n'entend pas « abdiquer son ancienne splendeur maritime, qui lui est « assignée par sa situation d'avant-garde sur la Mer du « Nord.

« Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, une « Fête Universitaire fut donc résolue, et c'est dans ces « conditions que fut organisée la conférence à laquelle « nous vous avons conviés. Nous n'osions pas, dans le « principe, espérer le concours de M. le Doyen de la Fa- « culté de Lille, et, je le confesse, il y avait quelque

« hardiesse à s'adresser à M. Moy ; mais il nous semblait « si naturel d'assoçier le plus beau fleuron de la couronne « universitaire du Nord à nos réjouissances ! A notre « premier appel, M. Moy a généreusement répondu : *Me « voici*. Cet aimable empressement de l'illustre professeur « n'est-il pas le plus bel éloge que je puisse en faire ? Rien « ne saurait non plus mieux le résumer que ces paroles « de l'auteur latin, où il est dit : « Ceux qui ne le connais- « sent pas désirent l'approcher et ceux qui l'ont fréquenté « s'en souviennent avec bonheur ».

L'allocution du *Docteur F. Duriau*, écoutée avec la plus respectueuse attention, est saluée de vifs applaudissements. Le silence rétabli, *M. Moy* se lève et prend à son tour la parole : par un exorde des plus flatteurs, il séduit de suite son auditoire et il éveille sa curiosité en annonçant qu'il traitera « *De la Lecture à haute voix* », ajoutant qu'il regarde comme un bonheur pour lui de *faire la première classe aux élèves du Collège Jean-Bart*. La savante et spirituelle causerie de *M. Moy*, telle qu'une agréable prairie émaillée de jolies fleurs, abondait en à-propos, en réparties vives et alertes, en aperçus originaux, en expressions heureuses révélées par un diseur plein de charme ; la classe parut trop courte au public Dunkerquois, captivé, partagé entre une égale admiration pour le professeur et le lecteur ; aussi l'émotion gagna-t-elle tous les cœurs, quand *F. Duriau* remit à *M. Moy* en reconnaissance de son aimable talent, une médaille offerte par l'Association des Anciens Elèves.

Les élèves du Collège Jean-Bart, eux aussi, prêtèrent leur concours : le jeune *Debeyre*, de Philosophie, récita, de l'opinion générale, avec une chaleureuse éloquence, une poésie de circonstance intitulée « *La légende de Jean*

Bart » : l'orchestre symphonique du Collège, sous l'habile direction de *M. A. Bollaert père*, exécuta brillamment plusieurs morceaux de son répertoire, la *Marseillaise*, la *Ronde de Nuit*, délicate composition, dûe à un Dunkerquois, *M. Manotte*, *l'Hymne à Jean-Bart*, dont les couplets furent chantés par *M. Museux*, répétiteur, et les refrains repris en chœur par les musiciens, enfin la *Marche des Etudiants Lillois*, dédiée à *M. Moy* lui-même par l'auteur *Sinsoilliez*. Ce fut sur ces derniers accents que la foule s'écoula, lentement, manifestant sa satisfaction de la matinée littéraire et musicale à laquelle elle s'était récréée.

A l'issue de la conférence, un banquet offert par l'Association, réunissait dans les salons du *Grand Hôtel*, alors situé, rue Alexandre III, à l'emplacement occupé actuellement par les Nouvelles Galeries, M. Moy, le Principal, tous les Professeurs et Répétiteurs du Collège et les Membres de l'Association. La décoration de la salle et l'ordonnance du menu firent honneur aux organisateurs, *MM. d'Arras et F. Coquelle*. La plus franche gaîté régna pendant toute la durée de cette agape fraternelle : maîtres et anciens élèves se sentaient en famille ; la joie était empreinte sur tous les visages. Au champagne, de nombreux toasts furent portés, plus humoristiques les uns que les autres : on but au triomphe du conférencier, à la prospérité du collège Jean-Bart et de l'Association des Anciens Elèves, à la santé de son cher Président, le *Dr Duriau*, au Principal, aux Professeurs et à la Jeunesse !

* * *

Ainsi fut célébré le baptême du *Collège Jean-Bart*. Cette touchante solennité avait resserré les liens d'intimité

existant entre le corps enseignant et les amis de l'Université. Elle a aussi donné un nouvel et vigoureux essor au vieil établissement d'instruction publique de Dunkerque; depuis, il a conquis parmi les institutions similaires du ressort académique le premier rang ; il ne cesse de maintenir, haut et ferme, le drapeau qui lui a été confié ; il s'efforce de conserver intactes les traditions d'honneur et de courage que lui a léguées son surnom patronymique.

NOTES SUR
L'ÉDUCATION EN ANGLETERRE

NOTES

SUR

L'ÉDUCATION EN ANGLETERRE

Par M. E. LE DÉSERT, Membre Honoraire

Il y a peu de temps encore, le titre même de cette courte étude n'eût point éveillé beaucoup de sympathie dans l'âme de tous les pères de famille auxquels elle s'adresse. Rien de ce qui avait trait à l'Angleterre, et aux Anglais n'était alors en grande faveur parmi nous ; cette méfiance paraît décroître aujourd'hui ; hâtons-nous de profiter, pendant qu'elle dure, de cette ère de l'entente cordiale pour parler de nos voisins à un public bien disposé à leur égard.

Mais je n'ai nul besoin de me sentir soutenu par ces circonstances favorables pour oser présenter ces modestes notes à mes honorés collègues de la *Société Dunkerquoise*. Je suis trop sûr de ne rencontrer parmi eux que des esprits élevés qui savent se dégager de tous les préjugés qu'inspire une rivalité nationale, d'ailleurs

fort respectable, pour recon naître le vrai et le bien partout où ils se trouvent. Qu'ils me permettent donc de leur dédier ces observations personnelles que les circonstances m'ont permis de recueillir, et dans la famille et à l'école, sur un sujet qui ne peut laisser indifférents ceux qui se préoccupent si vivement de la prospérité intellectuelle et morale de notre chère France.

Plus que partout ailleurs, peut-être, il faut se défier en Angleterre d'une observation hâtive, superficielle. On peut fort bien en rapporter, après un séjour de quelques semaines et même de quelques mois, des impressions très erronées sur les défauts et les qualités de cette race peu expansive qu'est la race Anglo-Saxonne.

Sans doute nous avons vite fait de remarquer ce qui est de nature à nous déplaire et nous n'avons garde de l'oublier. — Il faut parfois longtemps pour découvrir et apprécier à leur valeur les principes qui dirigent chez eux une existence, si différente, à maints égards, de la nôtre. Ainsi les sentiments qui unissent entre eux les membres d'une famille anglaise nous paraissent dès l'abord manquer de cette tendresse et de cette admirable abnégation qui se rencontrent si fréquemment dans la famille française ; les parents anglais nous semblent moins soucieux que nous d'assurer à leurs enfants une situation qui les mette à l'abri des épreuves qu'ils ont pu avoir à traverser eux-mêmes.

Ne nous hâtons pas de crier à l'égoïsme et à la négligence. Nos voisins se préoccupent avant tout de doter leurs enfants de qualités morales autrement précieuses

dans la vie que des rentes sur l'Etat : je veux dire le sentiment de la dignité et le sentiment du devoir.

La première idée nette du devoir est révélée au jeune Anglais par deux termes bien distincts qui traduisent ce mot dans sa langue maternelle. L'idiome Anglo-Saxon, d'une morphologie si simple, possède en effet une grammaire de pensée qui en rend l'étude plus délicate qu'on ne le croit généralement. Une loi supérieure domine la syntaxe, en dirige le développement et en explique les difficultés et les nuances. Cette loi que M. Emile Chasles appelle « la loi d'action » contient deux idées opposées : l'idée *d'action personnelle* et l'idée *d'action impersonnelle*. L'Anglais dans toutes ses paroles distingue toujours l'action qu'il fait de son propre mouvement de l'action qui est dans l'ordre des choses ; il oppose instinctivement ce qui vient de lui-même à ce qui vient des circonstances, ce qui dépend du monde moral, à ce qui dépend du dehors. Ainsi *can* est opposé à *may*, *will* à *shall*, *ought* à *must*.

Dès sa plus tendre enfance, le jeune Anglais entend donc employer deux termes différents pour exprimer le mot *devoir*. C'est d'abord *must* pour lui ordonner ou lui défendre les actes qui se rapportent à la vie matérielle ; ordres et défenses qu'il accepte sans qu'on lui permette de les discuter ; première discipline, un peu brutale peut-être, mais que tous ceux qui se sont occupés d'éducation estiment généralement nécessaire. Mais ici déjà il importe de remarquer que les parents anglais sont moins prodigues que nous de ces ordres et de ces défenses destinés à éviter à l'enfant les menus

accidents communs à cet âge ; ils ne s'évertuent pas comme nous à lui rappeler sans cesse les choses qu'il est dangereux de faire ou prudent d'éviter ; ils s'en remettent volontiers aux leçons de l'expérience, toujours plus efficaces que toutes les recommandations. Et ceci ne nous explique-t-il pas cette précoce et mâle indépendance que nous sommes surpris et peut-être choqués de rencontrer chez le tout jeune garçon anglais. C'est que déjà il sait ce qu'il veut et quelles responsabilités il accepte librement à un âge où notre jeune français est encore privé de toute initiative.

Toutefois, cette liberté devant avoir des limites, il y a des points sur lesquels « *you must* » et « *you must not* » doivent être strictement obéis. Le jeune anglais a d'autant moins de peine à se soumettre à cette obéissance rigoureuse qu'il voit tout le monde autour de lui s'incliner devant l'autorité du Père, le chef absolu de la famille.

Le « *Guv'nor* » comme l'appellent familièrement ses fils est chez lui le maître indiscuté : c'est un père à la manière antique. La loi lui confère au besoin le droit de chasser un fils rebelle en lui donnant un shelling pour tout moyen de subsistance. Pareille occasion de sévir ne se présente pas fréquemment sans doute, mais ne serait-ce pas précisément parce que l'enfant porté à la rebellion a le sentiment de cette toute puissance paternelle reconnue par l'usage et consacrée par la loi ? Loin de moi l'idée de préconiser un idéal de respect qui ne serait fondé que sur la crainte ; mais l'expérience journalière nous enseigne trop que l'enfant

a bien du mal à respecter ce qu'il ne craint pas et tant que subsistera cette fâcheuse tendance, je tiendrai volontiers pour le vieil axiome détourné de sa signification première : « *Timor Domini, initium sapientiæ* ».

Mais faut-il bouleverser notre Code pour inspirer à nos enfants un salutaire respect de l'autorité paternelle ? Il n'en est nul besoin, si celle qui partage cette autorité avec un dévouement parfois excessif comprend qu'il y va de l'avenir des êtres qui lui sont si chers d'entretenir soigneusement autour d'elle, non seulement par ses paroles, mais par ses actes, la foi en cette autorité absolue du chef de la famille. Sans doute, c'est là un rôle qui peut révolter bien des fiertés ; mais quelle est la femme vraiment intelligente, la mère vraiment dévouée, qui ne fera pas volontiers ce sacrifice quand elle le saura nécessaire à la paix de son foyer et au bonheur de ses enfants ?

On objectera aussi que cette stricte obéissance ne permet pas dans la famille anglaise le même degré d'intimité et de tendre affection qui règne souvent dans la nôtre ; notre jeune Français est plus expansif, plus sensible à une caresse, plus calin lui-même. Soit, mais ces affectueux épanchements ne l'empêchent pas, une heure après, de chagriner ses parents par une irrévérence ou une désobéissance formelle ; si, par excès de tendresse, les parents ont le pardon trop facile, l'enfant sera bientôt leur maître, c'est-à-dire leur tyran, et s'abandonnera parfois à de mauvais instincts dont un peu de fermeté aurait eu vite raison.

En Angleterre, un fils embrasse bien rarement son

père ; il ne câline pas volontiers sa mère ; mais il obéit mieux et manque moins de respect à l'un comme à l'autre. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les avantages et les inconvénients que présentent deux modes d'éducation si différents sans chercher à établir définitivement la supériorité de l'un sur l'autre ; le problème est trop délicat, trop complexe; il y a sans doute grand compte à tenir des natures si diverses des enfants. Il en est, Dieu merci, bon nombre que l'on mène plus aisément par la tendresse que par la rigueur ; c'est une étude à faire.

Mais ce que nous croyons essentiel de signaler et ce que nous pouvons sans crainte proposer à l'imitation de tout père de famille soucieux de l'avenir de ses enfants, c'est le soin tout particulier que mettent les Anglais à faire naître et à développer chez leurs fils l'idée du devoir moral : « *You should not do so.* » *Ce ne serait pas bien d'agir ainsi*, disent-ils à l'enfant, et après lui avoir indiqué la faute à éviter, ils se gardent bien de prendre toutes leurs précautions pour qu'il ne puisse pas succomber à la tentation de faire mal : « Tu as assez mangé de confitures, » dit à son gourmand bambin la maman française ; puis, prudemment, elle les met sous clef. La maman anglaise les laisse à sa disposition ; tant pis s'il en abuse et se rend malade, il a été prévenu, voilà pour les actes de la vie matérielle.

Dans l'ordre moral, même procédé : « Vous ne lirez pas les livres de cette bibliothèque avant de me les avoir montrés, » dit-elle à ses enfants et elle laisse la clef sur la porte ; elle s'en remet à leur honneur. Et très fiers

de cette marque de confiance, les enfants s'en montrent généralement dignes.

Un autre point très important où l'éducation anglaise me paraît l'emporter sur la nôtre, c'est la façon noble dont on habitue l'enfant à l'accomplissement du devoir pour le devoir lui-même. Trop souvent notre jeune français s'accoutume à voir une sanction matérielle récompenser ses efforts vers le bien ; il peut croire qu'il en sera toujours de même dans l'existence et se décourager du bien aux premières déceptions qui viendront le surprendre.

Le jeune Anglais apprend de bonne heure que la première et la plus précieuse récompense que l'on puisse espérer du devoir accompli, c'est l'estime de soi-même. Si, par surcroît, il conquiert l'estime des autres, ce n'est certainement pas un appoint négligeable pour soutenir un enfant dans sa lutte contre de mauvaises tendances ; aussi nos voisins ne lui ménagent-ils pas les preuves de cette estime en lui faisant toujours crédit de toute leur confiance tant qu'il n'a pas prouvé qu'il en était indigne. — « Est-ce bien vrai ? Tu ne mens pas ? » disons-nous en France à nos enfants, leur donnant ainsi nous-mêmes l'idée du mensonge possible. La plus grave injure que l'on puisse faire à un jeune Anglais, c'est de suspecter sa parole. Je ne prétends pas qu'il avoue spontanément les fautes qui peuvent rester ignorées de tous; il a trop d'orgueil pour cela. Mais, je l'ai constaté bien souvent, neuf fois sur dix, le jeune Anglais, directement accusé de quelque délit, se reconnaît coupable dans bien des cas où ce ne serait qu'un jeu pour

maints jeunes Français de se tirer d'affaire par quelque ingénieuse histoire. Et sans vouloir prendre les choses au tragique, ne devons-nous pas nous inquiéter de ce manque de franchise dont notre système d'éducation n'est que trop souvent responsable ?

Il est un autre grand principe en matière d'éducation, c'est l'exemple. Sur ce point encore, nous devons constater avec quel soin les parents anglais s'efforcent d'éviter tout ce qui pourrait les diminuer dans l'estime de leurs enfants. On parle beaucoup en France de l'hypocrisie anglaise : ce n'est pas ici le lieu de rechercher si nos voisins sont plus ou moins vertueux que nous-mêmes ; mais ceux d'entre eux qui n'ont de la vertu que les apparences, ont au moins en matière d'éducation une hypocrisie d'une sagesse admirable : c'est de cacher soigneusement à l'enfant leurs imperfections ; nulle part le « *Maxima debetur...* » n'est plus en honneur qu'en Angleterre. Tout le monde connaît à cet égard la parfaite convenance de tout ce qui se publie de l'autre côté du détroit. S'il est vrai que cette vertu soit souvent illusoire, du moins a-t-elle le précieux avantage de laisser l'adolescent, tout occupé de jeux athlétiques, atteindre l'âge où il pourra avec moins de danger s'adonner au plaisir ; n'est-ce pas trop souvent à l'imprudent exemple de ses aînés et à une presse vraiment trop libre que nous devons de constater chez le jeune Français une croissante et funeste précocité ?

Mais ne dépassons pas les limites prescrites à une si courte étude et après avoir indiqué à grands traits l'édu-

cation que reçoit l'enfant dans sa famille, suivons-le à l'école.

Là encore, nous retrouvons en vigueur les grands principes éducateurs que nous venons d'examiner : confiance dans les sentiments d'honneur de l'enfant, développement du sentiment de la responsabilité matérielle et morale de ses actes, accomplissement désintéressé du devoir.

Il est vrai de dire que le jeune écolier anglais se trouve dans des conditions particulièrement favorables à l'épanouissement de toutes ces vertus. La maison dans laquelle il entre n'est pas ouverte à tous ; c'est pour le privilégié un honneur dont on ne manque pas de lui faire sentir tout le prix. Il arrive donc tout naturellement disposé à se soumettre sans restriction aux règlements de l'Ecole à laquelle il est fier d'appartenir. Sur cinq jeunes Français, il y en a quatre pour qui le collège est une nécessité pénible à laquelle ils se résignent de mauvaise grâce ; la crainte de la punition est pour ceux-là le seul stimulant au travail et chaque fois qu'il se présente une occasion favorable d'échapper à la sanction, ils se dérobent joyeusement à l'accomplissement du devoir. La surveillance continuelle dont ils sont l'objet a cette conséquence funeste qu'ils se sentent en quelque sorte autorisés à enfreindre le règlement dès l'instant que cette surveillance vient à disparaître.

Le collégien anglais n'est pas à chaque heure du jour et de la nuit soumis à cet incessant contrôle ; le tambour ne règle pas, heure par heure, tous les mouvements de son existence. Il sait qu'il doit être exact à tels cours ;

ces cours il les prépare au moment qu'il lui plaît ; engagé dans une partie de foot-ball ou de cricket, il quitte soudain le jeu dès qu'il juge que le temps de se mettre au travail est venu. Le maître a t-il omis d'indiquer un nouveau devoir : bonne aubaine pour l'écolier français ; en Angleterre, il m'est arrivé en pareil cas de voir mon oubli réparé par les élèves eux-mêmes ; et cependant j'étais pour eux un étranger de passage, un « *visiting master* ».

Quels merveilleux résultats ne pourront donc pas atteindre les professeurs attachés en titre à un établissement, c'est-à-dire en mesure de prendre sur les élèves un véritable ascendant moral ? J'ai eu à cet égard les confidences d'un professeur qui enseignait depuis longtemps le français dans un des grands collèges d'Angleterre ; il m'a montré des lettres de ses élèves qu'il avait eu l'occasion de punir, reconnaissant leurs torts et le suppliant ingénument, leur punition une fois faite, de ne pas leur retirer son estime.

Voilà pour les maîtres de nos écoles des surprises plutôt rares. Mais aussi nos collèges sont pour la plupart de grandes agglomérations et nos idées démocratiques en tiennent les portes très largement ouvertes ; les professeurs n'y peuvent être aussi intimement liés à l'existence morale de leurs élèves dont ils ne connaissent trop souvent que le nom et l'écriture. Il leur est malaisé d'établir leur autorité sur des sentiments plus nobles que celui de la crainte.

Et pourtant depuis plusieurs années ils font tous dans ce sens de sincères efforts ; la nouvelle discipline

universitaire a beaucoup adouci ses anciennes rigueurs ; on ne veut plus que le Collège soit une prison et le maître un garde-chiourme. On veut que l'écolier aime son école et estime ses professeurs ; c'est un bel idéal que les familles sont aussi intéressées que nous-mêmes à poursuivre avec ardeur. Je me hasarderai donc à profiter de cette occasion pour les convier franchement à aider dans cette tâche les maîtres de leurs fils par tout l'appui moral dont ils disposent. Il est malheureusement trop vrai que le père de famille, en France, à de trop rares exceptions près, ignore le professeur et le considère trop comme une machine à entonner la science. S'il veut que ses fils aient pour le Professeur l'estime qu'il mérite, qu'il saisisse, et mieux, qu'il fasse naître les occasions de la lui témoigner lui-même. Qu'il se garde bien, en présence de ses enfants, de toute parole susceptible d'amoindrir le prestige du maître ; qu'il ne croie pas inutile surtout de se déranger parfois de ses affaires ou de ses plaisirs pour venir causer avec lui de ses fils, de leurs faiblesses et de leurs efforts.

Cette collaboration rendra notre tâche plus douce et nos soins plus efficaces ; mais n'est-ce pas surtout l'enfant qui bénéficiera de cette unité de direction vers le bien. Ce ne sont pas seulement des bacheliers que nous devons former, mais des hommes de volonté sachant faire passer le devoir avant le plaisir.

Que l'on m'excuse si j'insiste sur ce point, mais j'estime qu'au nombre des raisons qui expliquent la merveilleuse prospérité de l'Angleterre, la principale

c'est qu'elle sait faire de ses enfants des hommes de devoir. Et à ce propos, je ne résiste pas au plaisir de citer une lettre touchante détachée d'un article du « Matin » qui date de la dernière guerre Sud-Africaine. C'est le cri d'agonie d'un enfant de dix-sept ans engagé volontaire dans un régiment d'infanterie :

« Ce n'était pas votre tour aujourd'hui, ma mignonne maman, et c'est au père que je devais écrire ; mais, voyez-vous, c'est plus fort que moi, il faut que je vous envoie une dernière lettre, Je ne sais ce que j'ai : je suis bien portant et je me sens fort. La nuit dernière, seulement, j'ai fait un mauvais rêve.Quelque chose me dit que demain je serai tué, et alors ça me pèse sur la poitrine et ça m'étouffe un peu le cœur !... Il faisait une si belle nuit ! J'ai regardé le ciel qui était bien bleu et bien clair, avec une grande étoile bien brillante au milieu. Je pensais, ma mignonne maman, qu'elle vous voyait, et moi aussi je voudrais bien vous revoir !,..

« Et puis, si vous saviez, l'autre jour, un homme de ma compagnie, dans une tranchée, est tombé près de moi, et il n'était pas mort : un éclat d'obus l'avait atteint au ventre. Oh ! comme c'était horrible : sur la terre, il perdait ses entrailles ; il sanglotait comme un enfant et suppliait le médecin qu'on le tue parce qu'il souffrait trop, et le médecin n'a pu s'empêcher de dire que vraiment la guerre était chose maudite...

« Alors, voyez-vous, ma mignonne maman, je ne voudrais pas être tué comme cela, parce qu'il me semble que cela vous ferait trop de peine si vous le saviez. Je

voudrais mourir bien vite et ne pas souffrir trop longtemps. *Mais vous pouvez être tranquille ; quoi qu'il arrive, je me battrai bien et je ne reculerai pas ; et, si j'ai du chagrin de vous quitter, je suis content tout de même de penser que je le fais pour la Reine et pour le pays* ».

Il est des pressentiments qui ne trompent pas. Celui-là fut tué le lendemain, qui était le jour de Maggersfontein. On ignore encore « s'il a souffert trop long temps !

Voilà un exemple d'énergie morale qui peut se passer de tout commentaire. Je me résumerai en quelques mots. Nos enfants n'ont rien à envier à ceux de nos voisins sous le rapport des qualités du cœur : mais disciplinons-les ; qu'ils gardent leur aimable gaîté, mais sachent être sérieux quand l'heure du travail est venue. Usons envers eux de tendresse, mais ne fermons pas les yeux sur leurs défauts ; habituons-les à la franchise par la confiance même que nous aurons en leur loyauté. Donnons-leur des droits qu'ils paieront par l'accomplissement de devoirs ; et laissons-les chercher dans leur propre estime de nobles et pures satisfactions ; et au lieu d'obtenir une soumission machinale et dégradante de la volonté, nous aurons fait des hommes libres dans la plus belle acception du terme.

L'EXPÉRIENCE

L'EXPÉRIENCE

Par G. C. FÉLIZET, Membre Titulaire

L'homme me regarda longuement, et, d'une voix morte, un peu lente, il murmura : « Allons ».

Il se tenait debout dans l'angle obscur de mon cabinet assombri par le jour tombant derrière l'épaisseur colorée des vitraux, et je ne voyais de lui qu'une face jaune, cireuse, dans laquelle flamboyaient des yeux étranges, des yeux d'une teinte indéfinissable, ni bleus, ni verts, des yeux de porcelaine.

L'homme avança d'un pas et j'aperçus le personnage le plus étrange qu'on puisse rêver. Vêtu d'habits rapés, sanglé dans une redingote noire qui s'élimait aux manches, on eut dit le spectre d'un demi-solde. Un nez grand, brusqué, proéminait sur une barbe jaunâtre et inculte ; les pommettes saillantes faisaient apercevoir, comme dans un écorché, les muscles de la mâchoire ; les tendons du cou semblaient des cordes prêtes à éclater.

— « Je souffre », me dit-il.

Et, comme je faisais mine de vouloir l'ausculter, il m'arrêta du geste ;

— « Inutile. Vous ne connaissez pas mon mal. Vous ne le connaissez pas : je sais ce que je dis. Tenez, lisez, continua-t-il en me tendant un cahier qu'il sortit brusquemen et comme avec effort de sa poche, lisez : vous connaîtrez alors ce dont je souffre. Je l'ai écrit cette nuit, pour vous le remettre, car jamais je n'aurais pu vous faire le récit de ma souffrance. Je reviendrai dans trois jours, et vous me direz alors s'il m'est possible de recouvrer la santé. Adieu. »

Et, pendant que je le fixais, stupéfait, il sortit.

Je feuilletai le cahier griffonné sans une rature, sans une surcharge, d'une écriture fine et tourmentée.

Et je lus :

* * *

« Je dois d'abord, afin que l'on puisse me soigner en toute connaissance de cause, expliquer quels furent mes antécédents et de quels parents je suis né. Où j'ai vu le jour ? Le nom de mon père ? Cela importe peu. Il suffit seulement de savoir qu'il n'existe pas de cas de folie chez mes ascendants ; je ne suis pas un alcoolique ; mon père était sobre.

Une infirmité, une seule, et encore qui fut le résultat d'un accident, se rencontre dans ma famille : ma mère était devenue aphone à la suite d'une morsure : un chien lui avait, d'un coup de dents, déchiré le larynx. Je ne l'ai jamais connue qu'ainsi, et respirant par un tube fixé à la partie antérieure du cou. Ceci n'est pas inutile à l'explication du mal dont je souffre.

J'ai fait mes études à Sainte-Barbe où j'étais un bon élève. J'ai là, devant moi, mon livret scolaire ; aux observations générales, je trouve : « Très intelligent, très attentif ». Je tenais cette attention de l'infirmité de ma mère. Ayant eu les cordes vocales déchirées en même temps que le larynx elle ne pouvait parler, mais je comprenais ce qu'elle disait au seul mouvement de ses lèvres ; c'est ce qui m'a fait les yeux rivés au visage des gens : quand on ne me connaît pas on peut croire que c'est là de l'effronterie : ce n'est que de l'attention. On apprend plus et mieux par les yeux que par les oreilles : je *regarde* parler.

J'ai toujours été d'une sensibilité et d'une impressionnabilité maladives quand la souffrance ne m'apparaît pas comme un passage nécessaire vers un avenir meilleur. Plusieurs de mes amis, aux heures de congé, dans la petite ville de province où je passais mes vacances, se rendaient aux abattoirs et prenaient plaisir à voir égorger des moutons. Une seule fois je fis comme eux, et je me suis trouvé mal. Par contre, étant tout petit, j'ai assisté à une opération subie par notre jardinier qui avait eu la main écrasée par un tombereau d'où il était tombé ; j'ai entendu, calme, le craquement du bistouri sur les nerfs, le crissement haletant de la scie — il avait fallu lui couper le bras près de l'épaule, car la gangrène avait déjà envahi le coude, — j'ai entendu les cris lamentables que poussait le pauvre diable, et je n'ai pas été ému.

Ma faculté d'attention me servit plus qu'on ne le saurait croire : je fus re externe dans un assez bon rang

et, connu de mes seuls chefs, sans aucune recommandation, j'arrivai interne avec le numéro un. L'année d'après j'obtins la médaille d'or de chirurgie.

Vous qui êtes médecin, Monsieur, vous comprendrez les ambitions qui m'assiégaient : tout cela était pour m'encourager à pousser plus loin les concours, et tâcher d'arriver chirurgien des hôpitaux, professeur, que sais-je ?

Un jour un de mes maîtres me proposa de l'assister dans un essai qu'il allait tenter : il fallait décapiter un chien, et la tête bien égouttée, injecter dans la carotide du sang artériel. C'était afin de prouver que l'afflux du sang au cerveau donne seul la vie. L'expérience fut faite : le chien bougea les yeux, ouvrit la gueule, mais rien de tout cela ne me parut concluant. Je fis part de mon impression à mon maître qui me déclara dans l'erreur.

— Cependant, lui dis-je, ces mouvements, ou plutôt ces contractions, peuvent n'être que de simples reflexes occasionnés par le froid sur la section du cou par l'excitation passagère d'un nerf tranché ; ainsi, tenez, chez les décapités, la tête, quelques secondes après sa chute dans le panier, s'anime de grimaces.

Il ne fut pas convaincu et conserva son opinion : je conservai la mienne.

Avez-vous remarqué comme une phrase dite incidemment vous harcelle parfois, comme un mot dit en l'air vous suggère des idées tenaces ?

En lisant le lendemain dans mon journal le récit d'une exécution je me pris à dire tout haut : « Si l'on

essayait? ». C'était l'idée qui se mettait en marche. « Ce serait très simple ; on pourrait recommencer, et alors avec toutes les garanties désirables, l'expérience de La Pommerais : je prendrais la tête dans mes mains et je dirais : « Si vous m'entendez, clignez trois fois des yeux ». Or, je suis persuadé que la tête grimacera mais que les paupières ne s'abaisseront pas trois fois, et ainsi il sera prouvé que j'ai raison et que l'épreuve de mon maître est sans portée.

Une sorte de crainte me retenait d'en parler. A chaque supplice annoncé, je me demandais : « Sera-ce pour cette fois ci ? » mais les jours, les semaines et les mois se passaient sans qu'une décision fût intervenue.

Et cependant cette expérience avait un intérêt puissant ; elle renverserait les théories admises jusqu'ici ; le cerveau ne serait plus, comme on l'enseigne, un tout par lui-même ; il reprendrait sa vraie place, c'est-à-dire qu'on verrait en lui un rouage essentiel au fonctionnement du mécanisme humain, mais un rouage aussi n'ayant pas une existence isolée.

Et puis quel retentissement partout ! Je pourrais affronter les concours non plus en inconnu mais presque en maître ; mon nom serait su de tous, de tous. Oh ! j'aurais donné vingt ans de ma vie pour tenter l'expérience !

Sur ces entrefaites je fis la connaissance de Flandrin, le neveu du préfet de police : il était interne à l'Hôtel-Dieu où je venais encore quelquefois.

Un jour, en salle de garde, à la fin d'un dîner, je lançai mon idée.

— « Pourquoi n'essayez-vous pas ? » me demanda Flandrin.

Et, comme je lui avouais que c'était à cause de l'ennui des démarches, il ajouta :

— « Je ferai le nécessaire : vous aurez l'autorisation, mais à une condition, c'est que vous me prendrez comme aide. »

J'acceptai.

Alors, cette expérience qui, lorsqu'elle était lointaine, me semblait si merveilleuse, m'apparut épouvantable. Je songeai qu'elle pourrait peut-être me nuire, que peut-être, l'éclat rejailli sur moi éveillerait des jalousies, des rancunes, des haines, que cela retarderait peut-être mon succès. Puis, immédiatement, l'idée de faire faire un pas à la science, me relevait de mon accablement.

Et je restai balotté pendant toute une semaine dans l'indécision.

Un jour j'écrivis à Flandrin que l'expérience était remise, — ma lâcheté de bête à concours avait repris le dessus — et ma lettre se trouvait cachetée sur mon bureau, quand il entra. Toutes les démarches étaient faites, toutes les autorisations signées ; l'exécution aurait lieu le surlendemain.

Il n'y avait plus à reculer.

J'achetai un veau bien vigoureux que je fis conduire dans un hangar de la Roquette mis à notre disposition par le préfet de police. Je fis construire une claie pour lier l'animal et lu rendre toute résistance impossible.

Une table en bois et quelques chaises prêtées par la prison furent apportées, et je me trouvai la veille du jour sans avoir, dans la fièvre des préparatifs, songé que j'allais jouer le lendemain, à l'aube, la partie décisive.

Flandrin vint, avec un de ses amis qui devait nous assister, me prendre chez moi vers neuf heures, et nous allâmes à la prison où le directeur nous prêta une chambre dans son appartement.

Je ne dormis pas. Toute ma sensibilité naturelle se révoltait à l'idée qu'un homme serait, au petit jour, réveillé, qu'on allait lui couper les cheveux, échancrer son col d'un large coup de ciseaux, qu'on lui lierait les pieds et les mains, que cet homme verrait par la porte de la prison grande ouverte la guillotine se dresser devant lui, qu'on le jetterait brutalement sur la bascule, qu'il sentirait son cou pris dans la lunette, qu'il ferait des efforts vains pour en arracher sa tête, que le couteau tomberait.... et cela sans aucune nécessité scientifique.

Sans aucune nécessité scientifique ? Mais non. Et monstrueusement je songeai que non seulement cet homme pouvait mourir, mais qu'il *devait* mourir.

Flandrin me frappa sur l'épaule :

— « Il est temps ».

Nous nous rendîmes au hangar. Le veau, d'après mes indications, était déjà attaché sur la claie : il s'agitait par saccades pour briser ses liens, et poussait des meuglements plaintifs. Flandrin prépara les instruments sur la table recouverte d'une serviette blanche ; je vérifiai : tout était là, en place, sondes pinces, bistouris.

Alors je me sentis la proie d'une angoisse poignante. Cette attente dans ce petit hangar, par ce froid matinal qui glissait aux fentes de la porte, les coups sourds de l'échafaud qu'on dressait, et, de temps en temps, comme un remous du peuple.... il me semblait que c'était moi qu'on allait guillotiner.

Quelqu'un ouvrit la porte, grand et qui boitait : c'est le bourreau :

— « Je vais commencer la toilette » — dit-il, d'une voix douce et chantante.

Je sursautai et répondis inconsciemment « Merci ».

Nous attendîmes alors pâles, sans dire un mot, hébétés.

Au bout de quelque temps, — vingt minutes ou deux heures ? — des pas traînés se firent entendre, puis une serrure grinça ; le battant d'une lourde porte cogna contre le mur : je compris que le condamné se trouvait sur le lieu du supplice. Un frémissement de joie, un « Ah ! » de satisfaction coururent dans la foule et nous arrivèrent répercutés par l'écho de la voûte. C'était le même cri d'impatience et de curiosité que pousse le peuple dans les corridas lorsqu'arrive dans l'arène un taureau longtemps attendu.

Une sueur glacée, visqueuse, m'inondait les tempes ; je me figurais être le complice de tous ces gens-là ; il me semblait que c'était moi l'auteur responsable de sa mort ; il me semblait... Un coup sourd, mat, semblable au choc d'un lourd maillet sur un madrier nous cloua en place. Quelques secondes après des pas galopants

sous la voute : un aide du bourreau nous apportait quelque chose roulé dans une veste, — la veste du supplicié — et dit simplement : « Voilà ». Je fis signe à Flandrin d'ouvrir l'artère du veau, pris l'objet dans mes mains et déroulant les plis qui le cachaient, j'aperçus la tête : je l'examinai. L'homme avait dû lutter affreusement contre l'étreinte de la lunette ; il avait essayé de rentrer le cou dans les épaules, car le couteau, en tombant, avait entamé la base du crâne et longé la machoire inférieure. La face grimaça trois secondes et tomba dans l'immobilité. J'étais aussi calme que devant un moulage de l'Ecole : c'était au nom de la science que je tenais cette tête, c'était pour elle que j'allais travailler, et d'ailleurs cet homme était mort, bien mort.

— « J'y suis — » fit Flandrin.

Lentement, sans précipitation, je saisis l'extrémité de la canule d'argent et l'enfonçai dans la carotide qui apparaissait nette à la section. Flandrin retira la pince qui empêchait le sang d'affluer ; le veau poussa un gémissement.

Nous attendîmes peut-être une minute. Le visage se colora, le nez cessa d'être pincé ; nous contemplions haletants. Les paupières du décapité se soulevèrent ; il clignota des yeux comme un homme réveillé brusquement d'un profond sommeil ; les prunelles dilatées se fixèrent sur nous, et alors — oh ! jamais je ne pourrai oublier ce qui se passa — l'*homme se mit à parler*. Oui l'homme parla. Aucun son, naturellement, ne sortait, mais il parlait avec ses lèvres et je comprenais ce

qu'il disait, moi qui avait si longtemps compris, rien qu'aux mouvements de la bouche, ce que disait ma mère. Je comprenais !

Bien que dix ans me séparent de cette journée, j'ai ces paroles, là, présentes à la mémoire, car pas une nuit depuis ne s'est passée sans qu'un cauchemar me soufflat à l'oreille ; je les sais par cœur et les transcris fidèlement sans toutefois pouvoir y mettre l'épouvante monstrueuse qui me fit dresser les cheveux.

L'homme disait :

— » Je souffre ! je souffre ! oh ! qu'est-ce qu'on m'a fait ? On ne m'a donc pas guillotiné ? Aïe ! »

Et ses machoires tremblaient de douleur.

— « On me torture, on m'arrache le corps ! Mon cou se tire ! Grâce ! Grâce ! » —

Et les autres qui n'entendaient rien ! Et les autres qui ne voyaient rien !

Flandrin me dit :

— « Posez-lui des questions. » —

Mais j'entendis sa phrase comme lointaine, à travers un brouillard.

Et je restais les yeux fixés sur cette tête qui grimaçait de douleur et bramait :

— « Je vous en supplie, tuez-moi, mais ne me faites pas souffrir. » —

Elle poussa un long cri *muet* et sanglota : «Maman !»

Ce mot me rappela à la réalité, et, sortant du cauchemar où me tenait ce spectacle, j'arrachai de la carotide la canule d'argent. Une lance de sang gicla

contre le mur ; Flandrin pinça l'artère du veau ; la tête de l'homme se figea dans l'immobilité. Je la tenais ne sachant où la mettre, les oreilles bourdonnantes encore de son dernier mot « Maman .» Flandrin la prit et la posa sur la table en me disant :

— « Il est regrettable que vous n'ayiez pas continué, et surtout que vous n'ayiez pas posé de questions. Bast au surplus je crois que c'est vous qui êtes dans le vrai : il y a eu des contractions, mais rien ne nous a prouvé que la vie était revenue ».

Rien ne nous a prouvé que la vie était revenue ? A lui peut-être, mais à moi, à moi !

— « Un beau mémoire à publier » — fit-il avec enthousiasme en sortant du hangar.

Je lui répondis la voix si troublante qu'il me regarda stupéfait :

— « Non, pas encore ; il faudra renouveler l'expérience, mais plus tard, plus tard. » —

Nous nous quittâmes à la sortie de la prison, et je revins chez moi, titubant, ivre de lumière et d'épouvante, en répétant accablé, d'un mouvement machinal « Maman ! Maman ! » Un homme qui s'en allait à son travail me cria, gouailleur, de l'autre trottoir :

— « Qu'est-ce qu'elle va dire la bourgeoise ! » —

Une femme qui balayait le ruisseau me regarda passer en murmurant :

— « Si c'est possible de se mettre dans des états pareils, » —

Ah ! pauvres gens ! s'ils savaient !

Et depuis ce jour, Monsieur, — dix ans ! — je me demande si je n'ai pas commis un crime. Je sais bien ce que vous allez me répondre ; toutes les objections qu'on pouvait faire je les ai faites, tous les raisonnements qu'on pouvait tenir je les ai tenus, et cela ne m'a pas rendu le calme.

Quand bien même j'aurais eu le droit de ramener cette tête à la vie, avais-je le droit aussi de lui supprimer l'existence ? Ah ! j'ai bien longtemps cherché des excuses pour me disculper : je me suis dit que j'avais rendu le souffle à un mort et que par conséquent, je pouvais le lui reprendre, mais, voyez-vous, cet homme n'était pas mort : il était guillotiné, ce qui n'est pas la même chose. Je me suis dit que cet homme ne pouvait vivre que dix minutes, une heure peut-être ; mais a-t on le droit, dites, d'abréger d'une seconde l'existence d'autrui. Je me suis dit que c'était pour la science ; je me suis dit... Ah ! je me suis tout dit, Monsieur, et je n'ai pas trouvé grâce devant moi.

Vous voyez bien que jamais vous n'auriez pu deviner mon mal. Peut-être que maintenant, sachant de quoi je souffre, vous réussirez à ramener le calme dans mon pauvre être désemparé. Mais ce sera difficile, je vous préviens, car toute mon existence inutile me pèse si lourdement !

Ah ! si cette expérience n'avait pas eu lieu je serais arrivé, Monsieur, je sens que je serais arrivé, que je serais quelqu'un au lieu de me savoir la lamentable loque humaine que je suis aujourd'hui. Ah ! si cette expérience n'avait pas eu lieu ! Mais pourquoi récriminer

contre le passé ? Le remords m'a rendu fataliste, et si cela est advenu, c'est que cela devait forcément advenir.

Je n'ai pas eu le courage de faire les concours : il me semblait que mon angoisse hurlerait dans mes yeux, que ma peur se lirait sur les rides de mon front, que mon infamie suinterait par tous les pores de ma peau. Je parle de courage ! Mais celui que je n'ai pas eu, le seul vrai, c'était d'avouer hautement mon crime, quitte à risquer le mépris de tous ; et, quand je me contemple froidement, je m'aperçois que je suis un criminel et un lâche.

C'est la première fois que j'ose écrire cela. Cette confession m'a calmé un peu. Je comprends aujourd'hui le soulagement que doit éprouver un homme en confiant ses péchés à un prêtre. Oh ! Monsieur, être seul à garder un secret ! seul, sans famille, — mon père et ma mère sont morts peu de temps après mon crime — (j'allais écrire « mon expérience » pour tacher de me mentir à moi-même) — seul, sans affection, sans amour, car j'ai encore assez d'honnêteté au fond du cœur pour ne pas associer une femme à l'être de dégoût que je suis ! Seul, sans un ami, sans rien, rien.

Il y a quelques jours je me trouvais dans une foule derrière deux personnes qui causaient : c'étaient Mirval et Dürmez, mes camarades d'autrefois arrivés aujourd'hui : j'entendis mon nom. Mirval disait :

— « Qu'est-il devenu ? Pourquoi n'a-t-il pas fait les concours ? » —

Et Dürmez :

— « Je n'en sais trop rien : il a plongé et on a cessé de le voir. Les uns prétendent qu'il est parti au Tonkin à la suite d'une assez sale histoire de jeu, les autres qu'il a épousé une femme de brasserie. » —

Et ils parlèrent d'autre chose.

Ah ! s'ils savaient eux aussi !

Si j'ai écrit cela ce n'est pas seulement dans l'espoir que vous pourrez me sauver, c'est aussi et surtout pour que, après ma mort, vous me remplaciez dans l'œuvre de courage que je ne suis pas digne d'accomplir. Vous direz, Monsieur, ce que j'ai fait, vous direz mon crime, mais vous direz aussi mes souffrances et mes remords, car pour que les gens puissent ne pas trop me haïr ils auront besoin d'une telle pitié ! Vous direz... enfin vous direz que je n'étais pas un méchant homme et que c'est le destin seul qui l'a voulu.

Adieu Monsieur. Plaignez-moi.

* * *

L'homme ne revint pas. L'autre jour, entrant par hasard à la Morgue, je l'aperçus : il était étendu sur les dalles ; ses yeux à demi fermés laissaient filtrer une sorte de regard trouble ; un ricanement léger lui relevait les coins des lèvres et montrait la pointe des dents sous la moustache jaunâtre : il souriait à la mort libératrice.

TEMPÉRANCE & PUÉRICULTURE

PAR LE

JARDIN OUVRIER

TEMPÉRANCE & PUÉRICULTURE

PAR LE

JARDIN OUVRIER

Par le Docteur G. LANCRY, Membre Titulaire

Le concours si précieux que la *Société Dunkerquoise,* et tout particulièrement son bureau MM. Duriau président, E. Bouchet vice-président, H. Terquem secrétaire-général, a bien voulu me donner pour la propagation de l'institution des jardins ouvriers, me fait un devoir de lui offrir la primeur de deux articles en cours de publication [1], le premier dans les *Annales anti-alcooliques* du Docteur Legrain fondateur de l'*Union française antialcoolique*, le second dans le *Bulletin général de Thérapeutique* dont la Direction scientifique appartient au Docteur Albert Robin, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Beaujon. J'y ajouterai, sur le même sujet, un communication à la *Société Obstetricale de France* dont je suis membre.

[1] Voir procès-verbal de la séance de janvier 1904 où *j'ai pris date* pour cette communication.

I

La Lutte anti-alcoolique par le Jardin Ouvrier [1]

. . . . . .

Comment le jardin ouvrier peut-il être un élément de lutte antialcoolique ? Je pourrais répondre fort simplement en rappelant le proverbe : un clou chasse l'autre. « Le clou » c'est le jardin et « l'autre » c'est le cabaret. Mais cette formule banale me paraît un peu enfantine, et je préfère demander au lecteur dont les cheveux, comme les miens, commencent à s'éclaircir et à grisonner, de faire un retour en arrière et de rappeler ses souvenirs d'enfance.

Il y a quarante ou cinquante ans, la Révolution avait produit tous ses effets utiles au point de vue agraire. La loi successorale du Code Napoléon avait divisé les grandes fortunes foncières ; les « bandes noires » avaient morcelé les terres aristocratiques ; les biens nationaux et les biens du clergé s'étaient pulvérisés entre mille et une mains diverses : toute famille rurale française avait accédé à la propriété, et bien peu nombreux dans les villages étaient ceux qui n'avaient pas la pleine et entière propriété tout au moins d'une masure, cette

[1] Cet article a été publié dans les Annales antialcooliques, fin janvier 1904.

masure fut-elle élevée en torchis et couverte en chaume. En ce temps-là — et je me le rappelle très bien, moi qui suis d'une vieille famille de l'Artois — le paysan cultivait sa terre quand il faisait beau. Venait-il à pleuvoir ? le rouet filait entre les mains des femmes, tandis que les hommes tissaient à la main.

Or, voici que se produit une évolution peut-être sans exemple dans l'ordre économique : la vapeur remplace les bras, les filatures s'élèvent de toutes parts dans les localités qui réunissent le charbon et l'eau en abondance : hommes, femmes, enfants, jeunes filles sont arrachés à leur foyer, à leur pays natal, précipités pêle-mêle dans les villes industrielles, logés dans des taudis infects, littéralement abêtis sous prétexte de libre concurrence et de liberté du travail ! Ce qui se passait dans les filatures se passait dans les mines, où j'ai vu de mes yeux des femmes porter le pic du mineur ou pétrir la glaise des briquetiers, et aussi dans toutes grandes industries où la liberté du travail se traduisait, en fait, par la liberté illimitée de l'exploitation homicide et sauvage de la si belle race populaire française.

Comment supporter une pareille situation ? Comment résister à un pareil avilissement ? C'est alors que le Dieu Alcool vient offrir ses temples, ses illusions, ses fallacieuses séductions à toutes ces familles déracinées, à ces travailleurs épuisés, à ces cœurs endoloris. La liberté du commerce — en d'autres termes la liberté de l'exploitation humaine — aidant, le Dieu Alcool multiplia ses temples, diversifia ses formes, exalta de mille ingrédients toxiques sa néfaste puissance, précipitant la

classe ouvrière dans l'inconduite, la misére, la déchéance morale, la dégradation physique et finalement dans l'alcoolisme et la tuberculose.

Que fait le jardin ouvrier ? Mais le jardin ouvrier est la protestation effective contre de si criants abus ; c'est l'éloignement du cabaret, c'est le travail en plein air en pleine nature, c'est l'aisance revenue à la maison, ce sont les liens de famille resserrés, c'est le contact renouvelé avec la terre féconde et nourricière, c'est la reconstitution matérielle et morale de la famille, c'est une plus grande justice sociale, c'est la vie plus conforme au vœu de la nature et aux lois providentielles, à l'observation desquelles sont attachées la santé des individus, la conservation des familles et la perpétuité des races.

Ajouterai-je à toutes considérations des observations ou des autorités médicales ? A quoi bon ? Pourquoi faire intervenir la science dans des questions aussi élémentaires et qui rélèvent du bon sens de chacun de nous ? Aussi je me contenterai de faire appel au souvenir de tous ceux qui, comme moi, ont fait autrefois une année de service militaire. Pourquoi étais-je — (la politesse m'interdit de dire « étions-nous ») — si souvent à la cantine dans les moments de loisir ; pourquoi étais-je si souvent au café dans les heures de sortie de la caserne ? Mais tout simplement parce que je m'ennuyais à la chambrée et que je ne savais que faire de mon temps. Or pourquoi veut-on que l'ouvrier, qui n'a reçu ni notre instruction ni notre éducation, soit meilleur que nous, et qu'il n'aille pas au cabaret quand, rentré chez lui, il ne sait où se tenir ni à quoi s'occuper ? Le

jardin ouvrier lui donne cette distraction et cette occupation qui lui manque. *Il doit figurer au premier rang de tous les moyens indirects mais efficaces pour combattre l'alcoolisme.*

II

Gouttes de lait et Jardins Ouvriers [1]

A Monsieur Albert Robin.

Monsieur et très honoré Maître,

Le haut et puissant patronage que vous accordez aux Jardins ouvriers, le discours si retentissant et si fécond, que vous avez prononcé en présidant la séance médicale du *Congrès international des jardins ouvriers*, m'encouragent à soumettre à votre bienveillante appréciation les précieux services que l'institution des Jardins ouvriers me paraît appelée à rendre à la cause de la puériculture.

Je suis un partisan convaincu des « Gouttes de lait », je les préconise et je cherche à les promouvoir dans le milieu où j'exerce la médecine. Cette institution réalise un progrès, elle sauve de nombreux enfants qui, sans elle, succomberaient à toutes les inflammations microbiennes du tube digestif. De plus, elle a l'immense avantage de séduire la philanthropie et la charité privées,

[1] Lettre publiée dans le *Bulletin général de Thérapeutique* du 23 Mars 1904.

d'agiter l'opinion publique, de poser le problème de la mortalité infantile d'une manière concrète et abordable pour toutes les personnes de bonne volonté : grâce à elle, on sort du domaine des beaux discours pour agir, pour *faire quelque chose*. C'est dire que j'applaudis chaleureusement à la campagne entreprise par MM. les Drs Budin, Dufour, Variot, Brunon, Levraud, etc., etc., en faveur des « Consultations de nourrissons » et des « Gouttes de lait ». Ces institutions, encore toutes récentes, sont appelées du reste à de nombreuses améliorations et de nombreux perfectionnements.

Mais le fait d'approuver chaleureusement les Gouttes de lait n'empêche pas de les apprécier à leur juste valeur, c'est-à-dire de les considérer comme les *expédients* aussi perfectionnés, aussi impérieusement indispensables qu'on voudra, mais enfin comme des « expédients ».

Et cette chaleureuse approbation n'implique pas davantage que la thérapeutique étiologique, la thérapeutique causale, celle qui s'inspire du vieil adage hippocratique : *sublatâ causâ tollitus effectus*, soit moins bonne et moins logique pour le traitement des maladies du corps social envisagé dans son ensemble et sa collectivité que pour celui de l'individu malade.

Or, il me paraît incontestable et incontesté que l'excès de mortalité infantile qui s'observe de nos jours tient pour ainsi dire exclusivement à l'abandon de l'allaitement maternel ; que, par conséquent, l'institution des Gouttes de lait, s'adressant aux enfants, représente le traitement symptomatique, alors que le véritable traite-

ment *étiologique* serait celui qui, s'adressant à la mère, permettrait à celle-ci d'allaiter son enfant.

En d'autres termes, la puériculture, logiquement et philosophiquement comprise, doit susciter une action double et parallèle. Elle doit, comme le préconise M. le professeur Budin, remédier au péril immédiat et urgent qui menace les orphelins du sein maternel ; elle doit encore, avec MM. les professeurs Herrgott et Pinard, combattre l'abandon de l'allaitement maternel et mettre tout en œuvre pour restaurer cet allaitement.

*
* *

Quelles sont les causes de l'abandon de l'allaitement maternel ? On peut les ramener à trois principales.

1° *La mauvaise volonté et l'ignorance des mères.* — La mauvaise volonté est rare, mais l'ignorance de l'excellence du sein maternel et des grands dangers de l'allaitement artificiel est fort commune. On ne saurait donc trop vulgariser des statistiques dans le genre de de celle que donnait le professeur Pinard, dans la belle conférence publique qu'il faisait à Lille pour l'encouragement de l'allaitement maternel.

« Sur 100 enfants, disait-il, il en meurt avant la fin « de la première année 15 p. 100 de ceux qui sont « allaités par leur mère, 32 p. 100 de ceux qui sont « élevés au biberon dans la famille, 50 p. 100 de ceux « qui sont mis en nourrice et au sein, 63 p. 100 de ceux « qui sont nourris au biberon loin de leur famille. »

2° *Les exigences de la vie et d'une situation précaire,*

qui obligent les mères de famille à abandonner leur foyer pour se louer à l'usine, à l'atelier, dans les bureaux, etc. — Le jardin ouvrier, surtout le jardin à proximité de l'habitation, en permettant le travail à domicile à toute heure et avec toute interruption au gré de celle qui s'y livre, en fournissant abondamment de nombreuses ressources alimentaires, paraît merveilleusement indiqué pour permettre à la mère de famille de secouer le joug de l'usine et de l'atelier.

3° *L'insuffisance mammaire ou la stérilité des mamelles.* — Beaucoup de femmes ne sont pas assez robustes pour « nourrir » et leur constitution étiolée rend leurs mamelles stériles. — Eh bien, n'est-il pas évident que le jardin ouvrier, en faisant vivre l'enfant et plus tard la jeune fille au grand air et au soleil, en l'arrachant du moins momentanément au logement insalubre ou insuffisant, en lui procurant, avec un supplément de nourriture, un travail sain et hygiénique, fortifie sa santé, développe ses organes et prépare la fécondité de ses mamelles.

*
* *

J'ajoute que le jardin ouvrier, outre ses avantages immédiats matériels palpables présente encore un immense avantage moral. Il engage l'initiative privée et les pouvoirs publics dans la voie qui conduit à la disparition de tous ces fléaux contemporains, nouvelles *plaies d'Egypte*, qui s'appellent la tuberculose, l'*avarie*, la stérilité des mamelles, la neurasthénie, l'alcoolisme et finalement la dépopulation.

On oublie trop, ce me semble, que l'oiseau est fait pour voler, le poisson pour nager et l'homme pour vivre au grand air, à la lumière du soleil et en contact avec la terre. Les faits prouvent pourtant tous les jours que tout individu, végétal ou animal, qui vit à l'encontre des lois de la nature, est fatalement voué à disparaître L'homme et les collectivités humaines n'échappent pas à cette loi : les médecins et les hygiénistes peuvent-ils se contenter d'étudier en dilettantes les diverses modalités de cette disparition ; se contenter de proposer quelques *palliatifs*, assurément très recommandables en raison du sentiment charitables qui les inspire, mais parfaitement puérils en regard du but à atteindre et du péril social à conjurer ! Et leur devoir n'est-il pas de clamer la cause du mal et, avec toute l'autorité scientifique qui s'attache à leurs paroles, de tout mettre en œuvre pour la faire disparaître ?

Ce n'est pas tout encore. Si les Gouttes de lait sont à encourager, à multiplier, à perfectionner, il faut bien savoir qu'elles ont, dans une mesure évidemment très atténuée mais enfin dans une certaine mesure, les inconvénients du « Sanatorium allemand ». Si elles sont à recommander sans réserve à la charité privée et à l'assistance publique, leur prix assez élevé ne permet sûrement pas de les généraliser par toute la France. C'est du reste le défaut des expédients d'être toujours beaucoup plus onéreux que le remède véritablement causal.

La magnifique Goutte de lait créée à Saint-Pol-sur-Mer par la munificence de M. Georges Vancauwenberghe, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique,

et confiée à M. le Dr Ausset de Lille, vient de publier les résultats de sa première année. Elle a fait diminuer la mortalité infantile de la commune de 30 unités, c'est-à-dire qu'elle a conservé à la vie trente nourrissons. Mais je crois savoir que cette Goutte de lait a coûté au bas mot 15.000 francs de roulement en un an, ce qui fait 500 france par nourrisson arraché à la mort. Evidemment ce prix n'est pas, à beaucoup près, de nature à décourager, mais on pourrait le souhaiter moindre et, surtout, on peut se demander s'il serait tout à fait impossible d'arriver aux mêmes résultats satisfaisants par d'autres moyens et en suivant d'autres voies.

Or, dans cet ordre d'idées, on peut rappeler qu'à « la Maternité de Nancy », fondée en 1890 par le professeur Herrgott pour l'encouragement de l'allaitement maternel, le kilogramme d'enfant vivant, suivant la pittoresque expression du généreux professeur, revenait à 11 fr. 50 (*Mémoires de la Société Obstétricale*).

Et pourquoi ne dirai-je pas que Louis XIV a créé, en 1670, à Fort-Mardick près Dunkerque, une population très prolifique et toujours prospère de marins pêcheurs sans autre dépense que l'abandon en pleine propriété de 140 hectares de dunes stériles et sans valeur à une *association* de quatre familles de matelots émigrés de Cucq en Picardie ? (Voir *La commune de Fort-Mardick*, par Louis Lancry, de Vailly-sur-Aisne, thèse doctorat Paris, août 1890).

Pourquoi ne signalerai-je pas que, sur le même littoral de la mer du Nord, à proximité de la frontière belge, la commune maritime de Bray-Dunes, fondée en 1883,

aurait, par le simple jeu de l'excédent des naissances sur les décès, doublé sa population en vingt-deux années si l'émigration ne lui avait enlevé 300 âmes sur les 1.600 qu'elle compte aujourd'hui ? Dans cette localité, où la population a pu se développer librement sur des dunes jusque-là sans valeur et abandonnées par l'indifférence publique, essaimant sans cesse des maisonnettes entourées de jardinets, il n'y a ni Goutte de lait, ni médecin, ni même de sage-femme diplômée. La mortalité moyenne des nourrissons (enfants de 0 à 1 an) est de 135 décès sur 1.000 naissances vivantes. Cette mortalité est due exclusivement à la faiblesse congénitale, aux accidents et surtout aux épidémies de coqueluche et de rougeole, tant et si bien que, en 1902, année où ces épidémies n'ont pas eu lieu, une commune de 1.600 âmes n'a perdu *qu'un seul nourrisson sur 64 enfants vivants* âgés de 0 à 1 an !

C'est en reconstituant à chaque famille ouvrière, agricole ou maritime, un coin de terre, une « part de champ » sur des « biens collectifs » (communaux ou autres), parts de champ où tout prolétaire pourra se bâtir une maisonnette avec un jardinet qu'on arrivera à repeupler les campagnes et le littoral, à décongestionner les villes.

> Remettez en honneur le soc de la charrue,
> Repeuplez la campagne aux dépens de la rue,
> Ayez moins de bourgeois et plus de paysans :

Voilà la vraie manière de débarrasser la collectivité sociale de ces fléaux épidémiques qui s'appellent la

tuberculose, la neurasthénie, la stérilité des mamelles, la dépopulation, parce que tous ces fléaux sont la conséquence directe et immédiate d'une civilisation surchauffée et dévoyée.

Et, en ce qui concerne plus spécialement la dépopulation et la mortalité infantile, faites pousser des *chaumières* en assurant des jardins ouvriers ou des « coins de terre » : des enfants sains et vigoureux en sortiront tout seuls, sans qu'il en coûte autre chose à la collectivité que le sacrifice de quelques parcelles de terrain.

* * *

Evidemment la médecine n'a pas à sortir de son domaine et de ses attributions ni à empiéter sur le rôle du législateur, mais elle peut éclairer celui-ci, lui indiquer le but qu'il doit poursuivre et la voie qui doit l'y conduire. En tout cas, elle peut indiquer à l'initiative privée et à l'assistance publique l'excellence des jardins ouvriers pour combattre la mortalité infantile, comme vous avez déjà si lumineusement indiqué la valeur de cette institution pour prévenir et combattre la tuberculose. Les conclusions que j'ai l'honneur de vous soumettre, Monsieur et très honoré Maître, sont les suivantes :

1° Le fléau de l'excessive mortalité infantile serait plus logiquement dénommé, d'après sa cause étiologique, le fléau de la *stérilité des mamelles ou l'insuffisance mammaire* ;

2° La puériculture doit viser non seulement à per-

fectionner l'alimentation artificielle, mais encore et surtout à encourager l'allaitement maternel, à prévenir et à combattre la stérilité des mamelles ;

3° Le jardin ouvrier fortifie la jeune fille, développe ses organes, la prépare physiquement aux fonctions de la maternité.

Il permet à l'épouse et à la mère, en la soustrayant à l'obligation de l'usine et de l'atelier, de rester à son foyer pour soigner et allaiter ses enfants.

Il fait donc partie de l'arsenal de la puériculture et, à ce titre, doit être recommandé et propagé par elle ;

4° Créez des *coins de terre* ou des *jardins ouvriers* : il en surgira spontanément des chaumières d'où sortiront tout seuls des enfants nombreux et vigoureux.

Dr Lancry.

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris.

III

Trois faits, une demi-vérité, quatre souhaits sur la puériculture [1]

Je vous prie de m'excuser de changer le titre de ma communication : je devais exposer, au point de vue de la puériculture, la démographie du département du Nord, et tout spécialement celle de l'arrondissement de Dunkerque que j'habite, à travers toute la durée du XIX[e] siècle. Les renseignements auxquels je suis arrivé ont trompé mon attente, et, dans la crainte de les interpréter d'une manière erronée, je préfère en remettre la publication à une date ultérieure. Toutefois, tenant à honneur de m'associer aux généreux efforts réalisés en faveur de la puériculture, je me propose de soumettre à votre bienveillante appréciation quelques idées appuyées sur des faits qu'il m'a été donné d'observer. Cette communication est intitulée : *Trois faits, une demi-vérité et quatre souhaits sur la puériculture.*

*
* *

Premier fait, premier souhait. — Nous avons à

[1] Communication faite le 9 avril à la *Société Obstétricale* de France à la séance présidée par M. le Dr Porak accoucheur à la Maternité de Paris.

Dunkerque une corporation très ancienne et très curieuse, celle des « Mènes dunkerquoises ». Ce sont de vieilles femmes, veuves pour la plupart, ayant eu toute leur vie, d'abord chez leurs mères, puis chez elles, puis chez les autres, un nourrisson à dorloter. La plupart d'entre elles ont eu douze, quinze, dix-huit enfants presque tous décédés en bas-âge. Elles sont tout à la fois des assistantes de couches et des nourrices sèches. Elles personnifient l'allaitement artificiel dont elles font métier et dont elles vivent. Bien des familles dunkerquoises ont une mène qui a assisté « Madame » dans toutes ses couches et qui a élevé tous les enfants : la mène fait presque partie de la famille, et c'est justice en vérité si l'on tient compte de toutes les peines, de toutes les veilles, de tous les dévouements dont cette pauvre veille femme a fait preuve en mille circonstances diverses.

Avant l'antisepsie obstétricale, le médecin même le plus soigneux éprouvait souvent des désastres puerpéraux qui lui survenaient, disait-on, du fait du « génie épidémique ». On comprend facilement que, dans ces conditions, le médecin, quelque attitré qu'il fût dans une famille, ne pouvait pas ne pas ménager la mène, et qu'il lui était moralement fort difficile de conseiller l'allaitement par une nourrice au sein, dont la présence eut rendu inutile et superflue celle de la nourrice sèche.

Sorti de l'internat des hôpitaux de Paris en 1886 et connaissant l'antisepsie obstétricale, je n'hésitai pas à recommander nettement l'allaitement au sein. Et, peu après, tous mes confrères, ayant pénétré le secret de la

prophylaxie de la fièvre puerpérale, entrèrent résolument dans la même voie. Ce fut le commencement de la décadence pour la corporation des mènes. Il se passa donc à Dunkerque une sorte de petite révolution au profit de l'allaitement naturel et au détriment de l'allaitement artificiel : il est intéressant de rechercher quel en a été le résultat pour la puériculture.

A Dunkerque combien, par 1.000 naissances vivantes, de décès de nourrissons, de décès d'enfants de 1 à 4 ans révolus, pendant la période 1885-1900 ?

Années	Décès de 0 à 1 an	Décès de 1 à 4 ans	Total	Moyenne du nombre absolu des naissances par année.
—	—	—	—	—
1885-88	239	210	449	1.332
1889-92	237	118	345	1.336
1893-96	226	112	338	1.296
1897-98	225	72	298	1.225
1899	200	66	266	1.230
1900	189	93	282	1.168

Il y a donc manifestement progrès puisque l'année 1900 gagne 50 survivances de nourrissons et 117 survivances d'enfants sur la période 1885-88, soit un bénéfice total de 167 survivances pour l'année 1900.

C'est un résultat à première vue magnifique dont, pourtant, nous ne nous féliciterons pas trop haut, car un coup d'œil jeté sur le chiffre absolu des naissances nous montre que celles-ci ont diminué de 164 unités pour l'année 1900 !

A Dunkerque nous ne sommes pas encore parvenus

à créer de Consultation de nourrissons ni de Goutte de lait. Celle-ci, qui a toutes les sympathies du public charitable, coûterait certainement très cher dans une ville où le nombre des inscrits au Bureau de Bienfaisance est considérable. La simple Consultation de nourrissons serait très facile à réaliser par le Bureau de Bienfaisance. Malheureusement, dans ces institutions, les initiatives et les responsabilités sont fort pulvérisées, et la moindre circulaire préfectorale aurait plus d'efficacité, je crois, que la réunion des efforts particuliers. Aussi le souhait que je forme à ce sujet est le suivant :

Que l'autorité préfectorale prenne l'initiative de proposer aux Administrations du Bureau de Bienfaisance la création soit de Consultations de nourrissons soit de Gouttes de Lait dans tous les centres importants où la mortalité infantile est excessive.

Et si quelqu'un trouve ce souhait trop audacieux, je rappellerai que le Conseil Général du Pas-de-Calais, sur l'initiative de M. le Professeur Budin et du Conseiller Général Jonnart actuellement Gouverneur Général de l'Algérie, est déjà entré dans cette voie.

*
* *

Demi-vérité, deuxième souhait. — C'est ce matin en chemin de fer, après avoir lu un article du *Petit Journal*, écho des *publications scientifiques les plus autorisées*, que m'est venue la pensée d'ajouter immédiatement ce paragraphe à la présente communication.

C'est la seconde fois, à ma connaissance, que la

grande presse parisienne stigmatise, et stigmatise bien injustement au sujet de la puériculture[1], la région que j'habite.

Il ne suffit pas de marquer le département du Nord, *pourtant un des rares qui soit resté prolifique*, de nombreux cercles noirs sur la carte de la puériculture : ce département est encore désigné comme dévorant ses propres enfants, notamment avec une mortalité de 347 nourrissons pour 1000 à Dunkerque, de 514 à Saint-Pol-sur-Mer, faubourg industriel de Dunkerque.

Ah ! Qui dira les colossales erreurs de la statistique aveugle, parce que incomplète. Il est peut-être bien vrai que nous perdions à Dunkerque environ 347 (??) petits enfants sur 1000 décès. Mais qu'est-ce que cela prouve, si notre pays au climat un peu rude est tout particulièrement sain, si les tuberculeux y sont relativement rares, si les épidémies y sont exceptionnelles, si les adultes meurent en petit nombre, si les vieillards vivent très vieux ? En réalité, nous ne perdons pas, depuis 20 ans, 200 nourrissons *sur 1000 naissances*. Et ce chiffre relativement élevé, j'en conviens, s'explique parce que notre natalité est de 30 naissances par 1000 habitants. Il va de soi qu'une mère de famille qui a de nombreux enfants est obligée de partager les soins et la tendresse que concentrent sur leurs rares enfants celles dont la progéniture est fort restreinte.

[1] A la demande de M. Vancauwenberghe, maire de Saint-Pol, j'ai fai un rapport sur la démographie de Saint-Pol pour réfuter les assertion du docteur Ox dans le *Matin*. Ce rapport a été communiqué au Co se municipal, il est conservé dans les registres de la commune.

Quant à la commune de Saint-Pol véritablement mise au pilori, il est peut-être bien arithmétiquement exact qu'elle perde 514 nourrissons sur 1000 décès globaux. Mais il faudrait ajouter que cette commune de 9000 âmes en 1900 n'en comptait que 2500 en 1880 et seulement 200 en 1825, quand elle n'était que le hameau du Tornegat.

En fait, la commune de Saint-Pol a une natalité de 40 naissances par 1000 individus. Sa mortalité globale est de 22, sa mortalité des nourrissons est de 12. En d'autres termes, il meurt à Saint-Pol environ 250 nourrissons sur 1000 naissances vivantes, mais il y naît proportionnellement deux fois plus d'enfants qu'à Paris où la natalité est de 19 seulement.

Bref, la commune de Saint-Pol, mise au pilori par la statistique, double sa population en 15 ans du fait et d'une natalité énorme et d'une puissante immigration. Si toutes les communes de France se comportaient comme elle, la race française couvrirait en moins d'un siècle les deux tiers de l'Europe. Et voilà la localité qui est mise par la statistique parisienne au ban des communes françaises !!

Pour éviter de pareilles méprises, je fais le souhait :

Que les statistiques exprimant le quantième de la mortalité infantile donnent toujours la proportion entre les décès infantiles et les naissances, et non la proportion entre les décès d'enfants et les décès globaux de l'ensemble de la population.

*
* *

Deuxième fait, troisième souhait. — En 1896, alors que les Consultations de nourrissons et les Gouttes de lait n'étaient pas encore connues chez nous, j'ai loué avec mon père une pièce de terre que j'ai divisée en 28 parcelles de 5 à 7 ares, et j'ai mis gratuitement chaque parcelle à la disposition d'une famille chargée d'enfants.

Ce faisant, je pouvais me promettre :

1° De donner à la mère de famille un supplément de ressources qui lui permettrait de se soustraire à la servitude de l'usine ou de l'atelier, c'est-à-dire de rester chez elle pour allaiter et soigner son enfant.

2° De fortifier la fillette en l'arrachant momentanément aux logements insalubres, en la faisant respirer, jouer, travailler en plein air; et par conséquent de la préparer physiquement aux devoirs de la maternité.

3° De détourner le père du cabaret et, peut-être dans une certaine mesure, d'éviter l'alcoolisme et les tares héréditaires qui en résultent parfois pour les enfants.

4° De moraliser par le travail de la terre en *reconstituant la famille*, suivant l'idée maîtresse de la première personne qui a réalisé systématiquement l'assistance terrienne, Madame Félicie Hervieu, de Sedan.

J'ai appelé ces parcelles de terre des *jardins ouvriers* : le nom et la chose ont fait fortune puisqu'il existe actuellement en France 6.000, à l'étranger 4.000 jardins ouvriers.

Je fais le souhait : *Que les jardins ouvriers soient propagés et recommandés à l'assistance privée et à l'assistance publique au nom de la puériculture.*

*
* *

Troisième fait, quatrième souhait. — Le moment n'est peut-être pas éloigné où la puériculture, élargissant son cadre et étendant son action, voudra non seulement conserver à la vie les nourrissons, mais encore promovoir la naissance d'enfants nombreux robustes et vigoureux.

A cette intention et dans cette espérance, je crois intéressant de signaler sur le littoral du département du Nord trois communes, celles de Bray-Dunes, Grand Fort-Philippe et Fort-Mardyck qui sont tout particulièrement intéressantes.

Dans ces populations,

La natalité est de.....	40 à 42
La mortalité globale	18 à 22
La mortalité des nourrissons....	5 à 8
La mortalité de 1 à 5 ans	2 à 3
La mortalité de 5 à 15 ans.....	1
La nuptialité est de.....	10 à 12

Ce qui rend ces populations tout particulièrement intéressantes au point de vue de la puériculture, c'est qu'elles se sont développées, *au cours de ce siècle*, grâce à la réunion de deux conditions qu'il est très facile de réaliser : 1° la jouissance de la mer (ce n'est pas le littoral qui nous manque tant en France que dans

les colonies), 2° la libre disposition d'une parcelle de littoral pour s'y bâtir des maisonnettes avec jardins.

La plus curieuse de ces populations, et celle qui en représente le type économique, est celle de Fort-Mardyck. Elle a été créée en 1670 par Louis XIV qui a concédé en propriété inaliénable 140 hectares de dunes à une *association de familles* de marins pêcheurs.

Il suffirait de reproduire, de-ci de-là sur le littoral, ce qu'a fait Louis XIV à Fort-Mardyck pour obtenir vraisemblablement les mêmes résultats. J'insiste sur la nécessité de rendre la concession inaliénable, non pas aux mains de marins, mais à celles de l'Association. C'est, j'en suis persuadé, faute de cette précaution que les essais de colonisation par des marins bretons sur le littoral algérien n'ont pas réussi : après quelques années, terrains et maisonnettes étaient devenus la proie des usuriers.

Je fais le souhait *que la puériculture consacre une partie de ses efforts à susciter sur le littoral français des populations mi-marines mi-agricoles, en s'inspirant du régime de Fort-Mardyck.*

LE KANGOUROU VENTRILOQUE

LE KANGOUROU VENTRILOQUE

NOUVELLE

Par M. Edouard d'HOOGHE, Membre Titulaire

Le colonel Martial-Galaor-Modeste de Lagardère était un petit homme doux et humble de cœur. Engagé à dix-huit ans par un père belliqueux, auquel il ne ressemblait pas, il avait gardé de sa destinée militaire un incurable étonnement.

« Vous faites une figure perpétuellement alarmée d'être à l'armée », lui disait son général avec un gros rire.

Le colonel avait vécu comme la plupart des officiers dans le respect de ses chefs, la soumission et la docilité, mais il avait, de plus, honoré et servi sa gigantesque et truculente épouse. Il était tout petit et chauve, avec un nez rouge en pied de marmite et toussottait en parlant, parce qu'il était timide.

Ce colonel était né pour être une femme de ménage accomplie. Au Quartier, il devait se surveiller pour ne point ramasser les brindilles de paille et les crottins négligés par les gardes d'écurie. Chez lui il aidait l'or-

donnance en se cachant de sa femme qui ne l'eût pas toléré. Sa joie était de faire le marché en civil, suivi de la cuisinière, qui feignait de ne pas le connaître, « rapport aux gens de la ville ». Il passait devant les maraîchères d'un air faussement détaché, marchandait à mi-voix, la main devant la bouche et, l'achat conclu, faisait signe à la bonne d'emporter les céleris ou les choux-fleurs.

Sa passion était de « faire des occasions ». Il eut acheté n'importe quoi d'inutile, une grammaire tongouse ou un harpon à pêcher le phoque, pourvu que ce fût bon marché. On l'avait vu rouler gravement devant lui, tout le long des grands boulevards, un Choubersky acheté d'occasion au Temple, qu'il ramenait chez lui aux Batignolles. Il usait depuis trois ans deux douzaines de pantalons gris clair à carreaux, tous pareils et qu'il avait achetés presque pour rien dans une faillite.

Cet après-midi de novembre, il se promenait tout guilleret. Il venait de faire une superbe occasion. Il avait déniché à la Chapelle, chez un sous-fripier, soi-disant antiquaire, la propre agrafe de manteau de Marie-Antoinette, miniature sur émail ornée de perles.

Le colonel longeait l'hôpital Lariboisière, en contemplant tendrement son emplette, quand il fut heurté rudement. Son petit nez rouge touchait un nez noir humide et froid. Il vit tout contre sa figure, le museau effilé, les bajoues poilues, les oreilles en pointe et les grands yeux noirs mélancoliques d'un Kangourou de sa taille, assis sur son derrière sur le trottoir.

Le petit colonel, troublé, balbutia : « Pardon, Monsieur ! je ne vous ai pas fait mal ? »

Le marsupiau le regardait avec douceur mais ne s'excusait pas.

A ce moment, une voix dit près de l'oreille de M. de Lagardère :

— Vous ne seriez pas amateur, des fois, d'acheter un Kangourou d'occasion ?.... pas cher.... »

A ce mot magique d'« occasion », le petit colonel recouvra ses esprits.

— Je vous le fais cent francs, monsieur, pour mon tabac. C'est pour dire que je le vends. Faut que j'entre ici à l'hôpital ; j'ai mon billet. Une maladie qui a un drôle de nom. J'ai pas retenu. Pour vous faire saisir la chose, c'est une émotion que j'ai eue, qui m'a fait tourner les foies, que le sang m'en est venu tout en eau et m'est retombé sur les estomacs. Vous comprenez ? Alors, à l'hôpital, figurez-vous qu'ils ne veulent pas de mon Kangourou ! Qu'est-ce qu'ils veulent que j'en fasse ? Faut vous dire que je travaillais avec lui. Il jouait une pantomime avec moi. Il chipe des choses et les cache dans son ventre. Et il sait boxer. Une supposition que vous faites les Auguste dans un cirque, c'est une fortune ! Il s'appelle Zidore comme moi. Allons, je vois que vous en avez envie. Cent francs ! vous savez, c'est pour rien.

— Quatre-vingts, dit machinalement M. de Lagardère.

— Allons, quatre-vingt-dix, parce que c'est vous.

Zidore ne sera pas malheureux. Vous avez une bonne tête.

— Quatre-vingt-cinq !

— Eh bien quatre-vingt-cinq, soit ! mais soignez-le bien. C'est délicat comme un enfant. Et ça a le cœur sensible. Au revoir Zidore, ça me fend le cœur de te quitter, mon pauvre vieux, mais qu'est-ce que tu veux, c'est la vie ! »

M. de Lagardère n'envisagea la situation que cinq minutes plus tard quand, son prix payé, il se trouva seul sur le trottoir du Boulevard Magenta, seul avec son marsupiau d'occasion. Que diable allait-il en faire ?

Il n'y avait pas à dire, il avait fait là une belle occasion. Cependant dans son bonheur il y avait un cheveu.

Le cheveu de l'occasion.

A la différence de Cadet Roussel qui en avait trois et de M. de Lagardère qui n'en avait plus, l'occasion n'avait qu'un cheveu, mais de taille !

Le petit colonel glissa le médius sous son képi pour se gratter la tête. Il était en grande tenue. Son régiment l'attendait au Quartier du Château d'Eau pour la revue du général de division. Où remiser le Kangourou ?

Comme il tournait et retournait cette difficulté dans son esprit et le bijou de Marie-Antoinette dans ses doigts, le Kangourou réfléchissait de son côté.

Un cercle de badauds s'était formé qui lui parut un public. Son nouveau maître, éclatant de rouge et d'or, lui sembla en costume de représentation et, se figurant

qu'il était au cirque, il avança la patte, chipa dans les doigt du colonel le joyau royal et l'enfouit dans sa poche ventrale avec dextérité.

M. de Lagardère poussa un cri et bondit vers le Kangourou. Celui-ci n'avait que deux talents au monde : le vol et la boxe.

— « Zut ! pensa-t-il. C'est bien ma pantomime ordinaire qui commence, il va falloir boxer maintenant. On n'est jamais tranquille ! Et je n'ai pas mes gants de boxe ! Enfin, tant pis, allons-y !.... »

Et d'un geste résigné, il se mit en garde. Avant que M. de Lagardère eut rien compris à l'aventure, le premier coup de poing du Kangourou l'avait assis sur son derrière dans le ruisseau.

— Bravo ! fit un petit télégraphiste.

— Dix sous sur le Kangourou !

— Un franc sur le colonel !

Ayant si brillamment débuté, le Kangourou ingénu attendait, assis sur le derrière lui aussi, en face de son maître, que le colonel lui donnât un morceau de sucre selon l'usage.

Mais cet officier supérieur n'en eut même pas l'idée. Il se releva avec l'idée unique de fouiller de vive force son larron. Tout en boxant, il haranguait le Kangourou.

— Mais non, Zidore, c'est pas ça ! Rends-moi l'agrafe ! Stupide animal ! Il comprend rien ! Zidore ! Aïe ! Aïe ! Et il tape comme un porteur d'eau ! Sale bête ! va !

Zidore y allait de bon cœur pour gagner son sucre.

Un centaine d'assistants se tenaient les côtes. On ne voit pas tous les jours un Kangourou boxer sur le boulevard avec un colonel d'infanterie en grande tenue.

Au premier rang des curieux se tenait un homme pâle, distingué et mélancolique, la barbe noire taillée en pointe, la mise sévère, haute forme et redingote noire, qui tenait à la main un petit mécanisme de cuivre luisant, déclic de machine ou pièce d'horlogerie.

Le Kangourou voyait bien que son maître n'était pas content. Pourtant il tapait de son mieux. Peut-être n'avait-il pas réussi son premier escamotage. Que fallait-il donc chiper ? Peut-être bien l'horlogerie brillante du monsieur.

En deux temps, le petit mécanisme rejoignit l'agrafe de Marie-Antoinette dans le ventre de Zidore. Mais, au hurlement du propriétaire, l'animal comprit qu'il avait fait une gaffe, et désespéré, laissant tout en plan, le marsupiau, affolé, s'enfuit.

Ce Kangourou, sur le trottoir parisien, fut quelque chose d'épique. Il détalait par brusques détentes de ses pattes à ressort, dans une attitude de lapin qui bat du tambour. On voyait sa silhouette de rat grand comme un homme s'élever et retomber, heup ! heup ! heup ! dans le tumulte de la foule ahurie.

Le petit colonel et le monsieur triste suivaient au pas gymnastique.

Puis M. de Lagardère eut l'idée de sauter avec son compagnon dans un fiacre. Il n'y avait pas à craindre de perdre la trace du Kangourou. Ici les journaux d'un

kiosque éparpillés sur le trottoir, là, les cartes postales d'un camelot culbuté, plus loin, une vieille dame qu'on relevait en lui demandant si elle n'avait point de mal, marquaient le passage du marsupiau emballé.

« Quand je rêvais dans mon enfance, en lisant Jules Verne, de chasser un jour le Kangourou, je ne pensais pas que ce serait sur le boulevard Magenta », disait l'inconnu au colonel.

Tout à coup, au milieu du boulevard, les chasseurs en fiacre virent un maelström de tramways, de voitures et d'autos tourbillonnant dans les jurons et les cris. Le marsupiau de malheur avait eu l'inspiration de quitter le trottoir.

Une minute plus tard, ils le rejoignaient, prisonnier dans un cercle de chevaux abattus et de voitures versées. Deux agents lui dressaient procès-verbal.

Mais Zidore était un délinquant pas ordinaire. Il ne déclinait pas son identité et refusait absolument de venir au poste parler au commissaire. L'arrivée du colonel et de son compagnon fut pour les agents une bénédiction.

« C'est à vous, cet animal ambulatoire et catastrophique ? gronda le plus corse des deux agents. Pourquoi n'a-t'il pas de collier ?

— Mais ce n'est pas un chien, fit humblement M. de Lagardère.

— Je le vois bien, fit l'agent. Dans ce cas vous serez poursuivi pour abandon d'attelage.

— Mais ce n'est pas un cheval,

— Je le vois bien, fit l'agent.

— Les règlements ne prévoient pas l'abandon de marsupiaux sur la voie publique.

— Ça ne fait rien ; vous serez poursuivi quand même. Vos nom et prénoms ! Qu'est-ce que c'est que cette bête ? »

A ce moment, ô surprise ! le kangourou rompit le silence qu'il gardait obstinément depuis une demi-heure. Il ne parla point, non, il chanta d'une belle voix de basse légèrement nasillarde :

« Ne parle pas, Rose, je t'en supplie !
Car me trahir serait un grand péché... »

— « Tonnerre ! fit l'agent, faudrait voir à ne pas se moquer de l'autorité ! »

Mais le Kangourou, imperturbable, continuait, tourné vers le colonel :

« Nul ne connaît le serment qui nous lie
Ni le secret dans ton âme caché.... »

M. de Lagardère se sentait devenir fou.

Le vieil agent avait laissé tomber son carnet.

Le Kangourou seul restait impassible. Il chantait sans remuer les lèvres, l'air sérieux et triste. Il chantait du ventre.

— Ah ! ça, dites donc, fit l'agent au petit colonel, c'est fini cette plaisanterie, c'est pas le moment de faire le ventriloque.

— Mais je vous assure, monsieur l'agent, que ce n'est pas moi...

— Qui que c'est alors ?

— Mais c'est Zidore.

— Quel Zidore ?

— Le Kangourou.

— C'est le Kangourou qui fait le ventriloque ! Ah ! ben ! en voilà d'une nouvelle à c't'heure ? Allons, suivez-moi on s'expliquera au poste.

Impassible, Zidore continuait à chanter les Dragons de Villars, quand tout à coup, bousculant les curieux, une vieille fille, échevelée mais précieuse et maniérée encore dans son émotion, bondit vers l'animal en criant :

— Mon phonographe ! Mon phonographe !

Ce fut une orageuse explication au milieu du rire gigantesque de la foule. M^lle^ Rose Comptegoutte, célibataire, — elle eut un soupir en le déclarant — âgée de quarante et un ans, — elle eut un deuxième soupir — tenait sur le boulevard un établissement de théâtrophone.

Elle venait dix minutes plus tôt de mettre en marche pour un client qui ne connaissait pas encore les Dragons de Villars, un de ses appareils. Soudain Zidore traqué avait fait irruption dans le magasin, renversant tout, et s'était enfui comme il était venu, en confisquant toutefois le phonographe — par habitude.

— Eh bien, fit l'agent, qu'est-ce que vous attendez pour lui rendre son phonographe à cette dame ?

— Mais moi je veux bien, dit piteusement Martial-

Galaor, en montrant son œil droit poché, moi je veux bien. C'est Zidore qui ne voudra pas. Et quant à lui reprendre quelque chose de force, essayez si vous voulez. Moi, je ne m'en mêle pas. Je sors d'en prendre. C'est un kangourou boxeur et boxeur comme tout l'Empire chinois, je vous en réponds.

— Hum ! fit l'agent qui ne se souciait pas de compromettre l'honneur et le drap de son uniforme devant trois cents badauds dans une lutte sans gloire, vous ne savez pas le moyen de faire obéir ces bêtes-là ?

— Si on allait demander conseil au Jardin des Plantes ? fit judicieusement le monsieur triste.

— Bonne idée, dit l'agent heureux d'expédier dans un autre quartier ces délinquants embarrassants.

Déjà Mlle Rose Comptegoutte, célibataire, quarante et un ans et le monsieur triste et toujours anonyme étaient montés dans le fiacre du petit colonel. Cet officier supérieur les y rejoignit et Zidore — on ne saura jamais pour quelle raison obscure — suivit le mouvement.

Tout le long du boulevard Magenta, le cortège obtint quelque succès. Zidore était assis dans le fond à côté de Mlle Rose en cheveux, et en face de M. le colonel Martial-Galaor-Modeste de Lagardère, qui, l'épée entre les jambes, le képi à aigrette blanche sur la tête, faisait des réflexions sans gaîté.

— Charmante soirée ! Qu'est-ce que va dire ma femme en me voyant rentrer avec cet ostrogoth à musique... si je parviens jamais à rentrer chez moi... un

procès-verbal... pour commencer... une condamnation en simple police... »

A cet instant Zidore atteint par une orange pourrie envoyée par un gamin fit mine de descendre du fiacre. Mlle Rose le flatta de la main pour le calmer. Zidore, reconnaissant et bien élevé, posa ses pattes de devant sur les épaules de Mlle Comptegoutte pour lui lécher la figure plus commodément. La demoiselle poussa des cris. De petits marmitons et de petits télégraphistes qui suivaient la voiture applaudirent.

«... Une condamnation... monologuait le colonel... et mon régiment qui m'attend au Quartier... que va dire le général, mon Dieu !... huit jours d'arrêts... c'est ma femme qui va me gronder... »

Le monsieur incognito avait lui aussi des ennuis particuliers. Il les confia à M. de Lagardère en lui disant qui il était.

Mlle Comptegoutte n'entendit pas le début de leur conversation. Elle eut bien donné pourtant cent sous pour savoir qui était le monsieur et s'il était célibataire. L'habitude du théâtrophone lui faisait fredonner:

« Je voudrais bien savoir quel est ce jeune homme
Si c'est un grand seigneur et comment il se nomme ».

Mlle Comptegoutte était née pour son malheur avec le visage de Polichinelle et le cœur de Grisélidis. Elle avait l'âme conjugale et mourait d'envie d'épouser quelqu'un. Le monsieur mélancolique lui parut un héros de roman.

«... Parcequ'il faut que je sois ce soir à Dijon, disait-il au colonel. La Chancellerie a télégraphié là-bas. Le procureur général m'attend, vous comprenez, et tous ces messieurs. C'est pour demain matin ».

— C'est un magistrat, pensa Mlle Comptegoutte, une espèce d'inspecteur des magistrats. Quelle belle position ! »

Et de cet instant elle résolut de convoler avec le monsieur mélancolique.

Le fiacre cependant roulait toujours. Mlle Rose n'entendait que des bribes de conversation à cause de l'émotion soulevée par le passage de Zidore en fiacre et du colonel en grande tenue. Il y avait déjà dans la voiture trois oranges gâtées, une pomme trop mûre, la moitié non comestible d'un chou-fleur et deux salades. Le Kangourou en dévorait une troisième.

«... Encore assez bien rémunéré, disait le monsieur triste, sans cela, vous comprenez, je ne ferais pas cet état. 6000 de fixe plus mes frais de voyage, une indemnité spéciale chaque fois que je vais en province et dix mille francs pour l'entretien de la machine. Et vous savez, je construis toutes les pièces moi-même. On ne croirait pas comme ces rouages sont délicats ».

— Mais non, pensait Mlle Comptegoutte ce n'est pas un magistrat. C'est un ingénieur ou un mécanicien. Peut-être qu'il voyage ponr les illuminations ou les fêtes publiques. Seize mille et le casuel, et ce que me rapportent mes phonographes, je pourrais lui faire un joli petit intérieur. Il est beau garçon, noir avec des yeux

bleus... on voit qu'il est doux... un homme qui ne ferait pas de mal à une mouche ! Et puis, puisqu'il est mécanicien, il me réparerait mes phonographes... »

Elle coula vers le monsieur pâle un regard encourageant que Zidore prit pour lui et qu'il récompensa d'un coup de langue. Mais l'inconnu n'était point mécanicien malgré les apparences. Il était plutôt architecte. Il parlait maintenant de la difficulté d'assembler « les poutrelles du plancher » et de « dresser des montants » qui fussent parfaitement d'équerre. Ingénieur ou architecte, peu importait à la demoiselle célibataire, quarante et un ans, qui le contemplait avec attendrissement. Son parti était pris et son cœur aussi.

Cela importait moins encore à M. de Lagardère. Il songeait avec terreur au régiment, au général et aux huit jours d'arrêts qui l'attendaient de compagnie au Quartier du Château d'Eau. A ce moment précis le fiacre atteignait la place de la République et ce fut la catastrophe.

Musique en tête, précédé du général de brigade en culotte blanche et chapeau à plumes noires, le 423e de ligne, l'arme sur l'épaule sortait du Château d'Eau !

Ce fut inénarrable. Le kangourou prit l'héroïque marche de Sambre-et-Meuse pour un défilé de cirque. Ne connaissant que cette sorte de musique, il était excusable de le reconnaître partout.

Il y répondit par le chant d'allégresse de la nation marsupiau et, du coup, pour la première fois de sa vie,

le cheval du fiacre, effrayé, prit le mors aux dents. Zidore sauta de la voiture et par bonds prodigieux se rua au plus épais des rangs de l'ennemi. Il bouscula le trombone, renversa l'ophicléïde et prenant la grosse caisse pour un cerceau de papier, passa violemment au travers.

« Zidore ! Zidore ! » criait en vain le colonel. Le 423e de ligne vit alors ce spectacle épique, renouvelé des chars de guerre de l'empereur Xerxès, de son colonel debout, le képi à aigrette blanche en tête, brandissant son sabre au fourreau, et chargeant en fiacre son propre régiment. La lutte fut courte. Le 423e de ligne plia sous le choc, lâcha pied, se débanda et s'enfuit dans toutes les directions. Aidé de son Kangourou fidèle, le colonel Martial-Galaor avait dispersé à lui seul tout un régiment.

Mais cette facile victoire devait rapporter au vainqueur plus d'honneur que de profit. Son général galopait à sa suite en hurlant :

« Colonel ! Colonel ! vous me ferez huit jours d'arrêts! quinze jours d'arrêts !

— Rattrapez-le ! Rattrapez-le ! Zidore ! Zidore ! » criait le petit colonel éperdu.

Et tout le régiment, docile à la voix de son chef courait au pas gymnastique, tous les grades confondus, caporaux, capitaines, ordonnances, musiciens, lieutenants, sapeurs, commandants, tambour-major, infirmiers, porte-drapeau mêlés dans une confusion indescriptible, pour rattraper Zidore qui, coiffé de sa grosse

caisse, fuyait de son allure de lapin tambourinaire, par le boulevard Saint-Martin.

Mlle Rose Comptegoutte, avec un général et un lieutenant-colonel caracolant aux portières de sa voiture se faisait l'effet de la reine d'Italie. Elle coulait des regards aimants à son futur mari.

— C'est à vous, colonel, ce marsupiau de malédiction ?

— Mais non, mon général, je vous assure... il n'est pas à moi... bien au contraire...

— Alors, pourquoi l'appelez-vous Zidore ? Vous me ferez trente jours d'arrêts !

— Vous devez vous trouver bien seul dans la vie, Monsieur, dit soudainement à son inconnu, d'un ton élégiaque mais résolu, Mlle Comptegoutte que rien ne pouvait distraire de son idée matrimoniale.

— Dans mon état c'est inévitable, mademoiselle.

— Comment, vous avez un état qui vous interdit le mariage. Comme cela doit être triste !

— C'est-à-dire que, moi, je puis me marier, mais quelle jeune fille voudrait ..

— Vous êtes trop modeste. Si je n'étais moi-même jeune fille il me serait permis de vous dire que vous êtes très bien... »

Tout à coup on fut devant la Cirque d'Hiver et il y eut un à-coup brusque. Zidore avait fait un à-droite subit et suivi de tout son cortège s'était élancé vers ce bâtiment.

C'était *son* cirque.

Il y entra comme chez lui, tout droit, par l'entrée des artistes.

Sans hésitation, il bondit vers la piste, suivi des clowns, des écuyères et des écuyers affolés, de son fiacre fidèle et du 423e d'infanterie. On donnait une matinée.

Le public crut au défilé de la pantomime et applaudit bruyamment. C'était un joli coup d'œil. Il y avait bien du coup cinq cents artistes et figurants en scène. Le numéro de Zidore était un succès.

Le marsupiau était au centre de la piste. Le régiment formait le cercle, l'état-major à cheval derrière Zidore, avec le porte-drapeau. Le colonel à pied s'avança vers le Kangourou.

On eut dit une revue à l'instant des décorations.

— Ouvrez le ban ! fit un loustic.

— C'est un jeune homme timide, pensait Mlle Rose qui suivait son idée. Il faut l'encourager. Insensible au spectacle elle murmura au Monsieur anonyme :

— Mais je vous assure, monsieur, que dès le premier coup d'œil je vous ai trouvé très sympathique et s'il était d'usage qu'une femme la première....

Et voyant qu'il la regardait, ahuri, elle reprit :

— S'il faut que je parle la première....

> Ne parle pas, Rose, je t'en supplie,
> Car me trahir serait un grand péché....

chanta opportunément le phonographe ventral de Zidore

secoué par une attaque soudaine de M. de Lagardère.

La séance de boxe recommençait entre Zidore et le colonel. Pour la seconde fois l'animal fut victorieux.

Tout le cirque pleurait de rire.

Le *deus ex machina* intervint à ce moment dans la personne d'un clown ami de Zidore.

— Pourquoi vô boxer cet Kangourou ? demanda-t-il sévèrement au petit colonel.

— Il m'a pris l'agrafe de Marie-Antoinette et il ne veut pas me la rendre, fit piteusement Martial-Galaor.

— Vô maladroit, faire comme ça.

Le clown tira de sa poche un morceau de sucre. L'effet fut magique. Zidore comprit que son numéro était fini. Il ne demandait que cela. Docilement, il procéda à son propre inventaire.

Mlle Comptegoutte recouvra ses Dragons de Villars et le Monsieur triste sa petite horlogerie.

— Ouf, fit-il, c'est heureux. J'opère demain à l'aurore à Dijon. Me voyez-vous arriver sans mon déclic. J'étais propre. Dans ma profession....

— Votre profession.... opérer.... vous êtes chirurgien.

— Si vous voulez.... chirurgien.... enfin, oui et non, dit le monsieur, facétieux parce qu'il était sorti de son anxiété. Je fais un peu tous les métiers. J'ai même écrit une petite pièce de vers là-dessus :

Sans êtr' magistrat, je suis d'la Justice,
C'est moi qui fais les.... séparations d'corps.

Sans êtı' chirurgien, j'trachéotomise.
Et sans êtr' méd'cin, j'ai l'droit d'fair' des morts.

Comm' l'homm' vertueux je vois l'ver l'aurore
Tout en manœuvrant l'coup'-cigar' légal.
Plus exactement que m'sieur Félix Faure,
J'suis l'Exécutif dans l'sens littéral.

Je suis dans mon art maître sans émule :
J'fais tous les métiers en exerçant l'mien.
Sans être peseur je m'sers d'un' bascule,
Je m'sers de lunett's sans être opticien.

J'éveill' des « moutons » sans être bergère ;
Je r'pass' des couteaux sans êtr' coutelier ;
J'taill' les cols de ch'mis' sans être lingère,
Et je tonds les ch'veux sans êtr' perruquier.

Je m'sers du niveau sans être architèque,
Sans êtr' pédicur' j'diminue les *cors* ;
J'suis Monsieur d'Paris sans être archevêque
Et sans êtr' sellier, j'suis fabricant d'*morts*.

Mlle Rose n'entendit point la fin de cette charmante poésie. Ayant compris au deuxième vers, elle s'était enfuie. Horreur ! elle avait failli épouser M. de Paris !

Martial-Galaor attendait l'agrafe de Marie-Antoinette que Zidore ne retrouvait plus. Enfin l'animal ramena du fond de son magasin le précieux bijou, mais, en y jetant les yeux, le colonel poussa un grand cri. Sous l'influence de la transpiration ventrale du Kangourou, la miniature d'occasion avait déteint ! Elle n'était pas en émail. Elle était en décalcomanie.

Alors et pour comble il vit, debout, au premier rang

des stalles, une figure vengeresse et terrible qu'il n'avait point encore reconnue : sa femme, sa femme indignée, majestueuse et formidable, qui avait assisté à toute la représentation !

— Hi ! Hi ! Hi ! fit le petit colonel en battant l'air de ses petites mains.

Et il s'évanouit.

Depuis ce jour, M. de Lagardère n'acheta plus rien « d'occasion ».

RÈGLES D'HYGIÈNE

des Soldats Allemands en 1870

RÈGLES D'HYGIÈNE DES SOLDATS ALLEMANDS

EN 1870

Par M. G. LADUREAU, Membre Titulaire

On semble depuis quelque temps accorder en France un peu plus d'attention aux principes d'hygiène pour combattre sans doute l'invasion microbienne bien autrement redoutable et moins chimérique que l'invasion jaune.

Mais, pour que les règles les plus élémentaires puissent pénétrer dans les masses populaires il faudrait leur donner une publicité extrêmement étendue, les répéter fréquemment dans toutes les écoles et surtout faire une sorte de catéchisme pour le soldat qui, après l'avoir appris, pratiqué pendant son service et en avoir apprécié l'intérêt, continuerait à le suivre une fois revenu dans ses foyers et le vulgariserait dans son entourage.

Il est indiscutable que les officiers s'occupent maintenant du bien-être de leurs hommes bien plus qu'ils ne le faisaient autrefois. Mais, tant que le soldat saura qu'il peut se reposer sur l'intelligente prévoyance de ses chefs, il ne fera rien par lui-même et oubliera bien

vite ce qu'il n'aura pas été forcé d'apprendre ou d'apprécier par une pratique constante et personnelle.

Il y a longtemps que les Allemands se sont rendu compte de l'importance de cette question, surtout pour leurs armées en temps de guerre ou de manœuvres. Aussi ont-ils, en 1870, bien moins souffert que nous des fatigues de la campagne et perdu sensiblement moins de monde de maladies, grâce à la vulgarisation si étendue qu'ils avaient faite parmi leurs soldats des règles les plus élémentaires de l'hygiène. Des brochures spéciales avaient été distribuées à profusion aux hommes et la majeure partie d'entre eux, après les avoir lues aux étapes les conservaient tant ils en comprenaient l'intérêt.

Il m'a été donné d'avoir une de ces brochures et de pouvoir en faire une traduction aussi littérale que possible dont je vais avoir l'honneur de vous donner communication.

C'est pendant la guerre de 1870 le soir de la bataille de Bapaume qu'ayant à ramener à Arras un certain nombre de prisonniers Allemands et causant avec l'un d'eux, je lui exprimai mon étonnement de les voir, lui et ses camarades, en si parfait état malgré les rigueurs de cette dure campagne. Il me répondit que leurs chefs s'occupaient beaucoup d'eux, qu'ils avaient des services d'intendance très bien organisés et qu'en outre presque tous avaient une petite notice leur donnant des préceptes d'hygiène précieux, simples et faciles à suivre.

Je lui demandai s'il ne pouvait pas me montrer la

sienne afin que j'en puisse prendre copie. Non seulement il obtempéra immédiatement à mon désir mais il ajouta que la connaissant presque par cœur tant il l'avait lue de fois, il me priait de vouloir bien la conserver.

Peu de temps après la fin de la guerre, m'étant assuré que cette brochure était encore inconnue au Ministère de la Guerre et supposant qu'elle pourrait y être utile, j'en fis une traduction que j'envoyai au Ministère de la Guerre avec l'original en allemand.

J'ajouterai que je n'en reçus ni remerciement ni même un simple accusé de réception et que je n'ai jamais plus entendu parler du sort réservé à mon modeste travail.

RÈGLES D'HYGIÈNE POUR LES SOLDATS EN CAMPAGNE

(Traduit d'une brochure distribuée aux soldats Allemands pendant la Campagne de 1870).

La conduite de toutes les guerres a démontré que les armées perdent incomparablement plus de monde par les maladies que de blessures et morts reçues sur les champs de bataille.

Une grande partie des maladies peut être évitée par la prévoyance et l'attention des chefs, des médecins et des services d'Intendance de l'armée.

Mais non moins efficace et nécessaire est la pré-

voyance et l'attention de chaque homme sur lui-même et son entourage. Rien n'est plus dangereux que la présomption et la confiance en soi-même grâce auxquelles l'homme jeune et vigoureux se croit en mesure de tenir tête à toutes les influences défavorables. Une grande quantité de soldats succombe déjà pendant la campagne de maladies qu'ils se sont attirées par imprévoyance, intempérance ou malpropreté. Une quantité non moins grande tombe après la campagne dans un état de langueur maladive qui les rend incapables de gagner par eux-mêmes de quoi subvenir à leur entretien et enfin les enlève. La patrie perd ainsi sans profit et sans gloire maints héros que le sabre et les boulets de l'ennemi avaient épargnés, maints citoyens qui auraient pu, en temps de paix, lui rendre les plus grands services.

Puissent donc les règles ci-dessous qui traitent de quelques-unes des principales causes de maladies des soldats en campagne trouver une oreille bienveillante, et être non-seulement observées par les soldats eux-mêmes, mais répétées, inculquées et surveillées par les officiers.

1° L'eau froide bien pure, quoiqu'en elle-même la plus excellente boisson, ne doit être prise en certaine quantité que lorsque le soldat est en plein repos et tout à fait rafraîchi. En marche, surtout dans les chaleurs, il est urgent de recommander de ne boire que de très petites quantités d'eau froide à la fois, par contre d'en remplir souvent la bouche et, quand l'eau s'y est échauffée, de la rejeter.

2° Une attention toute spéciale est nécessaire quand on ne rencontre pas d'eau de fontaine ou de source, mais seulement de l'eau de rivière, de ruisseau ou de marais. De telles eaux doivent être filtrées à travers du charbon quand il est possible d'en avoir sous la main. Autrement on doit les faire bouillir, et, après les avoir refroidies, les boire avec de légères additions d'eau-de-vie, ou de thé ou de café ou toutes autres choses semblables.

3° L'usage d'eau-de vie, rhum ou boissons alcooliques pures est un moyen mauvais et dangereux pour apaiser la soif. Ces boissons excitent sans cesse l'envie d'en reprendre et leur effet est alors plutôt fatigant, abattant que rafraîchissant. Une petite quantité de limonade, thé ou même d'eau pure est souvent bienfaisante pour les estomacs délicats.

4° De la bière bien fermentée et pas trop froide, prise en petites quantités, est très à recommander. Mais le soldat doit surtout s'accoutumer à une grande modération lorsqu'on ne lui présente que des boissons trop souvent jeunes, mal fermentées ou devenues acides, ce qui perd l'estomac et amène la diarrhée, la dysenterie, etc.

5° Egalement le vin de pays habituellement sur et qui, en outre, est si souvent falsifié par des procédés artificiels, n'est à recommander d'aucune façon. Il en est de même du vin de fruits (Cidre).

Principalement chez ceux qui n'y sont pas accoutumés, leur usage amène de légères douleurs abdominales.

Pour les moindres choses, la plus grande modération est ordonnée.

6° Le thé est, avant tout, à recommander quand même beaucoup peut-être de nos soldats n'y seraient pas accoutumés. En marche, une faible infusion de thé employée froide est toujours le moyen le plus sûr et le plus salutaire de calmer la soif. Dût le thé ne pas plaire à beaucoup, ce sera assurément le meilleur préventif contre le besoin immodéré de boire.

L'infusion devra être préparée dès le soir au quartier ou au bivouac et emportée dans des fûts ou par chaque homme dans son bidon. On peut, quand la chaleur est très grande, l'aciduler avec un peu de jus de citron ou quelques gouttes de vinaigre.

7° Le café est aussi une boisson convenable ; cependant elle est moins propre à être employée froide parce qu'elle calme moins bien la soif.

8° Très fréquemment, la possibilité tentante se trouve sous la main des soldats d'apaiser leur soif et leur faim par l'emploi de fruits verts et principalement de raisins à moitié mûrs. On ne saurait faire assez de recommandations à ce sujet. On ne doit employer les fruits mûrs eux-mêmes, qu'avec prudence, et pas en trop grande quantité.

9° S'il était distribué du pain en état de pourriture, on doit couper et rejeter avec beaucoup de soin les places moisies, même dans l'intérieur du pain. L'ébullition même qui, d'ordinaire, rend mangeable bien des pains de mauvaise qualité est impuissante à rendre sans danger les parties moisies.

10° Les légumes frais, bouillis, principalement les pommes de terre, sont par-dessus tout des éléments tout à fait supérieurs à recommander comme nourriture des soldats.

11° La viande fraîche doit être rôtie ou bouillie, peu de temps seulement. Dans le dernier cas, l'eau doit déjà être très chaude avant que la viande ne soit mise dedans, afin qu'elle vienne de suite en ébullution. La viande salée doit, autant que possible, être lavée à grande eau avant d'être bouillie afin de perdre une partie de son sel.

12° La propreté, aussi bien du corps que du linge et des effets d'habillement est un important élément de bonne santé. Il est cependant très à recommander que les opérations si utiles et bienfaisantes de baigner le corps échauffé, laver les yeux et les pieds soient de préférence effectuées le matin avant le lever du camp et le soir après l'étape terminée.

13° L'état des pieds exige des soins tout à fait particuliers. Avant toutes choses, les bottes doivent être graissées autant que possible et entretenues très souples. Si elles blessent, on doit les frotter intérieurement de savon ou de suif de façon à ce que le corps gras pénètre dans le cuir. Si les pieds deviennent douloureux, il est à recommander en marche de profiter d'une halte pour changer de bas ou les retourner, c'est-à dire, mettre l'intérieur en dehors. Ce qui vaut mieux que des bas, qui ne peuvent être assez souvent lavés, ce sont des torchons de *toile* qui doivent être portés le côté rude à l'intérieur. Les pieds doivent être lavés chaque jour

partout où cela est possible. S'il y a des ampoules ou des places rouges, elles doivent être frottées le soir avec un peu d'eau-de-vie dans laquelle on a laissé tomber quelques gouttes de suif chaud.

14° Les places blessées sur d'autres parties du corps doivent être lavées, puis enduites de suif.

15° De très nombreux cas de maladies et infirmités sont occasionnés par des refroidissements. On peut observer facilement qu'en général les hommes jeunes et vigoureux ne prennent aucune précaution contre les refroidissements. Les changements soudains de température sont tout particulièrement dangereux.

Aussi les chemises de coton et de flanelle doivent-elles être préférées à celle de toile et les hommes faibles de poitrine doivent-ils porter soit une chemise de flanelle, soit au moins un gilet de laine mince tricoté ou tissé. Changer de chemise quand le corps est en transpiration doit être évité. Pour les hommes enclins à la diarrhée et aux douleurs d'entrailles, une ceinture de laine est très utile.

16° Quand le soldat arrive après une marche brûlante dans un quartier il doit fermer les fenêtres et éviter les courants d'air dans les pièces.

17° En marche, par la grande chaleur, il faut tenir la tête légèrement couverte et protéger la nuque par un morceau de toile déployé sur le derrière de la tête (un mouchoir de poche, par exemple). Se couvrir les lèvres par un morceau de toile mince empêche plus longtemps la soif.

18° Une indisposition réelle doit être soumise au Médecin aussi vite que possible. Un faux orgueil ou une fausse honte empêche bon nombre de soldats déjà malades d'en faire mention en temps voulu. Il est alors souvent trop tard pour le médecin d'appliquer son ministère utilement. Ceci est principalement important pour la constipation, la diarrhée, la toux et les douleurs de poitrine. Maints cas de dyssenterie, choléra et phthisie pulmonaire seraient évités, maints invalides le seraient moins si les secours de l'art médical étaient mis à réquisition en temps voulu par tous les soldats malades.

SILHOUETTES CARNAVALESQUES

SILHOUETTES CARNAVALESQUES

Par M. A. MINET, Membre Titulaire

AU BAL DU THÉATRE

I

Le petit Jeune homme

Le souper de famille a été plutôt orageux ; à peine était-on assis à table que Toto a délibéremment, quoiqu'avec un gros battement de cœur, annoncé son intention formelle d'aller au bal du Théâtre. Sa mère, suffoquée littéralement, n'a repris haleine que pour lui prédire les pires malheurs, conséquence inévitable de ses dérèglements. Puis ç'a été un torrent de larmes que la sœur de Toto a religieusement essuyées en dardant sur son frère des regards chargés de reproches. Papa, qui estime qu'il faut que jeunesse se passe, mais que

l'attitude de sa femme embarrasse un peu, réfléchit à ce qu'il lui faut dire pour contenter tout le monde, et passe le pouce dans l'entournure de son gilet. A ce signe, précurseur ordinaire des plus sévères admonestations, Toto frémit, mais les paroles qui tombent des lèvres ancestrales le rassurent bien vite :

« Il est évident, dit le père solennel, que tu as l'âge d'homme, — (Toto compte 18 ans depuis les prunes) — et qu'il ne peut nous venir à l'esprit de te retenir de force ; mais quand on veut faire l'homme il faut en avoir les moyens ; inutile dès lors de nous demander de l'argent ; nous ne t'en donnerons pas ! »

Toto a très bien pénétré l'astuce paternelle ; la permission n'est pas refusée, seulement une objection est soulevée qui peut rendre cette autorisation tacite illusoire. En somme c'est une permission, et, comme Toto a pris ses précautions, c'est en voilant sa voix que la joie menace de faire claironner plus qu'il ne convient qu'il répond doucement :

« Il me reste encore assez d'argent pour entrer au bal. »

La vérité, c'est que ce grand projet mitonne chez Toto depuis l'année dernière, et qu'il a mis de côté vingt francs sur ses étrennes. C'est ce Pactole, qui avait fait son lit dans une boîte bien cachée, que notre jeune homme a tantôt détourné de son cours, en sorte qu'il irrigue à cette heure son gousset.

Le souper cependant se termine. Toto a pris son chapeau et son pardessus, et, de l'air le plus délibéré qu'il peut attraper, dit bonsoir à ses parents. Sa

mère lui répond avec sécheresse, son père avec une dignité inaccoutumée, sa sœur ne lui répond pas du tout et lui tire la langue avec une grimace qui en dit long. En temps ordinaire Toto ne supporterait pas cette injure et ne serait pas longtemps en reste de politesse, mais il ne faut pas compromettre son succès ; s'il hausse les épaules, c'est en dedans, puis il s'élance dans la rue.

L'impression de l'air frais lui fait du bien, car il a eu un peu de fièvre, la fièvre des grandes émotions, et son plan lui revient. Oui, son plan ! Croyez-vous Toto assez étourdi pour n'en avoir point fait ? Et ce plan est simple. Evidemment, puisqu'à Dunkerque tout le monde se masque, il rencontrera au Théâtre les amies de sa mère ; et il y en a qui sont si jolies ! Il s'attachera aux pas de l'une d'elles, de laquelle, cela lui est bien égal ! et quant à la faveur de la liberté du bal masqué il l'aura isolée et qu'il la sentira bien à lui, il lui dépeindra vivement, mais respectueusement — oh, combien ! — son amour, il la mènera au buffet, la grisera de champagne, et, profitant avec habileté de l'état de détresse physique et morale dans lequel il l'aura plongée, il se risquera à lui baiser la main et à solliciter un rendez-vous chez elle !

Ces réflexions l'ont amené à la porte du Théâtre et il se précipite au guichet. Quel malheur d'être obligé d'écorner sa pièce d'or pour payer les 2 francs 50 d'entrée ! Le geste eût été bien plus beau au buffet, lorsqu'il aurait jeté négligemment son louis sur la table en disant : « Payez-vous ! » Mais il faut se faire une raison, et ne pas vouloir vaincre plusieurs fois le même jour.

* * *

Le voilà dans la salle ; il a gardé son chapeau et son pardessus, le vestiaire n'est pas gratuit et nous savons que son budget est mince. Cette décision qui a ses avantages a aussi ses inconvénients, et il s'en aperçoit bientôt, un masque lui ayant donné une bourrade qui lui enfonce son chapeau sur le nez, mais il faut faire la part des joies du populaire et il s'en console vite. Toto est un philosophe !

Quelle est cette bergère adorable, en rose pâle, qui promène un délicieux petit mouton de carton peint, au moyen d'une laisse de satin ? Si elle pouvait venir à Toto ! Veine ! la voilà qui s'approche ; elle va lui parler ; elle lui parle.

« Qu'est-ce que tu fais ici, gamin ? Tu es donc sorti sans ta bonne ce soir ? »

Toto, que ce tutoiement interloque un peu, voudrait bien répondre sur le même ton, mais si son interlocutrice était une femme du monde quel effet cela ferait-il ! et, la bouche un peu sèche, — l'émotion d'une première affaire — il balbutie plutôt qu'il ne répond :

« On voit bien que vous ne me connaissez pas, beau masque.

— « Je ne te connais pas ! Eh bien, elle est bien bonne, M. Anatole Granger, Toto pour la famille, et je l'espère bien pour les amis ! Quoi, je ne te connais pas ! Tu vas voir ! »

Et l'intrigue de marcher son train. Toto s'entend

raconter la façon plutôt verte dont, il y a quelques mois, à table, la vieille Madame X... lui a fermé la bouche lorsqu'il s'est permis de faire une réflexion sur la longueur démesurée des Offices de la Semaine Sainte. La gentille bergère lui demande s'il a gardé la bonne habitude de se lever à 5 heures, comme quand il préparait son bachot, lui si paresseux avant cet effort mémorable ; elle s'informe avec intérêt de la question de savoir s'il a enfin un habit et s'il a pu quitter le smocking qu'il fallait lui mettre de force tant il en avait horreur.

Et Toto écoute bouche bée, car tout cela est exact ; et la même question revient toujours sur ses lèvres :

« Mais comment pouvez-vous savoir tout cela !

— « Parce que je te connais beaucoup, Toto, et que du reste ta mère ne parle que de toi. »

Toto jubile ; c'est une femme du monde, décidément. Comment saurait-elle sans cela ? Et pendant que le babil continue, il cherche, il cherche, à s'en abîmer le cerveau. Ce n'est pas Madame Y..., elle n'est pas si mignonne : ni Madame Z... qui est plus grande. Et qu'importe, après tout ! N'y a-t-il que les amies de sa mère qui soient bien ! C'est l'amie d'une amie, voilà tout. Ce qu'il y a de sûr, c'est que son rêve est devenu une réalité ; il a pris corps, il s'est incarné, et mieux qu'un ongle — ah ! oui, alors ! Car elle est adorable, cette petite femme ! L'heure de son programme a sonné ! Vite, la scène de la séduction ! A nous le champagne et l'ivresse! et, sans plus tarder, il offre son bras et le couple s'envole au buffet.

Un coup d'œil furtif au tarif ; car Toto ne perd pas la carte, il n'oublie pas que sa magnificence a des bornes, et au garçon qui se présente :

« Une bouteille de champagne supérieur ! »

Cela coûte 10 francs. Quel dommage de ne pouvoir faire le coup du louis quand on l'apportera, mais bah ! deux pièces de cent sous bien appliquées sur le marbre font aussi leur petit effet. Et Toto se replonge dans l'admiration de sa compagne.

Le champagne mousse et pétille ; la jolie bergère en a pris trois flûtes, mais déclare n'avoir plus soif et ne pouvoir aller plus loin. Toto regarde avec effroi cette bouteille qui ne veut pas se vider, et se dit qu'il lui faudra tout boire. Le laisser, l'idée ne lui en viendrait pas ; il l'a payé ! Tant pis, vidons le calice, et Toto se presse, sans réfléchir que c'est à lui que la tête pourrait bien tourner.

Qu'il se rassure ; trois flûtes ont fait leur effet sur le cerveau de sa compagne, elle ne s'apercevrait de rien ; et l'intrigue continue, plus pressante, plus intime. C'est toute sa vie des dernières années que la bergère lui raconte. L'ahurissement de Toto est extraordinaire et complet ; sa voisine prend des proportions gigantesques ; pour savoir tout ce qu'elle sait, il faut qu'elle soit de la famille, et Toto ne se connaît pas de parentes de ce gabarit :

« Dites encore, Madame, dites encore, par grâce ! »

Et la bergère, qui n'a pas besoin de ces encouragements parle toujours, mais en riant de plus en plus ; il

est visible qu'elle se grise à parler de la sorte, et soudain, dans une fusée, elle lui jette :

« Dis, Toto, troues-tu toujours tes chaussettes au pied droit ? »

Et son rire part en crescendo ; mais Toto ne rit plus. Non, sa mère n'a pu raconter à qui que ce soit de semblables détails. Il regarde fixement sa compagne, et voilà que les écailles qu'il avait sur les yeux tombent et que ses indécisions se dissipent. Un soupçon lui traverse l'esprit ; il examine et ce soupçon devient certitude. Oui, c'est bien elle, c'est bien Clémentine, la femme de chambre qu'il a fallu remercier récemment parce qu'elle avait une vocation militaire irrésistible ; que l'uniforme comportât une rangée de boutons, comme dans la ligne, deux comme dans la Douane ou trois comme dans l'Artillerie, on la surprenait toujours accrochée à une tunique ! Comment a-t-il pu se laisser prendre ! ce rire un peu vulgaire, ces doigts trop épais n'auraient-ils pas dû le mettre en garde !

Tout à coup une réflexion lui vient ; Tine va raconter cette aventure à tout le monde : à ses amis qui se moqueront de lui, à d'autres qui le rapporteront à sa mère. C'est un désastre ! Et lui qui se demandait comment il pourrait lui offrir à souper avec les 7.50 qui lui restent ! Il s'agit bien de souper ! Il faut fuir et au plus vite.

Et sous le plus fallacieux prétexte Toto s'en va, honteux, désolé, furieux, et d'un trait s'en retourne chez lui où sa mère, en l'entendant rentrer si tôt, pousse un soupir de satisfaction.

*
* *

Bon Toto, naïf petit jeune homme, pourquoi as-tu fait ces rêves de grandeur dans la bonne fortune ? Que n'es-tu resté avec Tine si gaie et qui paraissait si bien disposée ? Tu te serais peut-être aussi bien amusé qu'avec une grande dame, et tu aurais conservé tes 7.50.... mettons 4 francs et n'en parlons plus !

II

Le Vieux Monsieur

Les jours de fête sont interminables. En ces journées de prétendue liesse Monsieur Boiron en faisait la douloureuse expérience. Le Dimanche gras, passe encore ; ç'avait été la promenade hebdomadaire, le redressement du buste courbé toute la semaine sur le bureau de travail, le défourmillement des jambes ankylosées, et il faisait justement ce jour-là un soleil magnifique. Le Lundi avait été plus dur : heureusement qu'un peu de travail arriéré était à terminer, et la journée s'était passée tout de même. Mais le Mardi ! Ah ! ce Mardi gras, quel supplice ! Ce n'est plus à cinquante ans que ce jour-là a des charmes ! Que faire ? Que devenir !

Sortir, imiter les badauds qui emplissent les rues pour ne rien voir ! Sottise pure, car enfin personne ne se masque plus, et les quelques *cletje* qu'on rencontre encore sont d'un loqueteux et d'un bête achevés. Le carnaval de jour est mort ; le carnaval de nuit se transforme, et, sapristi, pas à son avantage. La professionnelle a remplacé l'amateur, et l'intrigue, cette grande raison d'être du carnaval, en a rendu l'âme. Vouloir ressusciter tout cela, folie ! Il faudrait pour y réussir autre chose que des concours, imités du Midi, et qui ne sont pas dans nos mœurs. Il faudrait, et c'est im-

possible, démontrer aux Dunkerquois combien il est absurde de courir la prétentaine pendant les *trois glorieuses* à Bruxelles, à Paris, à Nice, et d'abandonner des traditions qui ont porté au loin le nom de leur pays. Car Dunkerque ne date pas seulement de son port agrandi, il a d'autres titres de gloire ; il date, bien antérieurement, de son carillon, de sa bande des pêcheurs ; c'est un crime de diminuer en quelque chose son pays natal !

A la place de cet exode général et injustifié ne vaudrait-il pas mieux restaurer les habitudes de nos pères? Manger pour manger, ne serait-il pas plus agréable de déguster des panecouques en famille que de boulotter par poignées des confetti sur les boulevards ? Ah ! ces joyeuses réunions du temps passé, où la table du chef de famille réunissait les ménages et les jeunes filles, au cours desquelles les jeunes gens masqués faisaient irruption en bande, acceptant ici un verre de vin, là une coupe de champagne, et se mettant d'autant en gaieté ! L'intrigue alors florissait, et pas méchante, car on se démasquait généralement à la fin de la visite et la méchanceté vous fût retombée sur le nez. Et puis quel entrain le soir, lorsque, mises en goût par l'après-midi, les dames prenaient à leur tour un loup et un domino et s'en allaient par les bals rendre aux jeunes gens la monnaie de leur pièce. Cela n'était pas toujours fade, ah ! non, certes ! et ça valait toujours mieux que la conversation des horizontales, même de marque. Que diable ! avec les habitudes de dissipation actuelle les garçons ont trois cent soixante-deux jours par an pour

faire la noce; ne sauraient-ils s'amuser trois jours plus intelligemment!

Sur ce thème, à ses yeux inépuisable, M. Boiron avait brodé des variations à n'en plus finir toute l'après-midi, mais, le soir venu et le souper terminé, sentant le spleen l'envahir à nouveau il prit le parti d'aller faire un tour à son cercle; l'ennui demande à être changé d'horizon.

Une surprise l'y attendait, lui prouvant une fois de plus que la réalité est rarement d'accord avec le rêve. Le cercle était rempli d'entrain et de gaieté, et dès son entrée il fut accueilli par quelques vieux amis, venus comme lui dans le but de retrouver là les souvenirs de leur jeunesse. L'un d'eux proposa de faire sauter quelques bouchons en l'honneur de leur rencontre, et quelques instants plus tard le groupe se trouvait attablé au buffet, entouré de nombreuses petites femmes qui vont au bruit du champagne comme le soldat au son du canon. La gaieté s'en accrut et M. Boiron s'amusa réellement des plaisanteries qui s'échangèrent; il voulut prendre dans cet ensemble une part active; même il eut un mot drôle et les femmes en rirent aux larmes. L'une d'elles, lui sautant au cou, lui dit : « A la bonne heure, toi ! Toujours jeune ! toujours gentil ! »

Cette phrase, plus encore que le geste qui l'accompagnait et auquel il n'attachait qu'une importance relative, remplit M. Boiron d'une aise inexprimable. Ainsi donc, depuis plusieurs années déjà il doutait de lui-même, et voilà qu'une femme le déclarait jeune encore! toujours jeune. Eh ! parbleu, il le savait bien, lui, qu'il

était jeune, jeune de cœur s'entend ; mais à force d'entendre dire le contraire par ses amis, à force de constater dans son miroir qu'il n'avait plus vingt ans il avait eu la bêtise de croire à cette maturité qu'on lui cornait aux oreilles. Quelle naïveté ! Est-ce que l'opinion de tous ses amis réunis valait l'opinion d'une femme ! Et le miroir ? Eh bien, le miroir ! il constatait qu'il changeait ; la belle affaire ! Changer ce n'est pas vieillir. On se transforme toute sa vie, le fait est indéniable, et c'est tout. Ne plus être jeune et entrer dans la caducité ce n'est pas la même chose ! Et heureux il se remêla à la conversation.

Mais l'heure avançait, le cercle se vidait ; les camarades avaient disparu. Les masques partaient au Bal du Théâtre.... « Et pourquoi pas ! » répondit Monsieur Boiron à la question muette qu'il s'adressait à lui-même ; — « Allons-y ! »

Et il y alla.

Son entrée dans la salle ne fit pas sensation et il n'en fut pas surpris. Il se jugeait assez sainement pour se croire incapable d'inspirer le moindre coup de foudre, mais cela lui faisait plaisir de se retrouver dans ce bal qu'il avait fréquenté si longtemps. Ses souvenirs lui revenaient en foule ; c'est là qu'il était tombé pendant un quadrille et qu'il s'était relevé sans comprendre par quel miracle il avait encore l'usage de ses membres ; c'est dans cette baignoire qu'étant entré une fois pour se reposer un moment il était resté jusqu'à la fin du bal, incapable de trouver le courage nécessaire pour se remettre debout. Chaque pas fait dans la salle lui

rappelait quelque chose, mais ces souvenirs ne l'empêchaient pas de chercher des yeux une figure de connaissance qui voulût bien répondre à son désir ardent d'échanger quelques propos. Peine perdue ! les visages et les yeux qu'il entrevoyait respiraient bien la joie, mais cette joie passait à côté de lui sans le toucher. Ce lui fut une contrariété d'abord, puis, petit à petit, quelque chose d'insupportable. Il se sentit seul au milieu de cette foule bruyante, plus isolé que s'il eût été à cent lieues d'elle en plein désert. Cette sensation devint un moment si pénible qu'il résolut d'y échapper à tout prix. Justement un masque s'approchait, lutiné par quelques hommes, et cherchant tout en riant à leur échapper. L'occasion parut propice à M. Boiron pour se réunir à un groupe qui s'amusait, et ses mains enserrèrent la taille de la jeune femme. Celle-ci se retourna, les yeux rieurs, vers le nouvel adversaire qui lui arrivait, mais, à peine l'eut-elle dévisagé, que son regard se fit dur et qu'elle s'écria d'une voix fâchée :

« Qu'est-ce qu'il me veut encore, ce vieux ! »

Il est des coups de massue sous lesquels il faut tomber ; encore faut-il s'efforcer de tomber avec grâce. Le pauvre homme essaya. Ses bras s'abattirent à ses côtés, et il tenta d'atténuer le large sourire qui ouvrait sa bouche et dilatait son visage, pour en arriver tout doucement et par gradation à une expression indifférente. Mais il eut conscience d'une lamentable grimace et le pli qui barra son front était bien le pli de la douleur morale. La blessure lui avait été rude, car son

visage se couvrit d'une sueur glacée et, penaud et déconfit, il s'éloigna dans les couloirs.

Une loge était ouverte et vide ; sans en avoir conscience il y pénétra et s'assit. Certes il ne pouvait partir de suite, sa dignité ne lui permettait pas ; et il regarda le bal qui se poursuivait sous ses pieds. Son regard erra, distrait d'abord, puis vaguement amusé par le chatoiement des costumes et le mouvement endiablé des danseurs. Sa déconvenue de tantôt s'atténuait; seulement l'habitude de veiller était perdue chez lui ; il sentit un moment son œil s'appesantir, mais il ne voulut pas s'en aller encore.

Une douleur sourde le fit sursauter, et il s'aperçut qu'il s'était endormi pendant près d'une heure ; par la porte de la loge restée entrebaillée avait filtré un filet d'air perfide, et son épaule droite, depuis longtemps rhumatisante, était prise. La douleur est plus forte que l'amour-propre, M. Boiron le savait, et on n'obéit bien qu'à elle. A son tour elle lui conseillait de rentrer, il ne résista plus.

Et dans la voiture qui l'emmenait M. Boiron se demandait avec angoisse ce qu'il pourrait bien faire de ce cœur si jeune encore qu'il sentait battre dans sa poitrine et dont personne ne paraissait se soucier. Il ignorait, le pauvre, que l'âge mûr a avec qui s'entendre, et qu'il est des tendresses, un peu despotiques, un peu intéressées peut-être, mais charmeuses et réchauffantes au point de lui tenir lieu de tout ce qu'il a perdu. Il n'avait pas encore de petits enfants !

Transfert du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer

à Zuydcoote (Nord)

ÉTUDE DU NOUVEAU PLAN

TRANSFERT

du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer à Zuydcoote (Nord)

ÉTUDE DU NOUVEAU PLAN

Considérations générales sur les motifs qui en ont inspiré le tracé

Par M. Georges VANCAUWENBERGHE

Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique
Président-Fondateur de l'Œuvre du Sanatorium du Nord
Membre Titulaire de la Société

Le Sanatorium est une œuvre complexe. Non seulement on y reçoit les garçons et les filles, mais encore des enfants de tout âge, de 2 à 16 ans et parmi eux, toutes les manifestations possibles de l'état morbide justiciables de l'air marin, depuis la simple anémie prémonitoire d'aggravations sérieuses, jusqu'aux cas chirurgicaux les plus délicats.

Le Sanatorium, dans sa forme, consacrée par treize ans d'expérience est, ou bien une Ecole au bord de

la mer, pour les enfants qu'on y envoie en colonie scolaire, afin d'enrayer chez eux le mal naissant, ou encore, à l'autre limite de son organisation, un hôpital de grande chirurgie infantile, dans le milieu marin, chimiquement impeccable, physiologiquement réparateur.

Ces explications préliminaires indiquent déjà quelles seraient les grandes lignes du plan d'ensemble dont nous allons rapidement développer l'analyse.

Dans le grand quadrilatère de 900m de largeur sur 750 mètres de profondeur que constitue notre domaine, nous plaçons, en bordure de la mer, les infirmeries, ou, pour mieux dire, l'Hôpital du Sanatorium et, comme il nous faut le répartir par sexe et dans chaque sexe, par âges et puis encore, par catégories de malades, dans lesquelles il y a lieu de distinguer les suppurants et les non-suppurants, pour tous ces motifs, s'explique notre espacement de dix pavillons parallèles de vingt-huit lits chacun, orientés du Nord au Sud, avec leurs fenêtres à l'Est et à l'Ouest, séparés par des intervalles de 20 mètres, de telle sorte que l'air, la lumière, le soleil y pénètrent largement, qu'ils en soient imprégnés.

Ces petits pavillons sont les dortoirs de nos infirmeries : chacun d'eux se suffit à lui-même avec ses lavabos, W-C, tisaneries, etc., et tous viennent déboucher, par des galeries vitrées, dans un grand bâtiment orienté de l'Est à l'Ouest, parallèle à la mer et divisé en autant de sections qu'il y a de dortoirs, de telle sorte que les enfants alités pourront quitter leurs dortoirs dans la journée, pour être installés dans ces salles

de jour sur des chaises longues, lits de repos, etc., front à la mer, dont ils recevront directement, et en telle quantité qu'il faudra les leur mesurer, les salutaires effluves.

Cette séparation très heureuse des salles de jour et des salles de nuit nous a été inspirée par l'organisation de l'Hôpital maritime de Middelkerque (Belgique). Très logique, hygiénique et rationnelle, permettant dans la journée le balayage complet de l'air vicié de la nuit, elle remet successivement, jour et nuit, nos petits malades dans le meilleur milieu désirable.

Cette disposition d'ensemble est complétée par les installations accessoires de l'Hôpital : bains, électricité, massage, douches et par deux salles d'opérations (suppurants et non-suppurants) établies en saillie sur le front de mer, c'est-à-dire émergeant du groupe des constructions précédentes pour présenter en plein air toutes les faces de salles qu'il sera ainsi permis d'aérer et de ventiler dans tous les sens.

Il est à remarquer que, sauf les services généraux de l'Administration centrale, toutes nos constructions seront à rez-de-chaussée et affecteront la forme type ogivale, qui est la caractéristique et la note de tout ce que nous avons fait jusqu'alors.

L'Hôpital maritime étant ainsi aménagé, il nous fallait donner aux enfants non alités, à ceux que nous appelons volontiers des quasi-valides, le régime spécial qui leur convient.

Ces enfants, presque tous en âge scolaire, viennent

au bord de la mer refaire leur santé compromise, subir, s'il y a lieu, quelques interventions chirurgicales, vivre sous l'œil du médecin, qui les voit tous les jours, prendre la large alimentation réparatrice qui leur est nécessaire, se baigner et enfin et surtout, vivre dans l'air marin, qu'il faut leur procurer à larges doses, dans toutes les conditions possibles.

Ils sont bien reçus dans l'intérieur du Sanatorium pour y manger et y dormir, mais leur existence habituelle et normale est hors de la maison, sur la grève, du matin au soir.

Aussi, dans le Sanatorium même, leur faisons-nous la part rudimentaire d'un couvert à la table commune et d'un lit pour la nuit. Entre ces deux termes, l'idéal serait qu'on ne les vît jamais circuler dans l'enceinte, leur place est en dehors, à la mer, et comme cette existence indépendante serait vite exclusive de la discipline que doivent observer des enfants vivant en agglomération, nous avons résolu la difficulté par cette fiction de les considérer chez nous comme à l'Ecole — école spéciale, de nature particulière, école sanitaire, pourrions-nous dire, mais école quand même et, tant pour tenir la discipline que pour entretenir l'instruction de ceux qui savent et former celle de ceux qui ne savent pas, nous avons, grâce à la bienveillance des Pouvoirs Publics, transformé cette fiction en une réalité : c'est bien un instituteur public, rétribué par l'Etat, c'est bien une institutrice, avec tous ses diplômes, qui prennent la tête, avec les adjoints et adjointes nécessaires et des garçons quasi-valides, et des filles quasi-valides,

dans les deux sections bien nettement séparées où nous les avons cantonnés dans notre projet d'ensemble.

Instituteurs et institutrices logent au Sanatorium, qui leur fait des avantages complémentaires du traitement de l'Etat, et en échange desquels ils ne quittent pas leurs élèves, nos pensionnaires, qu'ils surveillent sans discontinuer, dans tous les actes de leur vie, s'occupant ainsi, et du physique, et du moral de leur existence.

Evidemment, et j'insiste, ils ne leur font pas la classe comme à l'ordinaire.

Chez nous, les leçons sont courtes et les récréations presque ininterrompues. Au surplus, la classe ne doit pas rigoureusement se faire en endroit clos. Rien n'empêche l'instituteur, qui ne s'en prive pas, de profiter de ses promenades avec nos pensionnaires pour leur faire des leçons de choses, sur tel fait que les circonstances du moment lui permettent de développer.

L'enfant n'y perd rien et le Sanatorium y gagne que l'ascendant du maître ne quitte jamais les enfants, qu'il tient ainsi bien en mains, sous son autorité bienveillante.

Cette organisation est essentielle pour le maintien de la discipline morale nécessaire, indispensable à l'existence même de la maison.

Mais il faut compter avec les jours de mauvais temps; il pleut, il vente, aux bords de la Mer du Nord plus qu'ailleurs, et alors, plus n'est besoin de jouer sur la

plage, de faire de longues promenades au dehors ; il nous a fallu songer à cette éventualité fréquente et, pour y parer, sans encombrer le Sanatorium, à la grande gêne des enfants eux-mêmes, qui y eussent été quelque peu sacrifiés, puisque tout le premier plan de notre projet est occupé par l'infirmerie de l'Hôpital maritime, nous avons songé à accoler à l'enceinte du Sanatorium, deux sections latérales où instituteur et institutrice devront trouver tout le complément nécessaire aux moyens naturels des jeux et de la promenade à l'air libre, lorsque le temps est beau.

Dans ces enclos, j'ai prévu, pour le cas de temps douteux, deux grands abris couverts, où les enfants ne seront protégés que de la pluie, mais, si la tempête des vents du Nord vient s'ajouter à la saison pluvieuse, j'ai également prévu des salles couvertes et closes, et celles-ci, par analogie avec les salles de jour de l'Hôpital maritime, sont placées parallèlement à la plage pour que les enfants quasi-valides puissent y trouver presque l'intégrité de leur séjour habituel sur la grève, c'est-à-dire la vue de la mer et l'air marin, qu'il est possible de leur tamiser à volonté par les parties ouvrantes de cette grande salle exposée au Nord d'un côté, au Sud de l'autre, pour qu'air marin et rayons du soleil puissent successivement ou parallèlement y pénétrer — et comme l'enclos, avec ces abris totaux ou abris partiels, était constitué, j'en ai profité pour y concentrer tout ce qui pouvait encore intéresser la vie de nos non alités, dès qu'ils ne sont plus dans la section centrale, c'est-à-dire des classes en bordure de mer, puis, au Sud, des

bains, bains-douches, enfin des salles spéciales de gymnastique rationnelle.

Ainsi donc, ou les enfants seront dans ces enclos aménagés comme écoles sanitaires, ou bien ils seront sur la plage, toujours sous la conduite morale et pédagogique de leurs maîtres — ou bien ils seront dans la section du centre, pour y prendre leurs repas et dormir : il n'y feront pas autre chose.

La cuisine centrale devra donc pourvoir tant à leur nourriture qu'à celle des alités permanents. Aussi l'avons-nous placée à proximité des réfectoires des quasi-valides, qu'elle dessert directement, et non loin des dortoirs et salles de jour de l'Hôpital.

Nous utiliserons la vapeur pour le fonctionnement de cette cuisine ; une conduite spéciale l'amènera de la machinerie placée dans un enclos séparé au Sud-Est.

Deux autres chaudières à basse pression établies en sous-sol nous permettront d'envoyer partout des conduits de vapeur, pour le chauffage des différentes salles, où il est indispensable d'adopter ce système, ou un autre exclusif du feu direct dans les pièces, afin de nous éviter toutes chances possibles d'incendie.

Dans le même ordre d'idées, nous éclairerons par l'électricité.

Le Sanatorium lave lui-même son linge ; nous y avons une étuve à désinfection ; nous faisons notre bière, fabriquons notre pain : tout ceci constitue des dépendances directes ou indirectes de l'installation prévue de la force motrice, source de chaleur,

Au premier plan, en arrivant du Sud, se trouvera le Pavillon d'Administration centrale où seront groupés les services généraux, la cuisine, les réfectoires, le logement du personnel, la lingerie, l'habitation de l'économe, la salle du Conseil d'Administration, deux parloirs (garçons et filles) pouvant être réunis en une grande salle de fêtes au rez-de-chaussée, etc., etc.

A droite de la grille d'entrée et un peu en retraite, sera établi le logement du Directeur, en pavillon isolé. Vis-à-vis se trouvera la chapelle, qu'il était nécessaire de mettre à la portée d'enfants malades (à la grande majorité tous catholiques) ne pouvant pas se déplacer.

Immédiatement à gauche de l'entrée principale, se trouvera le logement du concierge et de l'autre côté, nous installerons parallèlement le pavillon de réception des malades, où, sans les laisser pénétrer plus avant dans l'enceinte, le docteur les examinera, éliminant ceux qui auraient quelque tare contagieuse, faisant passer les autres dans une pièce contiguë où il sera procédé à leur toilette, où ils pourront prendre un bain de propreté et où se fera l'échange de leurs vêtements d'arrivée contre l'uniforme de la maison, approprié au climat maritime.

En dehors de tout ce qui précède, mais dans la même enceinte du Sanatorium, nous avons placé au Sud, c'est-à-dire sans influence sur les autres salles, puisque le vent dominant vient du Nord-Ouest, nous avons prévu les salles d'isolement et d'observation pour les maladies qui, momentanément, ne relèvent pas du traitement marin et qu'il faut prévoir complémentairement.

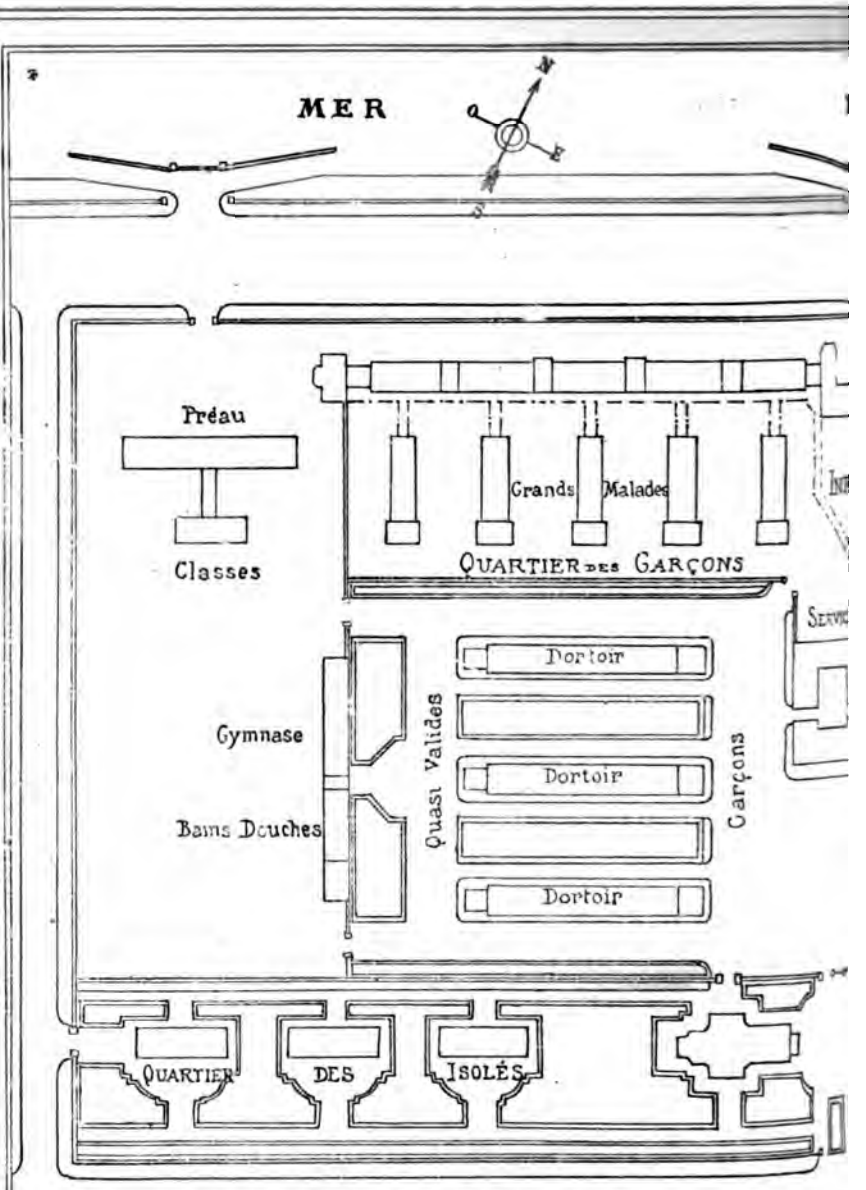

Dressé par les Architectes Soussignés
sur les indications de Monsieur Georges Vancauwenberghe
Ingénieur Civil.

Maurissen & Berger

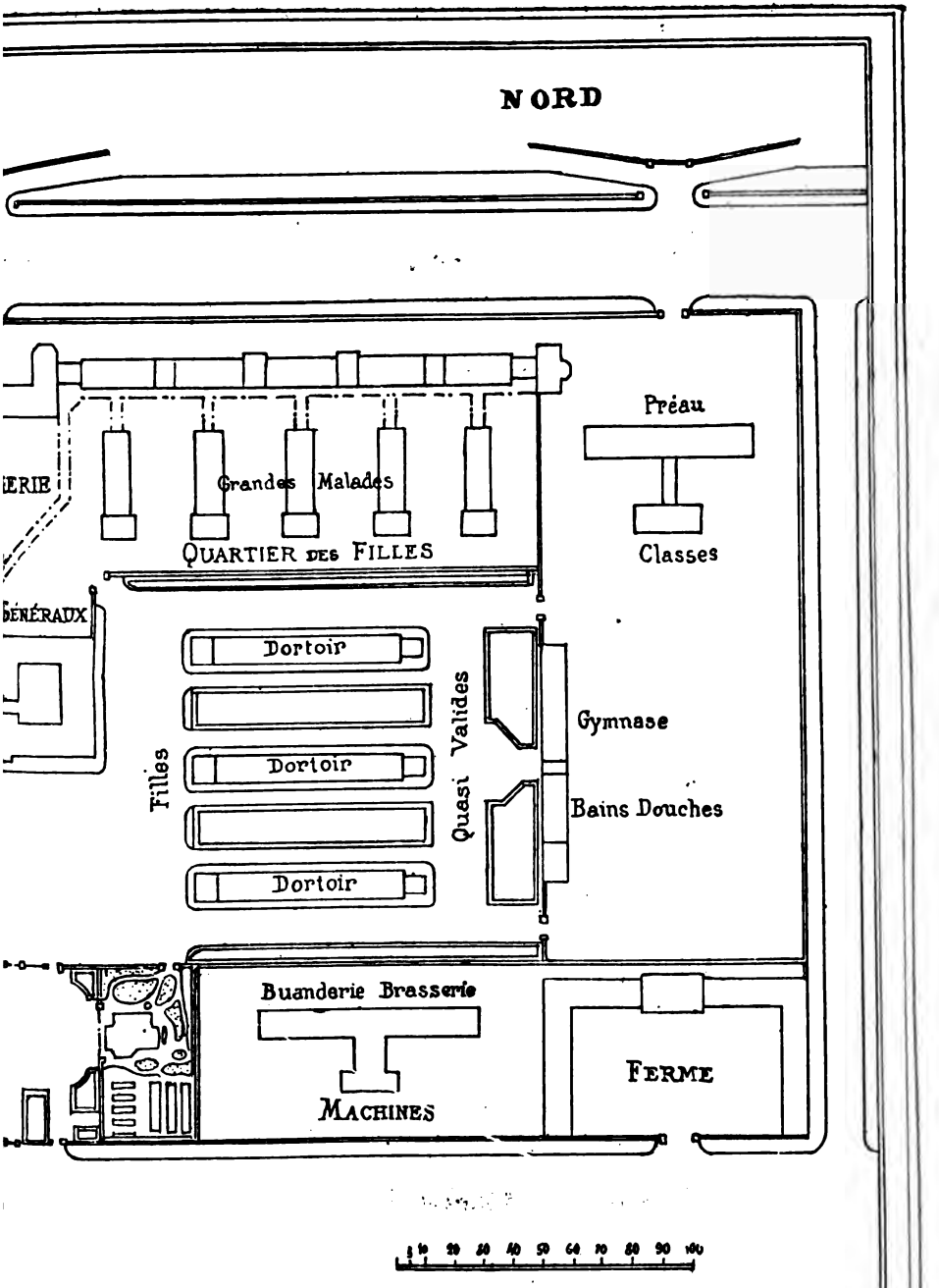
NORD
ERIE
Grandes Malades
QUARTIER DES FILLES
Préau
Classes
GÉNÉRAUX
Dortoir
Dortoir
Dortoir
Filles
Quest Valides
Gymnase
Bains Douches
Buanderie Brasserie
MACHINES
FERME

dans toute agglomération d'enfants : rougeole, scarlatine, diphthérie, etc., le tout par petits pavillons se suffisant à eux-mêmes, avec logement d'infirmière, petite cuisine et tisanerie, à droite, pour les filles et à gauche, pour l'isolement des garçons.

Des réservoirs d'eau douce et d'eau de mer seront établis à hauteur convenable pour surplomber l'ensemble des constructions, une canalisation fixe d'incendie enserrera, sous terre, tous les pavillons, enfin, les eaux-vannes et usagées seront reprises par un réseau d'égouts, qui viendra déboucher dans la ferme du Sanatorium (exploitation maraîchère projetée où nous avons l'intention de faire passer ceux de nos malades qui auraient quelque velléité d'échanger leur existence enfermée dans les mines, usines et manufactures du Nord, contre la vie au grand air des travailleurs des champs). Ce leur serait une évolution bien désirable, étant donné leurs antécédents et pour leur éviter des rechutes, qui sont toujours à craindre.

Le projet de cette ferme fera l'objet d'une étude ultérieure. Pour le moment, nous en posons simplement le principe et nous irons au plus pressé, en faisant aboutir, avec les ressources qui nous sont offertes (produit de la Loterie, indemnité de départ de Saint-Pol) nous ferons aboutir ce large projet, pas plus vaste, d'ailleurs, que les besoins auxquels il doit satisfaire, de la Maison maritime de l'enfance pauvre et souffrante du Nord, qui trouvera à Zuydcoote pour des siècles, désormais, abri et repos, avec le soulagement et la guérison des maladies dont elle souffre.

Nous voulons, au bord de la mer, refaire la santé de ces petits enfants qui, jusqu'à ces dernières années, végétaient désespérément dans les hôpitaux des villes, sans chances de guérison, obérant inutilement les ressources de l'Assistance.

Nons voulons, suivant une formule qui nous est chère, supprimer la souffrance de toutes ces innocentes victimes de tares dont elles sont irresponsables et avec le concours de tous, l'aide puissante de l'Etat et les énergies de l'initiative privée, nous voulons, dans le milieu réparateur de la grande régénératrice qu'est la Mer, guérir leurs maux et en faire des êtres utiles à eux-mêmes et à la Société.

LE MATELOT ISLANDAIS

DE GRAVELINES

LES POPULATIONS PHYSIOLOGIQUES

DU LITTORAL FRANÇAIS

LE MATELOT ISLANDAIS

DE GRAVELINES

Par le Docteur DELBECQ, Membre Titulaire

Parmi les matelots qui se livrent à la grande pêche, c'est-à-dire qui quittent leur pays pour un laps de temps de plusieurs mois, il en est une catégorie qui tranche nettement sur l'ensemble : c'est celle des matelots Islandais de Gravelines.

Je laisserai au charmeur Pierre Loti tout le côté sentimental, je laisserai la Paimpolaise à Paimpol, et me contenterai de disséquer le matelot Islandais de Gravelines : 1° dans sa personne, 2° dans son travail, 3° dans sa vie à bord au point de vue hygiénique.

I

Le Matelot Islandais

La vocation du matelot islandais est le fruit d'une véritable hérédité. Dès que la première communion est faite, parfois après l'obtention du certificat d'études primaires au plus tard, le jeune mousse cherche un embarquement. Souvent à douze ans, il part pour sa première campagne dans les mers boréales. On lui fait un sac, et, soit avec son père, soit avec un frère ou un oncle, si la grande marâtre qu'il adore déjà, lui a ravi ses soutiens naturels, il embarque pour un salaire proportionné aux services qu'il rendra à bord. Il trouvera là les types divers par lesquels, humble chrysalide, il passera pour arriver à éclore brillant papillon, c'est-à-dire pêcheur recherché, officier du bord, qui sait peut-être, maître de pêche ou maître au cabotage.

Tandis qu'il ne sera, dans son premier voyage, que le servant des officiers avec lesquels il loge à l'arrière, il ne laissera pas de rendre quelques services à ces novices, à ces pêcheurs de l'avant moins bien logés que lui sans doute, mais dont il envie le sort : les vieux eux-mêmes ne demandent-ils pas toujours à vieillir ?

Le mousse allume et entretient le feu de l'arrière, surveille la cuisine, grimpe sur le pont pour descendre bientôt allumer la pipe de quelque matelot qui ne peut y parvenir sous la grande brise. Il joue parfois, lorsque

le temps le permet, et, lorsqu'il est bien sage, il doit recevoir sa bonne part du jus de réglisse que renferme la boîte aux médicaments. Il apprend à aimer le métier, et il ne manquera pas, lorsque le temps le permet, de s'essayer à pêcher des morues, ambitieux de monter au grade de novice, dès que son âge et son développement physique le lui permettront.

Le mousse est l'introduction au type de l'Islandais qui, du novice au vieux pêcheur, se détache bien net dans notre pays, sur l'ensemble de la population maritime.

Du jour où il embarque pour Islande, le matelot renonce à connaître la belle saison dans son pays. Il partira au 1er Mars, alors que l'hiver sévit encore, pour aller au loin chercher l'hiver plus rigoureux, plus dur que dans son pays. Et quand il rentrera en Septembre, le soleil aura déjà baissé à l'horizon et n'éclairera plus que de rayons pâlis les fêtes retardées auxquelles il pourra prendre part. Dans cet avenir de privation de joies de famille, de joies de la patrie, de vie civile, une seule éclaircie se présente : le service militaire. Lorsque les vingt ans sonneront, au retour de la campagne, parfois à peine débarqué de quelques jours, il sera levé et s'en ira loin du foyer payer sa dette à la Patrie. Libéré, il cherchera un embarquement pour repartir encore à Islande. Et ce ne sera que vieux déjà, car la pension de demi-solde n'est gagnée qu'après vingt-cinq, trente-campagnes là-bas, qu'il restera dans son pays pour y voir briller le soleil d'été, pour y voir fleurir la campagne qui l'entoure, et pour aider à porter sac

à bord les fils qui auront pris sa place dans la flottille.

De cette vie si spéciale découlent forcément des mœurs et des goûts spéciaux. Sept mois par an isolé des siens, l'Islandais aime à en jouir pendant le peu de temps qu'il passe à terre. Sept mois par an privé des plaisirs des terriens, il aime à se les octroyer, autant qu'il le peut, pendant le temps de relâche. Si la campagne a été bonne, il profitera pour faire sa provision de joies de la famille, pour s'amuser, de la période de travail que comporte le déchargement du navire, et ne se pressera pas trop à chercher un embarquement pour la pêche côtière qui doit lui permettre de totaliser les trois cents mois de mer nécessaires pour arriver à la demi-solde. Mais si, et c'est le cas le plus fréquent, l'argent manque au logis, si quelque nouveau poussin, éclos pendant l'absence du père, ouvre un petit bec affamé, si la maladie a ravagé la santé de la mère ou d'un enfant resté à terre, il repartira aussitôt, afin de pouvoir par son travail, par son salaire, si maigre qu'il puisse être, remplir un peu les joues déjà creuses, remettre un peu de rose sur des pommettes trop pâlies. Et le même cercle recommencera chaque année jusqu'au jour où de jeunes bras remplaceront les bras fatigués, jusqu'au jour où le maigre trimestre de la demi-solde permettra de se contenter du maigre gain de la pêche côtière.

Un pâle rayon d'adoucissement, pâle comme ceux du soleil de Janvier pendant lequel il se produit, va luire dans la maison de l'Islandais : il s'embarque et un peu d'argent entre au logis. Il va toucher une prime

d'embarquement, une gratification, des avances, et le plus souvent, le mois qui précède le départ se passera à dédommager par avance des rudes privations de la campagne future, celui qui va partir. Certes, un moraliste sévère y trouverait à redire; soyons indulgents, et disons-nous bien que, s'il prend des avances, l'Islandais songe peut-être que ces joies seront les dernières qu'il aura ici-bas et que leur souvenir, après avoir bercé ses rêves pendant la campagne, sera impuissant à réchauffer son cadavre que gardera peut-être la banquise glacée.

Moralement, l'Islandais est un homme résistant, sachant endurer l'épreuve, et le plus souvent l'enveloppe physique correspond au moral. Trapu, bien bâti, bien membré, plutôt arrondi de formes à cause de l'alimentation, du manque de marche, il est armé pour le rude labeur que, si vous le voulez bien, nous allons examiner ensemble.

II

Le travail de l'Islandais

S'est-on parfois demandé quelle était la somme de travail fournie par le matelot d'Islande ? Non peut-être. Eh bien, j'espère arriver à démontrer qu'elle est consirable. A peine débarqué, tandis qu'il navigue à la pêche côtière, il a chez lui un supplément de travail qui occupe ses moindres loisirs. On le voit réparer ses bottes lui-même, mettre ici un morceau de cuir, là un morceau de bois. Il rapièce ses cirés, vêtements en toile de coton enduite d'huile de lin bouillie. Il remplace par des pièces neuves les pièces qui ne peuvent plus servir, découpe dans la laine les gants à deux pouces dont chaque face protègera alternativement ses mains glacées contre l'âpre morsure du sel de la mer et le frottement de la ligne, tandis que le soroit, le chapeau avec son large bord, protègeront son corps et sa tête contre le baiser glacé de la bise. Avec quel soin il coud lui-même chaque pièce ! Il sait bien que c'est lui qui souffrira du moindre défaut dans cette cuirasse qui le doit défendre dans sa lutte contre les éléments, contre l'air et contre l'eau. Les femmes se chargent du dessous : chemises de grosse laine rouge, caleçons de molleton, bas de laine qui adouciront le dur contact des bottes toujours humides. Il se déploie dans ce travail des trésors d'ingéniosité qui m'ont surpris et charmé.

Puis arrive l'époque de l'embarquement. Il gèle, il neige et on va à bord arrimer les tonnes d'eau, les tonnes de vivres, disposer au mieux les logements.

L'heure du départ a sonné. Depuis quelques jours le sac est prêt. A côté des vêtements on a amassé quelques provisions personnelles : des œufs, du chocolat, quelques-uns de ces remèdes antiques qu'on préfère encore aux médicaments du coffre : tous lambeaux du bien-être des terriens qui permettront d'adoucir quelque peu les moments des plus dures épreuves, et de rompre la monotonie d'un ordinaire qui, pour n'être pas malsain, à en juger par la santé de ces hommes, n'en présente pas moins une uniformité vraiment désespérante.

En route, on prépare le bateau pour la pêche. Chacun prend son poste. On arme les lignes et on se demande combien de morues il faudra aller arracher aux entrailles de la mer de glace par trente brasses[1] de profondeur, à la force des bras pour remplir toutes ces tonnes, pour user ce sel et gagner le salaire déjà payé en partie, mais qu'il faudrait grossir pour rapporter, avec une ample moisson de poissons, une modeste part d'aisance.

Si le temps sert, si la mer n'est pas trop mauvaise, ce n'est là que jeu d'enfant, et ce ne sera qu'en arrivant sur les lieux de la pêche que commencera le surmenage.

Le matelot d'Islande prend la morue à la ligne. Cette ligne mesure trente brasses environ et se termine par un plomb auquel se rattache une lame métallique, l'ar-

[1] La brasse correspond à 1 m. 60. La ligne a donc environ 50 mètres de longueur.

balète. C'est à celle-ci que se fixent les hameçons qui, garnis de l'appât pêché dans la région, serviront à accrocher les morues. Quand le poisson donne, quand on est dans le banc, on pêche, on pêche toujours. Point de repos, point de cesse, car demain, tout à l'heure peut-être, le poisson aura disparu. Représentez-vous un homme appuyé sur le bord de cette goëlette qui dérive avec sa seule grande voile, qui danse sur ces lames parfois longues, parfois courtes et cassantes. Représentez-vous le travail de ce corps dont tous les muscles se contractent pour maintenir ou rétablir l'équilibre que roulis et tangage ne cessent de compromettre. Représentez-vous ces bras raidis pour tenir la ligne, la filer, la retirer, la hisser à bord avec son poids mort et sa charge de poisson. Représentez-vous la joie qui dédommage un peu de l'effort quand le coup de ligne a été bon et le désespoir qui rend la fatigue plus pénible quand l'effort n'a servi à rien. Et à cela ajoutez une brise qui glace, des embruns qui détrempent tout, toutes les rigueurs du climat le plus rigoureux et l'abîme là, sous les pieds, au-dessous de quelques planches, guettant sa victime que le vent, la mer, la banquise ou quelque pointe de rocher va livrer à sa voracité. Et le vent chante son glas funèbre. Et la nuit rarement étoilée, souvent sombre, étend son voile de crêpe sur ce champ de travail qui semble plutôt être un champ de mort. Ce supplice durera non pas huit heures, non pas dix heures, mais seize, dix-huit même, tant que le poisson donnera. On glisse sur le pont humide et gelé, on se meut difficilement au milieu des cordages, des

tonnes, du poisson, et on peine, on peine toujours : ce n'est qu'au prix de ces coups de force que la pêche pourra être bonne.

Il faut travailler partout. Le travail de l'usine peut avoir ses moments pénibles, mais on plaint plutôt le mineur qui travaille dans le fond de la terre sous le coup d'un danger continu. Pourquoi donc la pitié publique oublie-t-elle trop et trop souvent nos marins d'Islande ? Le mineur remonte chaque jour, le matelot islandais est sept mois sans quitter l'abîme. Le mineur a son travail réglé, le matelot ne peut pas arrêter, car demain il n'y aura peut-être plus de poisson. Le mineur connaît son salaire, le matelot ne le connaît pas, et ses efforts peuvent être stériles. Car il doit toujours lancer sa ligne, il doit la retirer toujours. La fatigue est à peu près la même, qu'il pêche ou ne pêche pas : seul le salaire se ressentira de l'insuccès.

Ne vous êtes-vous jamais aperçu que plus le cadre est riant, moins le travail est pénible ? Voyez l'homme des champs : son caractère se ressent du milieu dans lequel il vit. Et dites-moi maintenant si le travail, si surmené soit-il, du moissonneur qui veut sauver la récolte sous la menace de l'orage, peut être comparé en quoi que ce soit au labeur du matelot islandais.

Quand le poisson ne donne plus, on travaille le produit de la pêche. On se presse, on se presse toujours, car il faut *fléquer*[1] les morues au plus tôt, il faut saler

[1] *Fléquer*, c'est-à-dire éventrer et nettoyer avec un couteau spécial appelé *flegmesch*.

et plonger ses mains crevassées par le froid dans le sel qui les ronge. Sans cela le poisson n'aura pas de qualité et le salaire encore en souffrira. Ensuite on arrimera les tonnes dans la cale tandis que le navire, toujours secoué par les flots, rend ce travail très pénible et très dangereux. Et durant sept mois, avec une relâche de quelques jours dans une baie plus ou moins sauvage, le matelot islandais recommencera à pêcher et à saler, à trembler sous les efforts des éléments qui veulent déchirer les quelques planches qui l'abritent contre eux ou à se désespérer d'un calme qui le ruine.

Epuisé physiquement et moralement, où ira-t-il se reposer ? où ira-t-il et de quels aliments usera-t-il pour refaire son corps fatigué ? Dans le capot de l'avant où il n'aura même pas une couchette pour lui seul, où il ne pourra même pas rester longtemps, chassé par l'air irrespirable que chargent de buée ses vêtements qui sèchent. Nous allons l'y suivre en examinant maintenant la vie à bord au point de vue hygiénique.

III

La vie à bord au point de vue hygiénique

Le nombre de matelots à bord des goëlettes islandaises est le plus souvent de dix-huit. Quatre ou cinq logent à l'arrière ; ce sont les officiers, et ils ont chacun leur couchette. Les autres au nombre de douze ou quatorze logent à l'avant et sont obligés de partager leur lit avec un camarade auquel le matelot qui descend de quart succède. Sur un espace de quelques mètres carrés, dans une pièce à peine assez élevée pour s'y tenir debout, aérée par le panneau qui s'ouvre sur le pont et par un petit volet qui donne sur la cale, ces hommes devront manger, dormir, sécher leurs vêtements. S'ils n'avaient pas le grand air de la mer sur le pont, ils ne pourraient y vivre huit jours, et c'est un grand problème à résoudre que celui d'expliquer comment les victimes de la maladie à Islande ne sont pas plus nombreuses. Leur alimentation consistera en lard salé embarqué dans des tonnes et en pommes de terre. Lorsqu'il y aura du poisson pêché, les têtes de morue bouillies viendront varier l'ordinaire, et l'huile de foie de morue aidera à l'assaisonnement. La boisson se compose surtout de l'eau embarquée avant le départ, et qui malheureusement perd vite sa qualité. Toutefois le thé, c'est-à-dire une infusion d'une plante quelconque, tilleul, thé noir, voire même cannelle a toutes les faveurs

de l'équipage, et, ayant nécessité l'ébullition de l'eau, met les hommes à l'abri de bon nombre de misères. La bière embarquée, déjà peu désirable au départ, ne tente bientôt plus l'équipage, et le vin n'est distribué que d'une façon exceptionnelle. Il y a encore l'alcool. Ici, je vais peut-être soulever les récriminations des ligueurs de l'anti-alcoolisme, mais je dois à la vérité de dire que si l'Islandais boit de l'alcool, grâce sans doute à la rigueur du climat et au labeur pénible, il le brûle si bien que depuis seize ans que je vis au milieu de ces matelots, je n'observe guère de lésions dues aux méfaits de cette boisson. Le café sans alcool a peu de charme pour ces rudes travailleurs de la mer, car, et c'est mon avis, le café sans alcool ne leur donne pas le coup de fouet nécessaire à leur grand surmenage, et si quelques méfaits sont dus à cette boisson qu'on appelle, le plus souvent à juste titre, le fléau du siècle, cela vient sans doute d'une mauvaise répartition. Il peut y avoir des ivrognes parmi les matelots islandais de notre région, mais ils constituent une rare exception, et ce malheureux bonjaron [1] chargé de tous les péchés d'Israël deviendrait inoffensif, je crois, si les hommes pouvaient n'avoir à bord que l'alcool qu'on leur distribue, et étaient forcés de le consommer au moment opportun. En effet, il y en a, paraît-il, qui accumulent chaque jour une petite portion de leur ration pour, en un grand jour de fête, se livrer à une grande beuverie.

[1] Le bonjaron est la mesure qui sert à la distribution. Il en est délivré 3 par jour en temps normal. Il correspond à six centilitres, soit un verre à liqueur.

Cela ne devrait pas être, car c'est une des causes pouvant amener des accidents dus à l'alcool non plus aliment passager ou stimulant utile, mais poison à haute dose. Finissons-en avec l'alcool en nous demandant si une surveillance étroite de la qualité de celui-ci, lorsqu'on l'embarque, ne contribuerait pas, elle aussi, à en faire un stimulant utile dans les moments de surmenage et de froid excessif, et peu dangereux du moment où il ne renferme plus d'éléments aussi toxiques qu'étrangers à sa nature même [1].

Tant que tout l'équipage est en bonne santé, l'aération qui se fait pendant le labeur sur le pont compense le manque d'air du logement, et si le matelot ne dort dans l'armoire qui lui sert de lit et dans laquelle il pénètre par une ouverture trop étroite, que par une véritable congestion toxique du cerveau, il se réoxygè-

[1] Sans s'inscrire en faux contre le bonjaron, le Dr Lancry a demandé la permission au cours de la séance de nous faire remarquer que, d'après ses observations personnelles, les Islandais consomment journellement et à grands bols l'huile de foie de morue et que c'est à cette pratique qu'ils doivent de supporter si facilement et les rigueurs du froid et celles de certains excès alcooliques.

Cela concorde exactement avec mes observations personnelles et je suis tout à fait de l'avis de mon confrère qui, dans nos régions humides et froides, conseille systématiquement, l'huile de foie de morue *nature* pendant l'hiver à tous les enfants lymphatiques.

Ajouterai-je que le Dr Lancry a profité de l'occasion pour rappeler à nouveau ce qu'il considère comme la condition nécessaire et indispensable pour la conservation de toutes ces populations de matelots-pêcheurs du littoral, à savoir le don en propriété collective d'un certain lot de territoire sur le type de ce qu'a fait Louis XIV à Fort-Mardyck.

J'ai été heureux de lui faire savoir qu'on s'occupait depuis quelque temps déjà de ce sujet à propos des laisse de mer du gros banc.

ne bien vite quand vient son tour de remonter sur le pont.

Quelque désagréables que soient les odeurs du capot avec ses parfums de cuisine et d'huile de foie de morue, de vêtements qui sèchent et d'exhalaisons de toute sorte, l'équipage s'y fait, et la santé des hommes ne semble pas trop en souffrir, puisqu'on compte à Gravelines nombre de vieux marins ayant de 25 à 30 campagnes d'Islande et étonnant ceux qui les voient par la verdeur de leur vieillesse et l'intégrité de leurs organes.

Mais lorsqu'il y a un malade à bord, le tableau change. Si ce malheureux arrive à ne plus pouvoir monter sur le pont, le milieu de la chambre le met vite en mauvais état de résistance. Est-on près de la côte, on le débarquera dans un hôpital, à moins qu'un heureux hasard n'amène le bateau de l'Etat envoyé en station ou celui des Œuvres de Mer croisant dans ces parages. Si les vents sont contraires, il se passera plusieurs jours avant que le malade puisse être débarqué, et si le malheureux a une maladie à courte évolution, il sera mort ou mourant à l'heure où il eût été guéri si les secours lui fussent arrivés à temps, ou si un logement plus sain lui eût permis d'attendre le moment des secours sans que son organisme s'épuisât dans un milieu épouvantable au point de vue hygiénique.

Et si l'affection dont souffre le malade est contagieuse, conçoit-on les terribles conséquences qui en résultent ? On se rappelle les équipages décimés par la fièvre typhoïde et par le scorbut.

Certes, l'instruction des capitaines s'est développée

beaucoup à ce point de vue, et les rapports signalent de nombreux cas où les soins nécessaires ont été donnés aux malades ou blessés d'une façon remarquablement intelligente par celui qui, à bord, est le seul maître après Dieu.

Voulez-vous me permettre de vous citer à ce sujet un fait authentique ?

Durant une campagne d'Islande, il y a dix-sept ou dix-huit ans, un homme se plaint d'une grosseur dans le pli de l'aîne à droite. Le capitaine lui donne quelques soins, le met au repos. Mais le mal augmente rapidement. Impossible de songer à gagner un point de la côte où l'on puisse trouver les secours médicaux nécessaires. La fièvre s'allume et le délire rend la situation plus inquiétante encore. Le bouton prend une teinte noire. Il semble de toute évidence que le malade va succomber. Le capitaine réunit alors une espèce de conseil d'équipage et propose à ses hommes d'ouvrir ce bouton qui semble la cause de tout le mal. Le malade consent. On l'étend sur le pont et avec un flegmesch bien nettoyé et bien aiguisé, le capitaine enlève toute la partie noire. Aussitôt les matières fécales prennent leur cours par cette ouverture ; l'opération de la hernie étranglée avec anus artificiel était faite et réussie, puisque le malade guérit et que, bien lavée et tamponnée avec de la charpie enduite d'huile camphrée, la plaie se cicatrisa sans laisser d'infirmité. L'opérateur et l'opéré sont encore de ce monde.

Des hommes de cette trempe et de cette décision sont exceptionnels, mais avec un peu d'organisation

pour l'instruction médicale des capitaines, avec la multiplication des postes de secours le long de la côte d'Islande et la bonne volonté du stationnaire de l'Etat et du bateau des Œuvres de Mer, on arrivera à réduire au minimum les chances de mortalité pour des affections aigües.

Je dis affections aigües, car il en est d'autres plus terribles dans leurs conséquences pour lesquelles il semble que jusqu'ici on n'ait rien fait. Il est nécessaire de draîner jusqu'à nos matelots islandais les principes de l'hygiène moderne, et si la construction des navires ne permet pas de les mieux loger, il faut en fermer la porte étroite aux germes de deux terribles ennemis : la tuberculose et la syphilis.

Voilà des hommes qui vivent dans une promiscuité qui va jusqu'à partager la même couchette dont chacun à son tour essuie les parois, des hommes qui forcément boiront au même verre, des hommes qui, pendant de longues heures, seront serrés si près les uns des autres qu'ils vont être presque bouche à bouche, et avant de leur imposer cette communauté en tout dans la vie on ne s'est pas préoccupé de savoir si le camarade de lit de cet homme jeune, sain, vigoureux, qui a laissé chez lui toute une bande d'enfants à élever, ne va pas lui cracher une tuberculose ou lui inoculer, en lui passant son verre, une syphilis qu'il n'eût jamais dû contracter ainsi !

Certes, on arrive aujourd'hui à guérir un tuberculeux. La très intéressante communication faite dans cette même séance à la Société Dunkerquoise par le

Président, notre excellent confrère le Dr Duriau, prouve surabondamment que le sanatorium de fortune peut être installé partout, donner des résultats et ne plus être l'apanage que des riches. Cependant ce n'est pas au moment où on engage pied à pied une lutte si justifiée contre la tuberculose qu'il est permis de passer ces faits sous silence et de compter sur le grand air du pont pour compenser les dangers de la chambre, quand cet air parfois excessif peut engendrer un rhume qui, grâce au tuberculeux qui partage la couchette, deviendra plus tard une bronchite fatalement mortelle.

Depuis bien des années je vois revenir de la pêche d'Islande des hommes vigoureux minés par la tuberculose qui les emporte un ou deux ans plus tard. Après avoir été contaminés eux-mêmes, ils sont parfois retournés à bord en contaminer d'autres. En mettant au jour cette plaie, en signalant à ceux qui réglementent le sort de nos pêcheurs islandais, derniers champions de la repopulation en France, cette source aussi puissante que terrible du mal qui les ronge, n'arrivera-t-on pas à disputer, à arracher à la maladie les victimes que la mer aura épargnées? Je veux le croire.

Car il y a beaucoup à faire pour ces rudes travailleurs de la mer : surveillance des vivres, secours médicaux, hygiène à bord, élimination des foyers humains de contagion en attendant l'assainissement des logements.

Serai-je parvenu à éveiller l'intérêt public pour cette catégorie d'ouvriers dont la vie est si dure et qui

repeuplent néanmoins si vaillamment nos côtes ? Mon but sera atteint si j'ai pu susciter quelques bonnes volontés pour protéger ces marins qui, pionniers de notre commerce dans les mers de glace, seront demain les vaillants défenseurs de nos côtes, remplissant avec autant d'abnégation et de dévouement leur devoir de fils de France, qu'ils mettent de courage et d'énergie à lutter contre la mort pour élever leur nombreuse famille.

Appendice

A la suite de cette communication faite à la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Lettres, des Sciences et des Arts*, on me demanda quels sont les remèdes à la situation. Je crois pouvoir résumer les principales mesures à prendre dans les quatre suivantes :

1° Surveillance de la qualité des vivres et boissons embarqués à bord ;

2° Développement de l'instruction des capitaines par des conférences médicales pratiques ;

3° Multiplication des postes de secours le long de la côte d'Islande afin de permettre le débarquement hâtif des malades ou blessés sans nuire au travail de la pêche ;

4° Visite médicale des hommes avant le départ, comme cela se fait pour les longs-courriers.

Ces mesures qui seraient utiles d'une façon indéniable aux marins islandais, seraient loin de nuire aux intérêts de l'armement. Chaque année, le repatriement de nombreux marins est nécessaire et constitue pour l'armement une très grosse dépense. Ma statistique personnelle me permet d'affirmer que ces mesures éviteraient les frais de retour des trois cinquièmes des rapatriés et,

avec une dépense minime, épargneraient plusieurs milliers de francs pour les seuls équipages recrutés dans le quartier de Gravelines.

L'intérêt de la santé des marins, l'intérêt de l'armement s'unissent pour les réclamer.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXXIXe VOLUME

Voyage du Premier Consul à Dunkerque en l'an XI, par M. P. NANCEY, Sous-Préfet, membre honoraire..... 5

Dunkerque sous Louis XIV — III — *Premières atteintes à la Franchise de Dunkerque.* — Mission des députés du Magistrat à Paris en 1682, par M. Em. BOUCHET, vice-président..... 63

Etude sur la propriété littéraire en France, par M. BOIVIN, membre titulaire..... 233

Essai de Sanatorium d'hôpital à Dunkerque (Juillet 1901 — Mars 1902), par le Dr DURIAU, président..... 241

Essai sur l'Histoire du Collège Jean-Bart. 1re Partie Chapitre V — *Etat actuel du Collège : le Collège Jean-Bart,* par M. KREMP, membre honoraire..... 257

Notes sur l'Education en Angleterre, par M. E. LE DÉSERT, membre honoraire..... 275

L'Expérience, par M. G.-C. FÉLIZET, membre titulaire..... 291

Tempérance et Puériculture par le jardin ouvrier, par le Dr G. LANCRY, membre titulaire 307

Le Kangourou ventriloque. — Nouvelle, par M. Ed. d'HOOGHE, membre titulaire.....

Règles d'Hygiène des Soldats allemands en 1870, par M. G. LADUREAU, membre titulaire 355

Silhouettes carnavalesques. — *Au Bal du Théâtre*, par M. A. MINET, membre titulaire.. 365

Transfert du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer à Zuydcoote (Nord). — *Etude du nouveau plan*, par M. G. VANCAUWENBERGHE, membre titulaire..... 381

Les Populations physiologiques du littoral Flamand. — *Le Matelot islandais de Gravelines*, par le Dr DELBECQ..... 393

Imprimerie Dunkerquoise, rue de Soubise, 34.

3 2044 090 853 938